

Languedoc-Roussillon, Gard, Uzès

Ancienne Gendarmerie



par
Frédéric Raynaud

avec la participation de
Julien Boislève
Josselyne Guerre
Bertrand Houix
Richard Pellé

avec la collaboration de
Jean-Luc Aurand
Marie Bouchet
Laurent Dufлот

Guillaume Gadebois
Olivier Mignot
Christelle Noret
Céline Payet
André Raux
Frédérique Robin
Maxime Seguin

Inrap Méditerranée
Avril 2014

Rapport d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
30334

Arrêté de nomination
SRA n° 3/510-9238

Arrêté de prescription
SRA n° 13/208-9238

Code Inrap
FA11155201

Languedoc-Roussillon, Gard, Uzès

Ancienne Gendarmerie

par

Frédéric Raynaud

avec la participation de

**Julien Boislève
Josselyne Guerre
Bertrand Houix
Richard Pellé**

avec la collaboration de

**Jean-Luc Aurand
Marie Bouchet
Laurent Duflot**

**Guillaume Gadebois
Olivier Mignot
Christelle Noret
Céline Payet
André Raux
Frédérique Robin
Maxime Seguin**

**Inrap
Méditerranée**

561. rue Étienne Lenoir, Km Delta, 30 900 Nîmes
Tél. 04 66 36 04 07, Fax 04 66 36 29 13

Avril 2014

La consultation et l'utilisation de ce rapport s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs, ce qui emporte diverses contraintes auxquelles sont soumis tous les consultants et utilisateurs. Ainsi plus particulièrement, en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle :

- les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ;
- toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport) ;
- la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thésaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
12	Etat du site
13	Localisation de l'opération
15	Arrêté de prescription
19	Fiche de projet
22	Arrêté de désignation

Résultats

25	1. Présentation générale de l'opération
25	1.1. Introduction
25	1.2. Cadre géographique et historique
28	1.3 Historique des recherches et problématique de l'intervention
28	1.4 Moyens mis en œuvre, Démarche et choix de terrain
28	1.5 La chronologie
31	2. Présentation générale des vestiges
31	2.1. La tranchée 1 (TR1)
31	2.1.1 Le rocher aménagé
32	2.1.2 Les niveaux antiques
34	2.1.3 Niveaux d'abandon et de démolition
37	2.2. La tranchée 2 (TR2)
37	2.2.1 État 1
39	2.2.2 Abandon et démolition de l'état 1
43	2.2.3 État 2
44	2.2.4 Niveaux modernes et contemporains
45	2.3. La tranchée 3 (TR3)
45	2.3.1 État 1
50	2.3.2 État 2
53	2.3.3 Phase d'abandon et de démolition
55	2.3.4 État 3
56	2.3.5 État 4
56	2.3.6 Niveaux modernes et contemporains
57	2.4. La Tranchée 4 (TR4)
57	2.4.1 Niveau du 1 ^{er} siècle avant J.-C.
58	2.4.2 Etat 1
60	2.4.3 Niveaux de démolition et d'abandon
60	2.4.4 Niveaux médiévaux et modernes
61	2.4.5 Niveaux contemporains

63	Chapiteau en calcaire coquillier local, de style dorique (R. Pellé)
64	2.5. La tranchée 5 (TR5)
73	2.6. La Tranchée 6 (TR6)
84	2.7. La Tranchée 7 (TR7)
85	2.7.1 Le rocher
85	2.7.2 État 1
95	2.7.3 État 2
96	2.7.4 Niveaux d'abandon et de démolition
101	2.7.5 État 3
101	2.7.6 Niveaux modernes et contemporains
102	2.8. La tranchée 8 (TR8)
103	2.8.1 Le rocher (substrat)
104	2.8.2 Le sol antique
104	2.8.3 Niveaux d'abandon et de démolition
105	2.8.4 Secteur d'inhumations
106	2.8.5 Niveaux modernes et contemporains
107	Synthèse
112	Conclusion
113	Références bibliographiques
115	Liste des figures

Inventaires techniques

119	Note sur quelques enduits peints (J. Boilève)
124	Etude de la céramique (J. Guerre)
143	Inventaire du mobilier (J. Guerre)
159	Inventaire du mobilier numismatique (R. Pellé)
160	Inventaire des unités stratigraphiques
174	Inventaire des minutes de terrain
175	Inventaire des photographies numériques
186	Listing des surfaces
187	Listing des points topographiques

**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Languedoc-Roussillon

Département
Gard (30)

Commune
Uzès

Adresse ou lieu-dit
place Adolphe Bosc

Codes

code INSEE de la commune
30 334

Numéro de dossier Patriarche
n° 9238

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x : 813.950 m
y : 632.5050 m
z : 140 m NGF

Références cadastrales

Commune
Uzès

Année
2014

section(s)
AY

parcelle(s)
995

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Propriétaire du terrain

Conseil Régional
du Languedoc-Roussillon

Références de l'opération

Numéro de dossier de l'opération
FA11155201

Numéro de l'arrêté de prescription
SRA n° 13/ 208-9238

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
SRA n° 3/510-9238

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Conseil Régional
du Languedoc-Roussillon

Nature de l'aménagement

Construction d'un internat

Opérateur d'archéologie

Inrap Méditerranée

Responsable scientifique de l'opération

Frédéric Raynaud, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Méditerranée
561 rue Étienne-Lenoir
Km Delta
30 900 Nîmes

Dates d'intervention sur le terrain

préparation
le 22 novembre 2013

fouille
du 25 novembre 2013
au 7 février 2014

post-fouille
du 10 février au 4 avril 2014

Surfaces

Surface à diagnostiquer
6401 m²

Lieu de dépôt temporaire du mobilier

Centre archéologique Inrap
561 rue Etienne Lenoir
Km Delta
30900 Nîmes

Lieu de dépôt définitif du mobilier

Centre de Documentation
Archéologique du Gard
396, avenue Joliot Curie
30900 Nîmes

Mots-clefs des thésaurus

Chronologie

- ☐ **Paléolithique**
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique et Épipaléolithique
- ☐ **Néolithique**
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ **Âge du Bronze**
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ **Âge du Fer**
 - ☐ Premier âge du Fer
 - ☐ Second âge du Fer
- ☐ **Antiquité grecque**
- ☒ **Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - ☒ République romaine
 - ☒ Empire romain
 - ☒ Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - ☒ Bas-Empire (de 285 à 476)
 - ☒ Antiquité tardive (V^e-VII^e s.)
- ☒ **Époque médiévale**
 - ☒ haut Moyen Âge
 - ☒ Moyen Âge
 - ☐ bas Moyen Âge
- ☒ **Temps modernes**
- ☐ **Époque contemporaine**
 - ☐ Ère industrielle

Sujets et thèmes

- ☐ Édifice public
- ☒ Édifice religieux
- ☒ Édifice militaire
- ☒ Bâtiment
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☒ Enceinte urbaine
- ☒ Foyer
- ☐ Fosse
- ☒ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Mégalithe
- ☒ Artisanat
- ☐ Argile : atelier
- ☐ Atelier
- ☐ Hôtel particulier

Mobilier

- ☐ ☐ Industrie lithique
- ☐ ☐ Industrie osseuse
- ☒ ☐ Céramique
- ☐ ☐ Restes végétaux
- ☒ ☐ Faune
- ☐ ☐ Flore
- ☒ ☐ Objet métallique
- ☐ ☐ Arme
- ☐ ☐ Outil
- ☐ ☐ Parure
- ☐ ☐ Habillement
- ☐ ☐ Trésor
- ☒ ☐ Monnaie
- ☒ ☐ Verre
- ☒ ☐ Mosaïque
- ☒ ☐ Peinture
- ☐ ☐ Sculpture
- ☐ ☐ Inscription
- ☐ ☐ ...

Études annexes

- ☐ Géomorphologie
- ☒ Datation céramologique
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macrorestes
- ☐ Analyse de pâte céramique
- ☐ Analyse de métaux
- ☒ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration
- ☐ Archives

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Henri Marchési, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Autorité scientifique
Christophe Gilibert, SRA	Conservateur du Patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Marc Célié, Inrap	Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi du chantier
Frédéric Raynaud, Inrap	Chargé d'étude et de recherche	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Henri Marchési, SRA	Conservateur régional	Autorité scientifique
Christophe Gilibert, SRA	Conservateur du Patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
François Souq, Inrap	Directeur interrégional Méditerranée	Mise en place et suivi de l'opération
Marc Célié, Inrap	Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi du chantier
Frédéric Raynaud, Inrap	Chargé d'étude et de recherche	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Jorge Barrera, Inrap	Ingénieur d'études	Logistique
Olivier Boudry, Inrap	Assistant d'études	Logistique
Guilhem Colomer, Inrap	Assistant d'études	Logistique
Rémi Chantant, Inrap	Conseiller Sécurité et Prévention	Suivi du chantier
Brigitte Thuillier, Inrap	Assistante d'études	Accompagnement technique (DICT)

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Frédéric Raynaud, Inrap	Archéologue, chargé d'étude et de recherche	Responsable scientifique de l'opération
Josselyne Guerre, Inrap	Archéologue, assistante d'études	Responsable de secteur
Jean-luc Aurand, Inrap	Archéologue, assistant d'études	Fouille et enregistrement
Marie Bouchet, Inrap	Archéologue, assistante d'études	Fouille et enregistrement
Laurent Duflot, Inrap	Archéologue, chargé d'étude	Fouille et enregistrement
Olivier Mignot, Inrap	Archéologue, technicien	Fouille et enregistrement
Christelle Noret, Inrap	Archéologue, assistante d'études	Fouille et enregistrement
Céline Payet, Inrap	Archéologue, technicienne	Fouille et enregistrement
André Raux, Inrap	Archéologue, assistant d'études	Fouille et enregistrement
Maxime Seguin, Inrap	Assistant d'études, topographe	Photogrammétrie
Guillaume Gadebois, Inrap	Assistant d'études, topographe	Relevés et plans

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Frédéric Raynaud, Inrap	Archéologue, chargé d'étude et de recherche	Rédaction et coordination du rapport
Julien Boislève, Inrap	Archéologue, toichographologue	Analyse des enduits peints
Josselyne Guerre, Inrap	Archéologue, assistante d'études	Etude de la céramique antique
Bertrand Houix, Inrap	Archéologue, assistant d'études	Analyse de la mosaïque
Richard Pellé, Inrap	Archéologue, chargé d'études	Etude des monnaies
Maxime Seguin, Inrap	Assistant d'études, topographe	Photogrammétrie
Guillaume Gadebois, Inrap	Assistant d'études, topographe	Relevés et plans
Frédérique Robin, Inrap	Assistante d'études, infographiste	Infographie du rapport d'opération

Notice scientifique

Le diagnostic archéologique réalisé dans le terrain de l'ancienne gendarmerie d'Uzès porte sur une parcelle d'une surface totale de 6401 m², localisée en bordure du plateau dominant la rive droite de l'Alzon et au nord du centre ancien. Le substrat constitué de bancs de calcaire coquillier culmine au nord-est de l'emprise, s'incline légèrement vers l'est, s'infléchit plus nettement vers le sud et au centre de l'emprise. Généralement débarrassé de sa couche de découverte, il présente des surfaces taillées horizontalement et limitées par des parois verticales correspondant peut-être à des aménagements préalables à l'édification de bâtiments mais aussi éventuellement à des fronts de taille de carrières antérieures ou contemporaines de celle-ci.

Au sud-ouest, un premier état du I^{er} siècle avant J.-C. est représenté par un mur. Découvert isolé, un chapiteau dorique, style dont l'usage ne dépasse pas le changement d'ère, renvoie à un édifice public. L'ensemble de la parcelle analysée conserve les vestiges de constructions dont l'occupation peut être établie pour la période des I^{er} et II^e siècles après J.-C. Limitées par la profondeur des sondages, les surfaces d'observation se trouvent réduites et extrêmement disséminées et ne permettent pas de déterminer si l'on a affaire à l'urbanisation d'un quartier de la ville antique ou à différents bâtiments implantés à la périphérie de celle-ci.

La topographie du secteur ouest est aménagée par un mur, axé est-ouest, arasé au niveau d'un vaste sol dégagé au sud, alors que son parement septentrional est enseveli sous d'importants déblais de démolition. Sur la zone sommitale, au nord, les dimensions d'un mur, large de 1,20 m, associé à un bloc de grand appareil, renvoient à une construction importante. Elle est bordée au nord, par un niveau de sol compact, peut-être un espace de passage et de circulation, limité par un front de taille, servant éventuellement de base à un mur disparu. Sur l'inclinaison du terrain au sud-ouest, un bâtiment a été construit vers le milieu du II^e siècle. Délimité par des murs de maçonnerie liée au mortier de chaux, l'espace est recouvert par un sol de mortier sur radier de pierres. En limite méridionale de l'emprise, l'état antérieur est remplacé par une construction du I^{er} siècle ap. J.-C. dont un mur de pierres liées à la terre, large de 0,90 m, limite au nord, un espace subdivisé par des cloisons d'adobes recouvertes d'enduits peints, distantes de 1,60 m et où les sols sont constitués d'un mortier de chaux.

Au centre de la parcelle analysée, une construction en pierres liées à la terre et aux sols en terre battue, est aménagée au I^{er} siècle. Limité au sud par un mur, axé est-ouest, l'espace est divisé par deux murs parallèles, distants de 0,76 m. Réutilisant apparemment le mur sud, un nouveau bâtiment en pierres liées à la terre, est édifié au II^e siècle. Au nord, le mur comporte un bloc de grand appareil, formant certainement un chaînage d'angle avec le mur ouest. Deux murs délimitent une pièce au sol de terre battue de 13,60 m².

Dans le jardin situé à l'est, seul un sol de mortier partiellement conservé, au nord, peut être rattaché à la période antique. Au sud, une partie de bâtiment, en gros moellons et blocs liés à la terre, s'étend sur plus de 12 m de long. Elle présente d'ouest en est : un sol de mortier de tuileau séparé par un mur d'un sol de mortier agrémenté de motifs d'étoiles de tesselles noires, observé sur une longueur de 3 m et une mosaïque polychrome avec un motif central d'environ 25 m². Une bande de mosaïque plus grossière sépare le sol de mortier de la mosaïque marquant peut-être l'emplacement d'une cloison détruite. Ce secteur domine de quelques centimètres à l'est, une terrasse aménagée sur le rocher où des sols en terre battue environnent des arases de murs.

Très particulièrement à l'ouest, un niveau, a livré des tessons de céramiques de la fin du IV^e et du V^e siècle et pourrait correspondre à une occupation du site à cette période. Une pièce de monnaie du milieu du IV^e siècle et des tessons correspondant à toute la période du III au VII^e siècle ont été recueillis dans les couches de démolition. La destruction a, par endroits, été poussée jusqu'aux fondations, la récupération des matériaux a pu s'échelonner dans le temps. Deux constructions semblent se rattacher à cette période. La première à l'ouest est un bâtiment constitué de murs en pierres sèches et de grands blocs formant un chaînage d'angle au nord-ouest. La seconde, au nord-ouest est matérialisée par un mur de pierres sèches dont l'angle sud-ouest est traité avec des moellons disposés en besace.

Un niveau de sol se repère sur l'ensemble de la parcelle, sa surface est cependant très irrégulière. Il est associé à un mur, axé est-ouest, seulement observé sur une longueur de 2 m, constitué d'une maçonnerie de moellons disposés en arêtes de poissons, liés à joints gras par du mortier de chaux ainsi qu'en limite nord du secteur est de l'emprise, à un ensemble de sépultures en pleine terre apparemment organisé suivant un agencement linéaire. Ces observations peuvent être rapprochées des mentions historiques indiquant la présence, au nord de la ville et à l'emplacement des casernes, de l'église Saint-Paul dont la construction est attribuée à l'épiscopat au milieu du VI^e siècle, du bienheureux Ferréol qui y aurait été inhumé. Cet édifice aurait été détruit vers le milieu du XII^e siècle, après transfert des reliques.

En limite méridionale du secteur ouest, un grand fossé au bord rectiligne à 50° ouest, qui a été comblé par des remblais, à l'époque moderne et au nord-est, deux segments de grands murs en maçonnerie liée au mortier, pourraient appartenir aux fortifications bastionnées du XVII^e siècle.

Etat du site

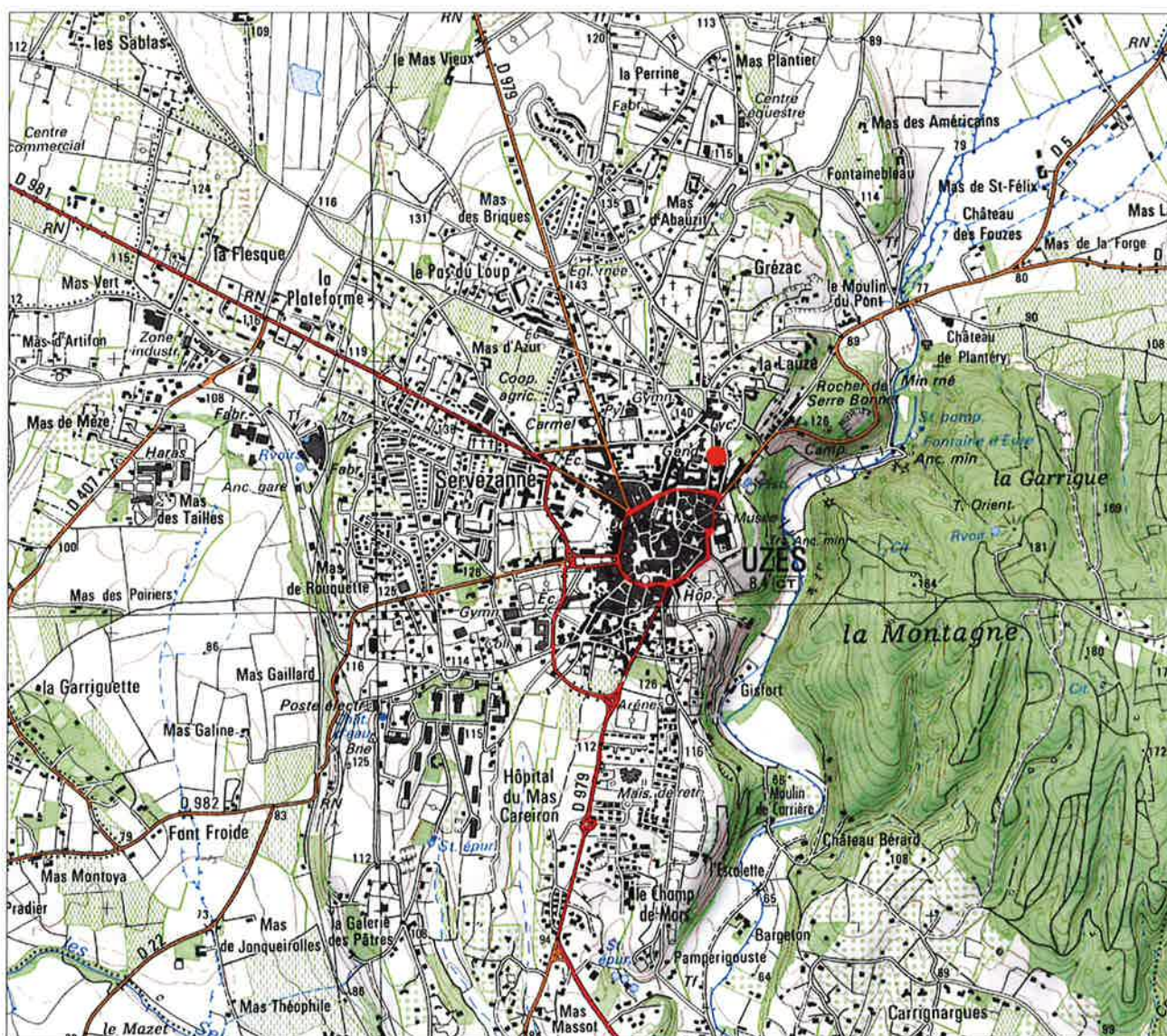
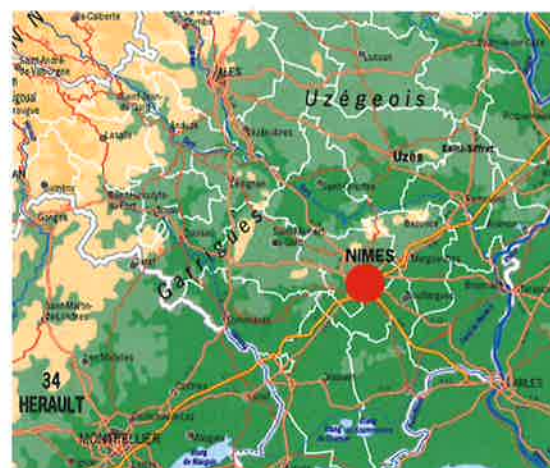
Des vestiges de l'Antiquité ont été repérés sur toute l'emprise du projet. Dans la partie occidentale, deux structures sont estimées de la période comprise entre le IV^e et le X^e siècles, au nord du jardin situé à l'est de la caserne, une zone de cimetière et un mur partiellement dégagé sont datés du Moyen-âge. Du fait de l'irrégularité du substrat, les niveaux archéologiques apparaissent à une profondeur comprise entre 0,50 m au centre de la parcelle et 2 m au sud-ouest.

Dès le mois de décembre, au terme de la première phase d'étude, la tranchée ayant permis de découvrir une zone de sépultures, a été remblayée en vrac avec les déblais provenant de son excavation, après protection des niveaux archéologiques par du géotextile. La mosaïque a été recouverte d'un géotextile et ensevelie sous une couche de sable afin de la préserver du risque de gel. À l'issue de l'opération, les vestiges ont été recouverts de géotextile et les tranchées ont été remblayées. Le chapiteau, trouvé dans la tranchée TR4, a été laissé sur place, posé sur une palette et enveloppé par du géotextile.

Localisation de l'opération

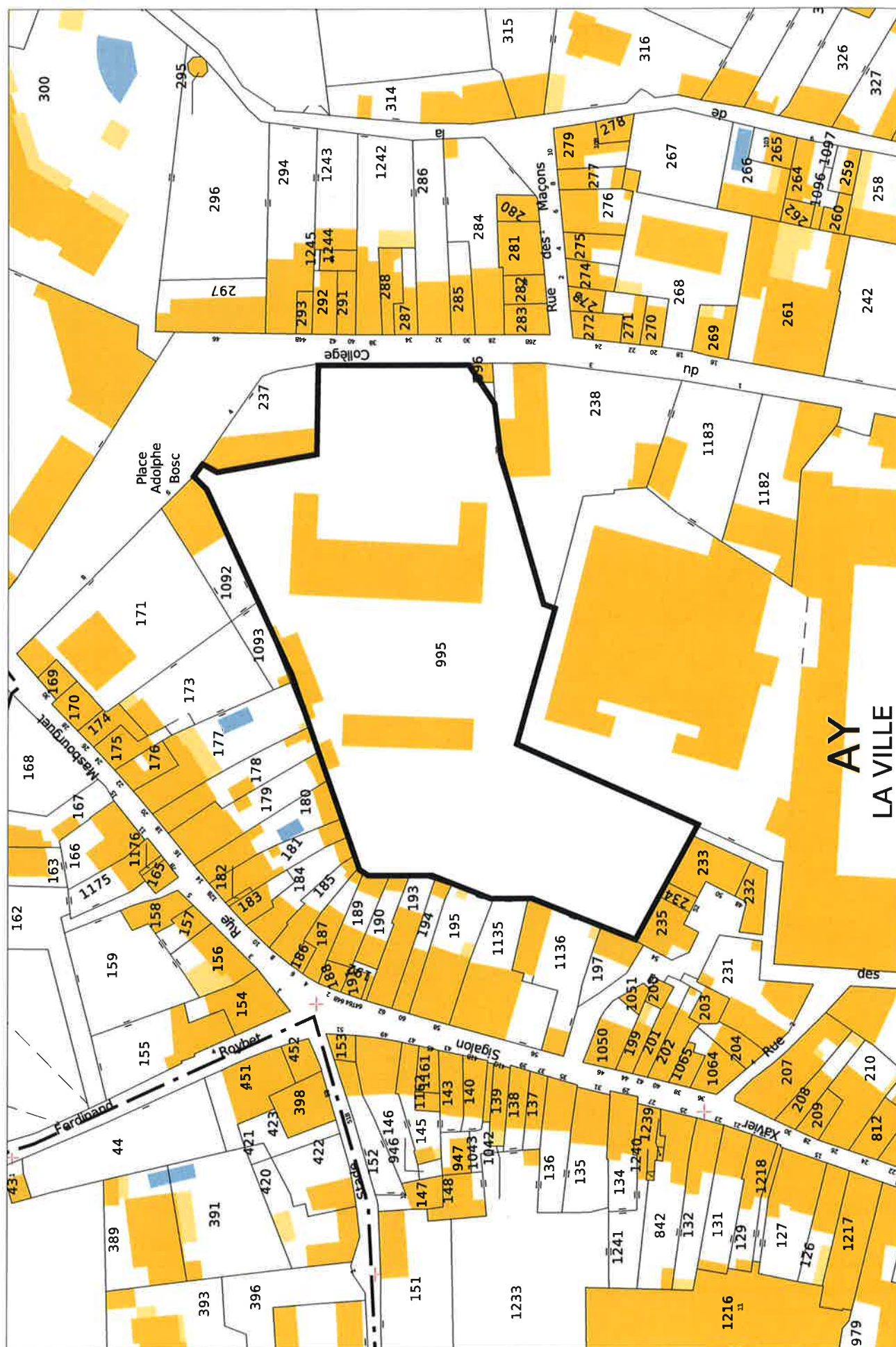
Languedoc-Roussillon
Nîmes, Uzès, ancienne
gendarmerie en coordonnées
géographiques et altimétriques
selon le système national de
référence

x : 813.950
y : 632.5050
z : 140 m NGF



Localisation du diagnostic sur la carte topographique au 1/25 000

© Inrap SIG F. Robin sur scan25®, © IGN 2011



Arrêté de prescription



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Direction régionale des
affaires culturelles****Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par : Christophe Gilabert
Ligne directe : 04 67 02 32 72
Courriel : christophe.gilabert@culture.gouv.fr
N/Réf. : ChG/EN/13- 588

COURRIER ARRIVE

29 AVR. 2013

Arrêté n° 13/2013-00128
prescrivant la réalisation d'un diagnostic
archéologique préventif

MEDITERRANEE

7013/1703

**Le préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault**

Vu le code du Patrimoine et notamment son livre V;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques;

VU le dossier de demande volontaire de réalisation de diagnostic archéologique pour un projet d'aménagement situé à Uzès (30), reçu à la DRAC Languedoc-Roussillon le 10 avril 2013 [enregistré sous le n° 13-398], envoyé par la Région Languedoc-Roussillon pour le terrain sis Rue du Collège, section AY, n° 995 et d'une surface de 6401 m² ;

CONSIDERANT que, le projet se situe au moins en partie dans l'emprise de la zone de présomption de prescription archéologique définie par l'arrête n°100610 et qu'il se situe dans un secteur ayant révélé plusieurs sites archéologiques antiques et médiévaux ;

CONSIDERANT que, en raison de leur nature et de leur localisation les travaux envisagés d'aménagement d'un local technique sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, en particulier les vestiges gallo-romains précités ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature et l'étendue des éventuels vestiges archéologiques afin de déterminer le type de mesure dont ils devront faire l'objet ;

Arrête

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet du dossier d'aménagement susvisé.

- Région : Languedoc-Roussillon
- Département : Gard
- Commune : Uzès
- Lieu-dit : Rue du Collège
- Dénomination de l'opération : « Ancienne gendarmerie d'Uzès »
- Cadastre : section AY, n° 995
- Propriétaire : Région Languedoc-Roussillon

L'emprise du diagnostic, d'une superficie de 6401 m², est figurée sur les documents graphiques annexés au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 Le diagnostic, conformément à l'article L 523-1 du Code du Patrimoine, sera confié à l'Institut national de recherches archéologiques préventives qui soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis aux articles 3 et 4.

Article 3 : Objectifs scientifiques : Il s'agira dans le cadre de ce diagnostic archéologique de pratiquer des sondages mécaniques afin de préciser l'extension et, la profondeur et l'état de conservation des éventuels vestiges.

Article 4 : Principes méthodologiques généraux :

- Les sondages devront représenter autour de 8 à 10 % minimum de la superficie totale ;
- Les tranchées interrompues devront être disposées autant que possible en quinconce et réparties sur la totalité de la surface ;
- Le responsable de l'opération devra assurer un suivi permanent de la pelle mécanique ;
- Un descriptif stratigraphique de toutes les tranchées devra être réalisé ;
- Le diagnostic devra livrer également un décompte et descriptif précis des anomalies et structures observées avec test manuel des principales structures (stratigraphie du remplissage des structures, cote de profondeur des vestiges, mobiliers...) ;
- Les profils seront réalisés de préférence à partir de coupes débordantes ;
- Il conviendra de réaliser autant que de besoin des élargissements des tranchées le nécessitant et/ou un renforcement du maillage des tranchées de diagnostic ;
- Le diagnostic devra également s'attacher à fournir un descriptif et un échantillonnage des éléments paléo-environnementaux (prélèvements) ;

- **Prescriptions particulières :**

Outre les prescriptions générales, il conviendra dans les cas suivants de mettre en œuvre des principes méthodologiques spécifiques :

En cas de découverte de **sépultures**, le responsable d'opération se rapprochera immédiatement du SRA pour définir le type de procédure à mettre en place ;

Pour les **réseaux linéaires isolés**, comme les tronçons de voiries, fossés parcellaires, etc., il conviendra de procéder à leur localisation et orientation précises, d'insister sur l'analyse stratigraphique, et de mettre en œuvre les moyens de datations et d'interprétation des différentes phases de comblement ;

Les différents **paléosols, niveaux charbonneux ou rubéfiés** seront décrits et échantillonnés au minimum en un endroit par unité topographique ;

En cas de découverte de **mobilier particulier**, des contacts immédiats seront pris avec le SRA pour définir les mesures à prendre.

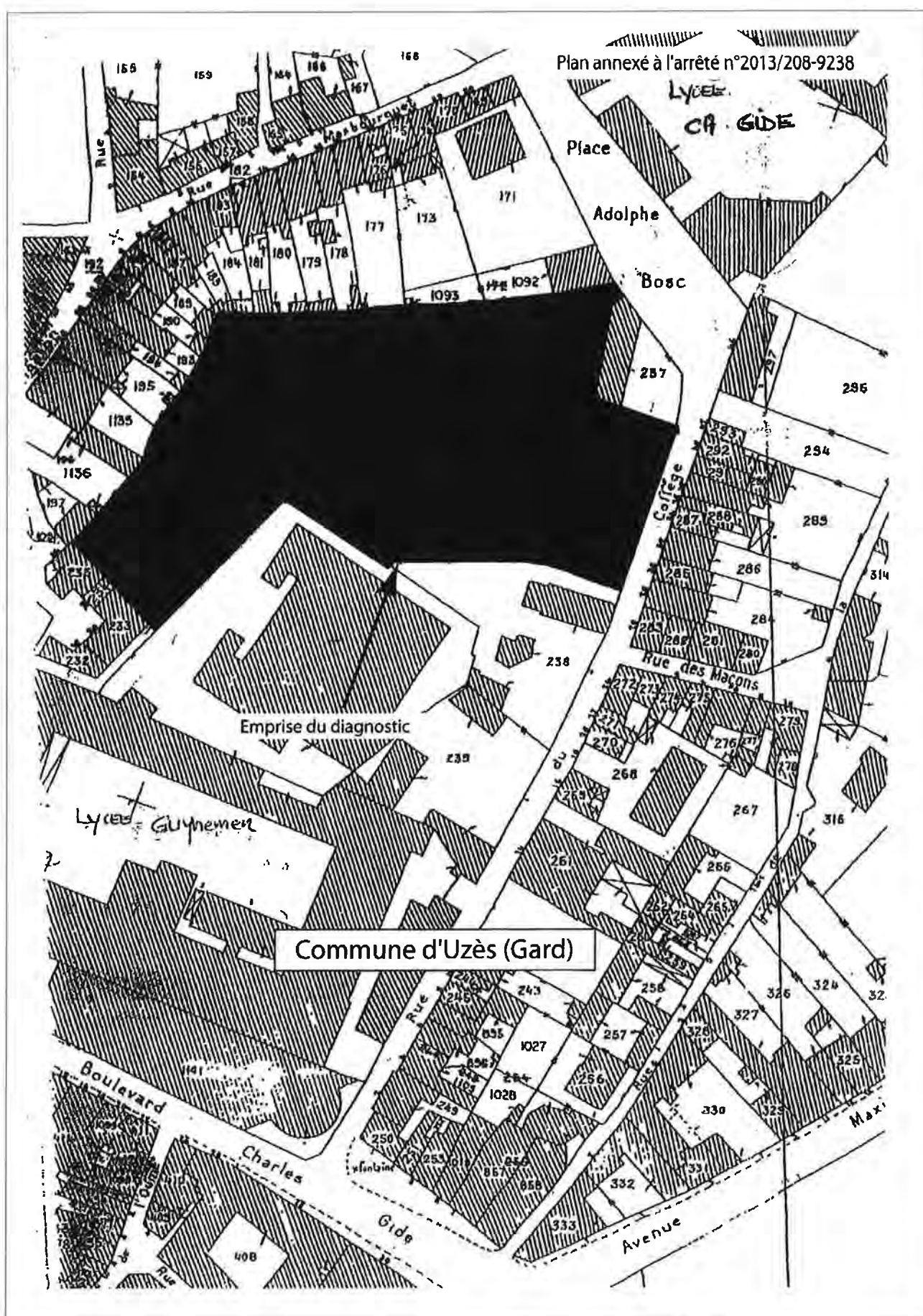
Article 5 : Le responsable scientifique du diagnostic dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur doit justifier d'une expérience des diagnostics et des compétences en archéologie urbaine médiévale ou antique ;

Article 6 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Région Languedoc-Roussillon – 201 av. de la Pompi gnane 34064 Montpellier cedex et à l'INRAP.

Fait à Montpellier, le **19 AVR. 2013**

Pour le Préfet de Région Languedoc-Roussillon et par délégation
Le Directeur régional des affaires culturelles par autorisation


Henri MARCHESI
Conservateur régional de l'Archéologie



Fiche de projet

Inrap
Institut national
de recherches
archéologiques
préventives



FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. Projet : 2013/203

1. IDENTIFICATION

SITE : Ancienne Gendarmerie d'Uzès
COMMUNE : Uzès
DÉPT. : 30
RÉF. CADASTRALES : Section AY, parcelle 995
SURFACE À DIAGNOSTIQUER : 6 401m²
TYPE D'OPÉRATION : urbain
Arrêté préfectoral n°13/208-9238
Date de réception prescription : 29 avril 2013
Date du projet : 29 octobre 2013

2. PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

Le projet d'aménagement de l'ancienne gendarmerie est susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, la parcelle considérée se situe aux abords de la cité médiévale d'Uzès, dans un secteur ayant révélé plusieurs sites archéologiques antiques et médiévaux.

Le diagnostic doit permettre d'identifier ces vestiges et d'en déterminer l'étendue, l'état de conservation, la chronologie et la profondeur d'enfouissement. Il s'attachera également à reconnaître d'éventuels ensembles funéraires, structures artisanales ou architectures antiques.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

- réglementation des accès avec notamment la fermeture du site à toute personne étrangère à l'opération durant toute sa durée ;
- l'intervention aura lieu avant la démolition des bâtiments existants et devra tenir compte de la présence des arbres de haute tige ;
- l'aménageur se charge des préalables permettant l'accessibilité totale sur les terrains :
 - définition et préparation des cheminements ;
 - bornage par un géomètre de l'emprise du diagnostic ;
 - les bornes seront référencées en coordonnées Lambert et le plan de bornage mis à disposition (support papier et informatique) ;
 - neutralisation ou piquetage des éventuels réseaux.

4. MÉTHODES ET TECHNIQUES ENVISAGÉES

- en phase de préparation, une étude documentaire rapide permettra de replacer le site dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres anciens notamment).
- évaluation du potentiel archéologique sous forme de tranchées représentant au maximum 8 à 10% de la surface à diagnostiquer. Des élargissements de tranchées et un renforcement du maillage de ces dernières sera réalisé autant que de besoin ;
- le responsable de l'opération assurera un suivi permanent de la pelle mécanique ;
- un descriptif stratigraphique de toutes les tranchées et de la topographie générale du terrain sera réalisé ;
- le diagnostic livrera un décompte descriptif précis des anomalies et structures observées avec test manuel des principales structures (stratigraphie, cotes de profondeur des vestiges, mobiliers...) ;
- les profils seront réalisés de préférence à partir de coupes débordantes ;
- les plans fournis devront comporter des cotes de nivellement qui permettent de distinguer le niveau d'apparition/de lecture des structures archéologiques ;
- descriptif et échantillonnage des éléments archéologiques (mobiliers) et paléo-environnementaux (prélèvements si nécessaire) ;
- description des éventuelles dynamiques sédimentaires ayant pu favoriser ou non la conservation des niveaux archéologiques, et leur rapport avec l'environnement général proche des terrains ;
- plan de localisation des sondages ;
- plan, zonage et coupes des structures s'il y a lieu ;
- enregistrement archéologique et photographique selon normes habituelles ;
- pas d'évacuation des déblais qui seront entreposés en cordon le long des sondages ;
- rebouchage en vrac des tranchées à l'issue de la phase terrain.

Dans le cas de découverte de sites, l'intervention aura pour objet de les caractériser : densité des structures, périodes chronologiques, état de conservation et épaisseur des dépôts archéologiques, étendue spatiale des gisements.

L'équipe sera constituée de 2 personnes au moins durant toute l'intervention de terrain.

Recommandations particulières :

En cas de découvertes de sépultures ou de mobilier particulier, le responsable d'opération se rapprochera immédiatement du SRA pour définir les procédures à mettre en place.

Pour les réseaux linéaires isolés, comme les tronçons de voirie, fossés parcellaires, etc..., il conviendra de procéder à leur localisation et orientation précises, d'insister sur l'analyse stratigraphique, et de mettre en œuvre les moyens de datation et d'interprétation des différentes phases de comblement.

Les différents paléosols, niveaux charbonneux ou rubéfiés seront décrits et échantillonnés au minimum en un endroit par unité topographique.

En cas de découverte de mobilier particulier, des contacts immédiats seront pris avec le SRA pour définir les mesures à prendre.

Afin de permettre une meilleure coordination entre aménageur, opérateur et SRA, des plans topographiques avec indication des sondages et des structures archéologiques seront fournis sous forme numérique, et géoréférencés (format SHP, DXF ou DWG) dès la fin de la phase terrain de l'opération de diagnostic.

5. VOLUME DES MOYENS PRÉVUS

Terrain

Encadrement : 10 j
Techniciens : 10 j
Spécialistes : 2 j (géomorphologue, céramologue)
Moyens particuliers : -

Étude

Encadrement : 10 j
Techniciens : 2 j
Spécialistes : 2 j (géomorphologue, céramologue)
Moyens particuliers : -

Les moyens techniques (pelle mécanique, installations de chantier, préparation technique, intervention des topographes, DAO, PAO) ne sont pas détaillés ici car relevant des moyens habituels qui sont mis en œuvre sur les opérations.

6. DÉLAIS DE RÉALISATION

Durée terrain : 10 j

Durée étude : 10 j

Délai de rendu du rapport : 8 semaines à l'issue de la phase terrain

7. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

En cas d'absence avérée (ou de conservation médiocre) de vestiges, après avis du S.R.A., les moyens de terrain et d'étude sont susceptibles d'être réduits.

Le responsable scientifique qui sera proposé pour le diagnostic justifiera des qualités suivantes : *expérience dans le domaine de l'archéologie urbaine médiévale ou antique.*

Plan des zones à diagnostiquer joint

Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Christophe Gilabert
Ligne directe : 04 67 02 32 72
Courriel : christophe.gilabert@culture.gouv.fr

N/Réf. : CHG/EN/13-1509

**Arrêté n°13/510-9238
portant désignation du responsable scientifique
de l'opération de diagnostic archéologique
prescrite par l'arrêté n° 13/208-9238**

LE PRÉFET DE RÉGION Préfet du département de l'Hérault

VU le Livre V du Code du Patrimoine, Titre II relatif à l'archéologie préventive,

VU l'arrêté n°13/208-9238 portant prescription d'un diagnostic archéologique situé sur la commune d'Uzès, Lieudit « Ancienne Gendarmerie », section AY et parcelle 995 (Gard).

SUR PROPOSITION du Directeur régional des Affaires Culturelles,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Frédéric Raynaud (**INRAP**) domicilié à l'INRAP, 561 rue Etienne Lenoir, KM Delta, 30900 Nîmes, est désigné comme responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté susvisé qui débutera le 25 novembre 2013.

Article 2 : Le Directeur régional des Affaires Culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'opérateur et au responsable scientifique de l'opération.

Fait à Montpellier le **27 NOV. 2013**

Pour le Préfet de Région Languedoc-Roussillon et par délégation
P/Le Directeur régional des affaires culturelles par autorisation


Henri MARCHESI
Conservateur régional de l'Archéologie

II. Résultats

1. Présentation générale de l'opération

1.1. Introduction

Sur la commune d'Uzès, le projet d'aménagement d'un internat sur le terrain de l'ancienne caserne de gendarmerie, intègre la réhabilitation du bâtiment principal, datant de 1905, inscrit à l'inventaire supplémentaire du Patrimoine et la construction de nouveaux bâtiments. Localisé à la périphérie septentrionale du centre ancien, ce terrain est situé à l'emplacement des fortifications de l'époque des guerres de Religion, dans un quartier où les textes mentionnent l'église Saint-Paul et proche d'observations archéologiques réalisées préalablement à la construction du parking de la place de Verdun.

1.2. Cadre géographique et historique

La parcelle analysée se situe à 150 m au nord du boulevard Charles Gide correspondant au tracé septentrional de l'enceinte médiévale et en bordure de l'escarpement dominant la rive droite de l'Alzon, à l'extrémité ouest du plateau calcaire Saint-Siffret – Saint-Maximin. Dès l'Antiquité, la ville d'Uzès est placée au carrefour de routes vers le rivage de la Méditerranée par Nîmes au sud, la vallée du Rhône vers Beaucaire et Avignon à l'est, vers Lyon au nord et en direction de l'arrière-pays ardéchois et cévenol au nord-ouest. Identifiée comme étant le toponyme *Ucetia* porté sur l'inscription géographique de Nîmes (C.I.L., XII, n°3362), une agglomération romaine s'y serait développée vers la fin du II^e ou le début du I^{er} siècle avant J. -C., elle aurait été déclassée à l'époque augustéenne de son statut d'*oppidum latinum*¹. Des sondages réalisés en 1969 et en 1993 dans le parc de l'Évêché, ont permis de recueillir des tessons de céramiques du V^e siècle avant J.-C. et de la fin du II^e et du début du I^{er} siècle av. J.-C. associés aux vestiges d'une enceinte en grand appareil, datée de la fin du II^e ou du début du I^{er} siècle avant J.-C. Elle peut être mise en relation avec d'autres vestiges observés sous le pavillon Racine et au n° 6 de la rue Saint-Théodorit, soit sur un tracé restituable sur une centaine de mètres. C'est sur la terrasse supérieure du parc de l'Évêché qu'un historien du XIX^e siècle situe l'*oppidum* gaulois².

L'époque du Haut Empire restait peu représentée jusqu'à la réalisation de notre diagnostic archéologique. Des découvertes de mosaïques sont signalées, à l'emplacement de l'hôtel de ville et rue Ferté-Milon³ à proximité de la parcelle investie. À 200 m au sud-ouest, lors de la construction de l'église des Capucins en 1657, des colonnes de granit et des chapiteaux corinthiens ont été exhumés, ces derniers ont été attribués aux premières années de l'Empire⁴. Place Nicolas Froment, des niveaux archéologiques ont livré des céramiques de I^{er} siècle av. J.-C. hors contexte et les indices d'une occupation dès le début de notre ère⁵.

1 CAG 30/3 – p. 712

2 CAG 30/3 – p. 714

3 CAG 30/3 – p. 715

4 CAG 30/3 – p. 716

5 CAG 30/3 – p. 716

Près de la porte de la Condamine, dans la rue Xavier Sigalon dont le tracé longe, à une distance de 30 m, la limite occidentale de l'emprise étudiée, aurait été localisée une nécropole⁶. Au Bas-Empire, la ville est mentionnée sous la forme de *Castrum Ucesiense*⁷, des sondages dans le parc du Duché, réalisés en 1969, ont révélé la présence d'un habitat et d'une rue des IV^e-V^e siècles⁸.

Les sondages réalisés préalablement à la construction du parking de la place de Verdun a permis d'observer le rocher aménagé par des fronts de taille et des murs en grand appareil, attribués au Moyen-âge ou à la Période Moderne⁹.

Uzès est désignée comme siège épiscopal avec un diocèse détaché du territoire de la cité de Nîmes, le premier évêque d'Uzès connu, Constantius participe au concile de Vaison en 442.

Rédigée entre la fin du VIII^e et le début du IX^e siècle, l'hagiographie de Saint Ferréol, évêque de 552 à 581, lui attribue la construction de l'église Saint-Paul, localisée par les érudits locaux soit Place Albert I^{er} soit à l'emplacement des casernes Brueys¹⁰. Ce document précise qu'il y fût inhumé «à droite de l'autel, dans une sépulture honorable et dignement ornée».

Un fragment de charte épiscopale gravée sur une plaque de marbre et datée entre la fin du IX^e et le début du X^e siècle mentionne l'église Saint-Paul et du Bienheureux Ferréol. En 896, un acte de Louis III fait état de l'église des apôtres Pierre et Paul, extra-muros et au nord de la ville¹¹. Cet édifice religieux a été détruit avant 1156 et de ce fait ne figure pas sur la liste des églises d'Uzès dans l'acte de Louis VII confirmant les revenus fiscaux de la cathédrale, alors qu'apparaît l'église Saint Ferréol, implantée au sud de la cité et qui aurait recueilli les reliques du bienheureux évêque¹². En 1477 et 1516, les compoix mentionnent l'église Saint-Pierre : l'église Saint-Pierre au levant, le clos et l'aire Saint-Pierre et le chemin de la foire au couchant. Cette dernière indication, correspondrait à l'actuelle rue des Casernes. Un acte d'achat de 1749, pour un jardin joignant un grand endroit appelé Saint-Pierre de Compostelle, précise que sa limite orientale correspond à la «traverse allant à Saint-Firmin» qui pourrait correspondre à la rue du collège¹³.

Au cours des guerres que le duc de Rohan, chef du parti protestant après la mort d'Henri IV, mena contre Louis XIII, entre 1622 et la prise de la Rochelle en 1629, les consuls d'Uzès, cité protestante, font appel à l'ingénieur Conty d'Argencourt, dès janvier 1622, pour établir des fortifications bastionnées.

Il trace un plan des travaux à réaliser, actuellement conservé au musée municipal (fig. 1), le rempart médiéval est environné d'une première ceinture de bastions, renforcée par une ligne avancée de forts et d'ouvrages à cornes talutés et fossoyés, bordés de murs de contrescarpes abritant des chemins couverts où le feu des soldats couvrait les glacis, talus en pente douce extérieurs.

-
- | | |
|----|-------------------------|
| 6 | CAG 30/3 – p. 717 |
| 7 | CAG 30/3 – p. 713 |
| 8 | CAG 30/3 – p. 719 - 720 |
| 9 | Manniez-Mercier - 1994 |
| 10 | Mercier C. – p. 8 |
| 11 | ibid. p. 10 |
| 12 | ibid. p. 10 |
| 13 | ibid. p. 12 |

Théoriquement, les travaux d'aménagement, imposés par les consuls aux habitants, faute de moyens financiers, ont pu commencer au mois de février. Au début du mois de mai, Rohan et son armée sont reçus à Uzès et en juin les ouvrages sont améliorés. La paix de Montpellier signée le 17 octobre met un terme au conflit et impose, entre autres, le démantèlement d'une partie des fortifications d'Uzès. Elles seront en partie maintenues et entretenues jusqu'en 1629 où la Paix d'Alais imposera leur destruction complète. Il n'est pas actuellement possible de déterminer dans quelle proportion, le projet de d'Argencourt a été réalisé dans le laps de temps relativement court de ces événements. La parcelle analysée correspond à l'emplacement d'un ouvrage avancé appelé «fort Saint-Firmin».

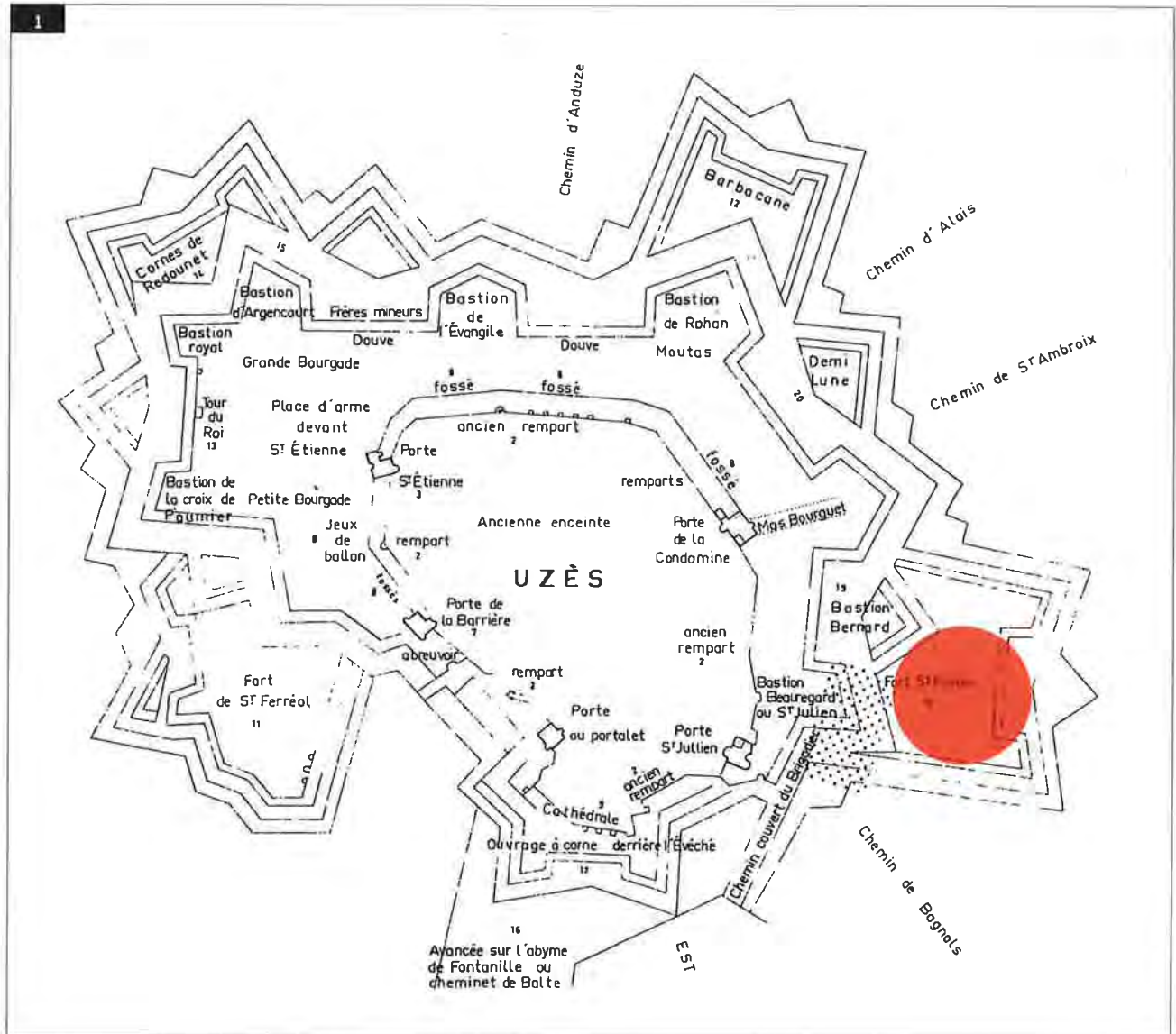


Fig.1 Plan du projet de fortifications d'Argencourt du XVII^e siècle (en tramé noir : positionnement approximatif des casernes de 1762, en rouge positionnement du diagnostic)

© d'après Chauvet 1985

1.3 Historique des recherches et problématique de l'intervention

Le diagnostic archéologique du terrain de l'ancienne gendarmerie d'Uzès est localisé à 120 m au nord du diagnostic, réalisé en 1994, préalablement à l'aménagement du parking souterrain de la place de Verdun. Conduite par Y. Manniez, cette intervention a permis d'observer le substrat rocheux aménagé par des fronts de taille, interprétés comme étant les vestiges d'une ancienne carrière et des murs médiévaux et/ou modernes mis en relation avec l'église Saint-Paul et les fortifications du XVII^e siècle. Outre d'éventuels vestiges préhistoriques et protohistoriques, le terrain analysé était susceptible de révéler l'extension de la zone où le rocher est aménagé par des fronts de taille, de vérifier l'hypothèse d'une ancienne carrière et d'essayer d'en estimer l'époque de fonctionnement. Il pouvait également couvrir une partie du cimetière qui logiquement devrait s'être développé autour de l'église Saint-Paul, abritant la sépulture de son fondateur, le bienheureux Ferréol, évêque d'Uzès (552 à 581) ainsi que des vestiges et des traces des fortifications bastionnées de l'époque des guerres de Religion.

1.4 Moyens mis en œuvre, démarche et choix de terrain

Initialement programmé du 25 novembre au 06 décembre 2013, le diagnostic archéologique du terrain de l'ancienne gendarmerie ayant révélé une importante concentration de vestiges antiques et médiévaux, a nécessité une prolongation, du 06 janvier au 7 février 2014, et un renforcement des moyens.

Confiée à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, l'opération a été réalisée par une équipe constituée de Frédéric Raynaud (responsable d'opération), Josselyne Guerre (responsable de secteur, responsable d'opération par intérim), Céline Payet, Christelle Noret, Olivier Mignot, Jean-Luc Aurand, Laurent Duflot, André Raux (techniciens). Un premier relevé topographique réalisé par Maxime Seguin a été complété par Guillaume Gadebois (Inrap, topographes). L'organisation architecturale des casernes a conduit à diviser l'emprise en trois secteurs : à l'est, l'ancien jardin, au centre, la cour entre les deux bâtiments et à l'ouest, la grande cour. Au cours de la première semaine, cinq tranchées ont été ouvertes à l'ouest, une au centre et deux à l'est à l'aide d'un tracto-pelle équipé d'un godet de 2 m (**fig. 2**). La profondeur d'enfouissement des vestiges nous a souvent contraint à élargir les emprises afin de pratiquer des paliers de sécurité.

La phase d'étude et de rédaction du rapport d'opération s'est déroulée du 10 février au 4 avril. L'inventaire des artefacts et l'étude du mobilier céramique ont été traités par Josselyne Guerre, assistée de Marie Bouchet. L'étude du chapiteau et celle des monnaies a été réalisée par Richard Pelle (Inrap, spécialiste), les enduits peints par Julien Boislève et la mosaïque par Bertrand Houix. Le traitement graphique des relevés et la mise en forme du rapport ont été accomplis par Frédérique Robin (graphiste, Inrap).

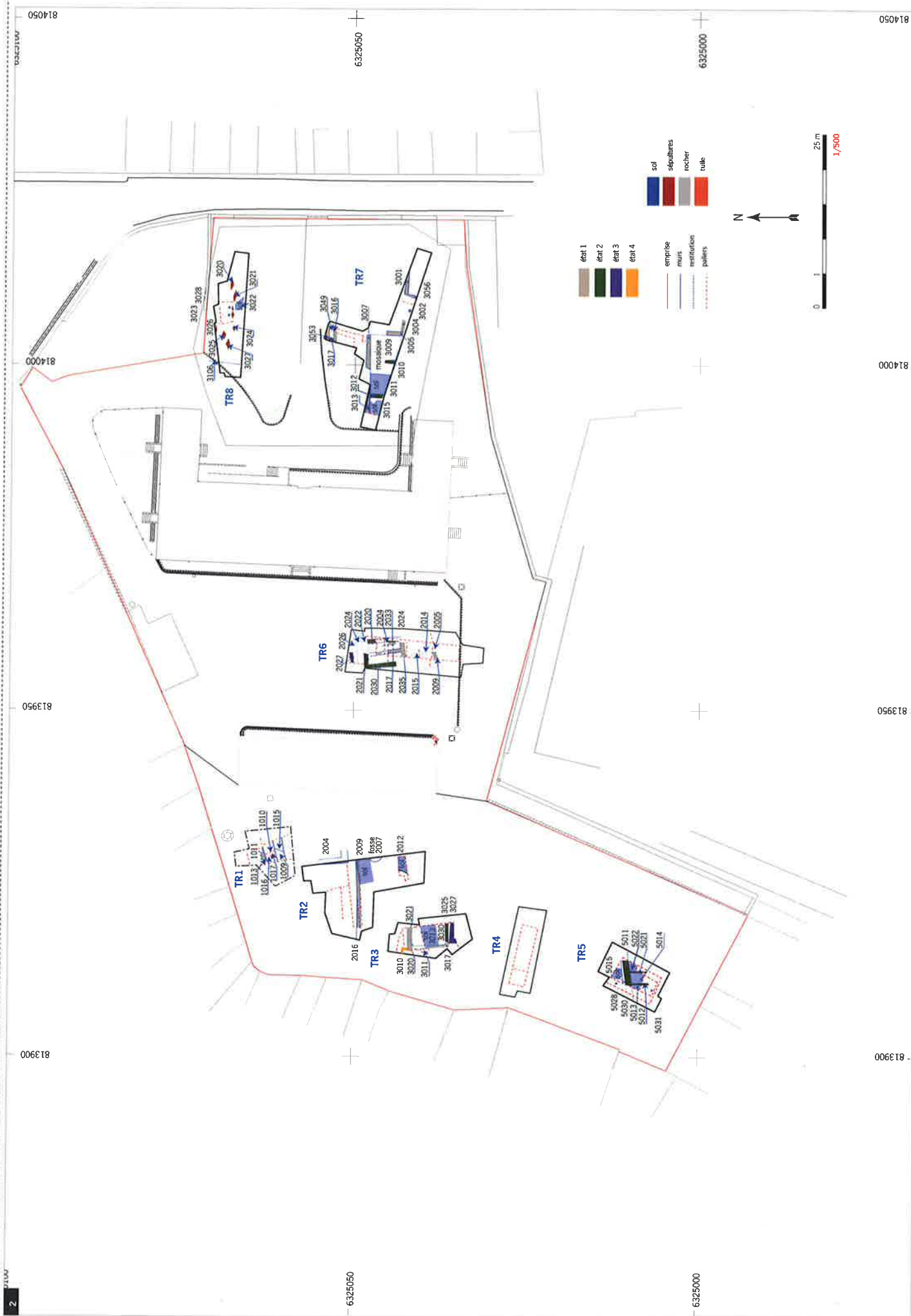


Fig.2 Plan des sondages archéologiques
© Inrap relevé G. Gadebois, infographie F. Robin

2. Présentation générale des vestiges

Un phasage général de l'ensemble des vestiges mis au jour est difficile à établir de manière précise. Chaque sondage présente les différents états de construction observés suivant la chronologie relative à chaque espace.

2.1. La tranchée 1 (TR1)

La tranchée TR1 a été implantée dans l'angle nord-est du secteur correspondant à la grande cour occidentale (zone 1) (fig. 3). Les structures archéologiques sont apparues à une profondeur de 2,10 m sous la surface du sol actuel et ont été dégagées, après réalisation de paliers de sécurité, sur une surface de 4,50 m de long dans le sens nord-sud pour une largeur de 3 m soit environ 13,50 m².

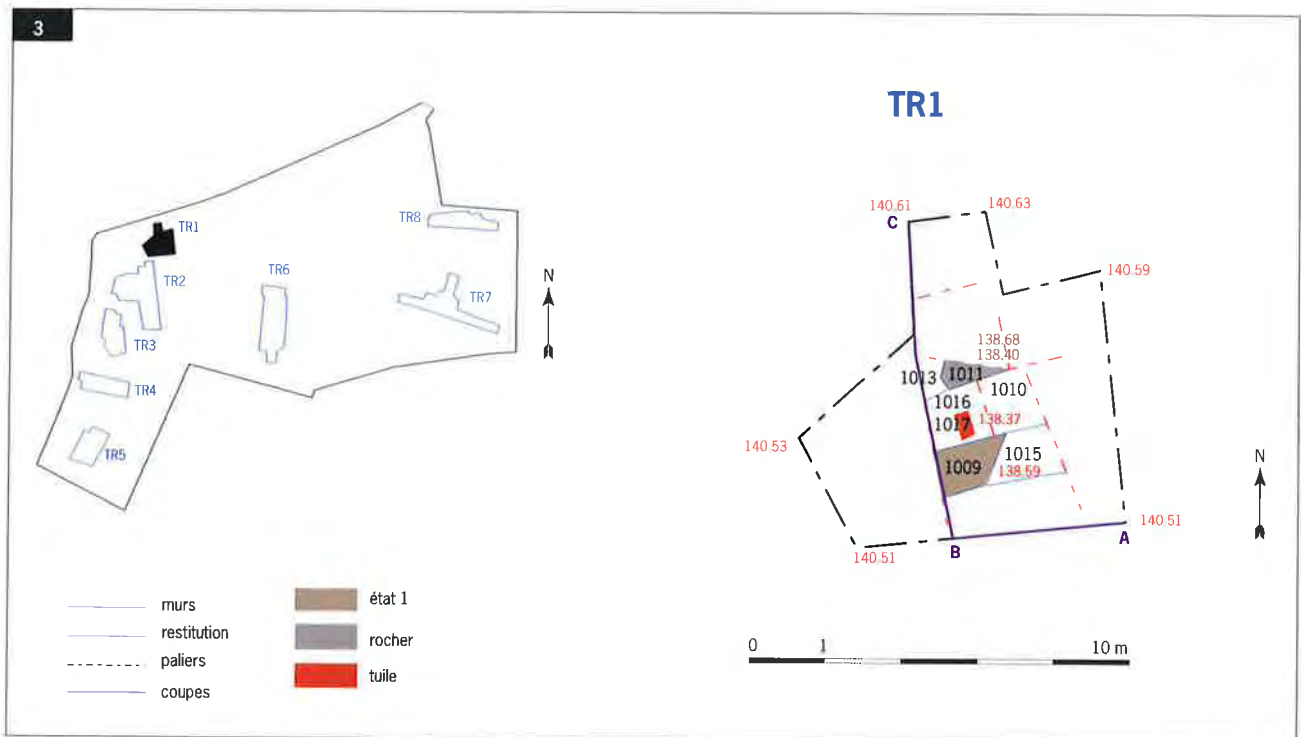


Fig.3 Plan de la tranchée Tr1

© Inrap relevé G. Gadebois, infographie F. Robin et F. Raynaud

2.1.1 Le rocher aménagé

L'excavation a été poussée jusqu'au niveau d'apparition d'un banc rocheux, US 1011, en bordure septentrionale du creusement (fig. 4). Il se présente sous la forme d'une couche de calcaire coquillier compact, apparemment dégagé de sa couche de découverte due à l'altération de sa surface et mis au jour sur une longueur de 1,90 m dans le sens sud-ouest – nord-est pour une largeur maximale de 0,90 m. Sa surface, culminant au sud-est à 138,68 m NGF, s'incline légèrement vers le nord et vers l'ouest où elle est respectivement apparente à 138,58 m NGF et 138,44 m NGF. Son bord méridional a été soigneusement taillé de manière verticale sur une hauteur observée de 0,30 m, portant des traces d'outil suivant des lignes parallèles, inclinées à environ 45° et espacées de 2 cm en moyenne. Le côté occidental paraît avoir également été en partie taillé du côté sud alors que celui au nord semble plutôt naturel. À l'ouest, le bord méridional du rocher aménagé est prolongé par celui d'un creusement US 1012, observé sur une longueur de 0,40 m et comblé par un apport US 1013 de limon argileux brun, compact, relativement homogène et chargé de petits éclats calcaires. Ce niveau n'a pas pu être exploré en profondeur. Il pourrait s'agir d'une tranchée de récupération des matériaux d'un mur en partie érigé sur le secteur du banc rocheux conservé et dont l'axe serait établi à 70° est.



2.1.2 Les niveaux antiques

Au sud du front de taille, un niveau de sol s'étend sur une couche US 1016 de limon ocre orangé, très sableux, peut-être du fait de la présence de poussière de taille de pierres, chargé d'éclats de calcaire, de quelques nodules de mortier de chaux et de nodules d'argile ocre. Sa surface, observée en plusieurs points du sondage, est très compacte et légèrement inclinée entre 138,37 m NGF au nord-ouest et 138,30 m NGF au sud. Reposant sur ce niveau pouvant correspondre à un sol de chantier et à une distance comprise entre 1,60 m à l'est et 1,20 m à l'ouest du front de taille du rocher, l'assise de fondation d'un mur de grandes dimensions US 1009, prolongée par une tranchée de récupération des matériaux US 1014 ont été dégagées sur une longueur totale de 3,40 m (fig.5). Large de 1,20 m, ce mur a été implanté suivant un axe établi à 81° ouest. Il présente une construction constituée d'une assise de grands et petits blocs de calcaire coquillier, grossièrement équarris, sauf sur la face extérieure plus soigneusement taillée, hauts de 0,25 m maximum et disposés sur deux parements, avec par endroits des moellons insérés comme blocage interne, éventuelle-



Fig.4 Banc rocheux US 1011

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.5 Mur US 1009 et tranchée de récupération us 1014

© Inrap cliché F. Raynaud

ment liés avec de la terre. Au sud-ouest, le parement sud est lié à un lit de petites pierres présentant une surface horizontale, US 1008, observé sur une largeur de 0,55 m et une longueur de 1,20 m dans le sens nord-sud, débordant ainsi d'une vingtaine de centimètres de l'axe du parement sud. Il pourrait s'agir du lit de pose d'un bloc de grande taille, d'une dalle, peut-être un seuil ou du radier d'un sol. Dans l'angle sud-est du sondage, un bloc de grand appareil de calcaire coquillier, US 1005, a été observé sur une hauteur de 0,42 m, une longueur de 0,80 m et une profondeur de 0,13 m, axé est-ouest, apparemment parallèle au mur US 1009, à une distance d'environ 1 m de son parement sud (fig. 6). Sur sa face apparente, au nord, est aménagée une cupule hémisphérique, de 0,10 m de diamètre à son ouverture et localisée à 0,18 m sous l'arête supérieure et à 0,13 m du bord occidental qui pourrait correspondre à un trou de louve. L'effondrement de la berme sud, après de fortes pluies, n'a pas permis de topographier cet élément architectural. Sa face supérieure est située à 138,84 m NGF.



Fig. 6 Bloc US 1005
© Inrap cliché F. Raynaud

Un petit sondage profond, au pied de la coupe stratigraphique ouest, entre le mur US 1009 au sud et le front rocheux (US 1011) soit une largeur de 1,30 m pour une longueur de 1,50 m, a permis d'observer des traces d'occupation sur le niveau de sol US 1016 matérialisées par un foyer (fig. 7). Une *tegulae*, us 1017, de 0,70 m de long sur 0,40 m de large, pourvue d'encoches d'assemblage de 5,5 cm de long sur 3,5 cm de large pour une profondeur de 1,5 cm aux angles nord-est et nord-ouest, a été posée à l'envers, suivant un axe nord-sud, sa surface affleurant du sol. Au sud-est et à l'est de cette tuile s'étend une surface rubéfiée, US 1018, noire, chargée de cendres, observée sur une longueur de 0,90 m et une largeur de 0,40 m. L'action du feu a fortement dégradé l'angle sud-est de la tuile. Ce premier niveau est recouvert par un apport US 1010 de petites pierres, de petits moellons de calcaire coquillier, de fragments de tuiles et d'enduits peints, pris dans une matrice de limon argileux orangé. Déposé sur une épaisseur de 0,10 à 0,15 m, il a livré des os d'animaux et des coquillages, un fragment de *dolium*, quelques scories de fer, des tessons de verre, d'amphores et de céramique du I^{er} siècle après J.-C. Peu compact, ce remblai est surmonté d'une fine couche de ce même limon fortement chargé de petits éclats de calcaire coquillier et de poudre de pierre, formant une surface très dense, observée sur tout l'espace compris entre le mur US 1009 au sud et le front de taille US 1011 au nord sur une longueur de 3 m (fig. 8). Cette première phase de dépôt paraît être particulièrement chargée de déchets de taille et pourrait correspondre au chantier d'édification du bâtiment matérialisé par l'important mur US 1009.

La surface du sol apparaît entre 138,53 m NGF au nord-est et 138,46 m NGF à l'ouest, présentant une légère pente d'environ 2 cm par mètre vers l'ouest. Elle est apparemment dégradée au nord de l'espace, laissant apparaître le remblai sous-jacent le long du front de taille, peut-être à cause du ruissellement des eaux de pluies.

2.1.3 Niveaux d'abandon et de démolition

Le bâtiment dont subsiste l'assise de fondation de l'important mur (US 1009) a fait l'objet d'une destruction quasi totale dans l'espace appréhendé. Au sud, la fouille a été conduite jusqu'au niveau d'apparition d'un apport US 1007 observé sur toute la partie sud du sondage (fig. 9). Il est constitué de limon ocre orangé, contenant quelques éclats de calcaire et fragments de tuiles, des os d'animaux et de nombreux tessons d'amphores et de céramiques, datés du I^{er} siècle après J.-C. L'aspect de cette couche est proche de celle de l'US 2005 mise au jour au nord de la tranchée TR2, à une distance d'environ 5 m. Ce niveau n'a cependant pas été investi lors de notre intervention.

L'ensemble des vestiges observés est recouvert par une importante couche US 1006 de petits blocs, de moellons et de pierres rejetés en vrac, associés à quelques fragments d'enduits peints, des os d'animaux, un fragment de four à pain et des tessons d'amphores et de céramiques datés des I^{er} – II^e siècle ap. J.-C. et pris dans une matrice de limon brun clair (fig. 10 et 11). Les blocs sont plutôt localisés sur l'arase du mur US 1009 - US 1008. Au sud, une poche US 1019, de moellons et de petites pierres, se distingue par une forte concentration de cendres et de petits charbons de bois alors que dans l'espace compris au nord entre le mur US 1009 et le front de taille ont plutôt été accumulées de petites pierres.



Fig.7 Niveau de sol US 1016 et foyer sur tegulae US 1017

© Inrap cliché F. Raynaud



Fig.8 Remblai US 1010

© Inrap cliché F. Raynaud



Fig.9 Surface du remblai us 1007

© Inrap cliché F. Raynaud

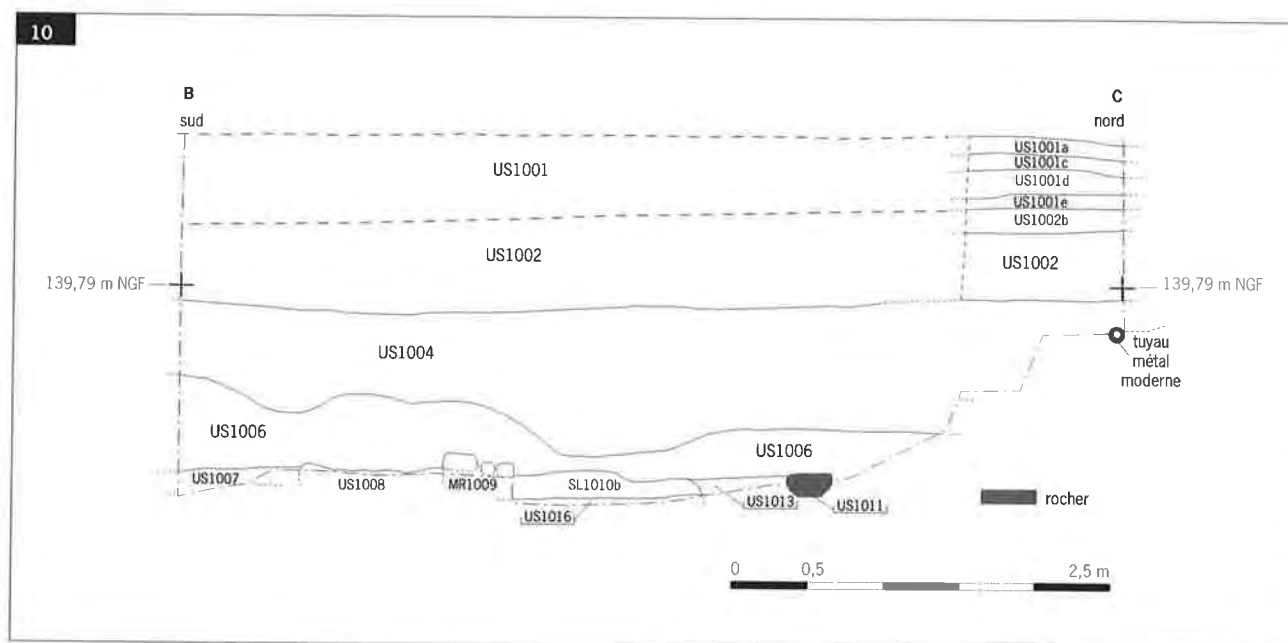
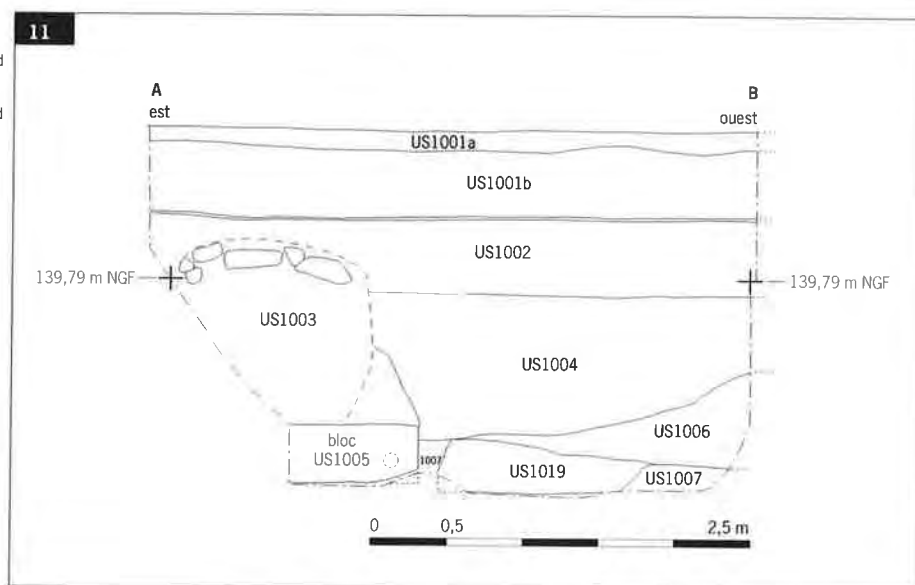


Fig.10 TR1 - coupe stratigraphie est

© Inrap relevé O. Mignot, infographie F. Robin et F. Raynaud

Fig.11 TR1 - coupe stratigraphie sud

© Inrap relevé O. Mignot, infographie F. Robin et F. Raynaud



Ce même type de remblai constitue le comblement (US 1015) de la tranchée de récupération des matériaux du mur US 1009. Ces apports sont surmontés par une couche US 1004, de limon brun clair, similaire à la matrice de la couche sous-jacente, meuble, chargé de quelques petites pierres, de fragments de *tegulae*, d'une brique losangique de terre cuite, d'un fragment de four à pain, de nodules de mortier de chaux. Ces éléments de démolition sont associés à des os d'animaux, une scorie de fer, un clou en fer, des tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} siècle ap. J.-C., mais également un tesson de l'Antiquité tardive et un d'Époque moderne. La densité des éléments inclus diminue vers le sommet, ce niveau pourrait correspondre à un horizon mis en culture et débarrassé de sa charge caillouteuse. La surface de ce niveau est horizontale, localisée à 139,70 m NGF.

2.1.4 Niveaux modernes et contemporains

Dans l'angle sud-est du sondage, une structure enterrée, US 1003, de plan circulaire, a été recoupée sur une hauteur de 1,20 m et une largeur comprise entre 0,40 m à la base et 1,20 m au sommet, par le creusement mécanique (fig. 12). Elle renferme des briques moulées et des blocs de calcaire coquillier portant des traces de ciment, les espaces interstitiels n'étant pas colmatés. L'ensemble de l'espace est recouvert par une couche US 1002 de limon brun, organique, chargé de petits cailloux, fragments de tuiles, charbons de bois, déposée sur une épaisseur moyenne de 0,50 m dont la surface horizontale est située à 140,40 m NGF. Au-dessus ont été étendus des apports US 1001 de remblais de terre limoneuse, chargée de fragments de plaques de goudrons et recouverts par une couche compactée de petits graviers constituant le dernier sol contemporain de la caserne de gendarmerie.



Fig. 12 Structure enterrée, US 1003

© Inrap cliché F. Raynaud

2.2. La tranchée 2 (TR2)

Au nord du secteur occidental, la tranchée TR2 a été ouverte, dans un premier temps, suivant un axe nord-sud, sur une longueur de 18 m et une largeur de 5 m, mettant au jour des vestiges enfouis entre 0,90 m au nord et 1,80 m au sud. L'espace d'observation a été étendu par une branche perpendiculaire, excavée jusqu'à une profondeur de 2,10 m sur une longueur de 5 m pour une largeur de 2,80 m – soit une surface dégagée au niveau des vestiges antiques de 104 m² (fig. 13). Le décapage mécanique a été complété par un sondage manuel réalisé au pied de la berme sud de la branche perpendiculaire, sur une longueur de 10 m pour une largeur comprise entre 0,50 m à l'ouest et 1,25 m à l'est.

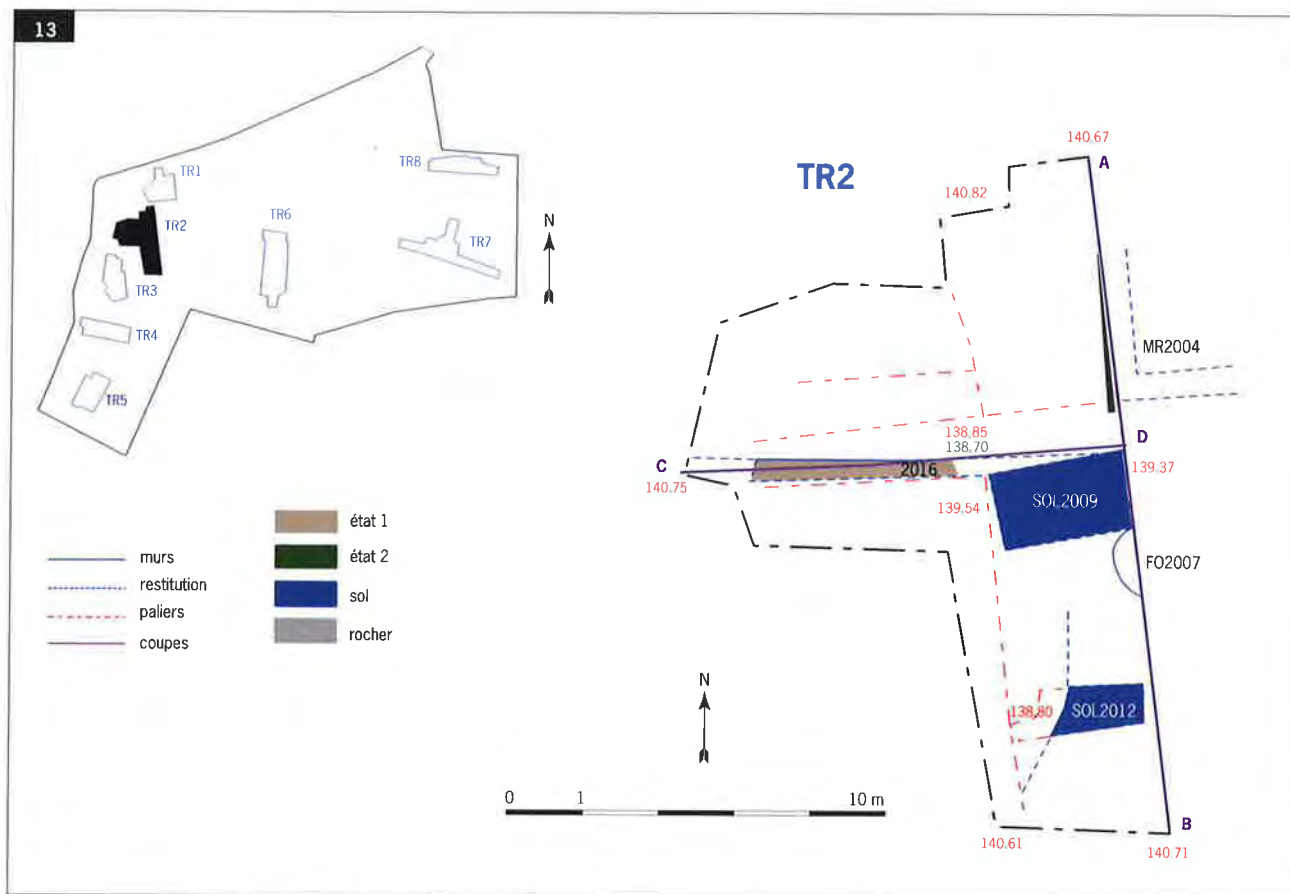


Fig.13 Plan de la tranchée Tr2

© Inrap relevé G. Gadebois, infographie F. Robin et F. Raynaud

2.2.1 État 1

L'aménagement de ce secteur paraît être structurée par le mur US 16, édifié suivant un axe est-ouest dont l'arase du parement nord a été observée sur une longueur de 4,60 m pour une largeur maximale de 0,30 m à son extrémité ouest, il n'a pu être seulement dégagé que sur une hauteur de 0,50 m sans que sa fondation n'ait été atteinte à 138,35 m NGF à la base du sondage (fig. 14). Arasé de manière irrégulière, son sommet est compris entre les niveaux 138,65 m NGF et 138,85 m NGF. Il présente un parement nord constitué d'assises irrégulières de moellons, peu épais et de petits blocs avec un blocage interne de pierres de calcaire coquillier liés à la terre, avec un sédiment limoneux meuble, de couleur brune.

Au sud de la tranchée et de l'axe de ce mur, le décapage a été poussé jusqu'au niveau d'apparition d'un sol (US 12) repéré sur une longueur de 6,30 m dans le sens nord-sud et une largeur de 3 m, il a fait l'objet d'un

nettoyage ponctuel sur un espace transversal, implanté au centre de l'espace dégagé et large de 3 m (**fig. 15**). Ce niveau de sol s'étend sur une couche de limon argileux brun clair, chargé ponctuellement d'importantes lentilles de poudre minérale, peut-être liée par un mortier de chaux maigre et contenant de petits éclats de pierre. Sa surface est comprise entre 138,83 m NGF au nord-est, 138,75 m NGF au sud-est et 138,65 m NGF au sud-ouest, soit une légère inclinaison d'environ 1,5 cm par mètre. Son nettoyage a permis de recueillir 1 clou en fer, des os d'animaux et des tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} ou début du II^e siècle ap. J.-C. Il est recouvert par une couche, (US 2011), de limon sableux gris foncé, meuble, fortement chargé de cendres, de charbons de bois et d'oxyde de fer pulvérulent associé à une vingtaine de scories de fer et quelques tessons d'amphores. Ce dépôt est accumulé sur une épaisseur comprise entre 0,14 m au nord et 0,02 m au sud.

Matérialisé par un mur axé est-ouest, le premier état de construction se caractérise par une différence de niveau des sols. Au sud, le sol a été observé à 138,75 m NGF en moyenne alors qu'au nord, l'excavation poussée jusqu'à la cote 138,30 m n'a pas permis d'atteindre la base de l'élévation. Le niveau de sol du secteur septentrional doit se trouver ainsi également situé à une altitude moins élevée que celles du rocher et des vestiges mis au jour à 12 m au nord, dans la tranchée TR1.



Fig. 14 Parement nord du mur US 2016

© Inrap cliché F. Raynaud

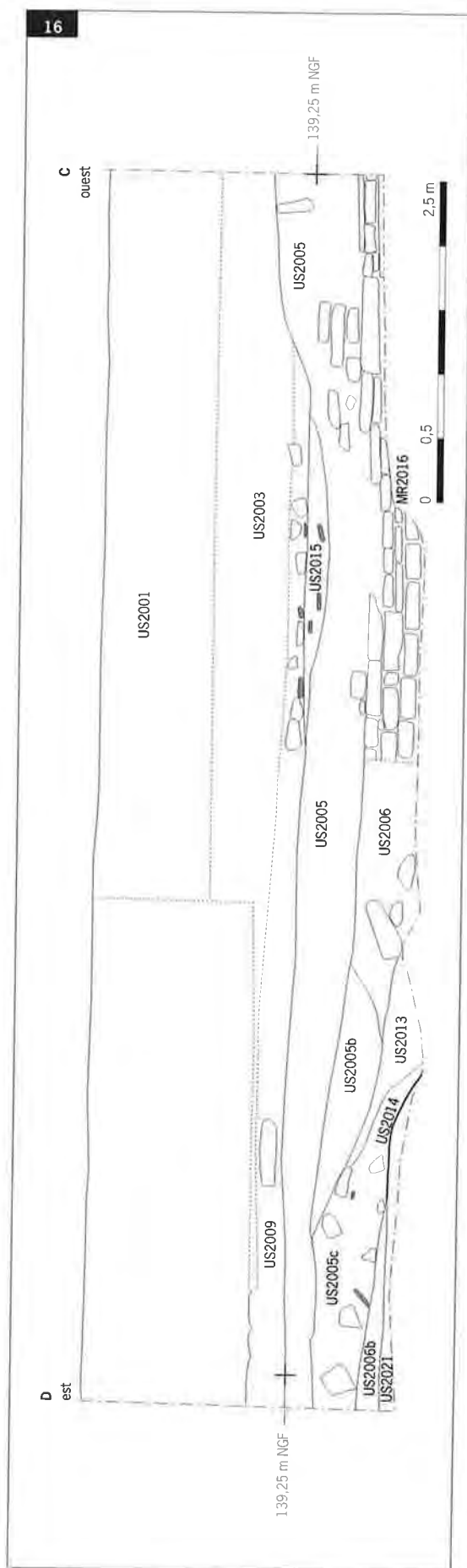
Fig. 15 Niveau de sol US 2012

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig. 16 TR2 - coupe stratigraphie est-ouest

© Inrap relevé J.-L. Aurand et F. Raynaud,

infographie F. Robin et F. Raynaud



2.2.2 Abandon et démolition de l'état 1

À l'ouest, le niveau de sol du secteur méridional est recoupé par un creusement, US2019, observé sur une longueur de 1,10 m, présentant un bord irrégulier et comblé par un remblai US 2020, de limon brun gris, chargé de petites pierres, de moellons et de fragments de tuiles. Cet apport est similaire à la couche (US 2010) recouvrant la couche d'occupation ou d'abandon (US 2011) surmontant le niveau de sol.

Au nord de ce mur, d'importants remblais constitués de déblais de démolition, ont été accumulés sur une épaisseur totale de plus de 1,20 m (fig. 16). La surface d'un premier apport, US 2021 a été mise au jour dans l'angle sud-est du sondage, sur une longueur de 2,50 m dans le sens nord-sud pour une largeur de 0,55 m. Elle s'étend sur une couche de pierres et de petits éclats de calcaire coquillier et de nodules de mortier de chaux, pris dans une matrice de limon sableux brun clair. Elle culmine au sud-est à 138,42 m NGF et s'incline sensiblement vers le nord jusqu'à la cote 138,38 m NGF. Elle est partiellement surmontée par une couche, (US 2014), de limon sableux, gris foncé, fortement chargé de cendres et de petits charbons de bois, associés à quelques fragments de tuiles et de tubulure d'hypocauste, des coquillages, un scorie et une tige en fer ainsi que des tessons d'amphores et de céramiques de la période entre le milieu de I^{er} et le milieu du II^e siècles ap. J.-C. Sa surface, dégagée sur une longueur de 2 m, est horizontale à l'est, à 138,50 m NGF et s'incline jusqu'à 138,30 m vers le nord-est. À l'est, ce niveau est recouvert par un remblai, US 2006-b observé sur une longueur de 1,60 m et déposé sur une épaisseur comprise entre 0,20 m à l'est et 0,01 à l'ouest. Il est constitué par des déblais de démolition d'architecture de terre crue, limon argileux ocre jaune, chargé de fragments d'enduits peints et de moellons de calcaire coquillier. Réalisé sur une épaisse couche de mortier de chaux d'au moins 6 cm d'épaisseur, certains fragments présentent une couche superficielle de mortier de tuileau, ce décor peint (fig. 17) comportait des panneaux ocre jaune, rouge à décor de lignes juxtaposées verte (6 mm) et blanche (3 mm), de panneaux verts bordés d'une ligne blanche (3 mm), de panneaux à fond noir, décorés de candélabres. Un cygne aux ailes déployées appartenait à une représentation sur le fond rouge (fig. 17b). Au-dessus de ces couches de déblais, un premier apport (US 2005-c) est constitué de déblais de démolition de maçonnerie et accumulé sur une hauteur comprise entre 0,50 m à l'est. Sa surface est horizontale à 139,05 m NGF alors que vers l'ouest elle s'infléchit notablement jusqu'à la cote 138,30 m NGF, ne présentant qu'une épaisseur limitée à 0,15 m. Ce remblai est constitué de petits blocs, moellons, pierres, nodules de mortier de chaux, fragment de dalle de terre cuite et fragments de tuiles pris dans une matrice de limon sableux gris clair. Ces éléments d'architecture sont associés à une grande quantité de tessons d'amphores et de céramiques, des os d'animaux, des coquillages. Une pièce de monnaie a été recueillie dans ce remblai, il s'agit d'un as de Claude du milieu du I^{er} siècle. La pente occidentale à la surface des remblais est en partie ensevelie sous une couche US 2013 de limon argileux gris foncé, chargée de cendres et de charbons de bois, de petits fragments de tuiles, un fragment de mortier, des os d'animaux, des coquillages, un clou en fer et des tessons d'amphores et de céramiques du milieu I^{er} - milieu II^e siècle ap. J.-C.

17



a : panneau rouge : lignes blanches et bleues
b : motif cygne
c : noir, vert, blanc, ocre jaune

d : panneau ocre jaune
e : panneau rouge, ligne blanche panneau vert
f : candélabre sur fonds noir

Fig.17 Fragments du décor d'enduit peint

© Inrap clichés F. Raynaud

Elle a été observée sur une épaisseur comprise entre 0,06 m à l'est et à 0,29 m vers l'ouest, conservant la pente vers l'ouest, induite par celle des remblais sous-jacents.

Cette inclinaison est comblée par un nouvel apport US 2006-a de déblais de démolition d'architecture de terre crue, limon argileux ocre chargé de fragments d'enduits peints, de quelques moellons ainsi que de quelques blocs de grand appareil en calcaire coquillier, investi sur une longueur de 6 m et une épaisseur de 0,50 m. Réalisé sur une fine couche de mortier gris, épaisse de 1,5 cm et portant au revers les empreintes des rainures d'accrochage sur le parement d'une paroi de terre crue, le décor peint paraît relativement élaboré (fig. 18). Il était constitué de panneaux ocre jaune à mouchetis rouge, de panneaux ocre jaune séparés de panneaux rouge lie-de-vin par une ligne blanche (ép. 6 mm), de panneaux blancs et verts séparés par deux lignes juxtaposées rouge clair et rouge foncé (ép. 6 mm), de panneaux blancs à vignette naturaliste : oiseaux et végétaux, bordés de lignes ocre jaune (ép. 3 mm) et de lignes noires parallèles distantes de 2,08 cm à 3,02 cm. Accumulé contre le parement nord du mur US 2016, le remblai présente une surface culminant au sud à 138,85 m NGF, correspondant au niveau d'arasement de la maçonnerie et s'inclinant vers le nord jusqu'à la cote 138,45 m NGF.

Au sud du mur US 2016, la couche de limon cendreuse (US 2011) surmontant le sol, est ensevelie sous une couche US 2010, de limon sableux brun foncé, chargé de petits éclats de calcaire, de fragments de tuiles et de nodules de mortier de chaux, déposé sur une épaisseur moyenne de 0,25 m (fig. 19). Cette couche a livré des anneaux et des clous de bronze associés à des objets non identifiés, un anneau et des clous en fer, des coquillages et des os d'animaux, ainsi qu'un tesson de verre et des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles ap. J.-C. Ces apports sont surmontés par un important remblai US 2005-a, de déblais de démolition de maçonnerie, petits moellons, pierres, nodules de mortier de chaux, fragments de tuiles pris dans une matrice de limon sableux gris clair et associés à une grande quantité de tessons d'amphores et de céramiques. Cette couche renfermait ponctuellement une grande poche US 2005-b (longueur : 2,55 m, à fond concave pour une profondeur maximale de 0,40 m), constituée de poudre minérale jaune clair, résultant de la taille de calcaire coquillier et associée à quelques petites pierres. Observé sur toute la surface analysée, ce remblai, dont l'épaisseur est comprise entre 0,20 m à l'est et 0,65 m à l'ouest présente une surface établie à 139,25 m NGF à l'est, 139,50 m NGF à l'ouest.

L'ensemble des couches de cette phase a livré une grande quantité de tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. ; mais également de la période comprise entre les III^e et V^e siècles. Les premiers ont pu être déplacés avec les matériaux des remblais alors que les seconds permettent une datation de l'époque où ceux-ci ont été accumulés.

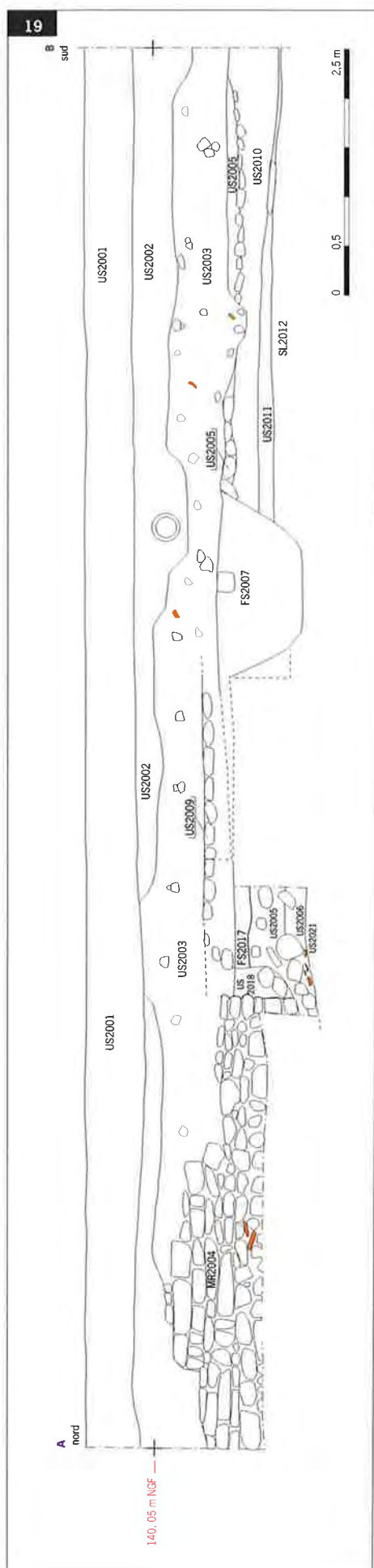
La surface de la dernière phase de remblaiement (US 2005) se particularise par son extrême compacité marquant un niveau de sol. Son occupation est matérialisée à l'ouest, dans la coupe stratigraphique sud par une lentille US 2015 de limon gris très foncé, chargé de cendres et de charbons de bois, contenant quelques fragments de tuiles, longue de 2,60 m dans le sens est-ouest et dont l'épaisseur est comprise entre 0,17 m au centre et 0,01 m sur les bords. À l'est, le niveau de sol est perforé par une grande fosse us 2007, de plan circulaire de 2,06 m de diamètre à son ouverture et de 0,68 m pour son fond plat, ses parois sont obliques.

18



Fig.18 Fragments du décor d'enduit peint

© Inrap clichés F. Raynaud



Ce creusement, profond de 0,89 m, a été comblé par un apport US 2008, de limon argileux brun clair chargé de petites et moyennes pierres de calcaire coquillier, de petits cailloux, fragments de tuiles et de tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} - II^e siècles ap. J.-C.

2.2.3 État 2

Une tranchée de fondation, US 2017, aux parois verticales, a été excavée dans la couche de déblais US 2005. Elle n'a été observée que ponctuellement sur une hauteur de 0,72 m sans que sa base ne soit atteinte (fig. 19). Elle a servi à l'édification d'un mur, US 2004, implanté suivant un axe approximativement nord-sud et mis au jour, dans la berme orientale du secteur nord sur une longueur de 4,60 m et une hauteur maximale de 1 m (fig. 20). Il présente en parement extérieur, une maçonnerie de moellons disposés en assises irrégulières, liés à joints gras avec de la terre limoneuse brun clair. Les dimensions des moellons sont très variables : les plus grands dépassent les 0,60 m de long, la majorité présentent une longueur comprise entre 0,20 et 0,30 m mais de nombreuses petites pierres de 0,10 m de long et quelques fragments de tuiles ont été insérés entre les moellons plus grands. À l'extrémité méridionale, une superposition de moellons, apparemment disposés en besace, forment l'angle extérieur sud-ouest de l'édifice. Les quatre assises observées à la base, constituent la partie supérieure du massif de fondation du bâtiment aménagé dans la tranchée US 2017. Large de 0,28 m, l'espace laissé ouvert sur le bord de la tranchée, a été comblé par un remblai, US 2018, de limon argileux brun - gris, chargé d'éléments de démolition. Sa nature est similaire à celle du remblai US 2005 dans lequel la tranchée a été creusée. L'élévation se dresse au droit du massif de fondation. L'arase de ce mur est située à 139,90 m NGF, soit à 0,90 m de profondeur sous le sol actuel.



Fig. 19 TR2 - coupe stratigraphie nord-sud

© Inrap relevé J.-L. Aurand et F. Raynaud,
infographie F. Robin et F. Raynaud

Fig. 20 Parement ouest du mur US 2004

© Inrap cliché F. Raynaud

Au sud-ouest de cette structure et distant de 0,75 m de l'angle extérieur sud-ouest, un aménagement particulier, US 2009, a été mis au jour au moment du décapage mécanique. Sur un espace large de 2 m et dégagé sur une longueur de 3,40 m dans le sens est-ouest, un sol compact est matérialisé par un lit irrégulier de moellons et des dalles de calcaire coquillier, avec quelques fragments de tuiles. Ces éléments sont disposés à plat sur une couche de limon argileux brun, chargée de petites pierres et de moellons en vrac et déposée sur une épaisseur moyenne de 0,30 m. Cette couche a livré des os d'animaux et un coquillage et des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles mais également un tesson d'amphore des IV^e et V^e siècles ap. J.-C. Sa surface horizontale située à 139,54 m NGF, incite à relier ce niveau de sol au bâtiment voisin US 2004 (fig. 21). De part et d'autre de cet aménagement, le niveau de sol n'a pas été repéré mais pourrait correspondre à la surface de la couche US 2005.

Les vestiges du second état observé : arase du mur US 2004, sol US 2009 et sol US 2005 sont ensevelis sous une couche US 2003 de limon sableux brun foncé chargé de petits éléments de démolition : pierres, fragments de tuiles, nodules de mortier de chaux, associés à des os d'animaux, des morceaux de fer et des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles. Elle est déposée sur une épaisseur moyenne de 0,55 m.

Sa surface irrégulière culmine au nord à 140,17 m NGF et s'infléchit jusqu'à 139,45 m NGF au sud. Au nord, l'arase du mur US 2004 et ce niveau présentent un dénivelé de 20° qui pourrait correspondre au bord d'un creusement d'époque moderne.



Fig. 21 Aménagement de blocs US 2009

© Inrap cliché F. Raynaud

2.2.4 Niveaux modernes et contemporains

L'espace est entièrement recouvert par une importante couche, US 2002, de terre limoneuse brune, homogène avec cependant quelques rares petits éléments de démolition : pierres et fragments de tuiles. Cet apport rehausse le sol jusqu'à la cote 140,25 m NGF, il est surmonté par des niveaux, US 2001, correspondant aux aménagements contemporains de la cour de la caserne de gendarmerie : remblais de plaques de goudron et sol de gravillons.

2.3. La tranchée 3 (TR3)

La tranchée TR3 a été implantée approximativement au centre du secteur occidental. L'excavation à la pelle mécanique a été conduite jusqu'au niveau d'apparition d'un sol de mortier à 2,20 m de profondeur sous le sol actuel. La réalisation de paliers de sécurité a limité l'espace d'observation des niveaux antiques à une longueur de 8 m dans le sens nord-sud pour une largeur de 3 m soit une surface de 24 m². Deux petits sondages ponctuels (au sud et au nord) ont permis d'observer les niveaux surmontant le substratum rocheux (fig. 22).

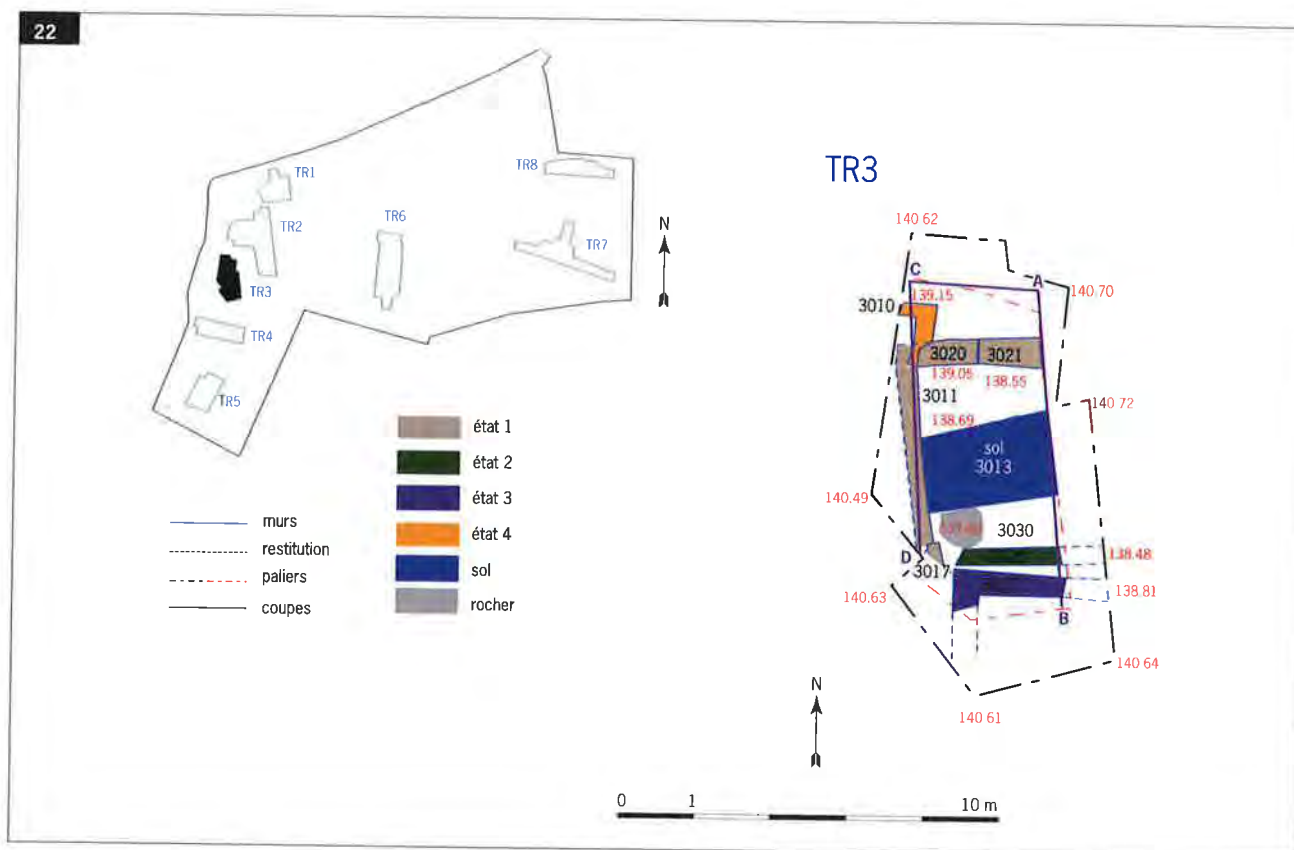


Fig.22 Plan de la tranchée Tr3

© Inrap relevé G. Gadebois, infographie F. Robin et F. Raynaud

2.3.1 État 1

Un petit sondage, de 1 m de côté, localisé au sud-ouest de la tranchée, a permis d'atteindre le sommet du rocher, US 3036. Il se présente sous forme de banc de calcaire coquillier compact, débarrassé de sa couche de découverte et dont la surface approximativement horizontale présente un palier supérieur 137,60 m NGF et un autre à 137,56 m NGF (fig. 23). Le substrat rocheux est surmonté par une couche US 3035, de limon sableux beige, compact. Accumulé sur une épaisseur de 0,69 m, ce remblai inclut quelques moellons, de petits éclats de calcaire coquillier, des fragments de tuiles peignées, un tessou de *dolium*, trois tesselles de quartz, des os d'animaux et de rares petits charbons de bois. Il a également livré un tessou de verre et un petit fragment de paroi de four vitrifié ainsi qu'un morceau de plomb et des tessous d'amphores et de céramiques datés de la période allant du milieu I^{er} siècle au milieu du II^e siècle ap. J.-C. Sa surface horizontale se situe à 138,24 m NGF.

Un petit sondage implanté dans l'angle nord-est de la tranchée, ouvert sur 1 m de côté, a permis d'observer une série de couches antérieures au premier état de construction (**fig.24**). L'excavation a été poussée jusqu'à la cote 137,60 m NGF sans que le sommet du rocher ne soit atteint. À sa base, elle a recoupé sur une profondeur de 0,25 m, une couche, US 3040, de limon argileux gris, compact, homogène, chargé de nombreux petits charbons de bois, de petits cailloux et ayant livré des tessons d'amphores et de céramiques datés du I^{er} siècle ap. J.-C. et un tesson de verre, trois fragments de *dolium*, trois clous en fer et des os d'animaux. Elle est recouverte par une couche, (US 3039), de limon sableux jaune, chargé de poudre de calcaire coquillier et de petits éclats, et ayant livré des fragments de *dolium*, un os d'animal, trois nodules informes de fer oxydé, des tessons d'amphores et de céramiques datées du I^{er} siècle – début du II^e siècle ap. J.-C., déposée sur une épaisseur de 0,10 m. Un nouvel apport, US 3038 de limon sableux brun gris, contenant des petits éclats de calcaire coquillier, des fragments de tuiles peignées, des tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} siècle – début II^e siècle ap. J.-C., associés à un clou et des fragments de fer, des os d'animaux et un coquillage, est accumulé sur une épaisseur de 0,25 m.



Fig.23 Rocher US 3036 et remblai US 3035

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.24 Remblai US 3040, US 3039, US 3038

© Inrap cliché F. Raynaud

Il présente une surface horizontale à 138,22 m NGF, équivalent à celle du remblai US 3035 observé dans le sondage sud-ouest. Cette phase stratigraphique paraît correspondre à un nivellement du terrain préalable à l'édification du premier état de construction observé et peut-être attribuée à la première moitié du II^e siècle de notre ère.

En limite occidentale de la tranchée, un mur, US 3011, implanté suivant un axe à 3,5° ouest, a été dégagé sur une longueur 6 m (fig. 25 et 26). Il repose sur un massif de fondation réalisé dans une tranchée étroite excavée dans le niveau de remblai sous-jacent et sur une hauteur maximale de 0,73 m. Cette substructure présente une première assise constituée de moellons disposés sur chant, surmontée par 4 à 5 assises de moellons et de petites pierres disposés horizontalement, à joints gras, liées par du mortier de chaux blanchâtre. L'assise supérieure forme un ressaut de 0,10 m au pied de l'élévation. Ce ressaut est situé à 138,30 m NGF au sud du mur soit sous le niveau du sol du bâtiment alors que pour la partie nord, il présente une assise de petits blocs, observée sur une longueur de 2,20 m et dont le sommet, à 138,46 m NGF, restait apparent sur une hauteur de 0,12 m au-dessus du sol.

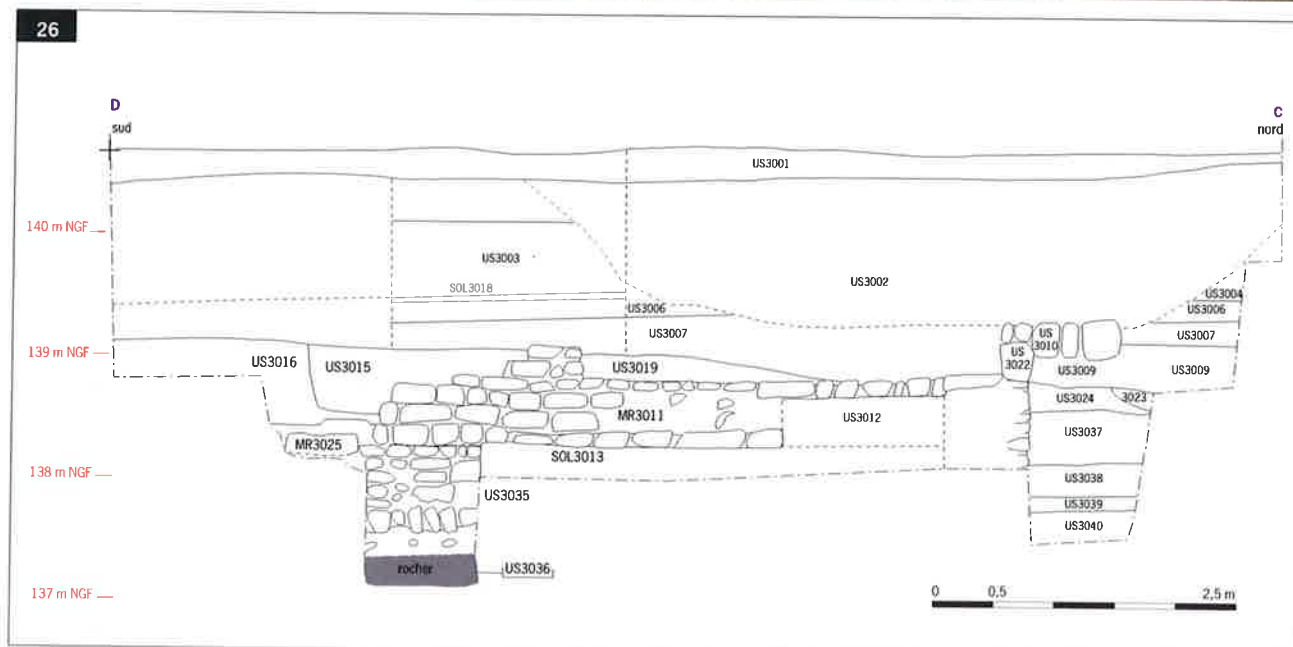


Fig.25 Mur US 3011

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.26 TR3 - coupe stratigraphie ouest

© Inrap relevé J.-L. Aurand et F. Raynaud,
infographie F. Robin et F. Raynaud



Large de 0,50 m, l'élévation est constituée d'une maçonnerie de moellons de calcaire coquillier, de différentes tailles, disposés en assises irrégulières et formant les parements, agencés à joints gras.

Le blocage interne est constitué de petites pierres et de quelques fragments de tuiles pris dans un mortier de chaux blanchâtre. Les irrégularités du parement oriental ont été estompées par un enduit pariétal de ce même mortier. L'élévation de ce mur est conservée sur une hauteur comprise entre 0,40 m et 0,70 m. À l'extrémité méridionale du segment mis au jour, l'arase du massif de fondation est surmonté par une grande dalle, US 3017, de calcaire froid, de couleur grise, dégagée sur 0,84 m de long dans l'axe du mur et 0,47 m de large dont 0,17 m en saillie vers l'est par rapport au parement. Son épaisseur est comprise entre 0,12 m pour la partie centrale et 0,17 m pour les 0,40 m de l'extrémité septentrionale (fig. 27). Les limites latérales de cette partie de la dalle sont taillées en angles droits décalés : celui qui est accolé à la maçonnerie a été dégagé sur 0,13 m de côté alors que l'opposé est profond de 0,05 m et long de 0,22 m. Cette dalle avait certainement une fonction de seuil, la partie surélevée servant éventuellement de base au piédroit de l'encadrement et la découpe en angle droit de feuillure pour le logement de l'hubriserie. Au nord du segment de mur dégagé, un mur perpendiculaire, US 3020, a été appuyé sur le parement est du mur US 3011 (fig. 28). Conservé sur une longueur de 1,05 m, il est constitué d'une maçonnerie de moellons de calcaire coquillier disposés en assises irrégulières, à joints gras, pour former les parements, soit une largeur de 0,70 m avec un blocage interne de pierres et d'éclats de calcaire liés au mortier de chaux jaunâtre. Dans l'axe de cette structure bâtie, une tranchée, US 3021, de même largeur a été observée sur une longueur de 1,70 m. Son fond plat est situé à 138,16 m NGF au même niveau que la base de la maçonnerie qui est apparemment édifiée directement sur le niveau de sol antérieur, (US 3038), sans massif de fondation. Son élévation est conservée sur une hauteur maximale de 0,77 m.



Fig. 27 Dalle de seuil US 3017

© Inrap cliché F. Raynaud



Fig. 28 Mur US 3020

© Inrap cliché F. Raynaud

Au nord, la base du mur est recouverte par une couche, (US 3037), de limon sableux, ocre jaune, chargé de nombreux petits éclats de calcaire coquillier, de fragments de tuiles, ayant livré des os d'animaux et des tessons d'amphores et de céramiques datés du I^{er} siècle – début du II^e siècle ap. J.-C. (fig. 24). Elle a été accumulée sur une épaisseur de 0,40 m présentant une surface située à 138,65 m NGF qui pourrait correspondre à un niveau de sol de terre.

Dans l'espace délimité par les murs US 3011 à l'est et US 3020 au nord, un sol, US 3013, est constitué d'un radier de petites pierres de calcaire coquillier disposées en hérisson, sur une épaisseur de 0,10 m, recouvert par une couche de mortier de chaux chargé de cailloutis, épaisse de 0,10 m (fig. 29). La surface est soigneusement lissée à 138,36 m NGF : soit à 0,20 m au-dessus de la base du mur nord et 0,30 m sous le premier niveau de sol observé au nord du mur de refend.



Fig. 29 Sol US 3013
© Inrap cliché F. Raynaud

2.3.2 État 2

Au sud de l'espace mis au jour, le sol intérieur (US 3013) a été détruit sur toute son épaisseur, hérisson et mortier soit 0,20 m, par une tranchée dégagée sur une longueur de 2,80 m dans le sens est-ouest et sur une largeur observée de 1 m. En limite méridionale de ce secteur détruit, une structure, (US 3025), est constituée d'une assise de gros moellons de calcaire coquillier et un moellon de calcaire froid disposés en parements avec un blocage interne de petites pierres liées par de la terre argileuse ocre brun. Cet aménagement repose sur un lit, d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, de limon argileux ocre brun, chargé de petits éclats de calcaire, de nodules d'argile rubéfiée (fig. 30). Large de 0,56 m, conservée sur une hauteur de 0,30 m et dégagée sur une longueur de 2,80 m, cette structure est parallèle au mur nord (US 3020) et perpendiculaire au mur ouest (US 3011), côté où elle est édifiée contre la partie latérale du seuil et ainsi, elle pouvait s'appuyer sur le piédroit de la porte.



Fig.30 Assise de moellons US 3025

© Inrap cliché F. Raynaud

Au sud de cette maçonnerie, la surface d'une couche, us 3034, de limon argileux gris a été mise au jour au niveau de l'arase du mur, sur une largeur comprise entre 0,27 m à l'est et 1 m à l'ouest, mais n'a pas été investie. À son contact, ont été recueillis des tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} siècle mais également un tesson d'amphore du V^e siècle, des os d'animaux et une scorie de fer. Si ce mur contribuait à la partition de l'espace intérieur du premier état de construction observé, il n'a pas pu être rattaché à une période particulière de la phase comprise entre le milieu du II^e et le V^e siècle après J.-C. Sa liaison avec le piédroit de la porte du mur ouest ne semble pas cohérente pour l'attribuer à un solin de cloison du premier état, formant ainsi la limite méridionale originelle du sol de mortier. Il a également pu être édifié après la destruction du sol de mortier et avant le dépôt de la couche US 3030 datée de la fin du IV^e et V^e siècles.

L'espace entre le parement nord de ce mur et le bord du sol détruit est comblé par un apport US 3030, de limon argileux gris, déposé sur une épaisseur de 0,30 m et chargé de moellons, certains de 0,40 m de côté, de pierres, de grands et petits fragments de tuiles (fig. 31). Ces éléments sont associés à des tessons d'amphores, de céramiques et de verres dont les débris d'un flacon, datés de la fin du IV^e et V^e siècles, une tête de clou et une plaquette de bronze percée d'un pertuis de serrure, un fragment de paroi de four vitrifié, des os d'animaux et des petits charbons de bois.



Fig.31 Couche d'occupation US 3030
© Inrap cliché F. Raynaud

Au nord du mur de refend, le sol, (US 3037), est surmonté par couche, US 3024, de limon sableux brun, de 0,20 m d'épaisseur au sud, chargé de fragments de tuiles, de nodules de terre crue rubéfiées, de tessons d'amphores, de céramiques et de verres, datés des IV^e et V^e siècles, associés à des os d'animaux, des coquillages, un clou en fer, une plaquette de bronze et de petits charbons de bois. Sa surface s'infléchit vers le nord où elle est surmontée par un remblai, US 3023, de limon sableux jaune, chargé d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles, de tessons de d'amphores et de céramiques du I^{er} siècle ap. J.-C., associés à un tesson de verre et un os d'animal, déposée sur une épaisseur maximale de 0,10 m. La surface de ces remblais constitue un niveau de sol situé à 138,90 m NGF (fig. 32).

Sur ce nouveau niveau de sol en terre, au nord du mur de refend, une couche (US 3009) a été accumulée sur une épaisseur de 0,40 m. Elle est constituée de limon sableux brun foncé, chargé de quelques petits blocs de calcaire, d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles, ainsi que d'une grande quantité de tessons d'amphores et de céramiques, sept tessons de verres, un fragment de four à pain et quatre fragments de *dolium*, associés à de nombreux coquillages et os d'animaux, à quatre clous, des fragments informes et un petit morceau de scorie de fer ainsi qu' un fragment d'aiguille en os. Le mobilier céramique recueilli dans ce dépôt correspond à deux phases chronologiques : la première du milieu du I^{er} à la fin du II^e siècle et l'autre de la fin du IV^e au milieu du V^e siècle (fig. 33).



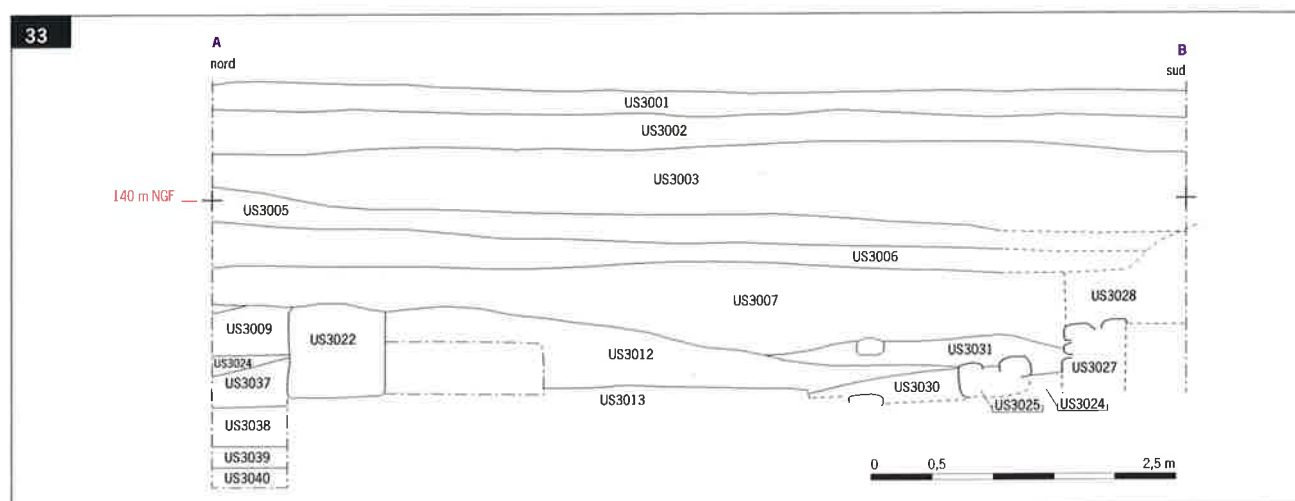
Fig.32 Surface US 3024 - US 3023

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.33 TR3 - coupe stratigraphie est

© Inrap relevé J. Guerre et C. Payet,

infographie F. Robin et F. Raynaud



Construit au cours de la première moitié du II^e siècle de notre ère, le bâtiment mis au jour dans la tranchée TR3, paraît avoir fait l'objet de transformations architecturales et avoir été occupé jusqu'au milieu du V^e siècle.

2.3.3 Phase d'abandon et de démolition

Correspondants à l'espace intérieur, le sol de mortier, US 3013, le sol d'occupation US 3030, l'arase du mur US 3025 et le niveau us 3034 sont recouverts par une couche US 3012 de petits blocs, de moellons et d'éclats de calcaire coquillier, associés à de rares fragments de tuiles, pris dans une matrice de limon sableux marron clair (fig. 33). Ce niveau, accumulé sur une épaisseur de 0,70 m, au nord et de 0,20 m au sud, a livré de rares tessons d'amphores et de céramiques des IV^e et V^e siècles ap. J.-C. Au sud-est, ce niveau inclut une grande poche, US 3031, de limon argileux ocre brun, chargé de quelques blocs et éclats de calcaire coquillier, d'ossements d'animaux et de tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} siècle ap. J.-C. Observée sur une longueur de 2,45 m et une épaisseur maximale de 0,20 m, directement déposée sur l'arase du mur US 3025, elle pourrait être constituée de déblais provenant de la démolition d'une architecture en terre crue et éventuellement de l'élévation du mur US 3025.

Au nord, les matériaux composant la partie orientale du mur US 3020 ont été récupérés. Le négatif de cette structure, US 3021, large de 0,65 m et de 1 m de haut, observée sur 1,60 m de long, est comblé par un remblai us 3022 de limon sableux marron chargé de petits éclats de calcaire coquillier, de nodules de terre crue rubéfiée, de quelques petits fragments de tuiles et de petits charbons de bois associés à des coquillage et des os d'animaux ainsi que des tessons d'amphores et de céramiques dont certains datés des V^e et VI^e siècles.

Au nord-est, la surface de la couche US 3009 est partiellement surmontée par une petite couche US 3008 de limon argileux ocre brun, observée sur une longueur de 1,20 m dans le sens est-ouest et une largeur de 0,20 m pour une épaisseur maximale de 0,12 m à l'est. Associés à tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C., cette couche a livré neuf fragments d'enduits peints, elle est peut-être constituée d'éléments d'architecture de terre crue.

À l'ouest, après l'arasement du mur US 3011, les assises supérieures sont recouvertes par une couche, US 3019, constituée de petites pierres de calcaire coquillier, de nodules de mortier de chaux, pris dans une matrice de limon sableux brun clair, ayant livré quelques fragments de tuiles, des tessons de céramiques du I^{er} siècle après J.-C. Au-dessus du seuil est accumulée une couche US 3016, de limon argileux ocre brun, chargé de petits charbons de bois associés à des os d'animaux, une scorie et cinq morceaux de fer informes ainsi que des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. L'accumulation de ces déblais rehausse le niveau du sol jusqu'à la cote 139,20 m NGF. Cette couche est apparemment recoupée par un négatif, US 3014, large de 0,58 m et haut de 0,60 m, contre lequel est déposée une couche, US 3015, de débris de démolitions : moellons et petites pierres de calcaire coquillier, nodules de mortier de chaux et fragments de tuiles, pris dans une matrice de limon sableux ocre brun où ils sont associés à des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. L'aspect de cette couche est très proche de celui de la couche US 3019. Après la destruction du mur de refend (US 3020), l'espace intérieur et le secteur nord, ainsi que les remblais extérieurs sont recouverts par une couche, US 3007, de limon sableux brun foncé, dont l'épaisseur est comprise entre 0,20 m au nord et 0,50 m au sud (fig. 34). Cet apport est chargé de moellons, pierres, nodules de mortier de chaux, fragments de tuiles, associés à trois scories de fer, trois petits fragments de paroi de four vitrifié, une tête de clou et un objet indéterminé en bronze, un clou en fer,

des os d'animaux ainsi que des tessons d'amphores et de céramiques, datés de la fin du IV^e au milieu du V^e siècles, trois tessons de verre et un fragment de four à pain. Il est surmonté par une couche, US 3006, de même nature, épaisse de 0,20 m en moyenne mais largement moins chargée d'éléments de démolition et ayant livré des os d'animaux, un fragment de *dolium* et un de four à pain, associés à des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. Ces remblais rehaussent le niveau du sol jusqu'à la cote 139,80 m NGF au nord-est et 139,50 m au sud.

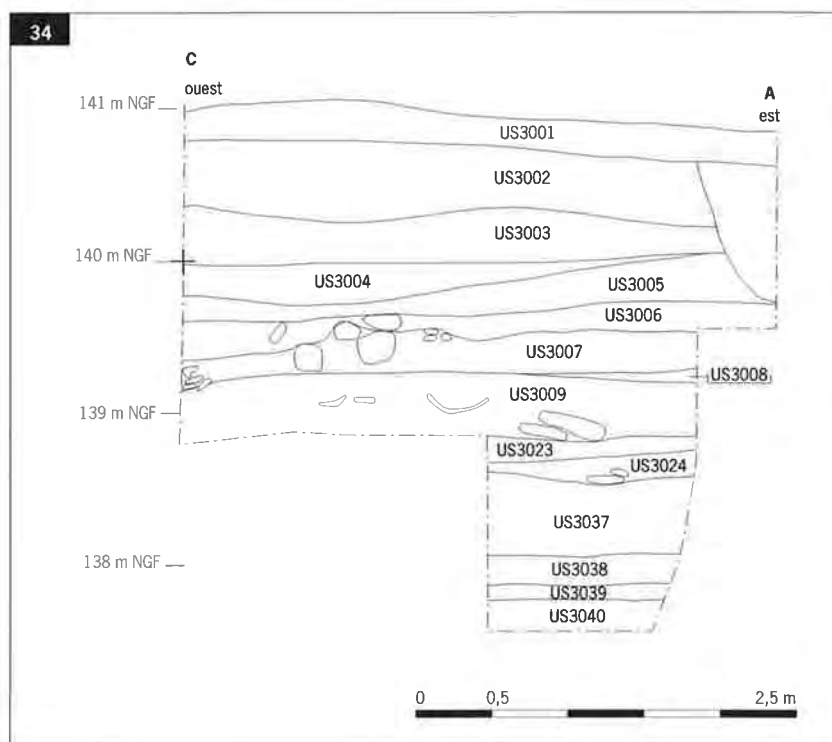


Fig. 34 TR3 - coupe stratigraphie nord

© Inrap relevé J. Guerre et C. Payet,

infographie F. Robin et F. Raynaud

2.3.4 État 3

C'est probablement avec ce niveau que fonctionnait le bâtiment dont les structures ont été partiellement mis à jour au sud de la tranchée. L'angle nord-ouest d'un édifice a été dégagé sur une longueur de 2,90 m, dans le sens est-ouest et une largeur de 1,20 m (fig. 35). Il a été observé sur une hauteur maximale de 0,42 m pour le mur nord, US 3027, et de 0,55 m pour le mur ouest, US 3026. L'angle est constitué de grands blocs de calcaire coquillier, soigneusement taillés et disposés en carreaux et boutisses. Son implantation a partiellement détruit le seuil du premier état. Larges de 0,68 m, les murs sont constitués de moellons de calcaire coquillier, exceptionnellement de calcaire froid, disposés en assises irrégulières pour former les parements avec un blocage interne de petites pierres mais sans liant. Seule l'arase du mur ouest a été dégagée ; le mur nord a été édifié au sud du mur US 3025, suivant un axe légèrement divergent vers le sud. Son parement nord conserve trois assises dont celle inférieure est constituée de moellons posés de manière oblique. L'orientation générale de cet édifice est de 3° ouest. L'espace intérieur et le sommet de ces murs sont ensevelis sous une couche, US 3033, chargée de nombreux fragments de tuiles et partiellement dégagée à la base d'une couche, US 3028, de moellons et de pierres pris dans une matrice de limon sableux brun foncé, observée sur une hauteur de 0,30 m, ayant également livré des os d'animaux et des tessons d'amphores et de céramiques datées du milieu du V^e et du VI^e siècles. La surface de cette couche correspond à celle du remblai US 3006 soit 139,50 m NGF.



Fig.35 Murs US 3026 – US 3027

© Inrap cliché F. Raynaud

2.3.5 État 4

Au nord-ouest du sondage, un agencement de moellons liés à la terre, US 3010, s'organise de part et d'autre d'un gros moellon de 0,40 m de long sur 0,30 m de large et de haut formant l'angle d'une construction (fig. 36). Au sud, deux alignements de moellons, conservés sur une longueur maximale de 0,65 m, forment les deux parements d'une assise large de 0,42 m ; à l'ouest, deux assises, dégagées sur une longueur de 0,35 m, sont formées de moellons, hauts de 0,15 m, disposés avec un parement en gradin, au nord : l'assise supérieure, large de 0,38 m, est décalée de 0,05 m par rapport à l'assise inférieure. Implanté dans une tranchée étroite ayant recoupé les couches US 3009 et 3007, cet aménagement devrait correspondre à la fondation de l'angle nord-est d'un bâtiment dont l'orientation générale est de 10° ouest. Ce secteur a été perturbé par des creusements contemporains et a été traité pour former des paliers de sécurité lors de notre intervention rendant la lecture de la stratification difficile. La structure US 3010 peut cependant être mise en relation avec un niveau, US 3018, de petites pierres liées par un mortier de chaux maigre, certainement un niveau de sol aménagé, observé au sud et à la surface de la couche US 3006, sur une longueur de 2,10 m et une épaisseur de 0,07 m et dont la surface est située à 139,60 m NGF (cf. fig. 26).



Fig. 36 Assise de fondation US 3010
© Inrap cliché F. Raynaud

2.3.5 Niveaux modernes et contemporains

Postérieurement à la destruction de bâtiment US 3010, l'espace est recouvert par une couche US 3005, de limon sableux brun, meuble, chargé de cailloutis de calcaire coquillier et accumulée à l'est, sur une épaisseur moyenne de 0,20 m. Elle est partiellement recouverte à l'ouest, par une couche US 3004 de limon gris, chargé de petits éclats de calcaire, de fragments de tuiles ainsi que de scorie de fer, d'objet en fer non identifiable, d'ossements d'animaux et de tessons d'amphores et de céramiques des III^e et IV^e siècles. La surface de ces deux apports culmine à 140 m NGF. Par la suite est accumulée une couche, US 3003, de limon brun, meuble, d'aspect organique, de 0,50 m d'épaisseur moyenne sur laquelle a été déposée une couche US 3002, de remblais contemporains surmontée par le sol actuel, US 3001 constitué d'une couche de gravier.

2.4. La Tranchée 4 (TR4)

La tranchée TR4 a été ouverte au sud de l'espace occidental, suivant un axe est-ouest. Les niveaux archéologiques sont apparus à partir d'une profondeur de 1,40 m nécessitant la réalisation de paliers de sécurité. L'excavation mécanique a été poussée jusqu'à 2,75 m de profondeur maximum permettant l'observation d'une surface au niveau des sols antiques sur une longueur de 8 m et une largeur de 2,20 m, soit une superficie de 17,60 m² (fig. 37).

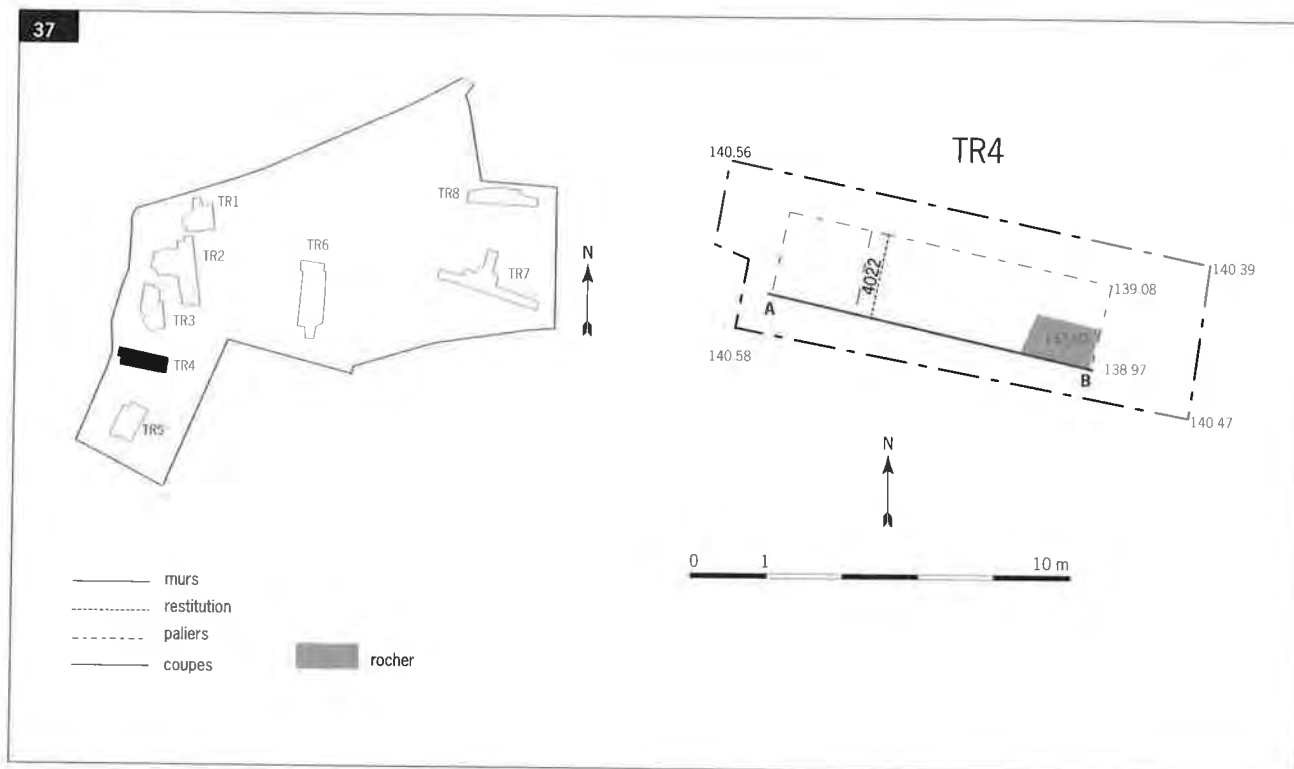


Fig. 37 Plan de la tranchée Tr4

© Inrap relevé G. Gadebois, infographie F. Robin et F. Raynaud

2.4.1 Niveau du I^{er} siècle avant J.-C.

Implanté dans l'angle sud-est de la tranchée, un petit sondage de 1 m de côté, a permis d'atteindre le sommet du substrat géologique, US 4024, constitué par un banc rocheux calcaire coquillier dont la surface, débarrassée de sa couche d'altérite est apparemment horizontale et située à 137,61 m NGF (fig. 38 et 39). Il est recouvert par une couche, US 4020, de limon sableux, brun clair, chargé de petits éclats de calcaire coquillier, déposée sur une épaisseur de 0,35 m et ayant livré un clou en fer ainsi que des tessons d'amphores italiques et de céramiques datés du I^{er} siècle avant J.-C. Un gros moellon de calcaire coquillier a été déposé horizontalement à la surface de ce niveau et observé en limite orientale du sondage. La surface irrégulière de cette strate, repérée sur une longueur de 8 m et une largeur de 2,20 m, est comprise entre 137,84 m NGF, au centre et 137,97 m NGF sur les côtés de la coupe stratigraphique.

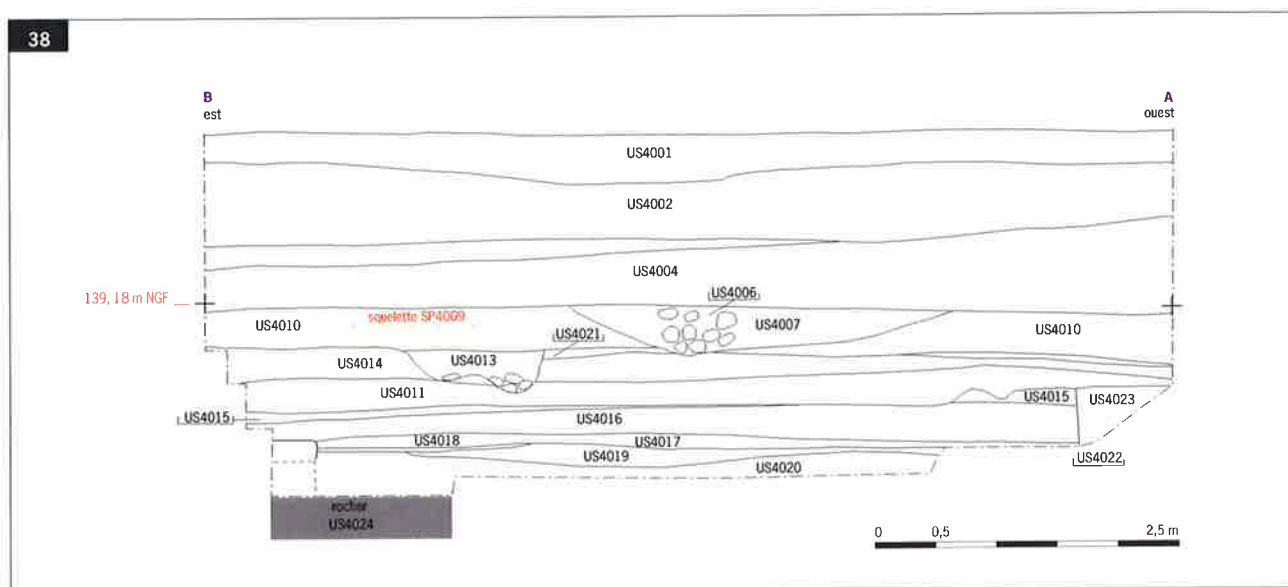


Fig. 38 TR4 - coupe stratigraphie est-ouest

© Inrap relevé J.-L. Aurand, infographie F. Robin
et F. Raynaud

Fig. 39 Rocher US 4022 remblai US 4020

© Inrap cliché F. Raynaud

2.4.2 Etat 1

Aucune structure architecturale n'a été observée sur toute l'emprise. Seul le bord vertical d'une excavation, US 4022, a été mis au jour sur une hauteur de 0,47 m et une longueur de 2,20 m, en limite du palier à l'ouest de la tranchée (fig. 39). Cette excavation, d'une largeur minimum de 0,76 m, a été comblée par un remblai US 4023, de petits moellons, éclats de calcaire et fragments de tuiles pris dans une matrice de limon sableux brun foncé. Elle pourrait correspondre au négatif d'un mur axé nord-sud, correspondant à la phase d'occupation des I^{er} et II^e siècles ap. J.-C. (fig. 40).

La surface du niveau du I^{er} siècle avant J.-C. est recouverte par une couche, US 4019, de limon sableux gris, chargé de charbons de bois, de petits éclats de calcaire coquillier, de fragments de tuiles, d'os d'animaux, d'une scorie de fer ainsi que de tessons d'amphores et céramiques, datés des I^{er} - II^e siècles après J.-C. Elle a été déposée sur une épaisseur comprise entre 0,16 m et 0,04 m. Sa surface est en pente légère vers l'est où elle est nivelée par une fine couche, us 4018, épaisse de 0,04 m, observée sur une longueur





de 1,83 m, à l'ouest du moellon implanté dans le niveau antérieur. Elle est constituée de petits éclats de calcaire pris dans une matrice de sable jaunâtre peut-être de la poudre de calcaire. Un nouvel apport, US 4017, est accumulé toute la surface analysée et sur une épaisseur de comprise entre 0,10 m à l'est et 0,05 m à l'ouest. Il est constitué de limon argileux beige, chargé de quelques pierres et éclats de calcaire, de fragments de tuiles et de four à pain, associés à des coquillages, des ossements d'animaux et des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. Ce dernier niveau, situé à 138,10 m NGF, laissait encore apparente la face supérieure du moellon mis au jour à l'est. Constituées d'apports hétérogènes peu épais, ces strates, doivent correspondre à la période d'occupation du sol d'un espace ouvert relativement étendu dans le sens est-ouest et ceci au cours des premiers siècles de notre ère (fig. 41).



Fig. 40 Tranchée US 4022

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig. 41 Coupe stratigraphique - détail des niveaux antiques

© Inrap cliché F. Raynaud

2.4.3 Niveaux de démolition et d'abandon

Le dernier niveau de la phase d'occupation est enseveli sous une couche US 4016, de petites pierres et d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles, de four à pain, de nodules de mortier de chaux et de fragments d'enduits peints, pris dans une matrice de limon sableux beige, dont l'épaisseur est comprise entre 0,33 m à l'ouest et 0,17 m à l'est. Lors du décapage mécanique, ce niveau a livré un chapiteau de colonne de style dorique, gisant à l'envers, il est possible qu'il ait été récupéré ailleurs et réutilisé à cet endroit (fig. 43). Ces éléments de démolition sont associés à des os d'animaux et des tessons d'amphores et de céramiques, datés des I^{er} et II^e siècles après J.-C. Cette strate est surmontée par une couche, US 4015, d'éléments d'architecture de terre crue rubéfiés pris dans une matrice de limon argileux rouge et accumulée sur une épaisseur comprise entre 0,13 m à l'ouest et 0,09 m à l'est. Elle a livré des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. C'est à partir de ce niveau culminant à 138,49 m NGF que la tranchée (US 4022), peut-être liée à la récupération des matériaux d'un mur, a été excavée (fig. 40).

Ces couches sont surmontées par un important apport (US 4011- US 4014) de limon gris, meuble, chargé de petits éclats de calcaire coquillier, de quelques pierres et fragments de tuiles, associés à des os d'animaux, un clou en fer et des tessons de verre, d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. Ces éléments, étant plus abondants à la base de cet apport, ont déterminé la différenciation entre ces deux unités stratigraphiques accumulées sur une épaisseur totale de 0,50 m. Cette particularité pourrait correspondre à une mise en culture du terrain. La surface est surmontée par une fine couche US 4021 de graviers et petits éclats de pierre, pris dans une matrice de limon sableux brun et accumulée sur une épaisseur maximale de 0,05 marquant un niveau de sol à 138,80 m NGF. Elle est excavée par le creusement, us 4012, d'une fosse aux parois obliques, observée sur une longueur de 1,12 m et une profondeur maximale de 0,39 m et comblée par un remblai, us 4013 de limon brun foncé meuble, chargé de pierres de calcaire coquillier.

2.4.4 Niveaux médiévaux et modernes

Une nouvelle couche, US 4010, de limon sableux brun, meuble, chargé de cailloutis et de petits fragments de tuiles, est accumulée sur une épaisseur moyenne de 0,40 m. Elle a livré des os d'animaux, un objet non identifié en bronze et des tessons d'amphores et céramiques datant des I^{er} et II^e siècles après J.-C. et un tesson du bas Moyen-âge. Elle a été creusée par une grande fosse aux bords obliques, US 4005, observée sur une longueur de 3,20 m et une profondeur de 0,37 m. Son comblement, us 4007, est constitué par un remblai de limon sableux brun très foncé renfermant un amas de pierres, US 4006. À 0,75 m à l'est de cette excavation, une petite fosse US 4008, observée sur une longueur de 1 m et une profondeur de 0,10 m aux parois verticales, renfermait le squelette US 4009, d'un individu immature, reposant en décubitus dorsal, la tête à l'ouest et enseveli dans un comblement de limon sableux brun foncé. Seul le côté droit de ce squelette a été préservé par l'ouverture de la tranchée mécanique (fig. 42). La surface du sol de cette phase se situe à 139,18 m NGF.



Fig. 42 Squelette US 4009
© Inrap cliché F. Raynaud

Ce niveau de sol est recouvert par un important apport, US 4004, de limon sableux gris foncé, déposé sur une épaisseur comprise entre 0,80 m à l'ouest et 0,43 m à l'est. La pente vers l'est est nivelée par un apport US 4003, de limon argileux ocre brun, chargé de nombreuses petites pierres de calcaire. Le premier de ces dépôts a livré des os d'animaux et des tessons de verres, d'amphores et de céramiques antiques, médiévales et modernes.

2.4.5 Niveaux contemporains

Cette séquence stratigraphique est recouverte par un apport US 4002 de limon sableux, brun clair, chargé que quelques pierres et déposée sur une épaisseur moyenne de 0,50 m, sous jacent au niveau de sol actuel constitué sur un remblai, US 4001, de cailloutis et d'éléments de démolitions contemporains.

43

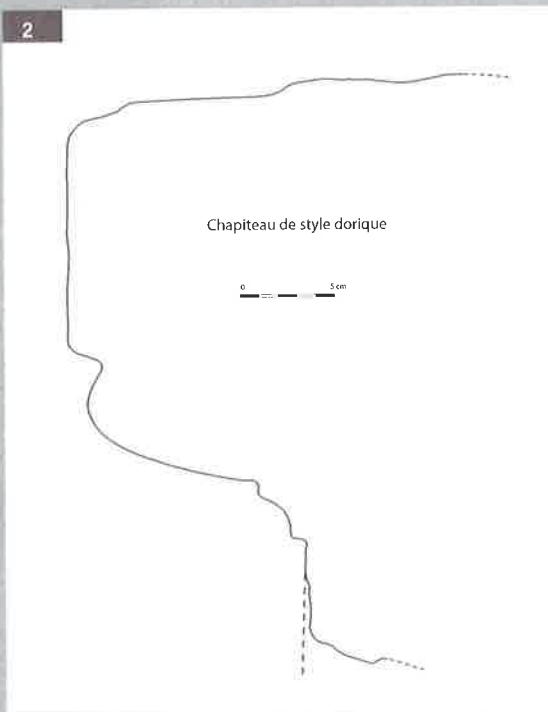


Fig.43 Chapiteau dorique

© Inrap clichés R. Pellé

Chapiteau en calcaire coquillier local, de style dorique (R. Pellé)

Il est composé d'un abaque haut de 12,5 cm, légèrement rectangulaire (71,5 cm par 70,6 cm), suivi par une échine de 9,2 cm de profondeur pour 6,3 maximum de haut puis d'un gorgerin lisse de 2,7 par 2,7 cm qui surmonte le reliquat du fût de colonne conservé sur 8,5 cm maximum (fig. 43/ 1 et 2). Le fût est très légèrement ovoïde (46,8 cm à 47,1) ; son extrémité cassée et râpée par la pelle mécanique comporte encore une série de traces de pic alignées (3 ou 4 impacts) qui atteste de la retaille du fût à une époque indéterminée (fig. 43/ 3). Le tailloir massif est en partie façonné au taillant et ciseau et une des tranches présente deux lignes verticales et parallèles creusées au ciseau de 4 cm, probablement une marque de repère servant à la mise en place du bloc dans l'ordonnance architecturale (fig. 43/ 4).

Le fût et la mouluration sont réalisés au tour ; le gabarit a frotté sur le tailloir au droit de l'échine laissant une marque circulaire polie de 2-3 cm. Il semble probable que le tour présentait un jeu léger dans son mouvement circulaire ce qui a produit la forme ovoïde du fût qui se retrouve aussi sur la mouluration.

Sur le lit d'attente du chapiteau, on note la présence de deux tablettes épaisses de 0,4 et 0,5 cm obtenues au tour et respectivement d'un diamètre de 66 cm et 49 cm (fig. 43/ 5). La première est entourée d'une bande polie large de 4 cm qui empiète sur le tailloir et bien visible dans les angles ; la dimension du gabarit était d'environ 74 cm (2,5 pieds ?). La plus petite des tablettes qui est aussi la surface de contact pour l'architrave est dressée au taillant et montre en son centre une mortaise carrée de 9 cm pour 10 cm de profondeur. Elle est creusée au ciseau de 2 cm et servait à maintenir le chapiteau pendant le fonctionnement du tour. L'absence du symétrique au niveau du fût indique que ce dernier était beaucoup plus long (pourrait-il s'agir d'une colonne entièrement monolithe incluant fût et chapiteau ?). On dénote une erreur du tailleur de pierre lors du creusement de la mortaise puisque l'amorce d'un premier creusement est visible, également réalisé au ciseau de 2 cm. Il a été interrompu et décalé.

Après le passage du tour, une ligne de repère a été ciselée sur la plus large tablette dans l'axe du bloc.

Un des angles du tailloir est fracturé, sans doute suite à l'arrachage d'éléments de fixation indéterminés (fig. 43/ 6). Trois mortaises sont creusées au ciseau de 2 cm disposées en quinconce et en diagonale. De bas en haut, la première située à 2 cm au-dessus de la base du tailloir mesure 5 cm de profondeur pour 3,1 cm de long et est creusée en oblique par rapport au lit, la seconde placée à 3,5 cm au-dessus de la base du tailloir est profonde de 6 cm pour seulement 2,2 cm de long et la dernière creusée à 6,8 cm est profonde aussi de 6 cm pour une longueur de 5 cm. Les trois possèdent une largeur de 2 cm équivalente au tranchant du ciseau.

Le chapiteau bien que peu classique s'inscrit cependant dans une tradition dorique. Les trois parties abaque, échine et gorgerin représentent une proportion de 4, 2 et 1. L'abaque est très disproportionné par rapport à l'échine (généralement la proportion est égale ou à peine inférieure) mais il s'agit indéniablement d'une mouluration dorique malgré un fût lisse. Ce style qui cesse d'être apprécié dans le bassin méditerranéen dès le second siècle avec notre ère perdure pour sa facilité d'exécution au tour, notamment dans des édifices comme des portiques ou des propylées (Hellman 2002, 145). Il est certain qu'en Gaule Narbonnaise, il ne dépasse pas le changement d'ère où s'impose déjà depuis plusieurs décennies le style italo-occidentale, lui-même dérivé du toscan.

Les dimensions imposantes du chapiteau laissent entrevoir un usage public, la première tablette pouvant correspondre au diamètre inférieur du fût (plus ou moins 3 fois la hauteur de la mouluration) ce qui en ferait des colonnes plutôt trapues (pour une hauteur estimée à 2,60-3,20 m).

2.5. La tranchée 5 (TR5)

La tranchée TR5 a été implantée au sud de l'espace occidental et a été ouverte sur une longueur totale de 9,50 m dans le sens nord-est / sud-ouest et une largeur de 6 m. La profondeur d'enfouissement des vestiges antiques a nécessité la réalisation de paliers de sécurité : le premier à 1,20 m et le second à 2 m sous le niveau de sol actuel. L'excavation réalisée à la pelle mécanique a été poussée jusqu'à une profondeur de 2,60 m sur une surface de 6 m de long sur 3 m de large soit une superficie de 18 m². Un sondage a été réalisé dans l'angle nord-ouest sur une surface triangulaire déterminée par la présence d'un mur antique de 1,80 m de long dans le sens nord-sud et de 1,40 m de large soit une surface de près de 1,30 m² (fig. 44).

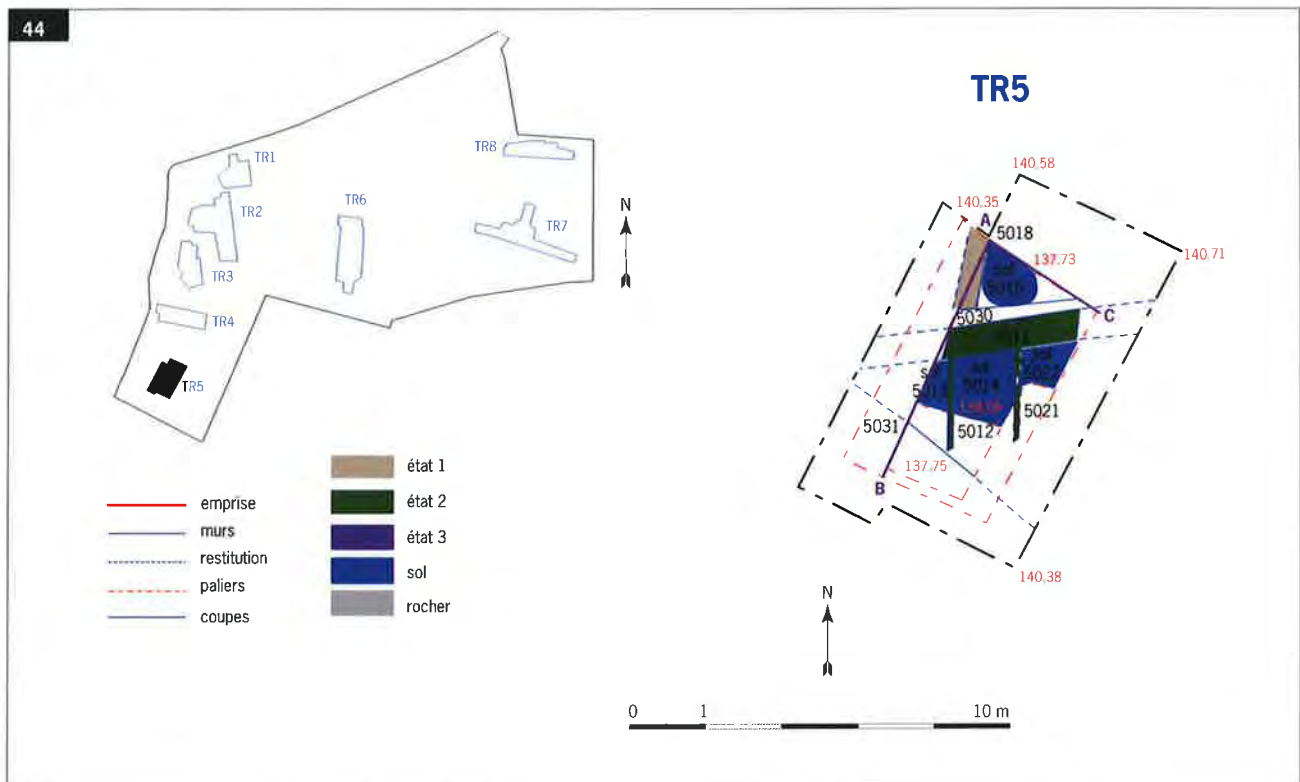


Fig. 44 Plan de la tranchée Tr5

© Inrap relevé G. Gadebois, infographie F. Robin et F. Raynaud

2.5.1 Etat 1

Le sondage réalisé au nord-ouest a permis d'atteindre le sommet du substrat rocheux, US 5040, constitué d'un banc de calcaire coquillier, encore partiellement surmonté de sa couche de découverte et apparent à 137,10 m NGF (fig. 45). Sa surface est très irrégulière, marquée par des creusements, circulaire et longiligne à l'ouest, par des parois verticales formant un angle à l'est. Sa surface est recouverte par une couche, US 5039, de limon sableux, brun gris, compact, chargé de petits éclats de calcaire coquillier et de quelques petits fragments de tuiles associés à des tessons de céramiques des I^{er} siècle av. - I^{er} siècle ap. J.-C. et déposé sur une épaisseur 0,03 m à 0,10 m. En limite occidentale du sondage, le parement d'un mur de maçonnerie, US 5018, a été dégagé sur une longueur de 1,50 m et une largeur de 0,42 m, son arase est située à 137,60 m NGF (fig. 46). Il est édifié suivant un axe nord-sud à 8° ouest et présente 4 assises irrégulières de blocs, de moellons et petites pierres, en calcaire coquillier, liés à la terre limoneuse brune et formant le parement conservé sur une hauteur de 0,45 m. Sa base repose directement sur la surface du sol US 5039. Celle-ci est recouverte, sur une épaisseur comprise entre 0,12 m à l'ouest et 0,19 m à l'est, par une couche,



Fig.45 Rocher US 5040

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.46 Parement est du mur US 5018

© Inrap cliché F. Raynaud

US 5038, d'éclats et de moellons de calcaire pris dans une matrice de limon sableux jaunâtre, chargé de poudre minérale.

Il pourrait s'agir des déchets de taille des matériaux rejetés et accumulés lors de la construction. Sa surface est recouverte par une fine couche US 5037 de limon sableux brun foncé, chargé de petits éclats de calcaire, déposée sur une épaisseur moyenne de 0,05 m. Elle a livré des tessons de céramiques correspondant également à la période du I^{er} siècle avant au I^{er} après. Au-dessus de ce niveau, une couche, US 5036, est constituée d'éclats de calcaire pris dans une matrice de limon sableux jaunâtre, associés à des os d'animaux, des fragments de *dolium* et des tessons de céramiques datés des II^e et I^{er} avant J.-C. Ce remblai accumulé sur une épaisseur de 0,10 m présente une surface approximativement horizontale, située à 137,35 m NGF. Il est recouvert par un apport, US 5035, de limon sableux brun clair, chargé d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles, certains de grande taille et de petits charbons de bois auxquels sont associés des os d'animaux, des fragments de *dolium* et des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} siècle avant et I^{er} siècle après J.-C. Cet apport est épais de 0,15 m en moyenne. En relation avec le mur observé à l'ouest, ces niveaux correspondent à un premier état de construction datable de la fin du I^{er} siècle avant ou du début du I^{er} siècle après J.-C.

Le dernier sol est surmonté par une couche, US 5015, de poudre de calcaire blanchâtre, compacte (fig. 47). Les conditions de conservation de ce dernier niveau ne permettent cependant pas de le rattacher à cette phase chronologique, il semble plutôt correspondre à un sol aménagé lors de la réalisation du second état de construction.



Fig. 47 Coupe stratigraphique nord détail
© Inrap cliché F. Raynaud

2.5.2 Etat 2

Du côté sud, le mur et les niveaux de ce premier état de construction ainsi que le substrat géologique sont coupés par une tranchée, US 5030, dont la paroi septentrionale, oblique a été observée sur une hauteur de 0,80 m. Elle a servi à l'édification du massif de fondation d'un grand mur, US 5011, axé est-ouest et dont l'élévation a été mise au jour sur une longueur de 3,70 m et une largeur de 0,89 m (fig. 48). Les assises de la fondation, en moellons et petites pierres de calcaire coquillier sont très irrégulières. Celles observées à la base débordent de 0,26 m par rapport à l'aplomb de l'élévation. Au-dessus, les assises présentent un fruit plus ou moins prononcé. L'élévation, dont seule la première assise est partiellement conservée à l'ouest, est constituée de moellons et de petits blocs de calcaire coquillier disposés pour former les parements avec un blocage interne de petites pierres et d'éclats de calcaire liés par une terre limoneuse brune. L'espace laissé libre au nord du massif de fondation est comblé par un remblai, us 5029, de limon sableux brun, incluant de petites poches de recoupe et chargé de pierres de calcaire, de fragments de terre cuite architecturale, de tuiles et de *dolium*, associés à de tessons de céramiques des I^{er} siècle avant et I^{er} siècle après J.-C.

Dans l'angle formé par l'arase du mur US 5018 et la berme septentrionale, un lambeau de sol, US 5015, dégagé sur une longueur de 1,50 m et une largeur de 1 m, est constitué sur une couche, épaisse de 0,12 m, de poudre de pierre peut-être liée par un mortier de chaux maigre et incluant quelques os d'animaux, fragments de *dolium*, tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} siècle de notre ère. Sa surface est horizontale située à 137,60 m NGF, laissant apparent l'arête de l'arase du mur ouest, par contre sa liaison avec le mur sud, US 5011, a été détruite. Ce niveau, situé à une altitude équivalente et similaire par sa nature aux sols observés au sud du mur US 5011, pourrait constituer le sol au nord de ce mur et ainsi appartenir à ce second état de construction dont la datation remonterait au I^{er} siècle après J.-C. (fig. 49).

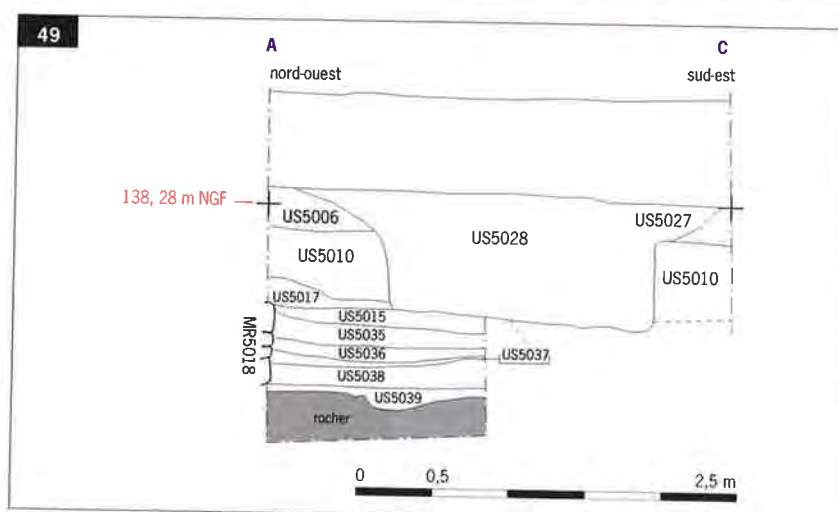


Fig. 48 Mur US 5011

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig. 49 TR5 - coupe stratigraphie nord

© Inrap relevé J.-L. Aurand, infographie F. Robin et F. Raynaud

Au sud du mur US 5011, l'espace est subdivisé en trois secteurs par deux cloisons d'architecture de terre crue probablement d'adobes, édifiées suivant des axes formant des angles ouverts à 100° par rapport à celui du mur de maçonnerie (fig. 50). Au centre, l'espace est large de 1,60 m, il est bordé à l'ouest par la cloison, US 5012, conservée sur une longueur de 2,20 m et une hauteur maximale de 0,38 m et à l'est par la cloison US 5021, observée sur une hauteur de 0,35 m, dans la berme orientale. La partie nord de la cloison occidentale a été arasée jusqu'à sa base. Édifiée sur le radier du sol ou sur un solin de pierre et constituée de terre crue, cette paroi a laissé son empreinte large de 0,18 m, dans les sols de mortier. Sa paroi Est conserve un épais enduit de mortier de chaux de 0,08 m d'épaisseur maximale conservant au verso les traces obliques d'accrochage (fig. 51). Il est peint d'un décor de plinthe à fond rouge ponctué de taches ocre jaune et ocre brun (fig. 52). La cloison est, US 5021, n'a été observée qu'à la base de stratigraphie. Conservée sur une hauteur de 0,35 m, elle est repérable par un enduit conservé du côté ouest car ses matériaux ont apparemment fondus et se confondent avec la couche de démolition (fig. 53). L'enduit, constitué de deux couches principales de mortier de chaux et épais de 0,05 m, porte un décor de plinthe à fond rouge. Le prolongement de cette cloison, vers le mur de maçonnerie au nord, n'a pas été repéré dans les sols de mortier environnants peut-être qu'une porte était ménagée à cet endroit.



Fig.50 Secteur au sud du mur US 50111

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.51 Marques de trace d'accrochage à l'arrière de l'enduit mur US 5012

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.52 Base de l'enduit peint

© Inrap cliché F. Raynaud

Les fragments d'enduits recueillis dans la couche de démolition (US 5010) comblant l'espace entre les deux cloisons, correspondent à des panneaux rouge, des bandes vert clair et des lignes blanches et brun foncé (fig. 54).

Dégagé sur une longueur de 1,70 m, dans le sens nord-sud et une largeur maximale de 1 m, l'espace, situé à l'ouest de la cloison US 5012 est aménagée par une couche, US 5013, de mortier de chaux maigre blanchâtre, chargé de nombreux éclats de calcaire, de poudre minérale et de quelques fragments de tuiles. Sa surface apparaît à l'ouest à 137,52 m NGF et s'incline vers le nord-est à 137,48 m NGF. Le secteur compris entre les deux cloisons, mis au jour sur une longueur 1,80 m et une largeur de 1,60 m, est recouvert par une couche, US 5014, de même nature. Très érodée par endroits, la chape de mortier laisse apparaître le sommet de moellons posés à plat qui pourraient correspondre à un radier. La base des enduits muraux est en contact direct avec la surface de la couche de mortier qui constituait le revêtement du sol (fig. 50). Ce niveau se poursuit vers l'est, sans rupture de continuité apparente vers le sol de mortier US 5022, observé sur une longueur 1,20 m et une largeur de 1 m, à l'est de la cloison US 5021. Une fouille fine de ce secteur aurait pu permettre l'observation de la limite probable de la cloison et la possibilité d'y restituer une porte. Le niveau de ce sol remonte pour atteindre la cote 137,60 m NGF en limite orientale du sondage.

Au nord du mur maçonné, US 5011, le niveau de mortier US 5015 et l'arase du mur US 5018 sont recouverts par une couche, US 5017, de limon sableux, compact, brun, chargé de quelques petites pierres et d'adobes, accumulée sur une épaisseur comprise entre 0,17 m au nord-ouest, 0,03 m au sud et de 0,04 m à l'est (fig. 49). La dépression méridionale, de 0,15 m de profondeur, est nivelée par un remblai, US 5016, de limon sableux, meuble, brun foncé, chargé de nombreux petits éclats de calcaire et de poudre minérale, plus abondante en surface. Préservés à l'ouest de l'emprise, ces niveaux s'appuient sur le parement du mur US 5011, ainsi cette séquence stratigraphique devrait correspondre à une phase d'occupation de l'état 2. Sa surface est apparente à 137,78 m NGF.

Fig.53 Cloison US 3021

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.54 Fragments d'enduit peint US 5010

© Inrap cliché F. Raynaud

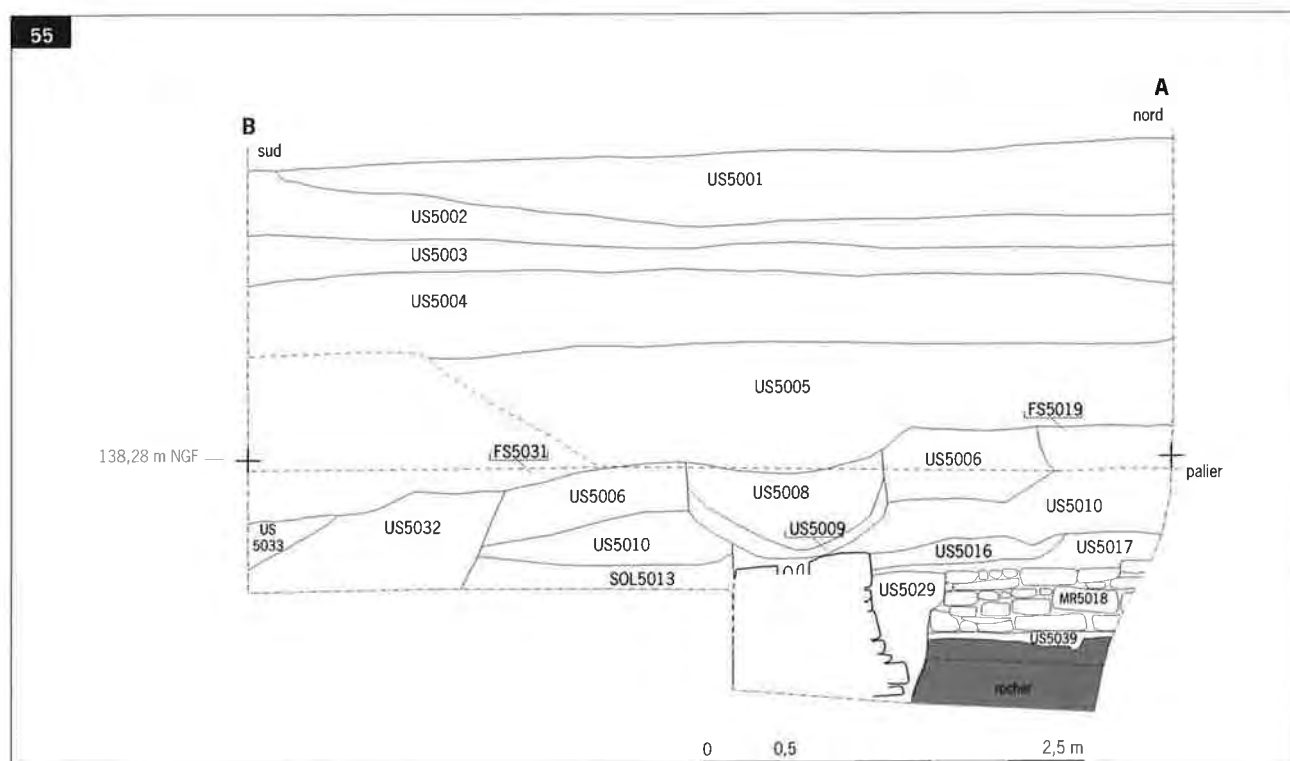


2.5.3 Niveaux d'abandon et de démolition

L'ensemble de l'espace investi est recouvert par une couche, US 5010, de limon sableux ocre brun clair, chargé de moellons, de petites pierres de calcaire, de fragments de tuiles, nodules et fragments d'architecture de terre crue, de nodules de mortier de chaux et fragments d'enduits peints (fig. 55). Ces éléments de démolition sont associés à des os d'animaux, des clous en fer et des tessons d'amphores et de céramiques datés du I^{er} au milieu du II^e siècle après J.-C. Son épaisseur varie entre 0,53 m au nord-est, 0,60 m au sud-est et 0,15 m au sud-ouest. Cette accumulation de déblais issus de la démolition du bâtiment est surmontée par une couche, US 5006, de limon argileux rouge, chargé de petits éclats de calcaire mais également de moellons et de petits blocs, de nodules et de petits fragments d'architecture de terre crue rubéfiée. Elle renferme également de grandes plaques de mortier de chaux, des fragments d'enduits peints, associés à des fragments de tuiles, de tubulure et des tessons d'amphores et de céramiques datés de la période du I^{er} siècle avant au I^{er} siècle après. Ces déblais de démolition sont accumulés sur une épaisseur comprise entre 0,35 m et 0,12 m, culminant à 138,30 m NGF. À partir de sa surface, apparaît le négatif, US 5023, de l'élévation du mur US 5011 dont les matériaux ont été récupérés. Il est comblé par un remblai, US 5024, de limon sableux brun foncé, meuble, chargé de quelques petites pierres et de fragments de tuiles, observé sur une hauteur maximale de 0,82 m à l'est. À l'ouest, ce comblement est recoupé par une grande fosse, US 5007, circulaire de 1,30 m de diamètre, aux parois obliques, observée sur une profondeur de 0,54 m et comblée par un premier apport, US 5009 de limon sableux, brun rougeâtre, chargée de nodules de terre crue rubéfiée et de petites pierres, d'une dizaine de centimètres d'épaisseur moyenne et provenant éventuellement de la dégradation des parois. La fosse est par la suite, colmatée par un nouveau remblai, US 5008, de limon sableux, meuble, brun foncé, chargé de quelques petites pierres et de fragments de tuiles.

Fig.55 TR5 - coupe stratigraphie ouest

© Inrap relevé J.-L. Aurand, infographie F. Robin et F. Raynaud



Dans l'angle nord-est de la tranchée et à 1 m au nord de la précédente, une fosse US 5019, circulaire, aux parois verticales, observée sur une longueur de 0,90 m dans le sens nord-sud et une largeur de 0,33 m, est comblée par un amas, US 5020 de moellons de calcaire coquillier associés à de rares fragments de tuiles. Au nord du mur US 5011, observable dans la coupe stratigraphique, une importante excavation, US 5027, profonde de 0,85 m, ses parois sont verticales sur une hauteur d'environ 0,55 m au-dessus de son fond plat puis s'élargissent pour atteindre une largeur de 2,80 m à son ouverture. Elle est comblée par un remblai, US 5028, de limon sableux brun, chargé de petits moellons et éclats de calcaire et de rares fragments de tuiles. À l'est, une fosse US 5025, circulaire de 1,07 m de diamètre, aux parois obliques et observée sur une hauteur de 0,45 m est comblée par un amas de moellons, US 5026, pris dans une matrice de limon sableux brun clair.

2.5.4 Fossé moderne

Au sud, les niveaux antiques sont recoupés par le bord d'une grande excavation, US 5031, mise au jour sur une longueur de 2,30 m et une largeur comprise entre 1,70 m, à l'ouest et 0,80 m, à l'est. Rectiligne, il se développe suivant un axe à 50° ouest. Il est taillé de manière à former une paroi oblique dont le talus est de 75°. Apparaissant à 138,12 m NGF, ce creusement est comblé par un premier remblai, US 5034, de limon sableux brun chargé de petites pierres de calcaire coquillier, observé sur une épaisseur maximale de 0,45 m. Sa surface, en pente vers le sud, est partiellement nivelée par un remblai, US 5033, de limon sableux beige, chargé de cailloutis et de fragments de briques (fig. 56). Cette excavation comblée à l'époque moderne pourrait correspondre à un fossé des fortifications bastionnées du XVII^e siècle.



Fig.56 Tranchée USs 5031

© Inrap cliché F. Raynaud

2.5.5 Niveaux modernes et contemporains

L'ensemble de l'emprise analysée est recouvert par un important apport US 5005, de limon sableux, brun, organique, ne contenant que de rares petits éléments : pierres et fragments de tuiles, quelques objets en fer non identifiables et des tessons d'amphores et de céramiques antiques associés à des tessons de céramiques modernes. Accumulé sur une épaisseur comprise entre 0,50 m au nord et 1,10 m au sud, ce niveau présente une surface horizontale située 139,08 m NGF. Il est surmonté par une couche, US 5004, de limon sableux, épaisse de 0,50 m en moyenne, recouverte par une couche US 5003, de limon sableux brun clair, chargé d'éléments de démolition, de 0,10 à 0,25 m d'épaisseur puis par une couche US 5002 de terre végétale, de 0,20 m d'épaisseur et un niveau US 5001, épais de 0,50 m maximum, de remblai et de gravier constituant le sol actuel.

2.6. La Tranchée 6 (TR6)

La tranchée TR6 a été implantée dans l'espace central de l'emprise, entre les deux bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Suivant un axe nord-sud, elle a été ouverte sur une longueur de 16 m et une largeur de 6 m, les vestiges ont été atteints à une profondeur comprise entre 0,70 m au nord et 1,55 m au sud. L'emprise analysée s'étend, au sud où des paliers de sécurité ont été aménagés, sur une surface de 10,30 m sur 2,30 m et au nord, une surface de 5,70 m dans le sens nord-sud et 6 m dans le sens est-ouest, soit une superficie au niveau d'apparition des vestiges, de 57,90 m² (fig. 57).

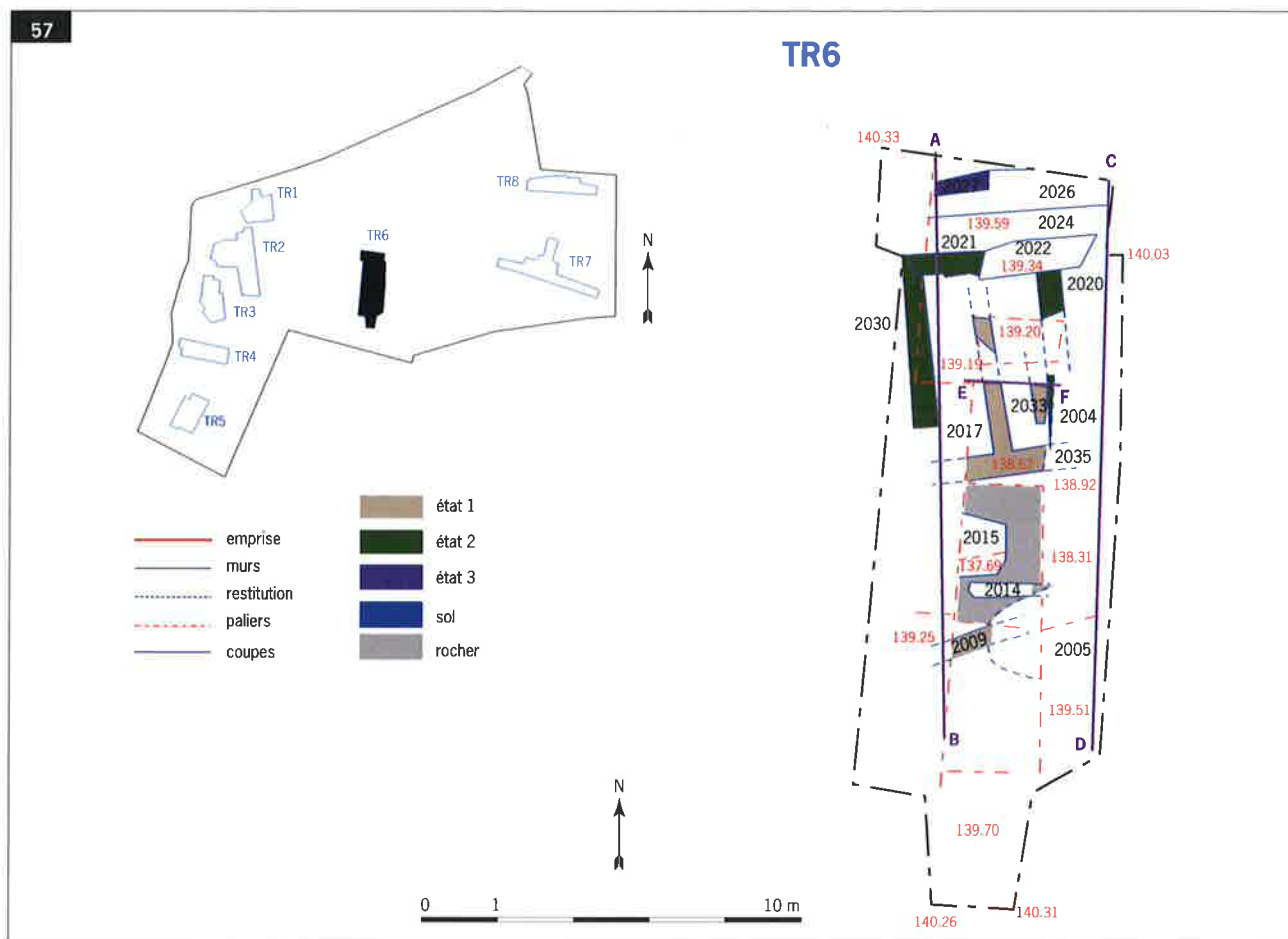
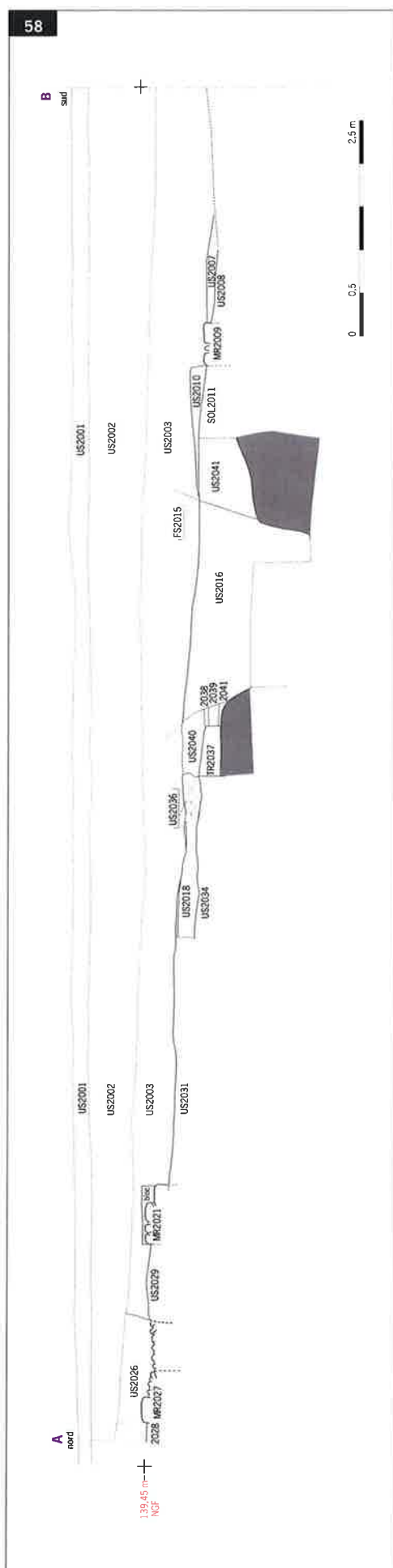


Fig.57 Plan de la tranchée Tr6

© Inrap relevé G. Gadebois, infographie F. Robin et F. Raynaud et F. Raynaud

2.6.1 État 1

Lors du décapage, un secteur situé à 8,20 m du bord nord et 4 m du bord sud de la fosse ayant été excavé par une grande fosse, US 2015, a été l'occasion de réaliser un sondage à la pelle mécanique sur une longueur de 3,80 m qui a permis d'atteindre le terrain naturel. Le substrat, US 1012, se présente sous forme de banc de calcaire coquillier dont la surface altérée correspond à la couche de découverte (fig. 58). Elle est irrégulière : apparente à 138,54 m NGF au nord, elle s'infléchit à 138,10 m NGF, 2 mètres plus au sud puis remonte à 138,34 m NGF à 1 mètre. La toiture rocheuse est recouverte par une couche, US 2041, de limon argileux ocre brun, chargé de petits éclats de calcaire et de rares petits fragments de tuiles et des fragments de *dolium*, associés à des fragments d'enduits peints, des os d'animaux, un clou en fer, un peson de terre cuite et des tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} siècle après J.-C.



Elle est déposée sur une épaisseur comprise entre 0,61 m et 0,44 m, au sud, correspondant à la pente observée sur le rocher et sur une épaisseur réduite à 0,10 m en moyenne au nord de la fosse US 2015. La surface horizontale est située à 138,80 m NGF.

Au nord de la fosse US 2015, une construction est délimitée au sud par un mur, US 2035, axé est-ouest, large de 0,60 m, mis au jour sur une longueur de 1,50 m et partiellement conservé sur deux assises, soit une hauteur de 0,30 m, à l'est alors qu'il est entièrement détruit à l'ouest (**fig. 59**). Directement édifié sur la surface du rocher et constitué de grands moellons et de petites pierres de calcaire coquillier, disposés en parements avec un blocage de petits éclats de calcaire liés à la terre, ce mur est lié de manière orthonormée au mur US 2017 présentant le même mode de construction. Ce mur perpendiculaire, large de 0,48 m a été mis au jour sur deux tronçons soit une longueur totale de 3,35 m. Au sud, il conserve une élévation de 0,40 m correspondant à trois assises (**fig. 60**). Il est parallèle à un autre mur, us 2033 – US 2019, élevé à l'est suivant la même technique, avec des fragments de tuiles insérés dans la maçonnerie, dégagé sur une largeur de 0,42 m, conservé sur une hauteur maximale de 0,28 m et également observé sur deux secteurs soit sur une longueur totale de 2,80 m. Ce mur n'est pas lié au mur méridional, car un espace non construit sur 0,35 m de large, peut-être une porte ou un passage est préservé (**fig. 61**). L'ensemble de cette construction est réalisé suivant un axe à 8,5° ouest.

L'espace compris entre les deux murs axés nord-sud est large de 0,76 m et a fait l'objet d'un sondage étendu sur une longueur de 1,70 m (**fig. 62**). Un niveau de sol, US 2032, est aménagé sur une couche de limon argileux brun clair, chargé de petits éclats de calcaire, présent entre l'extrémité sud du mur est et le parement nord du mur sud et observable à 138,60 m NGF soit environ 0,15 m au-dessus de la toiture du substrat. La surface de ce sol s'étend au sud-est entre l'extrémité sud du mur est et le parement nord du mur sud. L'espace, situé à l'ouest du mur US 2017, a été dégagé sur une longueur 1,80 m et une largeur comprise entre 0,20 m au nord et 0,40 m au sud. Le sol, US 2034, est constitué sur une couche de limon argileux, brun clair, chargé de petits éclats de calcaire dont la surface est située à 138,79 m NGF, soit près de 20 cm au-dessus du sol de l'espace oriental (**fig. 63**).

Fig.58 TR6 - coupe stratigraphie ouest

© Inrap relevé F. Raynaud, infographie F. Robin et F. Raynaud

Fig.59 Mur US 2035

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.60 Mur US 2017

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.61 Mur US 2033

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig.62 TR6 - coupe stratigraphie est-ouest

© Inrap relevé F. Raynaud, infographie F. Robin et F. Raynaud

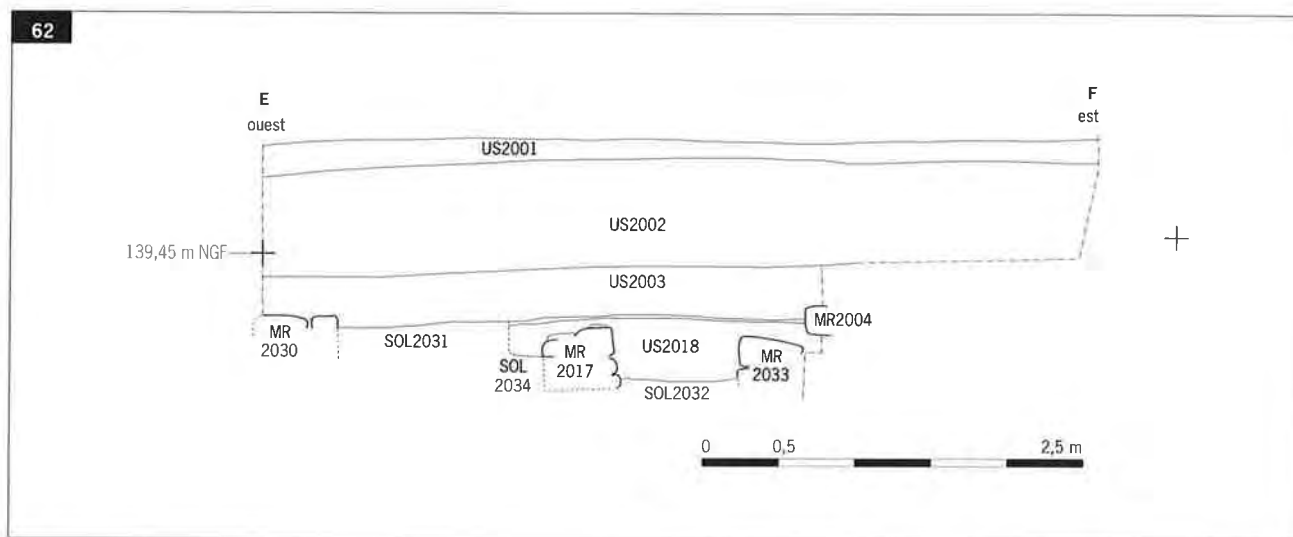




Fig. 63 Sols US 2034 et US 2032
© Inrap cliché F. Raynaud

À l'extérieur, dans l'angle sud-ouest de la tranchée, le sol US 2041 est surmonté par une couche, US 2039, de limon sableux gris foncé, fortement chargé de cendres et de petits charbons de bois, observée sur une longueur de 0,22 m, dans le sens nord-sud et une largeur de 0,18 m ; elle est accumulée sur une épaisseur moyenne de 0,12 m. Elle est surmontée par une petite couche, US 2038, de limon argileux brun clair, homogène, épaisse de 0,04 m et dont la surface correspond avec celle du sol us 2034.

Ce premier état de construction est datable de la période correspondant au I^{er} siècle et au début du II^e siècle de notre ère. Il a été détruit, au moins en partie car si les deux murs nord-sud ont bien été arasés, les observations réalisées ne permettent pas de reconnaître si le mur sud a été conservé, transformé ou également détruit. La tranchée de récupération des matériaux de ce mur a livré des tessons de céramiques de la fin du III^e et du IV^e siècles après J.-C., qui confortent plutôt la seconde hypothèse.

Les arases des murs nord-sud et les niveaux de sols intérieurs ont été ensevelis sous une couche US 2018, de limon sableux brun clair, chargé de petites pierres de calcaire et de fragments de tuiles, de *dolium* et de fours à pain, accumulée sur une épaisseur de 0,40 m à l'est et de 0,20 m à l'ouest. Cet apport a également livré des os d'animaux et des coquillages, un clou, une tige et une plaque en fer, trois objets en bronze non identifiés, un fragment de quartz et des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles de notre ère.

2.6.2 État 2

Conservant éventuellement le mur sud du premier état, une nouvelle construction est aménagée, délimitée au nord par un mur, large de 0,69 m, conservé sur une hauteur maximale de 0,30 m et mis au jour sur une longueur totale de 5 m (fig. 64). Il présente deux parties distinctes : à l'ouest, une maçonnerie, US 2021, de gros moellons de calcaire coquillier, disposés en parements avec un léger décalage de 0,05 m formant un ressaut, sur le parement sud, entre la première et la seconde assise, avec un blocage interne de petites pierres de calcaire liées par un limon sableux brun foncé. Elle est conservée sur une longueur de 2,05 m et s'appuie à l'ouest, sur un grand bloc de calcaire, parallélépipédique, long de 0,73 m, large de 0,68 m, haut de 0,30 m, marqué de trous de griffe, au moins sur la face de parement sud (fig. 65).



Fig. 64 Mur US 2021 radier US 2022

© Inrap cliché J. Guerre

Fig. 65 Bloc du mur US 2021

© Inrap cliché F. Raynaud

Le lit d'attente de ce bloc constitue le point culminant des vestiges de cet état, situé à 139,56 m NGF soit à 0,75 m de profondeur sous le sol actuel. Cette maçonnerie est prolongée à l'est, par un lit de petites pierres de calcaire coquillier et de rares fragments de tuiles US 2022, mis au jour sur une longueur de 2,95 m, dont la largeur est comprise entre 0,70 m à l'ouest et 0,53 m à l'est. Seule la surface de cette couche a été dégagée, il semble qu'elle constituait un hérisson de pose sur lequel devait s'élever la maçonnerie.

L'organisation architecturale de cet édifice, dont la datation correspond au II^e siècle après J.C., diffère légèrement de celle du premier état de construction. L'espace compris entre ce mur, au nord et le mur US 2035, au sud, s'étend sur une longueur de 4,70 m, il est subdivisé par deux murs de refend, US 2030, à l'ouest et US 2004 - US 2020 à l'est, édifiés suivant des axes non perpendiculaires aux murs latéraux et distants de 3 m au nord et de 2,80 m au sud. L'espace ainsi délimité couvre une superficie de 13,60 m² (fig. 66). Le mur ouest, US 2030, n'a été dégagé que sur une longueur de 2,80 m et une largeur de 0,40 m ; seul le parement oriental a été mis au jour. Il est constitué d'assises irrégulières de gros moellons de calcaire coquillier avec un blocage interne de petits éclats de calcaire liés par un limon sableux brun foncé, deux assises au maximum sont conservées soit une hauteur de 0,20 m (fig. 67).



Fig. 66 Vue d'ensemble de l'état 2

© Inrap cliché J. Guerre

Fig. 67 Parement est du mur US 2030

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig. 68 arase du mur US 2020

© Inrap cliché F. Raynaud

Deux segments du mur oriental ont été mis au jour. Au sud, le segment, US 2004, observé en stratigraphie, sur une longueur de 2,03 m, présente un parement de moellons, dont certains sont posés en délit, sur le chant et conservé sur une hauteur maximale de 0,45 m. Son arase apparaît à 139,36 m NGF. Ils sont implantés dans une tranchée profonde de 0,30 m au nord et de 0,20 m au sud, excavée dans le remblai US 2018. Ce creusement se particularise par la rubéfaction de son fonds et la présence d'une couche de cendres, seulement observée en coupe. Distant de 1,50 m vers le nord du premier segment, seule l'arase du second segment, us 2020, large de 0,60 m et présentant de gros moellons de calcaire coquillier disposés en parements et liés par un limon sableux brun foncé, a été observée sur une longueur de 1,20 m. (fig. 68). Elle est apparente à 139,14 m NGF. Au nord, cette structure est apparemment liée au radier de fondation, US 2022, du mur nord. Un nouveau sol, US 2031, est aménagé dans l'espace délimité par ces murs. Directement sur la surface du remblai, US 2018, il est matérialisé par des traces de rubéfaction et une fine couche de cendres (fig. 69). Sa surface est située à 139 m NGF. Le nettoyage de l'arase du segment de mur US 2019, partiellement dégagée à la pelle mécanique, a livré quelques os d'animaux, associés à 16 plaquettes de quartz et des tessons de céramiques des Ier et IIe siècles après J.-C.

Au nord du mur septentrional (US 2021-US 2022), la fouille a été poussée jusqu'au niveau d'apparition d'un sol constitué sur une couche, US 2024, de limon sableux marron chargé de cailloutis et de petits éclats de calcaire. Il est, à l'ouest, couvert par une fine couche, US 2029, de limon sableux noir, chargé de cendres.



Fig. 69 Sol US 2031
© Inrap cliché F. Raynaud

Au sud de la grande fosse, US 2015 et à 3,85 m du mur US 2035, un mur, US 2009, a été mis au jour sur une longueur de 1,20 m (fig. 70). Large de 0,43 m et conservé sur une hauteur totale de 0,40 m, il est édifié dans une tranchée étroite excavée dans le remblai US 2041, comblée par un lit de pierres sur lequel sont agencés des moellons disposés en assises irrégulières pour former les parements avec un blocage interne de petits éclats de calcaire liés par un limon sableux brun foncé. Son arase est apparente à 138,68 m NGF. Orienté nord/est - sud/ouest, il est établi suivant un axe 73° est. Il est bordé au nord par un niveau de sol, US 2011 directement sur la surface du remblai, US 2041, recouvert par une couche, US 2010, de limon argileux rouge, ayant subi une rubéfaction, et déposée sur une épaisseur de 0,18 m au sud et s'amenuisant jusqu'à disparaître à 1,56 m au nord.

La surface du sol est située à 138,70 m NGF. Au sud, il délimite un niveau de sol, US 2008, sur la surface du remblai US 2041 soit à 138,55 m NGF et recouvert par une petite couche us 2007 de cailloutis pris dans une matrice de limon sableux beige et épaisse de 0,10 m en moyenne.



2.6.3 Niveaux d'abandon et de démolition

La partie ouest du mur sud, US 2035, a fait l'objet d'une récupération poussée jusqu'au rocher, laissant l'empreinte négative de cette maçonnerie, US 2037, qui a été comblée par une couche de limon sableux, brun, meuble, ayant livré des tessons de céramiques datés de la période comprise entre la fin du III^e et la fin du IV^e siècle, déposée sur 0,23 m d'épaisseur. Au-dessus de ce remblai, sont accumulés un amas de pierres us 2036, peut-être des matériaux rejetés, observé sur 0,50 m de long, et 0,20 m de haut et une couche US 2040, de limon sableux brun, meuble, chargé de petits éclats de calcaire et de fragments de tuiles, déposé sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur.

Après la destruction des bâtiments, l'ensemble de l'emprise analysée est recouvert par une importante couche US 2003, de limon sableux brun, meuble, chargé de pierres, fragments de tuiles et un d'antéfixe à décor de palme, de fragments de *dolium* ainsi que d'os d'animaux (fig. 71). Ces éléments sont associés à une pièce de monnaie de billon, frappée entre 347 et 360 de notre ère, un clou et des objets en fer, un tesson de verre et des tessons d'amphores et de céramiques des périodes comprises entre le I^{er} et le II^e et entre le V^e et le VI^e siècle de notre ère. Déposée sur une épaisseur comprise entre 0,22 m au nord-ouest et 0,55 m au sud-est, elle apparaît entre 139,45 m NGF au nord et 139,15 m au sud, soit une légère pente de 2 cm par mètre en moyenne. Entre les murs US 2035 et US 2009, elle a été excavée par une grande fosse, US 2015, observée sur toute l'emprise de la tranchée soit 2 m, pour une longueur de 4,10 m à l'est et de 2,60 m à l'ouest et sur une hauteur de 0,65 m, atteignant le rocher. Au fond de la fosse, le fossé est recreusé par une excavation quadrangulaire de 1,90 m de long dans le sens nord-sud et dégagée sur une largeur de 1,20 m, elle s'engage sous la berme ouest. Un petit sondage de 0,50 m pratiqué sur le bord méridional a permis d'en observer la paroi rupestre, légèrement oblique, sur une hauteur de 0,60 m au pied de laquelle elle forme un petit ressaut observé sur 0,10 m sans que l'on puisse considérer avec certitude qu'il s'agisse véritablement du fond (fig. 72). Ce sondage profond a rapidement été inondé suite aux pluies abondantes du mois de janvier.

Fig.70 Mur US 2009 et sol US 2010

© Inrap cliché J. Guerre

Fig.71 TR6 - coupe stratigraphie est

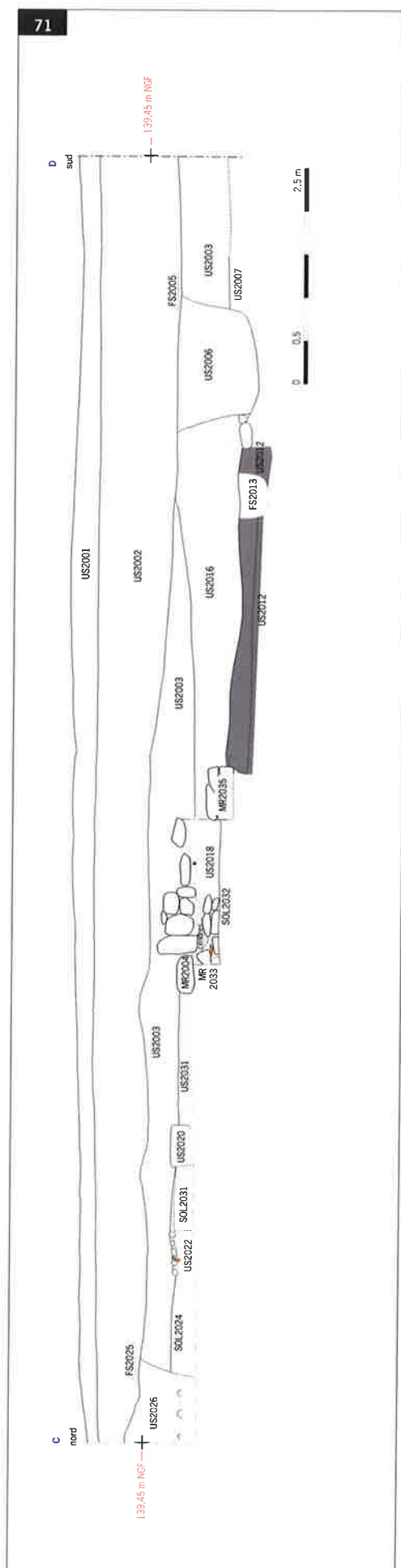
© Inrap relevé F. Raynaud, infographie F. Robin et F. Raynaud

Fig.72 Fosse US 2015

© Inrap cliché J. Guerre

Fig.73 Paroi sud de la fosse US 2015

© Inrap cliché J. Guerre



Au sud-est et à l'est de ce creusement le rocher est taillé horizontalement à 138,40 m NGF. À 0,20 m au sud de la fosse quadrangulaire et également taillée dans le substrat, une excavation rectangulaire, US 2013, est profonde de 0,30 m, aux parois légèrement obliques, large de 0,52 m et observée sur une longueur de 1,90 m (fig. 73). Implantée sur un axe est-ouest, elle se termine à l'ouest par une paroi transversale et se prolonge sous la berme orientale. L'ensemble de ces creusements sont comblés par un remblai, US 2016, (+ US 2014 = comblement spécifique de US 2013) de limon sableux brun clair, meuble, chargé de petits moellons, de pierres et d'éclats de calcaire, fragments de tuiles et de *dolium*. Cet apport a également livré un fragment de meule en basalte, 29 tesselles taillées dans du quartz, des os d'animaux, des objets en fer ainsi que des tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} siècle après J.-C.



Au sud-est, une fosse, US 2005, circulaire, de 1,60 m de diamètre à son ouverture, profonde de 0,95 m, aux parois obliques et au fond concave de 1,15 m de diamètre, a recoupé le bord de la grande excavation US 2015 ainsi que le prolongement du mur US 2009 vers l'est (fig. 74).

Elle est comblée par un remblai, US 2006, de limon sableux brun foncé, chargé de moellons, de petits éléments de démolition : éclats de calcaire, fragments de tuiles et tesselles, associés à des os d'animaux et des coquillage, des scories de fer, des objets en fer, deux petites plaques de bronze, un peson de terre cuite, des fragments de *dolium*, un plaquette de schiste micacé ainsi que des tessons d'amphores et de céramiques dont la datation est de la fin du IV^e et du V^e siècle.



Fig. 74 Creusement US 2013

© Inrap cliché J. Guerre

2.6.4 Niveaux modernes et contemporains

En limite septentrionale de la tranchée et distante de 0,80 m du mur nord de l'état 2 (US 2021) une grande tranchée, US 2025, a été excavée dans les niveaux antérieurs. Observée sur toute la largeur de la zone de fouille soit 4,60 m de long et sur une hauteur de 0,50 m, elle est large de 1,18 m s'étendant suivant un axe établi approximativement est-ouest. Son décapage mécanique a permis d'observer l'arase d'un mur, US 2027, sur une longueur de 1,27 m, quatre gros moellons de calcaire, de 0,40 m de profondeur, liés par du mortier de chaux blanc et apparents à 139,50 m NGF soit 0,70 m sous le sol actuel (fig. 75). Au nord de ce parement, la surface d'un sol, US 2028, de terre chargée de cendres et de petits charbons de bois a pu être observée à la même altitude que l'arase du mur. La tranchée est comblée par un important remblai, US 2026, de petites pierres de calcaire coquillier et dans une moindre quantité de fragments de tuiles et de terre cuite architecturale, de fragments d'enduits peints, associés à un clou de fer, des os d'animaux et des tessons de céramiques du I^{er} ou du début du II^e siècle après J.-C. (fig. 76). Ces niveaux sont surmontés par une couche, US 2002 de terre végétale, épaisse de 0,30 m en moyenne sur laquelle est aménagé le sol contemporain US 2001 sur une couche de remblai épaisse de 0,10 m.



Fig. 75 Mur US 2027

© Inrap cliché F. Raynaud

Fig. 76 Remblai US 2026

© Inrap cliché F. Raynaud

2.7. La Tranchée 7 (TR7)

La tranchée TR7 a été ouverte sur une longueur de 27 m suivant un axe nord/ouest - sud/est et en limite méridionale de la zone est. Le sommet des couches de démolition a été atteint à 1 m de profondeur à l'est et 0,60 m à l'ouest et les vestiges d'occupation antique sont apparus à une profondeur comprise entre 1,40 m à l'est et 1,07 m à l'ouest. Large de 2,10 m, la tranchée a été agrandie afin de dégager l'espace, de 4 m de côté, correspondant à une pièce dont le sol est constitué d'une mosaïque conservée à 1,30 m de profondeur et une tranchée a été ouverte perpendiculairement sur une longueur de 6 m et une largeur de 2,60 m où les niveaux antiques et l'arase d'un mur médiéval ont été atteints à 0,60 m de profondeur. La surface totale d'observation des niveaux archéologiques est de 81,60 m² (fig.77).

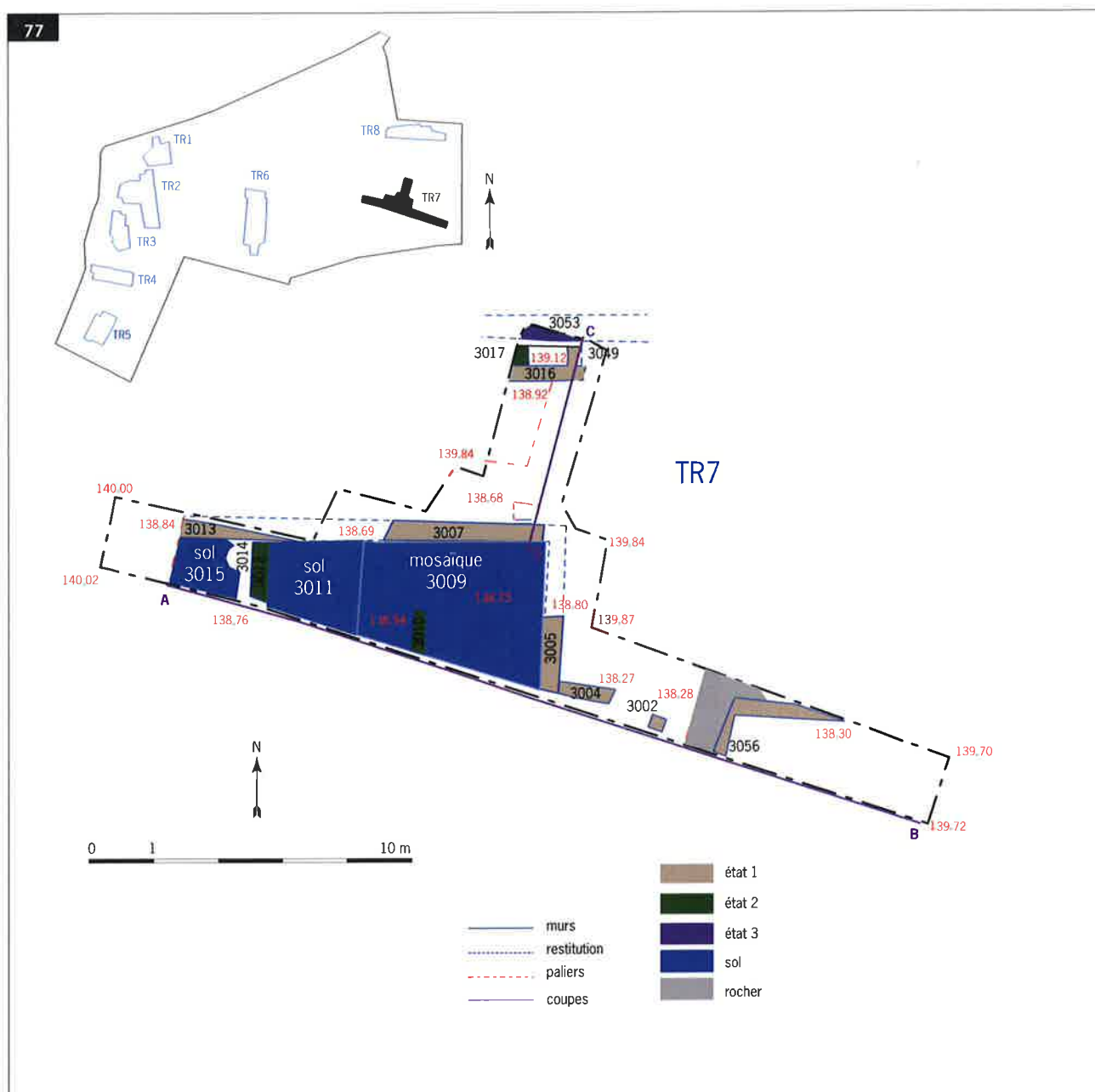


Fig.77 Plan de la tranchée Tr7

© Inrap relevé G. Gadebois, infographie F. Robin et F. Raynaud
et F. Raynaud

2.7.1 Le rocher

Le substrat géologique, US 3041, a été observé en deux endroits. Il apparaît sous forme d'arête taillée sous le mur US 3005 où il est situé à 138,23 m NGF et seulement dégagé sur une hauteur de 1 cm (**fig. 78**). À 4,55 m vers l'est de ce point d'observation, le rocher a pu être dégagé sur une longueur de 1 m. Il présente une surface irrégulière, débarrassée de sa couche de découverte, marquée par un palier de 0,04 m de haut à l'ouest où il est à 138,24 m NGF, il s'incline vers le sud-est à 138,20 m NGF et se trouve limité par le bord rectiligne de la tranchée de fondation d'un mur antique, US 3056, à l'est (**fig. 79**).



Fig.78 Arête aménagée sur le rocher

© Inrap cliché J. Guerre

Fig.79 Rocher US 3041

© Inrap cliché J. Guerre

2.7.2 État 1

Au niveau des structures antiques, l'espace mis au jour par la tranchée Tr 7, correspond à trois secteurs architecturaux distincts respectivement : au centre et à l'ouest, à l'est et au nord.

Au centre et à l'ouest, une construction est limitée à l'est par le mur, US 3005, dégagé sur une longueur de 5 m, et au nord par le mur US 3007 ; elle s'étend vers l'ouest, limitée au nord par le mur US 3013, prolongeant l'axe du mur US 3007, soit une longueur totale 12 m. Elle s'organise suivant une disposition axée à 3° est. L'arase du mur oriental, US 3005 a été dégagée sur une longueur totale de 5 m. Sa fondation consiste en une assise de blocs



Fig.80 Fondation du mur US 3005

© Inrap cliché J. Guerre

Fig.81 Arase du mur US 3007

© Inrap cliché J. Guerre

Fig.82 Ressaut de fondation au nord de l'US 3007

© Inrap cliché J. Guerre

de calcaire coquillier, directement posés sur le rocher et alignés sur l'arête apparente à l'est. Hauts de 0,20 m, ils forment un ressaut saillant de 0,10 m à la base de l'élévation. Celle-ci, large de 0,55 m, conserve trois assises de moellons sur une hauteur 0,37 m à l'est, pour le parement extérieur (fig. 80) alors qu'une seule assise est apparente, sur une hauteur de 0,10 m, au-dessus du sol intérieur, à l'ouest. Des moellons de calcaire coquillier sont disposés en parements, avec un blocage interne de petites pierres et liés par du limon sableux brun foncé.

Au nord-est, un segment du mur nord, US 3007, large de 0,55 m a été dégagé sur une longueur de 3 m, il est constitué de grands blocs de 0,55 m de côté sur 0,42 m de haut et de moellons ; seule son arase a été partiellement dégagée (fig. 81). À l'extérieur et au pied du bloc situé dans l'angle, un petit sondage montre qu'il repose sur un ressaut de fondation constitué soit du rocher soit d'un bloc soigneusement taillé à angle droit, observé sur une hauteur de 0,10 m et formant un petit ressaut de 0,10 m à la base de l'élévation (fig. 82). Un second segment du mur nord, US 3013, large de 0,55 m, a été observé sur une longueur de 3,80 m, au nord-ouest, son élévation est conservée sur une hauteur de 0,19 m maximum, il est constitué de moellons de calcaire coquillier disposés en parement avec un blocage interne de petites pierres liées par du limon sableux brun foncé. Les parements internes de ces murs sont couverts d'enduits pariétaux de mortier de chaux (US 3006) dont la surface peinte, correspondant à une hauteur maximale de 0,28 m, n'a pas été nettoyée. L'espace intérieur devait être originellement subdivisé par une cloison dont le bord ouest de la tranchée de récupération a été décelé à la surface des sols. Elle est observable entre 9,20 m et 9,60 m du parement intérieur du mur est. Du côté oriental, le sol est constitué d'une mosaïque polychrome à l'est, se prolongeant par un sol de béton ou de terrazo vers l'ouest. Un sol de mortier de tuileau a été dégagé à l'extrémité occidentale de la tranchée. La mosaïque a été dégagée sur toute sa longueur dans le sens est-ouest soit 5,50 m et sur une largeur comprise entre 2,30 m, à l'ouest et 4,40 m, à l'est. La restitution d'un décor symétrique conférerait à ce sol une largeur de 5 m (fig. 83).

Utilisant des tesselles blanches, jaunes et noires en pierres et rouges en terre cuite, son décor est composé d'un motif de bouclier central. Il s'organise autour d'un petit cercle central, de tesselles blanches encerclant une tesselle noire, de 0,10 m, entouré d'une couronne noire de 3 cm de large, autour de laquelle et sur une largeur de 0,12 m, sont cantonnés cinq boutons floraux rouges sommés d'une tesselle jaune marquant l'ouverture des pétales, sur un fond blanc bordé d'une couronne de couleur jaune. Cette composition est au centre d'une couronne de 0,23 m de large, ornée de rayons noirs sur fond blanc, logiquement au nombre de 28, triangulaires et dont les bases, de 0,03 m, sont tournées vers le centre. Elle est entourée par une couronne de 0,08 m décorée d'un damier de tesselles noires et blanches, délimitée par deux bandes de tesselles rouges, enserrée dans une couronne de 0,12 m de large décorée de chevrons brisés noirs, associés deux à deux suivant un rythme irrégulier, de part et d'autre d'une bande centrale rouge. Une dernière couronne de 0,10 m de large présente une rangée de petits triangles noirs sur fond blanc, entre une bande rouge intérieure et une bordure noire extérieure. Ce motif circulaire de 0,56 m de rayon s'inscrit dans un carré blanc bordé par une frise, large 0,34 m, décorée d'un méandre à svastika ou double grecque noire sur fond blanc bordée par deux lignes noires. Elle est environnée par une petite bande blanche de 0,03 m de large la séparant d'une bande décorée d'un damier noir et blanc, large de 0,06 m. Autour du motif circulaire central, dans les angles sont représentés des animaux traités en polychromie : un hibou dans l'angle sud-est, un canard dans l'angle nord-est, un aigle dans l'angle nord-ouest et un cervidé broutant dans l'angle sud-ouest. Des réparations particulièrement sur le canard sont décelables. Autour de ce motif quadrangulaire de 1,30 m de côté, s'étend une importante bande blanche, large de 0,30 m à l'ouest et 0,62 m à l'est.



Fig. 85 Vue de la mosaïque retrouvée sous la rue Général Perrier, au moment de la fouille préventive menée autour de la Maison Carrée en 1991. Le pavement participe du quartier de maisons d'inspiration gréco-italique datables du courant des années 50/25 av. n. è.

© Inrap cliché M. Célié

La bordure de ce décor est composée d'une ligne de postes noires sur fond blanc, de 0,19 m de large, comprise entre deux bandes à décor de chevrons alternativement blancs et noirs de 5 cm sur une largeur de 0,10 m, limitées par deux bandes rouges de 0,04 m de large et bordées à l'extérieur par une bande à décor de damier noir et blanc, large de 0,13 m (fig. 83 et 84). À l'est, ce sol se prolonge par une bande blanche large de 0,64 m, décorée de grecque noire formée par des tesselles disposées sur la pointe. À l'ouest, la mosaïque est bordée par une bande de 0,20 m de large, sans décor particulier et qui la sépare d'un sol de mortier. Cette bande marquant la rupture entre ces deux types de sols pourrait correspondre au négatif d'une cloison abattue.

Bertrand Houix développe ainsi : « La pièce pouvait ouvrir sur une galerie au sol de mortier cernant un espace revêtu d'un tuileau (partie centrale d'un atrium ?). Ses dimensions restituées (près de 28 m²) et l'ornementation du sol conviennent à un espace de réception. Le pavement renvoie par son organisation et les motifs géométriques aux œuvres de conception tardo-hellénistiques, notamment celles connues au sein de diverses agglomérations de la région nîmoise au Ier s. av. J.-C. (Guimier-Sorbets 2011 : 618-622). On notera toutefois l'absence de certains motifs fréquents dans ce contexte, tels que les caissons losangés ou les quadrillages droit et oblique constituant des séries de triangles.

Sur la mosaïque de l'oppidum de l'Ermitage, datée « dans les années -60/-50 » sur la base des mobiliers présents dans les couches de fondation, des aigles ornant deux caissons de la bordure sont figurés par des aplats d'ocre jaune avec des tesselles roses sur les ailes et pour les effets de lumière (Olmer *et al.* 2011). Leur position (debout, ailes largement déployées avant l'envol) correspond à un modèle emprunté à l'architecture monumentale et que l'on retrouve à Uzès où l'oiseau est cependant traité par des contours noirs, damier de tesselles au cou et plumes en écailles parfois colorées d'ocre jaune ou rouge. C'est l'un des éléments incitant à distinguer un atelier –



Fig. 83 Vue zénithale de la mosaïque US 3009 et du sol de béton US 3011
© Inrap M. Seguin



Fig. 84 Détails du décor de la mosaïque
© Inrap, clichés J. Guerre

sous réserve d'une datation que pourrait fournir une fouille fine des niveaux préparatoires du sol SL3009.

De même, sur l'un des plus anciens pavements nîmois appartenant à une maison expropriée dans la dernière décennie du I^{er} s. av. J.-C. pour l'aménagement du forum (Lavagne 2001 : 112-113 ; fig. 85), le panneau mosaïqué, qui se combine suivant une tradition déjà ancienne à une large bordure en béton blanc, dénote là aussi une inspiration hellénistique par les motifs employés, par l'organisation du décor et par leur disposition. Le pavement mis au jour à Uzès dans la tranchée 7 est remarquable à plusieurs égards : l'utilisation exclusive de tesselles y compris semble-t-il pour les bandes de raccord aux murs, l'élégance de la composition (médaillon circulaire évoquant un bouclier, avec figures en écoinçons et bordures multiples ou concentriques), ainsi que la stylisation des figures (cernes noirs avec jeu de polychromie ocre jaune et rouge) singularisent à notre avis cette réalisation de celles connues en région nîmoise au I^{er} s. av. J.-C. et au début de l'époque impériale. On insistera enfin sur le très bon état de conservation du pavement, qui résulte à la fois de sa réalisation, de l'entretien que lui ont accordé les propriétaires en assurant notamment des réfections et de l'impact non destructeur des occupations postérieures».

Le sol, US 3011, a été dégagé sur une longueur de 2,70 m dans le sens est-ouest ; il est surmonté à l'ouest, par un mur postérieur et devait s'étendre jusqu'à la tranchée de récupération du mur de refend. Il est constitué par une couche de béton ponctué aléatoirement de tesselles noires disposées en étoiles (fig. 86). À l'extrémité occidentale de la tranchée, un sol, US 3015, s'étendant sur une longueur de 2 m, à l'ouest de la tranchée de récupération du mur de refend et au sud du mur nord (US 3013), est constitué par du béton de tuileau soigneusement lissé. Au pied du mur nord, sa surface présente une bordure de 0,10 m de large et irrégulière (fig. 87). La surface de ces sols est comprise entre 138,77 m NGF au sud-est, 138,74 m NGF au nord-est et 138,70 m NGF au sud-est.



Fig. 86 Décor du sol US 3011

© Inrap cliché J. Guerre

Fig. 87 Sol US 3015 et mur US 3012

© Inrap cliché J. Guerre

Dans l'espace situé à l'est de la tranchée, le rocher est recouvert par une couche, US 3040, de limon sableux, ocre brun, compact, chargé de moellons et de pierres de calcaire coquillier et de fragments de tuiles, ayant livré des tessons de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. (fig. 79). Elle a été observée sur une épaisseur de 0,18 m à l'est et s'appuie sur l'arête du rocher à l'ouest. Ce secteur paraît structuré par l'alignement de deux segments de murs axés est-ouest et correspondant à une orientation à 84° est. Implanté dans une tranchée, US 3043, creusée dans le substrat rocheux, le segment de mur observé à l'est, US 3001, se réduit à une assise de moellons de calcaire coquillier, disposés en parements avec un blocage interne de petites pierres et de fragments de tuiles lié par du limon sableux brun (fig. 88). Le nettoyage de son arase a livré deux tessons de verres et un tesson de céramique de l'Antiquité. Observé sur une longueur de 3,20 m, il est lié à angle droit, à l'est, au mur, US 3056, également implanté dans la tranchée US 3043, dégagé sur une longueur de 1 m et une largeur de 0,40 m. Ce mur présente le même mode de construction que le précédent. Ils sont tous deux arasés au niveau du sommet de la tranchée. À l'ouest, le segment de mur est-ouest, US 3004, est constitué d'une assise de blocs de calcaire coquillier formant les parements, liés par du limon sableux gris foncé (fig. 89). Large de 0,55 m, arasé au niveau des sols environnants et conservé sur une longueur de 2,40 m, il est lié à l'ouest, à l'assise de fondation du mur US 3005, limitant la pièce de la mosaïque. L'extrémité orientale de ce mur est distante de 3,20 m de l'angle des murs US 3001-US 3056.



Fig.88 Murs US 3001 – US 3056

© Inrap cliché J. Guerre

Fig.89 Mur US 3004

© Inrap cliché J. Guerre

Au nord de l'axe des murs US 3001-US 3004, le remblai US 3040 est recouvert par une fine couche, US 3038, de limon sableux brun, déposée de 0,02 m en moyenne et dans lequel ont été recueillis des tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} ou du début du II^e siècles (fig. 90). Au nord-ouest, Ce niveau est recouvert par une lentille, US 3037, de limon sableux gris foncé, chargé de petits charbons de bois, observée sur une longueur de 1,40 m, dans le sens est-ouest et une largeur de 0,95 m. Le nettoyage de sa surface a livré des tessons de céramiques du I^{er} ou du début du II^e siècles après J.-C., associés à un tesson de céramique non tournée et trois tessons de céramiques claire D, peut-être intrusifs. Dans l'espace délimité, à l'ouest par le mur US 3005, à l'est, par le mur US 3056 et au nord, par le mur US 3001, le remblai US 3040 est recouvert par une couche, US 3003, de limon gris cendré, chargé de nombreux charbons de bois déposée sur une épaisseur comprise entre 0,04 m à l'est et 0,18 m à l'ouest. À 3 m du mur ouest, US 3005 et à 1,90 m du mur est US 3056, un petit bloc, US 3002, de calcaire coquillier, de 0,45 m dans le sens est-ouest mais seulement dégagé sur une profondeur de 0,37 m à la base de la berme méridionale, est calé dans ce niveau de sol par de petites pierres et des fragments de tuiles insérés verticalement (fig.91). Ce petit bloc est creusé d'une perforation centrale, circulaire de 0,18 m de diamètre et affleure à la surface du sol. À l'est, celui-ci est recouvert par une lentille, US 3042, de cendres et de petits charbons de bois, observée sur une longueur de 1,15 m et une épaisseur maximale de 0,05 m ; elle a livré des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C.



Fig.90 Surface US 3038

© Inrap cliché J. Guerre

Fig.91 Bloc US 3002

© Inrap cliché J. Guerre

Au sud-est, dans l'espace délimité par les murs US 3056 à l'ouest et US 3001 à l'est, la surface du remblai, US 3040, constitue le niveau de sol, US 3039, de cet espace.

Limité au sud par le mur nord de la pièce de la mosaïque, le secteur nord s'étend sur une longueur de 4,56 m dans le sens nord-sud. Il est limité au nord par un mur, US 3016, large de 0,45 m, dégagé sur une longueur de 2,60 m et une hauteur de 0,40 m. Axé est-ouest, il correspond à une orientation à 3° est (fig. 92). À l'est, il est lié à un mur, US 3049, perpendiculaire, se dirigeant vers le nord, conservé sur une longueur de 0,80 m et observé sur une hauteur de 0,40 m et une largeur de 0,40 m. Ils sont constitués de moellons de calcaire coquillier disposés en parement avec un blocage interne de petites pierres et de fragments de tuiles et liés par du limon sableux brun foncé. Des blocs de calcaires soigneusement taillés, de 0,60 m de long pour des épaisseurs de 0,23 m et 0,14 m, ont été observés dans l'angle que forment ces murs à l'est, ils pourraient correspondre à un chaînage d'angle. La stratification du secteur délimité par ces deux murs, US 3007 au sud et US 3016 au nord, a été explorée par une petite tranchée, réalisée manuellement et implantée le long de la base de la berme orientale. Les observations ont été complétées par un petit sondage ponctuel, de 0,60 m de côté qui a été ouvert contre le parement nord du mur US 3007, consistant à cet emplacement à un bloc cubique de 0,56 m de côté (fig. 82). Cet élément architectural repose sur un massif de fondation, US 3061, formant un petit ressaut profond de 0,10 m et qui pourrait être soit un bloc soit le rocher retaillé verticalement au nord et horizontalement en surface. Situé à 138,60 m NGF, il est 0,10 m en dessous de l'altitude du ressaut de fondation observé pour le mur oriental de la pièce, US 3005. Il est recouvert par une couche, US 3060, de limon sableux ocre brun, compact, chargé d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles, de fragments de four à pain, d'ossements d'animaux et de tessons de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. La fouille a été conduite sur une profondeur moyenne de 0,25 m, sans que la base de cette couche ne soit atteinte. Correspondant certainement à un niveau de sol de terre battue, sa surface s'incline fortement du sud vers le nord, entre 138,78 m NGF, au-dessus du ressaut de fondation et 138,63 m NGF à 0,60 m du parement.



Fig.92 Murs US 3016 et US 3049

© Inrap cliché J. Guerre

2.7.3 État 2

Les premiers états de construction observés au centre et à l'ouest ainsi qu'au nord de la tranchée ont fait l'objet de transformations architecturales.

Outre l'éventuelle cloison abattue entre la pièce de la mosaïque et celle du sol de béton, l'aménagement intérieur de cette partie de bâtiment a fait l'objet d'une restructuration. Le mur de refend situé entre le sol de béton, US 3011 et le sol de béton de tuileau, US 3015, a été détruit. La tranchée de récupération des matériaux a été comblée par un remblai, US 3014, de limon gris foncé, chargé de quelques moellons de calcaire et fragments de tuiles. Le bord ouest de cette tranchée est droit au sud, sur une longueur de 0,70 m et irrégulier au nord, la largeur observée de la tranchée de récupération est de 0,20 m au sud et de 0,37 m maximum au nord. Le nettoyage de sa surface a permis de recueillir des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. Un mur, US 3012, est édifié sur ce remblai et au-dessus du bord oriental de la tranchée (fig. 87). Observé sur une longueur de 1,70 m et établi suivant un axe approximativement nord-sud, il est constitué d'assises irrégulières de gros moellons, à l'est et de moellons, à l'ouest. En calcaire coquillier, ils sont disposés en parements avec un blocage interne de petits éclats de calcaire liés par du limon sableux brun foncé. Ce mur est conservé sur une hauteur maximale de 0,22 m, correspondant à 2 assises. L'assise inférieure forme un ressaut de 0,06 m à la base du mur du côté ouest ; elle est large de 0,56 m alors que l'assise supérieure ne présente qu'une largeur de 0,50 m. Au nord, cette maçonnerie s'appuie sur le parement du mur US 3013. Dans l'angle qu'ils forment au nord-est, un bloc quadrangulaire de calcaire coquillier, long de 0,47 m et large de 0,45, pour une hauteur conservée de 0,21 m, est directement posé sur le sol de béton, US 3011. Dans la pièce de la mosaïque, un mur, US 3010, axé nord-sud, est constitué d'assises irrégulières de moellons disposés en parements avec un blocage interne de petites pierres liées par du limon sableux gris foncé. Large de 0,42 m, il est conservé sur une longueur de 1,10 m et une hauteur de 0,30 m. Décalé de 0,22 m vers l'ouest, par rapport au centre de la mosaïque, son parement oriental, conserve un enduit peint, réalisé sur une couche de mortier de chaux blanc, épaisse de 3,5 cm. Afin de préserver cet élément décoratif, l'enduit n'a pas été dégagé. Sur l'arase du mur et sur le sol de mosaïque mais uniquement du côté oriental, un amas de terre argileuse ocre brun, US 3036, se distingue de la couche de démolition. Il pourrait s'agir des matériaux de l'élévation en terre crue, effondrée. Au sein de la structure partiellement dégagée au nord, un mur US 3017, a été édifié dans une seconde phase d'aménagement, appuyé sur le parement nord et implanté parallèlement au mur oriental, US 3049 (fig. 93).



Fig. 93 Mur US 3017

© Inrap cliché J. Guerre

Constitué de moellons de calcaire coquillier disposés en assises irrégulières pour former les parements, avec un blocage interne de petites pierres liées par du limon sableux brun foncé, il a été dégagé sur une longueur 0,45 m et une largeur de 0,36 m pour une hauteur de 0,32 m correspondant à 3 assises. L'arase des murs de cette structure apparaît à 139,12 m NGF soit à une profondeur de 0,70 m sous le sol actuel. L'espace compris entre ces deux murs parallèles a été fouillé jusqu'au niveau d'apparition d'une couche, US 3062, de limon sableux ocre brun, compact, chargé d'éclats de calcaire et dont la surface est située à 138,75 m NGF.

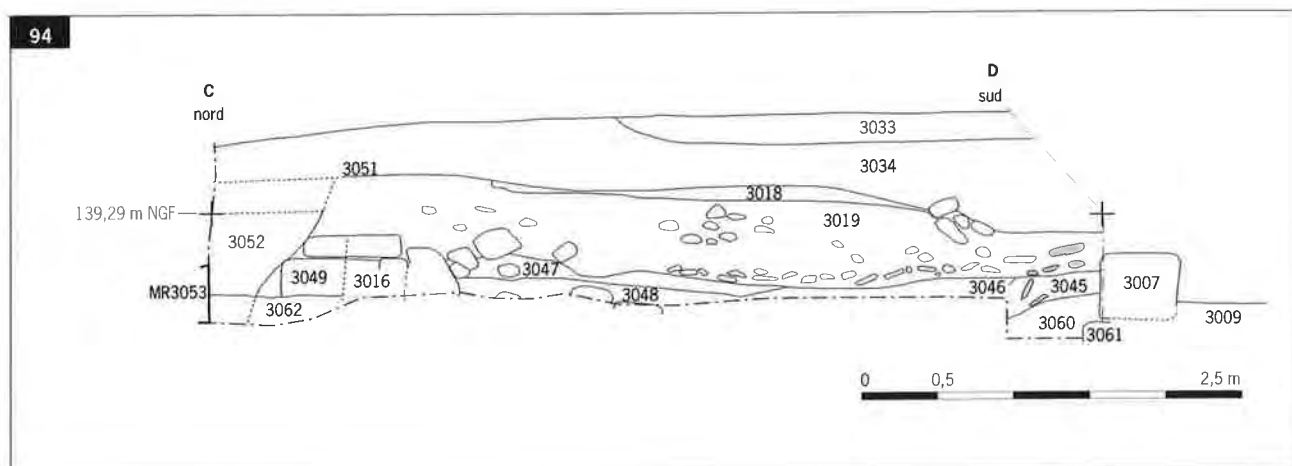
2.7.4 Niveaux d'abandon et de démolition

Les vestiges observés dans le secteur oriental de la tranchée paraissent avoir été arasés jusqu'au niveaux de sols. Le sol US 3039, est recouvert par une lentille, US 3057, de limon cendré, noir, épais de 3 cm et s'étendant sur une longueur de 2,30 m dans le sens est-ouest. Elle a livré deux tessons de céramiques des VI^e-VII^e siècles et pourrait correspondre à la période de démolition des ruines et de récupération des matériaux. Au sein de la tranchée de fondation taillée pour le mur, US 3001, les moellons ont fait l'objet d'une récupération, observée sur une longueur de 1 m et l'espace a été comblé par un apport, US 3044, de limon sableux brun foncé, ayant livré de nombreux os d'animaux, ainsi qu'un clou en fer, un fragment de peigne en os et deux tessons de verre.

L'espace central compris entre les murs US 3016 au nord et US 3007 au sud, a fait l'objet de nombreux apports successifs de couches chargées d'éléments de démolition (fig.94). Au-dessus de la couche US 3060, est accumulée sur une vingtaine de centimètres épaisseur, une couche, US 3045, de limon sableux brun clair, chargé d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles, de nodules de mortier de chaux et de fragments d'enduits peints, associés à des os d'animaux et des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. Cette strate est comparable à la couche, US 3008, observée en surface de l'arase du mur US 3007, où elle a dû être déposée lors de la récupération des matériaux de construction. Elle est constituée de limon brun clair, chargé de petites pierres et nombreux fragments d'enduits peints. Le nettoyage de sa surface a livré quelques coquillages associés à des tessons d'amphores du I^{er} siècle après J.-C. En pente vers le nord, la surface de US 3045 est recouverte par une couche, US 3046, de petits fragments de terre cuite et de cailloux pris dans une matrice de limon sableux brun clair, accumulée sur une épaisseur maximale de 0,10 m. Elle a livré des fragments de dolium, des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles et deux attribuables au III^e siècle de notre ère. L'important fractionnement des éléments inclus dans ce niveau incite à y voir un niveau de circulation, lié à la phase de démolition des bâtiments environnants.

Fig.94 TR7 - branche nord-sud - coupe stratigraphie est

© Inrap relevé J. Guerre et C. Payet, infographie F. Robin et F. Raynaud



Seulement dégagée du côté méridional, elle paraît recouverte, au nord, par un dépôt inorganisé de blocs et de gros moellons de calcaire coquillier, associés à des petites pierres et des fragments de tuiles, US 3050, pris dans une matrice, US 3055, de limon sableux gris foncé, chargé de petits charbons de bois et de cendres. Le nettoyage de la surface de ce niveau a permis de recueillir des tessons d'amphores et de céramiques du I^{er} siècle après J.-C.

La surface, US 3062, observée dans l'espace intérieur de la structure septentrionale, est recouverte par une couche, US 3058, de limon sableux brun foncé, chargé de petits éclats de calcaire et déposée sur une épaisseur de 0,30 m. Cette couche a livré des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. associés à des os d'animaux mais également un lot assez important d'ossements qui pourraient être humains.

La surface de ces niveaux de démolition forme, du côté oriental, une légère dépression comblée par un premier apport, US 3048, de limon sableux noir, chargé de charbons de bois et de cendres, de petits éclats de calcaire, fragments de tuiles, fragments d'enduits peints déposée sur une épaisseur d'environ 0,15 m. Elle a livré des os d'animaux, des objets en fer, une tête de clou en bronze, des tessons de verres, d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles ainsi que des X^e et XI^e siècles. Elle est surmontée par une couche, US 3047, de limon sableux brun foncé, chargé de pierres, fragments de tuiles et de dolium, nodules de mortier de chaux et a été accumulée sur une dizaine de centimètre. Elle a également livré de petits éléments en bronze, des clous en fer, des os d'animaux et des tessons de verres, d'amphores et céramiques représentant les mêmes périodes que la couche sous-jacente.

Le secteur nord est entièrement enseveli sous un important apport, US 3019, de limon brun clair, chargé de lits de fragments de tuiles, de moellons et de pierres, de fragments de tuiles et de tubulure, de fragments d'enduits peints, de nodules de mortier et de tesselles, associés à un fragment de meule en basalte, des petits objets en fer et en bronze, dont un as d'Antonin le Pieux, frappé au milieu du II^e siècle et de tessons de verres, d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles. Ce niveau a également fourni quelques tessons de céramiques des X^e et XI^e siècles. Elle a été observée sur une épaisseur comprise entre 0,50 m au nord et 0,27 m au sud. Sa surface se situe entre 139,53 m NGF, au nord et 139,17 m NGF, au sud.

Les vestiges observés dans le secteur oriental de la tranchée paraissent avoir été arasés jusqu'au niveaux de sols. Le sol US 3039, est recouvert par une lentille, US 3057, de limon cendreuse, noir, épais de 3 cm et s'étendant sur une longueur de 2,30 m dans le sens est-ouest. Elle a livré deux tessons de céramiques des VI^e-VII^e siècles et pourrait correspondre à la période de démolition des ruines et de récupération des matériaux. Au sein de la tranchée de fondation taillée pour le mur, US 3001, les moellons ont fait l'objet d'une récupération, observée sur une longueur de 1 m et l'espace a été comblé par un remblai, US 3044, de limon sableux brun foncé, ayant livré de nombreux os d'animaux, ainsi qu'un clou en fer, un fragment de peigne en os et deux tessons de verre.

Correspondant à la couche US 3019 observée au nord, un important niveau de démolition, US 3035, recouvre les sols du secteur central et ouest ainsi que les sols et les arases des murs du secteur oriental (**fig.95**). Il est constitué d'éléments de démolition : moellons, fragments de tuiles, fragments de mortier, pris dans une matrice de limon brun clair et ayant livré des tessons de verres, d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles après J.-C. Cette couche recouvre un dépôt particulier, US 3036, de limon argileux ocre brun, homogène et accumulé sur une longueur de 1,50 m dans le sens est-ouest et une largeur de 1 m pour une hauteur maximale de 0,32 m au pied du mur US 3010 ; il devrait correspondre à l'effondrement de l'élévation en terre crue de ce mur. La surface de la couche de démolition US 3035, culmine à l'ouest, à 139,60 m NGF et s'infléchit vers l'est, jusqu'à la côte 138,80 m NGF. Au sein de ces niveaux, la proportion des éléments de démolition est nettement plus dense à la base des couches. Lors du nettoyage du secteur central et occidental, après le décapage mécanique, quatre numéros d'unités stratigraphiques ont été attribués aux tessons recueillis en surface des sols : US 3009 et US 3031 pour le secteur est la pièce de la mosaïque, US 3032 pour le secteur ouest de cette pièce et US 3030 pour le secteur à l'ouest du mur US 3012. Ce mobilier correspond généralement à la période des I^{er} et II^e siècles, mais des tessons des IV^e et V^e siècles après J.-C. ont également été recueillis. Le niveau d'apparition des couches de démolition susceptibles de fournir des éléments de l'architecture de la période antique est situé au minimum à 0,50 m sous le sol actuel.



© Inrap relève J.-L. Aurand, infographie F. Robin et F. Raynaud

2.7.5 État 3

À l'extrémité septentrionale du secteur nord, la couche de démolition, US 3019 est recoupée par une tranchée, US 3051, observée sur une longueur de 2,60 m et une largeur comprise entre 0,60 m au sommet et 0,12 m à la base de sa paroi oblique, du côté sud. La base de ce creusement, ayant également détruit les murs US 3049 et US 3017, n'a pas été atteinte et son niveau d'ouverture n'a pas été déterminé avec exactitude, elle a cependant été observée sur une hauteur de 0,50 m. Elle a servi à l'édification d'un mur, US 3053, axé est-ouest, observé sur une longueur de 2,80 m et une largeur de 0,38 m maximum car le parement nord n'a pas été dégagé (fig.96). Cette maçonnerie présente un parement partiellement conservé sur trois assises, soit une hauteur de 0,62 m. Elle est constituée d'assises de moellons de calcaire coquillier, de 0,25 m de long, disposés en arêtes de poisson et liés, à joints gras, par un mortier de chaux maigre, jaune clair. Ce mode de construction est généralement attribué au Haut Moyen-âge. Son arase culmine à 139,30 m NGF soit, à 0,40 m sous le sol actuel. À la base de la tranchée, une couche de ce mortier a été accumulée sur une largeur comprise entre 0,25 m à 0,40 m, au moment de l'édification. La tranchée a été comblée par une couche US 3052 de limon brun foncé, chargé de pierres et de petits blocs, ayant livré des os d'animaux, des objets en fer non identifiables et des tessons d'amphores et de céramiques des I^{er} et II^e siècles. Cette construction paraît être en relation avec la surface de la couche US 3019 pour le secteur nord qui correspondrait à la surface de la couche US 3035 pour les secteurs : central, ouest et est, soit une altitude culminant à l'ouest à 139,60 m NGF et s'infléchissant jusqu'à 138,60 m NGF à l'est suivant une pente d'environ 3 cm par mètre. Ce niveau est partiellement recouvert par une couche, US 3018, de cailloutis observée sur une longueur de 2,20 m, accumulée sur une épaisseur maximale de 0,10 m.



Fig.96 Parement sud du mur US 3053
© Inrap cliché J. Guerre

2.7.5 Niveaux modernes et contemporains

L'ensemble du terrain est par la suite recouvert par une couche de terre végétale, US 3034, correspondant aux parterres du jardin actuel et dans l'angle sud-est, par les remblais d'aménagement des sols extérieurs de la cour de l'ancienne gendarmerie, US 3033, réalisés à l'Époque contemporaine.

2.8. La tranchée 8 (TR8)

Au nord de la zone orientale et implantée suivant un axe est-ouest, la tranchée TR8 a été ouverte sur une longueur de 18 m et une largeur comprise entre 2 m à l'est, 4 m au centre et 3 m à l'ouest, les vestiges archéologiques ont été atteints à une profondeur de 1 m sur une surface d'observation d'environ 42 m². La nécessité d'extraire une souche importante au centre n'a pas permis de réaliser une berme rectiligne du côté nord (fig. 97). La mise au jour d'un ensemble de sépultures en pleine terre nous a incité à protéger ce niveau avant les congés de fin d'année. Après de rapides observations et un relevé topographique, cette tranchée a été rebouchée.

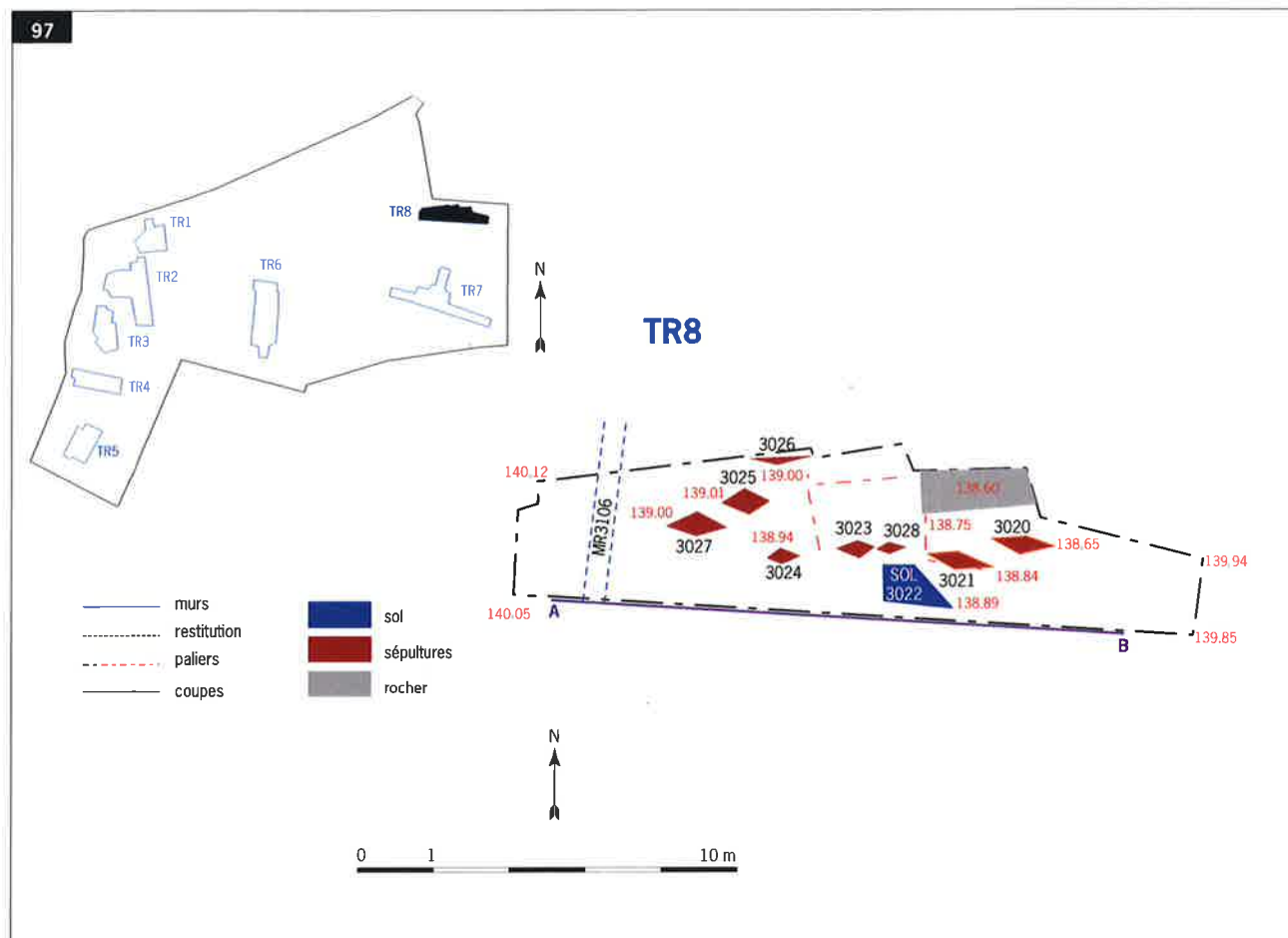
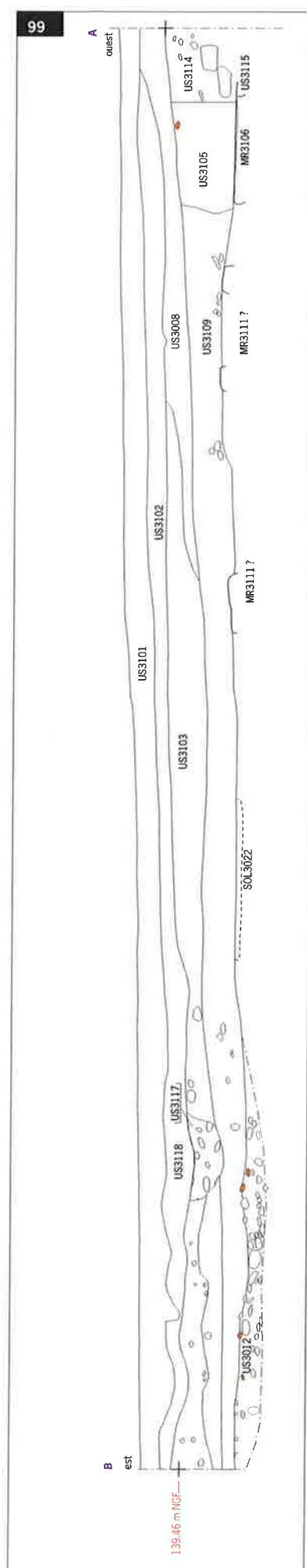


Fig.97 Plan de la tranchée Tr8

© Inrap relevé G. Gadebois, infographie F. Robin et F. Raynaud
et F. Raynaud



2.8.1 Le rocher (substrat)

Dégagé sur une longueur de 1,80 m dans le sens nord-sud et une largeur de 1,40 m, au pied de la berme septentrionale, le substrat rocheux, US 3116, présente une surface horizontale située à 138,60 m NGF, soigneusement taillée et limitée à l'est par une paroi approximativement verticale, observée sur une longueur une hauteur de 0,20 m sans que sa base ne soit atteinte (**fig. 98**). Cet aménagement marque une limite entre deux secteurs distincts (**fig. 99**).



Fig.98 Rocher US 3116

© Inrap cliché J. Guerre

Fig.99 TR8 - coupe stratigraphie est-ouest

© Inrap relevé J. Guerre, infographie F. Robin et F. Raynaud

2.8.2 Le sol antique

À 0,80 m à l'ouest de l'axe de la paroi verticale observée sur le substrat, un sol, US 3022, est constitué de petites pierres de calcaire, aux arêtes émoussées, liées par un mortier de chaux blanc et étalé à la surface, sur une épaisseur de 0,04 m. Il a été observé sur une longueur de 1,70 m dans le sens est-ouest et une largeur de 1 m (fig. 100). Il semble être aménagé sur une surface horizontale taillée sur le substrat, US 3114, apparente à 138,85 m NGF et dégagée sur 0,20 m de long, sur le bord est du sol. La surface de ce sol aménagé est approximativement entre 10 et 5 cm au-dessus des niveaux de sols observés dans le secteur central et occidental de la tranchée Tr 7. Correspondant éventuellement à l'emplacement d'un mur dont les matériaux ont été récupérés, cette petite surface rocheuse est surmontée par une fine couche, US 3114, de limon sableux gris clair, déposée sur une épaisseur moyenne de 0,04 m et ayant livrés des os humains et des tessons de céramiques du I^{er} siècle après J.-C. . À l'est du sol de mortier, ont été repérés de grands moellons de calcaire coquillier, US 3111, dont seules les arêtes supérieures ont été mises au jour par notre intervention et qui pourraient correspondre aux matériaux d'un mur antique.



Fig. 100 Sol de mortier US 3022
© Inrap cliché J. Guerre

2.8.3 Niveaux d'abandon et de démolition

Le secteur situé à l'est de la paroi verticale taillée dans le substrat est enseveli sous une couche, US 3112, de limon sableux gris clair, chargé de nombreux éléments de démolition, pierres et petits moellons, fragments de tuiles ainsi que des charbons de bois. Elle a été observée sur une épaisseur de 0,20 m sans que sa base ne soit atteinte.

Ce dépôt nivelle le palier antérieur correspondant à l'aménagement du rocher. Le secteur situé à l'ouest est recouvert par une importante couche, US 3109, de limon brun contenant quelques petites pierres et fragments de tuiles, déposé sur une épaisseur moyenne de 0,30 m, à l'est et observée sur une épaisseur de 0,40 m à l'ouest. Sa surface est à 139,30 m NGF à l'ouest et 139 m NGF à l'est.

2.8.4 Secteur d'inhumations

Le niveau de démolition, US 3012 et US 3109, a livré un ensemble de sépultures en pleine terre disposées suivant des axes est-ouest. Le niveau d'apparition des squelettes est situé vers 138,75 m NGF, soit environ 1,20 m sous le niveau de sol actuel et à environ 0,50 m, sous la surface de cette dernière couche.

En limite septentrionale du secteur, le bord d'une fosse, US 3026 a été observé sur une longueur de 1,40 m. Deux sépultures, proches l'une de l'autre, sont implantées au sud de celle-ci : US 3027 est une fosse rectangulaire, observée sur 1,60 m de long et 0,70 m de large et US 3025, une fosse rectangulaire, observée sur 1,30 m de longueur et 0,65 m de large. Au sud de la tranchée, le long du bord du sol de mortier et des blocs apparents en surface, trois sépultures semblent être alignées sur un même axe : d'ouest en est, US 3024 : fosse rectangulaire observée sur une longueur de 0,90 m et une largeur de 0,45, US 3028 : fosse rectangulaire observée sur une longueur de 0,60 et une largeur de 0,40 m et US 3021 : fosse rectangulaire observée sur une longueur de 1,60 m et une largeur de 0,50 m. La sépulture US 3028 a été recoupée par la fosse US 3023, dégagée sur une longueur de 0,80 m et une largeur de 0,40. À l'est, une fosse, US 3020, observée sur une longueur de 1,70 m et une largeur de 0,42 m, a été creusée dans la couche de démolition US 3112, son bord occidental est constitué par la paroi verticale du rocher. Aucune marque de surface permettant de localiser ces tombes n'a été observée.

La sépulture US 3023, a fait l'objet d'une fouille afin d'en déterminer les caractéristiques et d'en estimer la datation. Excavée dans la couche US 3109, elle présente des parois légèrement obliques et un fonds concave. Elle renferme le squelette d'un individu adulte, reposant en décubitus dorsal, la tête à l'ouest, les bras repliés sur le ventre (**fig. 101**). Les membres inférieurs sont absents, déplacés par le terrassement mécanique. Son comblement de limon sableux brun foncé a livré des tessons de céramiques permettant de proposer une datation entre les VIII^e et X^e siècles.



Fig. 101 Squelette US 3023

© Inrap cliché C. Noret

2.8.5 Niveaux modernes et contemporains

En limite occidentale de la tranchée, l'arase d'un mur, US 3106, axé nord-sud, large de 1,10 m et observé sur une longueur de 2,50 m, est apparente à 138,76 m NGF, soit à 1,20 m sous le sol actuel (**fig. 102**). Il est constitué de deux parements de moellons de calcaire coquillier, liés à joints gras par du mortier de chaux jaunâtre. L'arase se présente comme un lit de mortier de chaux, assez épais et surmontant l'assise dont seules les arêtes des moellons sont apparentes. Cette structure a fait l'objet d'une récupération matérialisée par une tranchée, US 3104, comblée par un remblai, US 3105, constitué d'éclats de calcaire et de nodules de mortier de chaux pris dans une matrice de limon sableux gris clair, contenant quelques charbons de bois. Observée sur une hauteur de 0,60 m, le négatif correspondrait, à l'est, avec un niveau de sol situé à la surface de la couche US 3009.

À l'est, au niveau de l'arase, la surface d'un niveau, US 3115, de limon sableux brun clair, chargé de petits charbons de bois, a été dégagé sur une longueur de 0,15 m, à la base de la coupe stratigraphique. Il est surmonté par une couche, US 3114, de limon brun clair, chargé de moellons, d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles déposée sur une épaisseur moyenne de 0,70 m. Sa surface correspond au sommet d'ouverture de la tranchée de récupération.

Sur l'ensemble de l'espace analysé, ces couches sont recouvertes par un apport US 3103, de terre végétale, accumulé sur une épaisseur comprise entre 0,27 m à l'ouest et 0,65 m et une surface s'inclinant de 139,75 m à l'ouest et 139,64 m à l'est. Associés à quelques petits éclats de calcaire et fragments de tuiles, cette strate a livré du mobilier antique résiduel ainsi que des tessons de céramiques émaillées de l'Époque moderne. Une fosse, US 3107, y a été excavée, circulaire de 0,92 m de diamètre, elle est profonde de 0,35 m, ses parois sont légèrement obliques et son fonds concave. Elle a été comblée par un apport US 3108, de pierres de calcaire coquillier et de cailloutis, pris dans une matrice de limon sableux marron. La surface du niveau US 3103 est recouverte par des apports contemporains, US 3102, US 3101, sol de gravillons et apport de terre végétale correspondant au jardin de la caserne de gendarmerie.



Fig.102 Arase du mur US 3106

© Inrap cliché J. Guerre

3. Synthèse

Les vestiges mis au jour, à l'occasion du diagnostic archéologique se répartissent en 5 phases d'occupation de la période républicaine à l'époque moderne (fig. 103).

En bordure du plateau dominant la rive droite de l'Alzon, le substrat géologique constitué de bancs de calcaire coquillier culmine à 138,68 m NGF, au nord-est de l'emprise (TR1) (fig. 103 A). Il s'incline légèrement vers l'est où il a été observé à 138,60 m NGF (TR8) et s'infléchit plus nettement vers le sud : 138,20 m NGF (TR7) et au centre de l'emprise : 138,54 m NGF et 138,10 m (TR6). Affecté par un dénivelé plus accentué, il a été atteint à une altitude nettement inférieure au sud-ouest de la parcelle : 137,60 m NGF (TR3 et TR4) et 137,10 m (TR5). Généralement débarrassé de sa couche de découverte, le rocher présente des surfaces taillées horizontalement et limitées par des parois verticales (TR1, TR7, TR8) correspondant peut-être à des aménagements préalables à l'édification de bâtiments mais aussi éventuellement à des fronts de taille des bancs de carrières de pierres antérieures ou contemporaines de celle-ci.

Ce versant a conservé les vestiges d'un premier état de construction représenté par un mur, US 5018, orienté à 8° ouest, par le remblai, US 4020 et la couche, US 5039, nivelant la surface du rocher, datables de la fin du I^{er} avant et du début du I^{er} siècle après J.-C. (fig. 103 B). Ce secteur a également livré un chapiteau dorique, style dont l'usage ne dépasse pas le changement d'ère et dont l'utilisation, correspondant à des colonnes de 2,60 m à 3,20 m de haut, renvoie à un édifice public. Cet élément architectural a cependant été trouvé isolé, au sein d'un espace ouvert où il a pu être placé pour une réutilisation.

L'ensemble de la parcelle analysée conserve les vestiges de constructions dont l'occupation peut être établie pour la période des I^{er} et II^e siècles après J.-C. (fig. 103 C). Limitées par la profondeur des sondages, les surfaces d'observation se trouvent réduites et extrêmement disséminées et ne permettent pas de déterminer si l'on a affaire à l'urbanisation d'un quartier de la ville antique ou à différents bâtiments implantés à la périphérie de celle-ci.

La topographie du secteur ouest est aménagée par un mur, US 2016, axé est-ouest, arasé au niveau d'un vaste sol dégagé au sud, se particularisant, au moins dans la phase finale de son occupation, par la présence d'indices d'activité métallurgique, alors que son parement septentrional est enseveli sous d'importants déblais de démolition. Sur la zone sommitale, au nord, les dimensions d'un mur, US 1009, large de 1,20 m, associé à un bloc de grand appareil, US 1005, renvoient à une construction importante, orientée à 81° est et ayant fait l'objet d'une destruction poussée jusqu'aux fondations posées sur le rocher. Elle est bordée au nord, par un niveau de sol compact, peut-être un espace de passage et de circulation, large de 1,20 m à 1,60 m et limité par un front de taille, servant éventuellement de base à un mur disparu. Sur le versant sud-ouest, un bâtiment a été construit vers le milieu du II^e siècle. Délimité par des murs de maçonnerie liée au mortier de chaux, au nord : US 3020, à l'ouest, US 3011, axé à 3,5° ouest et conservant le seuil d'une porte, l'espace est recouvert par un sol de mortier sur radier de pierres. En limite méridionale de l'emprise, l'état antérieur est remplacé par une construction du I^{er} siècle ap. J.-C.

Un important mur de pierres liées à la terre, US 5011, axé à 82° est, large de 0,90 m, limite au nord, un espace subdivisé par des cloisons d'adobes recouvertes d'enduits peints, distantes de 1,60 m. Les sols de ces espaces sont constitués d'un mortier de chaux maigre.

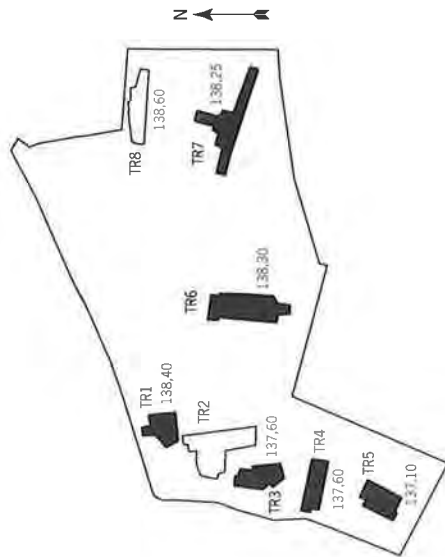
Au centre de la parcelle analysée, une construction en pierres liées à la terre et aux sols en terre battue, est aménagée au I^{er} siècle. Limité au sud par un mur US 2035, axé est-ouest, l'espace est divisé par deux murs parallèles, US 2017 et US 2019-2033, distants de 0,76 m, observés sur une longueur de 3,35 m et orientés à 8,5° ouest. Réutilisant apparemment le mur sud, un nouveau bâtiment également en pierres liées à la terre, est édifié au II^e siècle de notre ère. Au nord, le mur US 2021, orienté suivant une organisation à 3,5° ouest, comporte un bloc de grand appareil, formant certainement un chaînage d'angle avec le mur ouest, US 2030, dont l'axe diverge de celui du mur est, US 2004-2020. Ces murs ne sont pas perpendiculaires aux murs sud et nord. Ils délimitent une pièce au sol de terre battue de 13,60 m². Plus au sud, un mur, US 2009, probablement antique et axé à 17° ouest, a été observé en situation isolé.

Au nord du jardin situé à l'est de la caserne, seul un sol de béton partiellement conservé peut être rattaché à la période antique. Au sud, une partie de bâtiment, en gros moellons et blocs liés à la terre, s'étend sur plus de 12 m de long, organisée suivant une orientation à 3° est. Elle présente d'ouest en est : un sol de béton de tuileau séparé par un mur d'un sol de béton agrémenté de motifs d'étoiles réalisées avec des tesselles noires, observé sur une longueur de 3 m et une mosaïque polychrome d'environ 25 m². Une bande de mosaïque plus grossière sépare le sol de béton de la mosaïque marquant peut-être l'emplacement d'une cloison détruite. Ce secteur domine de quelques centimètres à l'est, une terrasse aménagée sur le rocher où des sols en terre battue environnent des arases de murs qui correspondent à une disposition à 6° ouest et limite au sud, un espace de 4,60 m de long, au sol en terre battue la séparant d'une autre partie de bâtiment ou d'un autre édifice représenté par un mur, US 3016, en pierres liées à la terre et correspondant à une organisation architecturale à 3° est. Le style du décor de la mosaïque invite à une datation après le milieu du I^{er} siècle avant J.-C. Ce qui devrait pouvoir être précisé par une étude archéologique. Le secteur ouest a fait l'objet d'aménagements : le mur originel entre le sol de tuileau et le sol de béton a été abattu et remplacé par un mur décalé vers l'est. Un autre mur, dont l'élévation était en terre, est édifié sur la mosaïque.

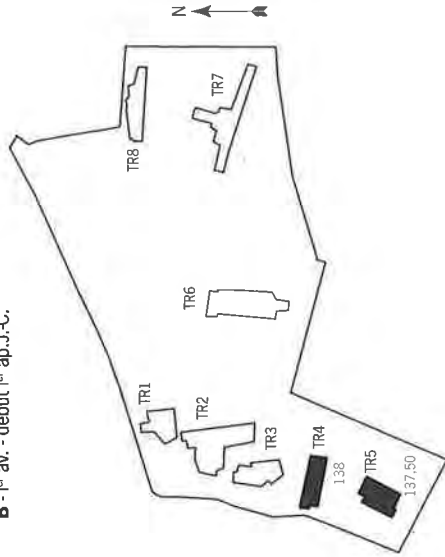
Très particulièrement dans la tranchée TR3, un niveau, US 3030, a livré des tessons de céramiques de la fin du IV^e et du V^e siècle et pourrait correspondre à une occupation du site à cette période. Une pièce de monnaie du milieu du IV^e siècle et des tessons correspondant à toute la période du III au VII^e siècle ont été recueillis dans les couches de démolition surmontant les vestiges des constructions du Haut empire (**fig. 103 D**). La destruction a, par endroits, été poussée jusqu'aux fondations des bâtiments, la récupération des matériaux a pu s'échelonner dans le temps.

La différence de niveaux marquée par le mur US 2016 est aplanie par l'apport d'importants déblais de démolition de maçonneries et d'architecture de terre crue ayant livré de nombreux fragments d'enduits peints correspondant à différents décors. Deux constructions semblent se rattacher à cette période : à l'ouest, dans la tranchée TR3, un bâtiment, US 3027- US 3026 est constitué de murs en pierres sèches et de grands blocs formant un chaînage d'angle au nord-ouest ; au nord, dans la tranchée TR2, un mur, US 2004, de pierres sèches dont l'angle sud-ouest est traité avec des moellons disposés en besace.

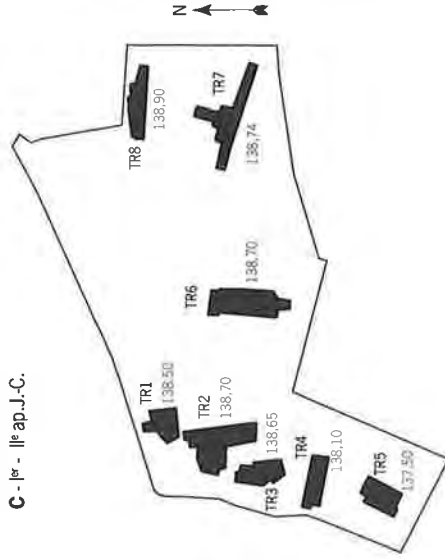
A - Substrat rocheux



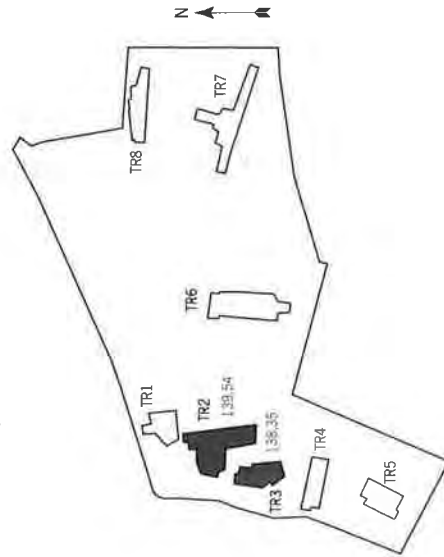
B - 1^{er} av. - début 1^{er} ap.J.-C.



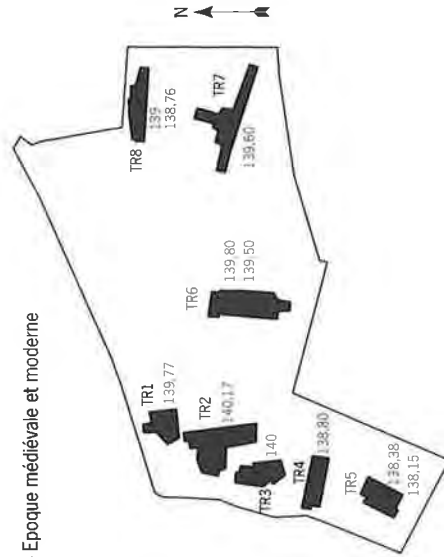
C - 1^{er} - 1^{er} ap.J.-C.



D - Antiquité tardive



E - Epoque médiévale et moderne



F - TN Sol actuel

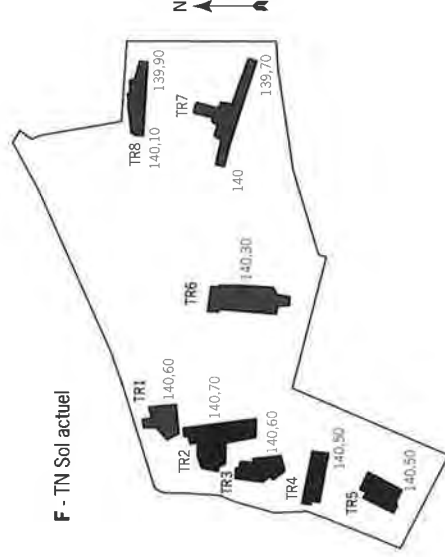


Fig.103 Côtes moyennes par état relevées dans les sondages en m NGF

© Inrap F. Reynaud, infographie F. Robin

Un niveau de sol se repère sur l'ensemble de la parcelle, sa surface est cependant très irrégulière (**fig. 103 E**). Elle culmine au nord-ouest de l'emprise à 140,17 m NGF (TR2), s'infléchit légèrement vers le nord à 139,70 m NGF (TR1) et plus nettement vers le sud : 140 m NGF (TR3), 138,80 m et 138,30 m NGF (TR5). Au centre de l'emprise, elle se situe autour de 139,80 m NGF (TR6). Repérée à 139,60 m NGF au sud-ouest du secteur oriental, elle plonge à 138,80 m NGF au sud-est (TR7) et s'incline légèrement vers le nord, 139,30 m NGF et vers le nord-est 139 m NGF (TR8). Il renferme un mur, US 3053 (TR7), axé est-ouest, seulement observé sur une longueur de 2 m, constitué d'une maçonnerie de moellons disposés en arêtes de poissons, liés à joints gras par du mortier de chaux ainsi qu'en limite nord du secteur est de l'emprise, un ensemble de sépultures en pleine terre apparemment organisé suivant un agencement linéaire. Ce secteur a livré des tessons des X^e et XI^e siècles. Ces observations peuvent être rapprochées des mentions historiques indiquant la présence, au nord de la ville et à l'emplacement des casernes, de l'église Saint-Paul dont la construction est attribuée à l'épiscopat au milieu du VI^e siècle, du bienheureux Ferréol qui y aurait été inhumé. Cet édifice aurait été détruit vers le milieu du XII^e siècle, après transfert des reliques. Les vestiges d'une construction, US 3010, peut-être postérieure mais pouvant également se rapporter à cette époque (TR3) et une tombe isolée (TR4) ont été repérés à l'ouest de la parcelle.

En limite méridionale du secteur ouest (TR5), un grand fossé, US 5031, au bord rectiligne à 50° ouest, est comblé par des remblais à l'époque moderne et deux segments de grands murs en maçonnerie liée au mortier, à l'est : US 3106, axé nord-sud et au centre US 2027, axé est-ouest pourraient appartenir aux fortifications bastionnées du XVII^e siècle.

Conclusion

Réalisé sur l'espace disponible de la parcelle d'une surface totale de 6401 m², le diagnostic archéologique a permis l'observation des différents espaces par des sondages relativement disséminés et où la profondeur d'enfouissement des strates archéologiques réduisait la surface d'observation. Le substrat a pu être atteint en différents points permettant de restituer une topographie en pente vers le sud et le sud-ouest, présentant en plusieurs endroits des fronts de taille et surfaces aplanies.

Si quelques vestiges, localisés au sud-ouest, appartiennent à la période du I^{er} siècle avant, l'ensemble du terrain a révélé la présence de constructions occupées et pour certaines aménagées, aux I^{er} et II^e siècles ap. J.-C.

L'organisation des différents bâtiments ne semble pas correspondre à un plan d'urbanisme orthonormé, mais doit certainement être adaptée à la topographie. Il n'est cependant pas possible de déterminer si l'on est dans un quartier de la ville antique ou en présence de constructions établies à sa périphérie. Une pièce se singularise par son sol décoré d'une mosaïque polychrome retrouvée dans un excellent état de conservation.

On soulignera également la présence dans les niveaux de destruction de très nombreux fragments d'enduits peints, attestant de la richesse du décor.

Une occupation de l'Antiquité tardive semble attestée par la présence de céramiques et de quelques murs. La présence d'un espace consacré à des sépultures en pleine terre, sans marque de surface et un mur de maçonnerie en arêtes de poisson renvoie certainement à l'environnement et éventuellement à l'église Saint-Paul, édifiée au milieu du VI^e siècle et détruite au milieu du XII^e siècle, fondée par le bienheureux évêque d'Uzès, Ferréol qui y fût inhumé. Une importante excavation et de puissants murs de maçonnerie correspondent sans doute aux fortifications bastionnées du XVII^e siècle.

Références bibliographiques

Béraud 1953 : BÉRAUD (P.) – *Uzès, son diocèse, son histoire* – Éditions de la Cigale, Uzès 1953

Bonnet Chr., Laubenheimer F. 1998 : Chr. Bonnet, F. Laubenheimer, avec la coll. de V. Bel., Le dépotoir d'amphores des Sablières à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), dans les *Amphores en Gaule*, Vol.2, 1998, p.255-285

Cathma 1993 : C.A.T.H.M.A., *Céramiques languedociennes du haut Moyen Age (VII-XIe s.) : Etudes micro-régionales et essai de synthèse*. Archéologie du Midi médiéval, 11, 1993, p.111-228.

Chauvet 1985 : CHAUVET (G.) : *Uzès, son histoire, ses monuments* – Éditions Camarigno Nîmes 1985

Genin M., 2007 : M. Genin, La Graufesenque (Millau, Aveyron), Sigillées lisses et autres productions, vol II, *Etudes d'Archéologie Urbaine*, Editions de la Fédération Aquitania, 2007.

Genty P-Y., 1984 : P-Y. Genty, La sigillée d'Italie et du Sud de la Gaule, *Le Courrier Archéologique du Languedoc-Roussillon*, n°17, 1984.

Guimier-Sorbets 2011 : GUIMIER-SORBETS (A.-M.). – Techniques et décors de sols en Gaule de l'époque pré-romaine au début de l'époque impériale. In : BALMELLE (C.), ERISTOV (H.), MONIER (F.), *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen-Âge. Mosaïque, peinture et stuc. Aquitania*, Supplément 20, Bordeaux, 2011, p. 611-624.

Hellmann 2002 : HELLMAN (M.-H.). - *L'architecture grecque I, les principes de la construction*, Les manuels d'art et d'archéologie antiques, Paris, Picard, 2002.

Lavagne 2001 : LAVAGNE (H.) – *Nadadores negros*. In : *Mosaico romano del Mediterráneo*. Catalogue d'exposition du musée archéologique national, Madrid, 2001, p. 112-113.

Manniez 1994 : MANNIEZ (Y.), MERCIER (C.) – Repérage archéologique, place de Verdun, Uzès (Gard) - rapport dactylographié - janvier 1994.

Olmer et al. 2011 : OLMER (F.), BLANC-BIJON (V.), COURBOULES (M.-L.). – Une nouvelle mosaïque sur l'oppidum de l'Ermitage à Alès (Gard, France). in : SAHIN (M.) éd., *Mosaïques de Turquie et développements parallèles dans le monde antique et médiéval : iconographie, style et technique des origines de la mosaïque jusqu'à la fin de l'époque byzantine*. Actes du XIe Colloque international pour l'étude de la mosaïque antique et médiévale, Bursa, 16-20 octobre 2009. Istambul, 2011, p. 121-136.

Provost dir. 1999 : PROVOST (M. dir.) - Carte Archéologique de la Gaule – le Gard 30/3 Académie des Inscriptions et Belles-Lettres – Ministre de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la technologie, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris 1999

Py M., 1993 : Py dir., *Dictionnaire des céramiques antiques (VIIe s. av. n. è.-VIIe s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale* (Provence, Languedoc, Ampurdan), Lattara, 6, 1993.

RIC : Roman Imperial Coinage (tome I à X) de Mattingly, Sydenham, Sutherland, Carson et Kent, éditions diverses, de 1927 à 1984, London.

Sailhan 1991 : SAILHAN *La fortification, histoire et dictionnaire* - Éditions Tallandier Paris 1991

Liste des figures

Fig.1 Plan du projet de fortifications d'Argencourt du XVII ^e siècle	27
Fig.2 Plan des sondages archéologiques	29
Fig.3 Plan de la tranchée TR1	31
Fig.4 Banc rocheux US 1011	32
Fig.5 Mur US 1009 et tranchée de récupération US 1014	32
Fig.6 Bloc US 1005	33
Fig.7 Niveau de sol US 1016 et foyer sur tegulae US 1017	34
Fig.8 Remblai US 1010	34
Fig.9 Surface du remblai US 1007	34
Fig.10 TR1 - coupe stratigraphie est	35
Fig.11 TR1 - coupe stratigraphie sud	35
Fig.12 Structure enterrée, US 1003	36
Fig.13 Plan de la tranchée TR2	37
Fig.14 Parement nord du mur US 2016	38
Fig.15 Niveau de sol US 2012	38
Fig.16 TR2 - coupe stratigraphie est-ouest	38
Fig.17 Fragments du décor d'enduit peint	40
Fig.18 Fragments du décor d'enduit peint	42
Fig.19 TR2 - coupe stratigraphie nord-sud	43
Fig.20 Parement ouest du mur US 2004	43
Fig.21 Aménagement de blocs US 2009	44
Fig.22 Plan de la tranchée TR3	45
Fig.23 Rocher US 3036 et remblai US 3035	46
Fig.24 Remblai US 3040, US 3039, US 3038	46
Fig.25 Mur US 3011	47
Fig.26 TR3 - coupe stratigraphie ouest	47
Fig.27 Dalle de seuil US 3017	48
Fig.28 Mur US 3020	48
Fig.29 Sol US 3013	49
Fig.30 Assise de moellons US 3025	50
Fig.31 Couche d'occupation US 3030	51
Fig.32 Surface US 3024 - US 3023	52
Fig.33 TR3 - coupe stratigraphie est	52
Fig.34 TR3 - coupe stratigraphie nord	54
Fig.35 Murs US 3026 - US 3027	55
Fig.36 Assise de fondation US 3010	56
Fig.37 Plan de la tranchée TR4	57
Fig.38 TR4 - coupe stratigraphie est-ouest	58
Fig.39 Rocher US 4022 remblai US 4020	58
Fig.40 Tranchée US 4022	59
Fig.41 Coupe stratigraphique - détail des niveaux antiques	59
Fig.42 Squelette US 4009	61
Fig.43 Chapiteau dorique	62
Fig.44 Plan de la tranchée TR5	64
Fig.45 Rocher US 5040	65
Fig.46 Parement est du mur US 5018	65
Fig.47 Coupe stratigraphique nord détail	66
Fig.48 Mur US 5011	67
Fig.49 TR5 - coupe stratigraphie nord	67
Fig.50 Secteur au sud du mur US 5011	68
Fig.51 Marques de traces d'accrochage à l'arrière de l'enduit mur US 5012	68
Fig.52 Base de l'enduit peint	68
Fig.53 Cloison US 3021	69
Fig.54 Fragments d'enduit peint US 5010	69
Fig.55 TR5 - coupe stratigraphie ouest	70
Fig.56 Tranchée US 5031	71
Fig.57 Plan de la tranchée TR6	73
Fig.58 TR6 - coupe stratigraphie ouest	75
Fig.59 Mur US 2035	75
Fig.60 Mur US 2017	75
Fig.61 Mur US 2033	75
Fig.62 TR6 - coupe stratigraphie est-ouest	75
Fig.63 Sols US 2034 et US 2032	76
Fig.64 Mur US 2021 radier US 2022	77
Fig.65 Bloc du mur US 2021	77

Fig.66 Vue d'ensemble de l'état 2	78
Fig.67 Parement est du mur US 2030	78
Fig.68 arase du mur US 2020	78
Fig.69 Sol US 2031	79
Fig.70 Mur US 2009 et sol US 2010	80
Fig.71 TR6 - coupe stratigraphie est	80
Fig.72 Fosse US 2015	80
Fig.73 Paroi sud de la fosse US 2015	80
Fig.74 Creusement US 2013	82
Fig.75 Mur US 2027	83
Fig.76 Remblai US 2026	83
Fig.77 Plan de la tranchée TR7	84
Fig.78 Arête aménagée sur le rocher	85
Fig.79 Rocher US 3041	85
Fig.80 Fondation du mur US 3005	86
Fig.81 Arase du mur US 3007	86
Fig.82 Ressaut de fondation au nord de l'US 3007	86
Fig.83 Vue zénithale de la mosaïque US 3009 et du sol de terrazo US 3011	89
Fig.84 Détails du décor de la mosaïque	90
Fig.85 Vue de la mosaïque retrouvée sous la rue Général Perrier	88
Fig.86 Décor du sol US 3011	91
Fig.87 Sol US 3015 et mur US 3012	91
Fig.88 Murs US 3001 – US 3056	92
Fig.89 Mur US 3004	92
Fig.90 Surface US 3038	93
Fig.91 Bloc US 3002	93
Fig.92 Murs US 3016 et US 3049	94
Fig.93 Mur US 3017	95
Fig.94 TR7 - branche nord-sud - coupe stratigraphie est	96
Fig.95 TR7 - coupe stratigraphie nord-sud	99
Fig.96 Parement sud du mur US 3053	101
Fig.97 Plan de la tranchée TR8	102
Fig.98 Rocher US 3116	103
Fig.99 TR8 - coupe stratigraphie sud	103
Fig.100 Sol de mortier US 3022	104
Fig.101 Squelette US 3023	105
Fig.102 Arase du mur US 3106	106
Fig.103 Côtes moyennes par état relevées dans les sondages en m NGF	109

III. Inventaires techniques

Note sur quelques enduits peints

(par Julien Boislève¹)

Introduction

La fouille de bâtiments d'époque romaine, notamment en contexte urbain est tout particulièrement propice à la mise au jour de vestiges plus ou moins conséquents du décor plaqué. Outre les mosaïques, les *opera sectilia* et placages de roches décoratives, l'enduit peint constitue le mode de décoration architecturale le plus largement répandu. Couvrant des surfaces souvent conséquentes et pouvant trouver place dans une multitude de contextes architecturaux. L'enduit est un matériau non récupérable conservé alors de manière très variable, du simple fragment isolé, maigre témoin d'un décor de provenance souvent inconnue, jusqu'à l'enduit *in situ* ou son effondrement en place qui révèlent l'intégralité, non seulement du décor, mais surtout de l'architecture d'une pièce, d'un espace ou d'une structure particulière.

L'enduit, au-delà de sa fonction de protection du mur, signe, lorsqu'il est orné, un élément de confort. Assez répandu toutefois, c'est la qualité, la variété et la richesse du décor et des matériaux employés qui permettent de cerner le niveau de production et d'appréhender ainsi le statut social des propriétaires ou commanditaires par l'intermédiaire du degré de luxe perceptible sur le décor.

Replacé dans un corpus régional ou plus vaste, de mieux en mieux cerné au fil des découvertes, le décor peut également constituer un élément de datation qui permet en outre, de suivre une évolution stylistique.

Mais l'enduit, lorsqu'il permet des recompositions suffisamment importantes, constitue avant toute une source d'information inégalée sur la nature des volumes et des élévations. Véritable moulage de l'architecture sur laquelle il est plaqué, il permet alors une restitution en trois dimensions, sur des bases scientifiques fiables, des pièces et bâtiments, des sols jusqu'aux plafonds et parfois même jusqu'aux étages ou aux façades.

Le diagnostic réalisé à Die, en abordant une occupation antique assez dense, sans doute urbaine ou péri-urbaine, a donc sans surprise mis en évidence la présence, assez importante, de vestiges du décor et notamment du décor peint. Notons que jusqu'à cette découverte, aucune peinture romaine n'était recensée à Uzès².

Nature générale du gisement

Les enduits peints sont présents sur presque toute la surface explorée au diagnostic, chaque tranchée, hormis la tranchée 8, la plus au nord, ayant livré quelques témoins, plus ou moins importants du décor. Dix-sept us livrent des fragments d'enduit ou des peintures encore en place sur un parement de mur (US 1006, 1010, 2006-a, 2006-b, 2026, 2041, 3006, 3008, 3010, 3019, 3045, 3048, 4016, 5006, 5010, 5012, 5021).

Dans la grande majorité des cas, les fouilles identifient avant tout des éléments en position secondaire, c'est-à-dire en remblais ou en couches de destruction remaniées. Toutefois, la cohérence de certains ensembles doit amener à envisager un potentiel d'effondrement en place dont la lecture n'est pas toujours aisée sur des phases de diagnostic. Par ailleurs, le site livre à plusieurs reprises des enduits *in situ* conservés sur différents murs et sur une hauteur variable.

Description des principaux décors et estimation du potentiel scientifique³

Us 2006-b

Ce remblai de démolition contenant notamment des éléments d'architecture en terre et des moellons de maçonnerie, livre un ensemble d'enduits peints très cohérents.

Les fragments sont de taille assez importante avec un mortier solide et un état de conservation général plutôt bon. En surface, la couche picturale offre une bonne résistance et le motif demeure parfaitement lisible. Seuls quelques écailllements très légers des surpeints sont à déplorer.

L'enduit est épais 6 cm et on note, sur certains fragments, la présence d'une couche de mortier de tuileau sous la couche d'épiderme.

1 Toichographologue, Inrap. Vice-président de l'Association française pour la peinture murale antique (AFPMA) boislevejulien@yahoo.fr

2 Voir par exemple la carte de répartition des découvertes établie en 2008. Barbet (A.). - *La peinture murale en Gaule romaine*, Paris, 2008. Carte en annexe.

3 Notons d'emblée qu'en raison du délai imparti et de l'absence de toichographologue permanent à l'Institut, nous n'avons pu voir ces fragments. Les observations qui suivent sont effectuées sur la base des informations transmises par le responsable d'opération.

Les fragments prélevés correspondent principalement à la zone médiane du décor qui doit être occupée par des panneaux à fond rouge à lissage fin. Des filets verts (0,6 cm) bordés d'un trait blanc (0,3 cm) doivent constituer l'encadrement intérieur de ces panneaux (**fig. A**). Sur un fragment à fond rouge, une partie d'un cygne en vol doit constituer un motif de vignette à replacer logiquement au centre d'un panneau (**fig. B**). L'oiseau, assez finement peint, est présenté dans une attitude classique, corps dressé et les deux ailes déployées vers le haut et le cou replié en S vers l'avant. Il est ici tourné à gauche et peint dans un dégradé de rose à blanc avec une multitude de petites touches en rehaut définissant le plumage. D'autres fragments présentent le fond rouge limité par un filet blanc et une bande verte qui semble souligner un arrachement de mortier avec angle en ressaut (**fig. C**). Il s'agit vraisemblablement de la bande d'encadrement de la zone médiane, marquant donc l'extrémité de la paroi et l'angle avec un mur en retour à 90°. Une petite plaque correspond sans doute à l'inter-panneau bien que l'enchaînement avec le fond rouge des panneaux ne soit pas identifié (**fig. D**). Sur un fond noir, on reconnaît l'ombelle plate d'un candélabre. Peinte en rose clair soulignée d'un trait blanc pour créer un effet d'éclairage très schématisé, elle supporte une volute blanche et de son extrémité pend un ruban blanc marqué d'une boucle, lequel supporte peut être un objet dont nous ignorons la nature.

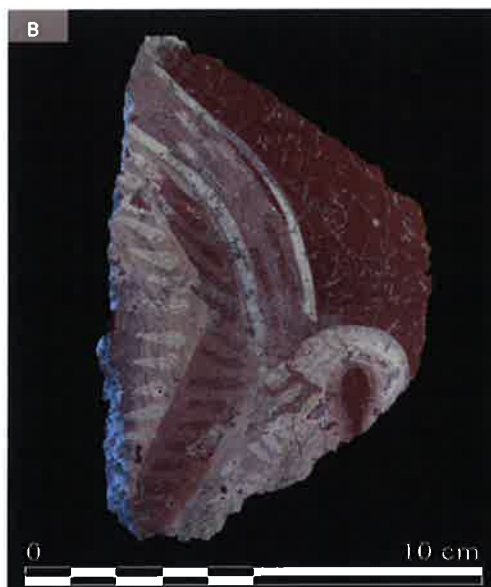


Fig. A Filet d'encadrement vert doublé d'un trait blanc

Fig. B Partie d'un cygne aux ailes déployées

Fig. C Panneau rouge limité par une bande verte

Fig. D Élément de candélabre à ombelle sur fond noir



Fig.E Champ rouge bordeaux et champ jaune
Fig.F Bande verte couronnant le champ jaune
Fig.G Bande verte bordant un panneau blanc avec
 filet intérieur noir
Fig.H Bande de couleur indéterminée bordée de
 filets noirs
Fig.I Filet d'encadrement intérieur jaune
Fig.J Divers motifs sur fond blanc (touffe végétale,
 bouquets de feuilles,...)



La zone inférieure du décor est moins bien documentée à ce stade, quelques fragments à fond jaunes et rouges, caractérisés par un lissage plus grossier correspondraient volontiers à cette partie du décor, sans permettre toutefois d'en comprendre l'organisation et les motifs.

Ce décor assez soigné, tant du point de vue de son lissage que par la réalisation des motifs, semble s'inscrire dans la série la plus connue en Gaule, celle du style dit à candélabres où la zone médiane présente la division classique en panneaux et inter-panneaux. Les choix chromatiques, rouge pour les panneaux et noir pour les inter-panneaux, relèvent également du modèle le plus répandu, mais la composition offre ensuite une multitude de variantes possibles. Le cygne est par ailleurs un accessoire décoratif fréquent, développé souvent sur les candélabres comme à Orange⁴ ou à Vienne⁵ où posé sur les bords d'une ombelle, il offre la même attitude, il est aussi, comme ici, souvent utilisé en vignette. Ces quelques enduits laissent donc entrevoir la nature générale d'un décor relativement simple mais néanmoins soigné. Si quelques enchaînements clés, ainsi que la composition de la zone inférieure, manquent encore, la qualité des mortiers, leur solidité ainsi que l'homogénéité du lot laissent espérer des fragments plus nombreux et des possibilités de reconstitution qui permettraient de vérifier certains points, sinon d'aboutir au remontage effectif de sections du décor assurant des dimensions fiables et la lecture d'informations architecturales importantes.

US 2006-a

Cette US est également constituée de déblais de démolition, quelques moellons, un limon identifié comme correspondant à une architecture de terre et de nombreux fragments d'enduits peints. Là encore, l'ensemble est homogène et appartient manifestement à un même décor.

L'enduit présente une épaisseur moins importante que pour le décor précédent, soit environ 1,5 cm.

Les fragments sont de taille moyenne mais offrent une bonne solidité et un état de conservation correct en surface. On note toutefois quelques altérations et concrétions.

L'ensemble définit les contours d'un décor à fond blanc. Plusieurs fragments montrent l'enchaînement entre un champ ocre jaune et un champ rouge bordeaux par l'intermédiaire d'une bande blanche (fig. E). Le fond bordeaux qui semble plus grossièrement lissé doit correspondre à la plinthe tandis que le champ jaune appartiendrait à la zone inférieure. Cette dernière doit être couronnée d'une bande blanche puis d'une bande verte (fig. F) qui encadre probablement toute la zone médiane puisqu'on la retrouve soulignant un angle en ressaut qui marque sans doute l'extrémité de la paroi. La bande est bordée d'un filet rouge bordeaux et encadre un champ blanc (fig. G). L'organisation de ce dernier demeure incertaine, toutefois, plusieurs indices indiquent des encadrements intérieurs dont l'ordonnement reste à préciser. On sait par exemple qu'un filet noir est présent à quelque centimètres de la bande verte et dessine donc probablement l'encadrement intérieur de panneaux blancs. D'autres fragments montrent un second filet noir quelques centimètres plus au centre. Une couleur passée, indéterminée semble constituer une bande entre les deux filets (fig. H).

On note aussi un cadre au filet jaune (fig. I).

Enfin, il faut signaler quelques motifs qui doivent agrémenter panneaux et inter-panneaux (fig. J).

Toujours sur fond blanc on identifie une ligne de sol verte agrémentée d'une petite touffe de feuillages. Le motif correspond sans doute à une vignette. À côté de la touffe verte, devait prendre place un fruit ou un animal, peut-être un oiseau. Notons que les fouilleurs identifient sur un fragment une tête d'oiseau. Le motif nous semble plus incertain et devra être confirmé par d'éventuels compléments.

D'autres fragments permettent en revanche d'identifier des bouquets de feuilles vertes et noirs répartis sur un filet central rouge bordeaux. Ce dispositif fréquent constituerait volontiers le candélabre d'un inter-panneau.

Ce décor à fond blanc correspond à une ornementation assez modeste, où les motifs sont simples et la palette chromatique limitée. Ce type de décor demeure toutefois assez mal renseigné en Gaule, la relative pauvreté ornementale ayant souvent détourné l'attention des chercheurs. Pourtant, ces ensembles sont essentiels à la compréhension du programme décoratif d'un bâtiment. Mis en relation avec les autres décors ils permettent d'établir une hiérarchisation des espaces qui contribue à en révéler la nature, voire la fonction. Le prélèvement exhaustif de ces décors, sans tri ni évacuation des fonds unis blancs, est la seule garantie de pouvoir procéder à un remontage d'une partie de la paroi. Encore une fois, l'homogénéité du lot et la solidité des fragments laissent espérer des possibilités des remontages effectifs.

4 Quartier Saint-Florent, Maison aux Cygnes dorés (D4), Barbet 2008, fig. 153.

5 Paroi du Globe, Barbet 2008, fig. 170.

Enduits in situ sur les murs MR5011 et MR 5012 et MR 5021

L'enduit est conservé en place sur ces trois parois avec un mortier de 8 cm d'épaisseur.

Sur la paroi MR5012, les traces d'accrochage en chevrons disposés en rangs horizontaux identifient clairement une élévation en terre (**fig. K**). L'enduit est conservé sur une hauteur de 35 cm. Le décor, pour la partie qui en a été dégagée, correspond à une plinthe à fond rouge et mouchetis jaune et brun (**fig. L**).

Des éléments fragmentaires, issus de l'US 5010 pourraient correspondre à l'effondrement des parties hautes du décor de cette pièce (**fig. M**). Les indices sont trop peu nombreux pour en identifier, à ce stade, la nature. On note un fond rouge ocre, un fond blanc avec bande noir en dégradé (moulure fictive sommitale ?) et quelques éléments de champ vert très écaillé.

Notons que d'autres enduits in situ ont été repérés mais non dégagés ou nettoyés dans un souci de conservation. L'enduit US 3006 est ainsi observé sur au moins 28 cm de hauteur et, sur le mur MR 3010, l'enduit est en place sur 30 cm de hauteur.

Conclusion

Le diagnostic révèle donc la présence de nombreux enduits peints dont seuls quelques ensembles ont été exposés ici. La conservation d'enduit en place est identifiée dans plusieurs espaces offrant la possibilité de documenter leur décor pour les parties basse et d'y associer, par la nature de l'ornementation ainsi que celle des mortiers, les éléments fragmentaires.

Ces derniers, assez nombreux présentent dans l'ensemble un bon état de conservation et une forte cohérence par US laissant entrevoir, sous réserve d'une intervention spécialisée (fouille fine, prélèvement exhaustif, localisation des plaques et conservation des connexions), des possibilités non négligeables de reconstitution et donc de restitution de l'organisation générale du décor et d'une partie de ces détails.

Étant donné qu'aucun décor d'époque romaine n'est connu à ce jour dans la cité d'Uzès, ces peintures pourraient apporter un éclairage nouveau sur cet artisanat dans la cité et permettre des comparaisons importantes avec les productions des cités voisines mieux documentées, notamment à Nîmes.



Fig.K Traces d'accrochage en chevrons au revers de l'enduit blanc

Fig.L Enduit en place, plinthe mouchetée

Fig.M Éléments fragmentaires de l'US 5010

Etude de la céramique (J. Guerre)

Introduction générale : les conditions de l'étude

L'étude du mobilier céramique issu du diagnostic archéologique du site « Ancienne Gendarmerie à Uzès » a été réalisée sur une période de 21 jours répartis entre une approche quantitative et analytique¹ (10 jours d'inventaire, tri) et une phase rédactionnelle (5 jours de saisie informatique, 2 jours de dessins et mise au propre, 4 jours de texte). Au terme de cette étude, le mobilier a été mis en carton.

L'objectif de cette rapide première exploration, sur des directives émises par Frédéric Raynaud (responsable de l'opération) était de disposer rapidement d'un inventaire et avant tout d'une fourchette de datation des Unités Stratigraphiques.

Faute de temps, l'inventaire a été effectué au fur et à mesure de l'avancement du lavage sans conditionnement préalable par US. Aussi, lors de la saisie d'une même US, il a fallu cumuler les données au fur et à mesure de l'arrivée des sacs de mobilier de cette même US. L'inventaire ainsi réalisé est établi sur le comptage de fragments (NMF), les recollages et les pourcentages (NMI) n'ont pas été effectués.

Cette approche génère inmanquablement des représentations successives et surnuméraires : ainsi un même vase sera représenté plusieurs fois. Seule une étude plus approfondie préciserait ces données. Quelques céramiques ont été dessinées afin de donner un aperçu du mobilier.

Pour la reconnaissance des céramiques de la période antique, c'est la typologie du Lattara 6 (Lattara 1993) qui a été employée. Pour le mobilier de la période médiévale, ce sont les classifications de Cathma (Cathma 1993) qui ont été utilisées.

Enfin, il faut également rappeler que l'attribution des numéros d'US aux structures a changé au cours du diagnostic qui c'est déroulé en deux phases, d'où le rappel des numéros de tranchées dans les listes d'inventaire. C'est une présentation par tranchée qui est proposée ici. L'inventaire des US avec les datations proposées se trouve en annexe. (Cf annexe X).

Le décompte

L'ensemble du mobilier céramique totalise environ 9600 fragments pour 92 US répartis entre :

- la tranchée 1 : 163 fragments
- la tranchée 2 : 3122 fragments
- la tranchée 3 : 2975 fragments
- la tranchée 4 : 286 fragments
- la tranchée 5 : 185 fragments
- la tranchée 6 : 1310 fragments
- la tranchée 7 : 1434 fragments
- la tranchée 8 : 91 fragments.

Les datations : données générales

La chronologie générale du site d'Uzès est comprise entre le I^{er} et le II^e siècle ap. J.-C. On note, cependant, des niveaux plus anciens (compris entre le II^e s. av. et le I^{er} s. ap.) et des niveaux plus tardifs (entre le III^e et le V^e siècle ap.). De même, des éléments (lèvres et décors) de la période médiévale ont été reconnus. Il s'agit des formes Cathma 6 des VII^e-VIII^e siècle, des formes Cathma 4 des X^e-XI^e siècle, et des décors de cannelures ou à la molette. Enfin, des céramiques d'époque moderne, en particulier des céramiques vernissées, ont également été observées et recueillies.

Analyse du mobilier par tranchées

La tranchée 1

Les US 1000 se trouvent dans la tranchée 1 et contiennent 4 US pour 163 fragments (fig. 1). Les US1004, 1006 et 1007 appartiennent à des niveaux de démolition, l'US1010 concernerait un aménagement de sol.

La datation de l'ensemble du mobilier recueilli serait du I^{er} siècle ap. J.-C. On note toutefois la présence de mobilier plus récent telle la céramique à pisolite et la céramique vernissée d'époque moderne (ce mobilier appartient à l'US1004 dont la datation serait d'époque moderne).

Quatre catégories ont été recueillies. Les *dolia* sont représentés par 4 fragments. Parmi les amphores 110 fragments ont été recensés. Les céramiques communes totalisent 45 fragments et les céramiques fines 4 fragments.

1 Le lavage rapide du mobilier a été effectué par J.-L. Aurand et C. Paillet sur une période de 7 jours.

Parmi les cinq catégories d'amphores, ce sont les amphores gauloises à pâte sableuse qui dominent avec 102 fragments, la forme la plus représentée étant les bords G1.

Parmi les 12 catégories de céramiques communes, ce sont les céramiques kaolinitiques à pâte réductrice et les céramiques sableuses réductrices qui se détachent avec 12 fragments pour le premier et 8 fragments pour le second. Seul un bord C2 a pu être identifié. Viennent ensuite les céramiques modelées avec 7 fragments et comptent un bord U5.

Parmi les 3 catégories de céramiques fines, ce sont les céramiques à parois fines qui ressortent avec 2 fragments dont 1 bord Mayet 33.

TR1

categorie	p	bd	fd	a	total	typologie
dolium	4				4	
a-autre	1				1	
a-bet	3		1		4	
a-gas	95	3	3	1	102	3 bd G1
a-ital	2				2	
a-tar pate blanche	1				1	
cl-eng r			1		1	
cl-rec	1				1	
cnt	5	1	1		7	1 bd U5
com indet	1				1	
fum	1				1	
kaol ox	3		1		4	
kaol r	6	4	2		12	1 bd C2, 2 bd indet, 1 bd d'urne triangulaire
piso	1	1			2	1 bd A13
r pomp	2	1			3	1 bd indet
sabl-o	4				4	
sabl-r	6	1	1		8	
vern mod			1		1	
camp a	1				1	
p fine calc ox	1	1			2	1 bd 33
sig ital		1			1	1 bd 33
	138	13	11	1	163	

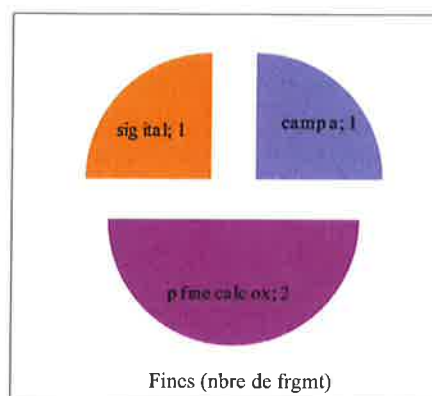
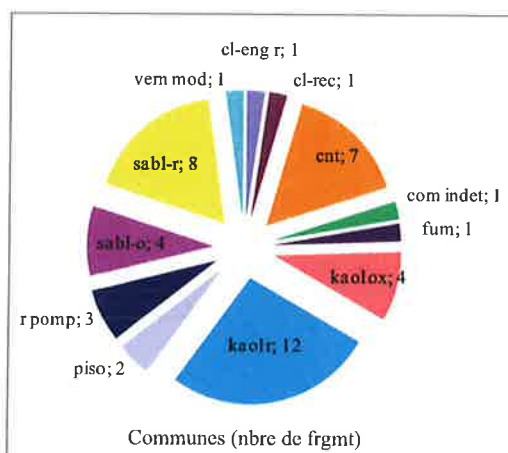
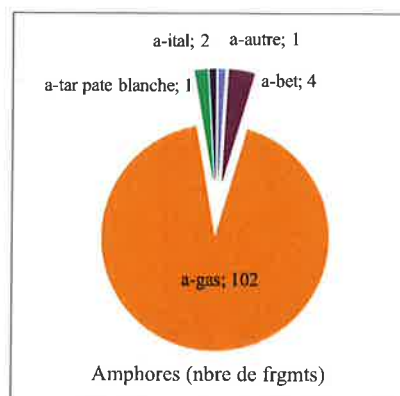
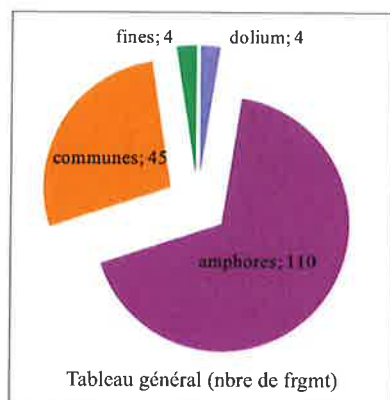


Fig.1 tableau et graphiques du mobilier céramique de la tranchée 1

La tranchée 2

Les US 2000 se situent en tranchée 2 avec 11 US pour 3122 fragments (fig. 2). Six US appartiennent à des niveaux de démolition (2003, 2005, 2006, 2010, 2013, 2014), une US est une fosse (2008), trois US sont des niveaux de sol (2009, 2011, 2012) et l'US (2017) est le comblement de tranchée de fondation du mur 2004.

La datation de l'ensemble du mobilier recueilli serait du I^{er}-II^e siècle ap. J.-C. avec la présence de quelques éléments du IV^e-V^e s. ap. J.-C. (amphore africaine et céramique à pisolite). On note la présence de céramiques plus anciennes telles les amphores italiques, les amphores de Tarraconaise, les céramiques modelées, et les céramiques de Campanie.

Quatre catégories ont été recueillies. Les *dolia* présentent 13 fragments. Les amphores contiennent 2725 fragments. Les céramiques communes totalisent 368 fragments et les céramiques fines 16 fragments.

Parmi les sept catégories d'amphores, ce sont les amphores gauloises à pâte sableuse qui dominent avec 2571 fragments, la forme la plus représentée étant les bords G1 avec 54 individus. On note la présence d'une même marque sur 3 cols d'amphore : MARL (fig. 03). Viennent ensuite les amphores gauloises à pâte calcaire avec 110 fragments. Un seul bord d'amphore G4 a été reconnu.

Parmi les 12 catégories de céramiques communes, ce sont les céramiques sableuses réductrices qui se détachent avec 167 fragments. Plusieurs formes ont pu être identifiées et concernent des urnes, des plats-marmites, des couvercles, des gobelets et une cruche-bouilloire. Viennent ensuite les céramiques kaolinitiques oxydantes avec 85 fragments et les céramiques kaolinitiques réductrices avec 42 fragments. Ces deux catégories contiennent la même diversité de formes que les céramiques sableuses réductrices.

Les céramiques à pâte claire représentent 26 fragments mais leur particularité vient des formes reconnues qui concernent essentiellement des mortiers de type CL-REC18 ou des bouchons d'amphores de type CL-REC16f ou 16g.

Parmi les 6 catégories de céramiques fines, ce sont les céramiques sigillées sud-gauloises qui ressortent avec 8 fragments dont 1 bord Drag 15/17, 1 bord Drag 35/36 et 1 bord Drag 18/31.



Fig.3 photo du timbre MARL sur amphore gauloise sableuse. cliché J. Guerre

TR2

categorie	p	bd	fd	a	total	typologie
dolium	13				13	2 jetés
a-afr	7	1	1	1	10	1 bd 3/5
a-autre	6				6	
a-bet	20				20	
a-gas	2357	55	62	97	2571	1p avec tige en fer (réparation?), 1p avec marque cassée _RL, 1col avec marque MARL, 42 bd G1, 2 bd G1 avec anse, 9 bd G1 entier, 1 bd entier avec marque MARL, 1 bd G5, 12 fd entier, 1 fd avec marque, 1 p avec trou de réparation ?
a-gaul	107	1	1	1	110	1 bd entier G4 et anse, 1 fd entier
a-ital	4				4	
a-rom			1		1	1 fd Dr7/11
a-tar	2				2	
a-tar pate blanche	1				1	
cct ctp			1		1	pot de fleur ?
cl-eng o	7		1		8	
cl-eng r	6	4	1		11	1p de B1, 4 bd B1
cl-rec	18	5	2	1	26	1p de mortier, 1 bd entier 4, 1 bd 18c, 1 bouton de préhension forme 16f ou 16g, 1 bd indet, 1 bd cassé 18, 1 fd entier de mortier, 1 bd 18a
cnt	5	1			6	1 bd indet
com-o-m	1				1	
kaol ox	60	15	6	3	85	1 bd I7, 3 bd de jatte indet décoré, 2 bd sabl-o A2, 1 bd indet, 1 bd gobelet indet, 2 boutons de préhension, 1 fd entier, 2 bd jatte indet, 1 bd sabl-o F4, 1 bd sabl-o A4, 1 bd sabl-o E3, 1p avec decor peint, 1 bd cruche indet, 1 bd couvercle indet
kaol r	27	11	3	1	42	2 bd indet, 3p avec depot bleu, 1 bd A30, 6 bd d'urne triangulaire, 2 bd F1
piso ox	1				1	
r pomp	1				1	
sabl-o	12	6	1	0	19	2 bd indet, 1 bd A2, 1 bd A4, 1 bd de mortier indet, 1 bd de jatte indet
sabl-r	130	19	13	5	167	1p décorée, 1p decor poli, 2p avec dépôt bleu, 1 bd A2, 3 bd A4, 1 entier archéo C3, 1 bd A13, 1 bd F1, 1 bd A6, 1 bd E5, 2 bd C3, 3 bd gobelet indet, 1 bouton de préhension, 3 bd indet, 1 bd E3, 2 bd d'urne triangulaire.
camp a		1			1	1 bd 36
camp c		1			1	1 entier archéo 20
cl-b/luis		1			1	1 bd 37a
p fine cak ox	2		1		3	
p fine sabl-o	1	1			2	1 bd indet
sig sg	4	3	1		8	1 bd Drag 15-17, 1 bd Drag 35-36, 1 bd Drag 18/31
	2792	125	95	109	3122	

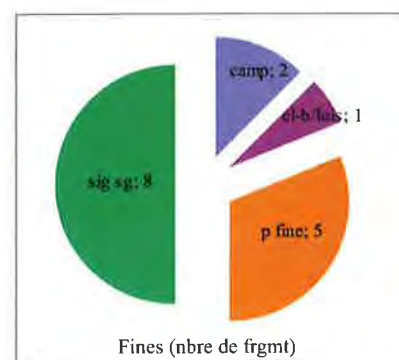
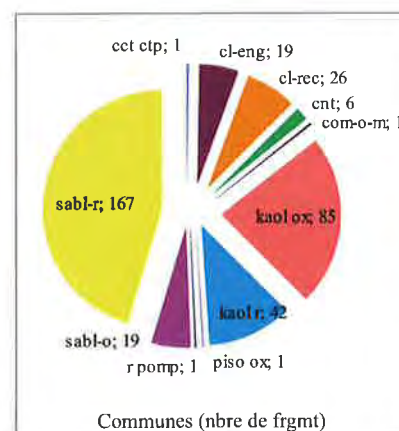
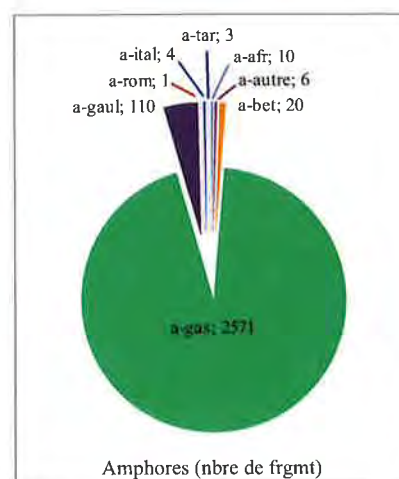
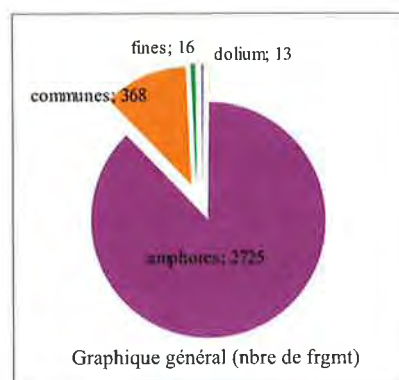


Fig.2 tableau et graphiques du mobilier céramique de la tranchée 2

La tranchée 3

Les US 3000 se situent en tranchée 3 avec 23 US pour 2975 fragments (fig. 4, 5). Six Us appartiennent des niveaux de démolition (3012, 3015, 3016, 3019, 3028, 3031), 11 sont des remblais (3003, 3004, 3006, 3007, 3008, 3009, 3022, 3023, 3024, 3035, 3037, 3038, 3039, 3040), l'US3017 concerne un seuil, et deux US sont des niveaux d'occupation (3030 et 3034).

Le mobilier recueilli appartiendrait à deux périodes : le Haut-Empire (I^{er}-II^e siècle ap. J.-C.) et l'Antiquité Tardive (IV^e -V^e siècle ap. J.-C.).

On note, toutefois la présence de mobilier plus ancien avec des amphores italiques, des amphores tarraconaises, des céramiques modelées et des céramiques campaniennes. Du mobilier plus récent est également présent avec quelques rares céramiques médiévales et vernissées d'époque moderne.

Quatre catégories ont été recueillies. Les *dolia* présentent 16 fragments. Les amphores contiennent 1989 fragments. Les céramiques communes totalisent 916 fragments et les céramiques fines 54 fragments.

Parmi les sept catégories d'amphores, ce sont les amphores gauloises à pâte sableuse qui dominent avec 1853 fragments, la forme la plus représentée étant les bords G1 avec 38 individus. On note la présence d'une marque sur un col d'amphore : MA.I. (fig. 06). Viennent ensuite les amphores africaines avec 47 fragments et les amphores gauloises à pâte calcaire avec 33 fragments.

Parmi les 18 catégories de céramiques communes, ce sont les céramiques sableuses réductrices qui se détachent avec 211 fragments et les céramiques kaolinitiques avec 153 fragments. Plusieurs formes ont pu être identifiées et concerne des urnes, des plats-marmites, des couvercles, des gobelets, des cruche-bouilloire et mortiers. Viennent ensuite les céramiques kaolinitiques oxydantes avec 139 fragments et les céramiques modelées avec 131 fragments dont les formes sont tout aussi diversifiées.

Parmi les 10 catégories de céramiques fines, ce sont les céramiques sigillées-sud gauloises qui ressortent avec 29 fragments dont 1 bord Drag 33, 1 bord Drag 27 et 4 bord He 90.5. Puis viennent les céramiques claire-d avec 28 fragments dont 7 individus ont été reconnus : 1 bord 63, 1 bd 61A, 1 bd 104A, 1 bd 58 et 3 bords 69. Les céramiques à parois fines est le troisième lot à se détacher avec 15 fragments avec 1 bord Mayet 2 et un possible bord Mayet 40.



Fig.6 photo du timbre MA. I sur amphore gauloise sableuse. Photo J. Guerre

TR3

categorie	p	bd	fd	a	total	typologie
dolium	16				16	
a-afr	43		2	2	47	
a-autre	14				14	
a-bet	23	1	1	0	25	1 bd Dr20
a-gas	1720	38	42	50	1850	1 col avec marque MA.1, 34 bd G1, 4 bd entier G1, 5 fd entier
a-gas precoce			3		3	
a-gaul	31		1	1	33	1 fd entier G4
a-ital	14	1		1	16	1 bd Dr1A
a-tar	1				1	
ccto indet	1				1	
claire eng micacée	1				1	
cl-eng o	10				10	
cl-eng r	3	5	1		9	5bd B1
cl-rec	67	9	7	0	83	4p de mortier, 1 fd entier, 1 bd 21a, 2 bd 7, 2p de forme 16f, 1 bd 3 (n?), 1 fd de mortier, 1 bd 1, 1 bd 3, 1 bd 17b, 1 bd 18c, 1 bd 10e
cnt	115	10	1	0	126	4 bd C2, 3 bd U5, 1 bd U7, 1 bd V2, 1 bd J1b
cnt polie	4	1			5	1 bd indet, 1p décorée de chevrons
dsp gr	2	2			4	1 bd 18, 1 archéo entier indet
dsp or	1				1	
kaol ox	110	14	7	8	139	3 bd indet, 1 bd bassin ou mortier, 1 bd proche sabl-o A2, 1 bd gobelet indet, 2 bouton de préhension, 1 bd A6, 1 bd C1, 4 bd (1) A22, 1 bd B30, 1 bd cruche indet
kaol r	101	25	21	0	147	2 p décorées, 3 bd 17, 1 bd indet, 2 bd C10, 2 bd B2, 2 bd F1, 2 fd entier, 5 bd A29, 2 bd A19, 2 bd indet, 1 bd d'urne triangulaire, 1 bd indet marmite, 2 bd A18, 2 bd D3
kaol r decor poli	6				6	
piso ox	30	16	4	0	50	2 bd A3, 6 bd indet, 1 bd A15, 2 bd A13, 1 bd B5b, 1 bd A2, 3 bd A4
r pomp	1		1		2	brulée
sabl-o	56	21	9	1	87	1p cannellée, 1 bd A2, 1 bd A6, 4 bd A33, 2 bd A12, 3 bd A4, 6 bd indet, 1 fd entier, 1 bd C2, 1 bd A4, 1 bd A13, 1 bd A5
sabl-r	147	38	24	2	211	2 bd F1, 3 bd A2, 1 bd couvercle indet, 2 bd gobelet indet, 2 bd B7, 1 bd E5, 20 bd indet, 1 fd entier, 3 bd de mortier, 1 bd plat indet, 3p de mortier, 4 fd de mortier, 2 bd A6, 1 bd F1
sabl-r med		2			2	1 bec verseur, 1 depart de bec verseur
vern mod		1			1	1 bd indet
camp a	3	4	1		8	1 bd 25, 1 bd 33, 1 bd indet, fragments brûlés, 1 bd 31
cl-a	1				1	
cl-b?		1	1		2	1 bd indet
cl-d	19	7	2		28	1 bd 63, 1 bd 61A, 1 bd 104A, 1 bd 58, 3 bd 69
p fine calc eng ox	5				5	
p fine calc ox	3	1		1	5	1 bd 2
p fine sabl-o	2	1		2	5	1 bd 40?
fine autre	1				1	
fine sabl-o	1				1	
sig sg	17	7	5		29	1 bd Drag 33, 1 bd Drag 27, 1 bd indet, 4 bd He 90.5, 1p de Drag 27
	2569	205	133	68	2975	

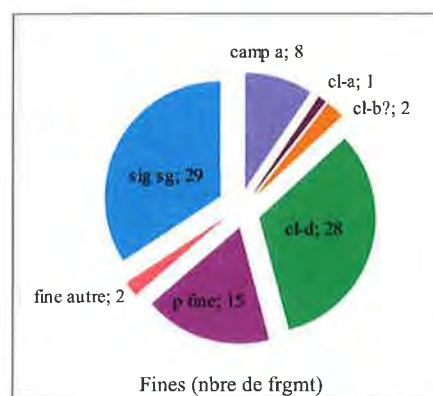
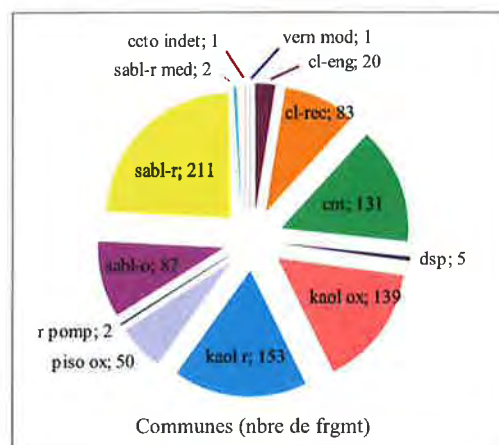
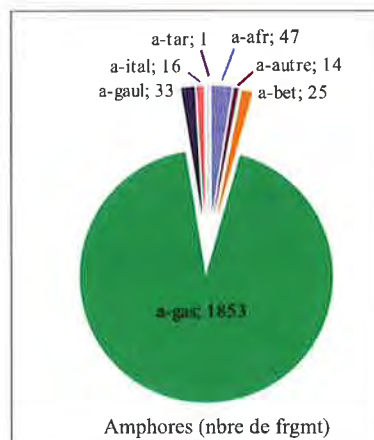
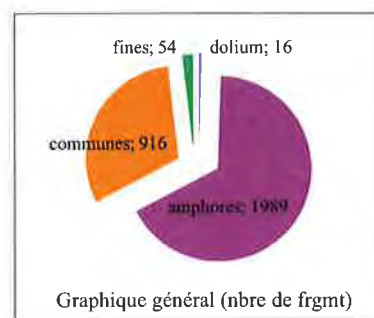


Fig.4 tableau et graphiques du mobilier céramique de la tranchée 3

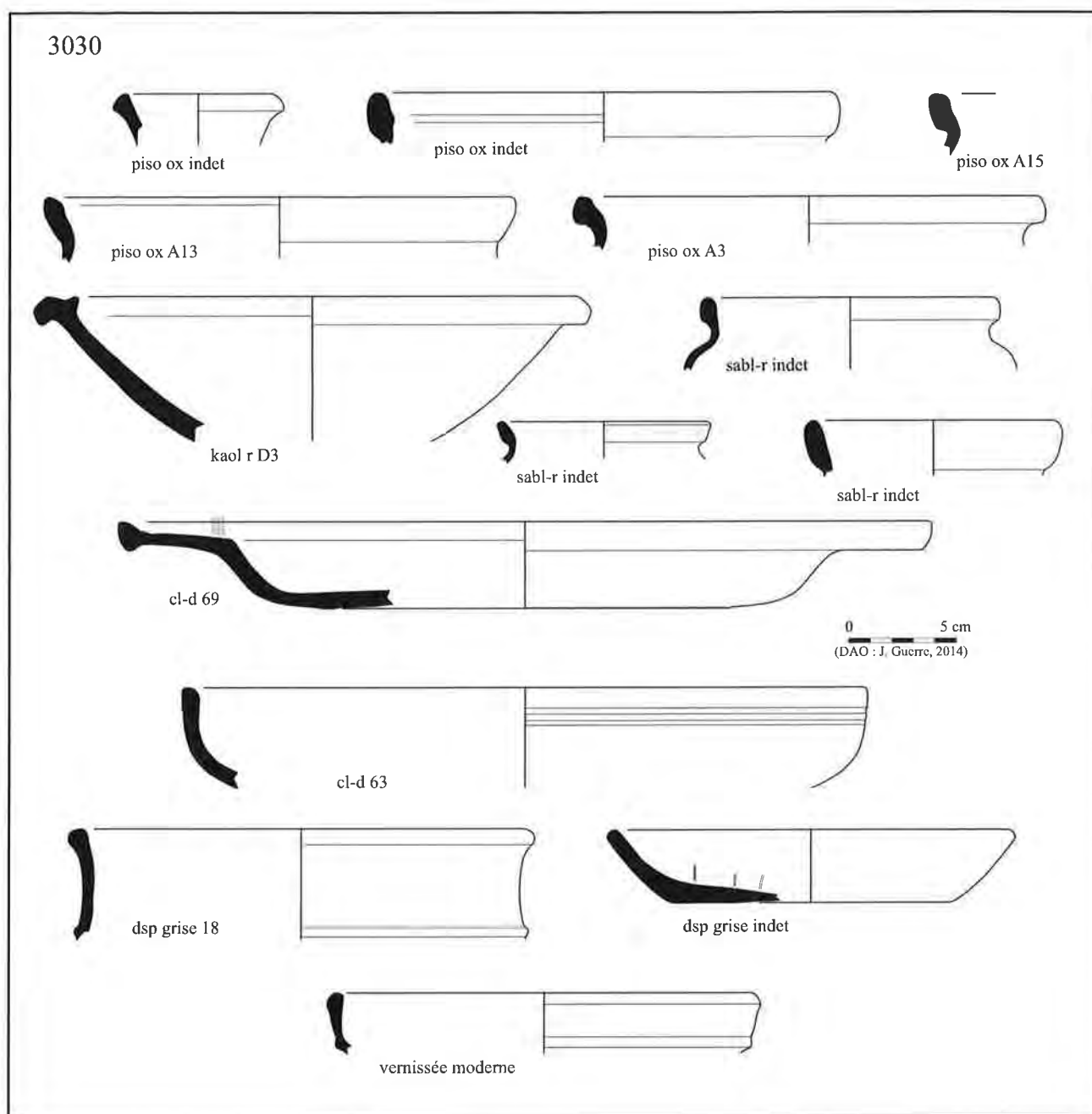


Fig.5 dessin du mobilier céramique de l'US3030. Dessin J. Guerre

La tranchée 4

Les us 4000 se situent en tranchée 4 avec 8 US pour 286 fragments (fig. 7). Trois US sont des niveaux de remblais (4004, 4010, 4020) et cinq sont des niveaux d'occupation (4011, 4015, 4016, 4017, 4019)

La datation de l'ensemble du mobilier recueilli serait essentiellement du I^{er}-II^e siècle ap. J.-C. Cependant, on note la présence de mobilier ancien avec les amphores italiques, la céramique modelée et la céramique campanienne. De même, du mobilier plus récent a été recueilli (céramiques vernissées moderne et porcelaine appartenant au remblai 4004).

Trois catégories ont été recueillies. Les amphores contiennent 95 fragments. Les céramiques communes totalisent 183 fragments et les céramiques fines 8 fragments.

Parmi les six catégories d'amphores, ce sont les amphores gauloises à pâte sableuse qui dominent avec 74 fragments, la forme représentée étant les bords G1 avec 3 individus. Viennent ensuite les amphores gauloises à pâte calcaire avec 8 fragments, les amphores de Bétique et les amphores italiques avec 4 fragments chacune.

Parmi les 12 catégories de céramiques communes, ce sont les céramiques sableuses réductrices qui se détachent avec 55 fragments, les céramiques sableuses oxydantes avec 26 fragments, les céramiques kaolinitiques réductrices avec 22 fragments, et les céramiques modelées avec 21 fragments. Plusieurs formes ont pu être identifiées et concerne des urnes, marmites-plats-jattes, des gobelets, des couvercles et des cruches.

Parmi les 3 catégories de céramiques fines, ce sont les céramiques sigillées-sud gauloises qui ressortent avec 4 fragments dont 2 bords Drag24/25. Puis viennent les céramiques campaniennes avec 3 fragments.

TR4

categorie	p	bd	fd	a	total	typologie
a-afr	3				3	
a-autre	2				2	
a-bet	4				4	
a-gas	69	3	2	0	74	3 bd G1
a-gaul	8				8	
a-ital	4				4	
cl-eng ox	5	1	2	1	9	1 bd indet
cl-rec	12	2	1		15	1 bd 21a, 1 bd 1
cnt	13	6	2	0	21	3 bd U5, 1 bd J2c, 1 bd C4, 1 bd indet
kaol ox	12		1		13	
kaol r	16	6			22	1 bd C3, 1 bd B8, 1 bd A26, 1 bd indet, 1 bd cruche indet, 1 bd F1
piso ox	3	2			5	1 bd C2c, 1 bd indet
sabl-o	25		1		26	
sabl-r	41	6	7	1	55	1 bd A2, 2 bd A4, 1 bd indet, 1 bd gobelet indet, 1 bd couvercle indet
vern med	1		1		2	
vern mod	7	5	1		13	5 bd indet
cct mod	1				1	
porcelaine		1			1	1 bd indet
camp a	2	1			3	1 bd indet
fine calc ox	1				1	
sig sg	2	2			4	2 bd Drag 24-25
	231	35	18	2	286	

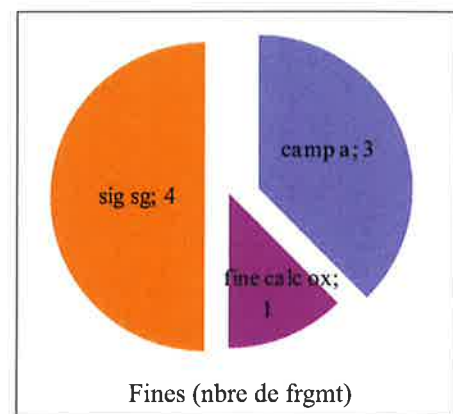
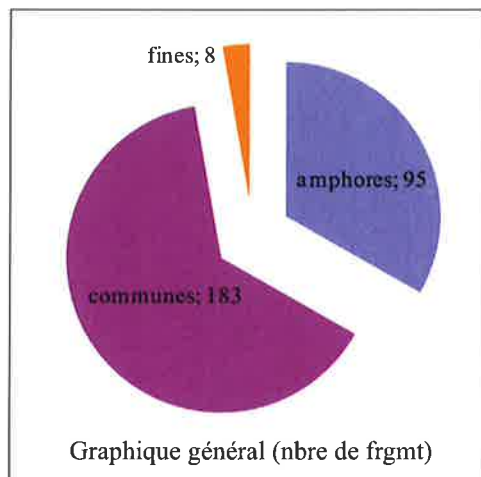
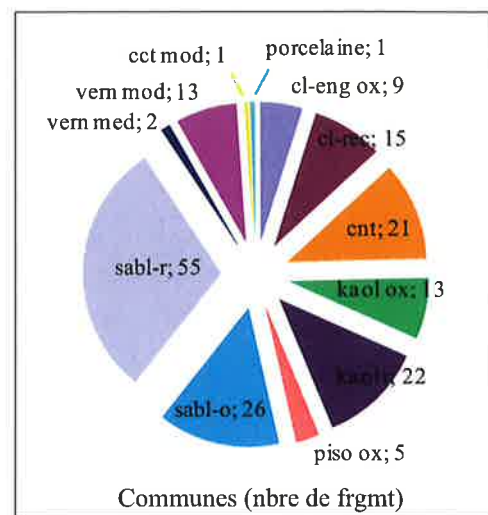
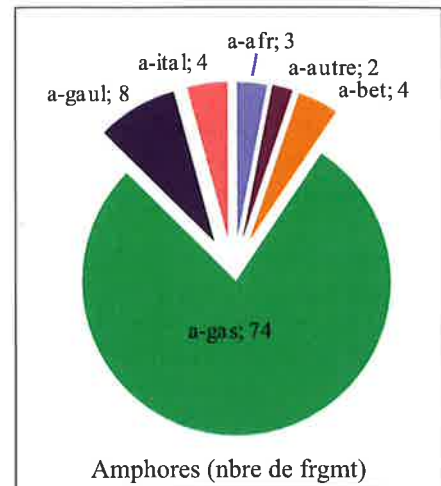


Fig.7 tableau et graphiques du mobilier céramique de la tranchée 4

La tranchée 5

Les US 5000 se situent en tranchée 5 avec 11 US pour 185 fragments (fig. 8, 9). Six US appartiennent à des remblais (5005, 5029, 5035, 5036, 5037, 5039), deux sont des déblais (5006, 5010). L'US 5015 se rapporte à une constitution de sol, et les US 5016 et 5017 sont des niveaux d'occupation.

La datation de l'ensemble du mobilier recueilli serait comprise entre le I^{er} s. av. et le I^{er} s. ap. J.-C. Cependant, du mobilier plus récent a été recueilli (céramiques sableuse réductrice médiévales et vernissées moderne).

Quatre catégories ont été recueillies. Les grands contenants contiennent 7 fragments, les amphores comptent 73 fragments. Les céramiques communes totalisent 99 fragments et les céramiques fines 6 fragments.

Parmi les six catégories d'amphores, ce sont les amphores gauloises à pâte sableuse qui dominent avec 62 fragments. Viennent ensuite les amphores africaines et les amphores italiques avec 4 fragments chacune. Les amphores ne «présentent» pas de forme.

Parmi les 10 catégories de céramiques communes, ce sont les céramiques sableuses oxydantes qui se détachent avec 30 fragments (avec un bord de jatte et un bord d'urne A6), les céramiques sableuses réductrices avec 29 fragments, les céramiques vernissées d'époque moderne avec 13 fragments et les céramiques modelées avec 11 fragments (avec 2 bords d'urne et 1 bord de plat).

Parmi les deux catégories de céramiques fines, les céramiques sigillées sud-gauloises et les céramiques campaniennes ressortent avec 3 fragments chacune. Les formes de céramiques sigillées concernent 1 bord Drag 33 et 1 bord Drag 35/36.

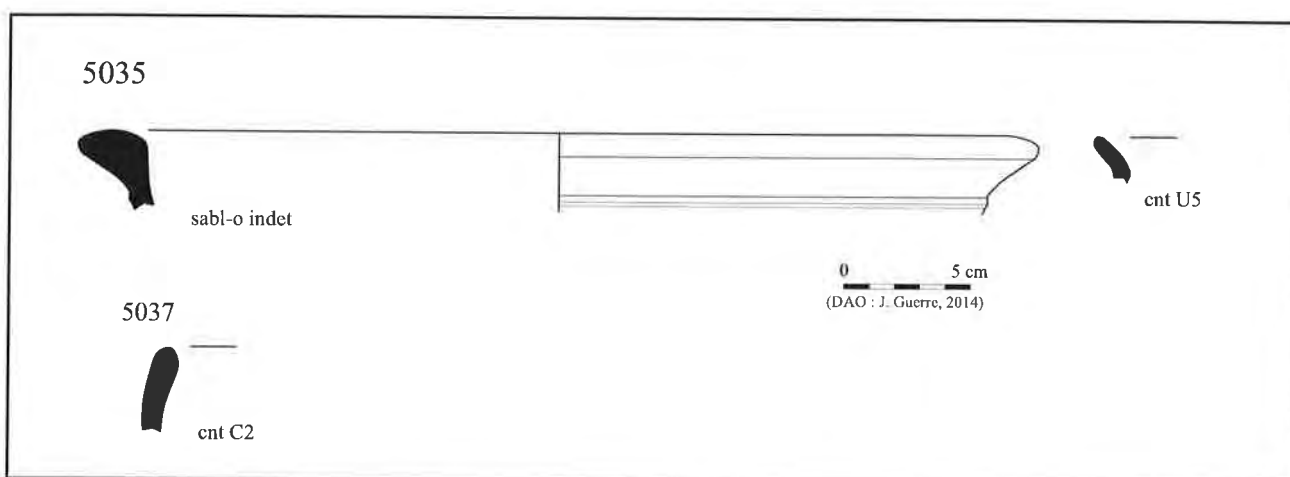


Fig. 9 dessin du mobilier céramique des US 5035 et 5037. Dessin et DAO J. Guerre

TR5

categorie	p	bd	fd	a	total	total gnrl	typologie
dolium	4				4		
dolium ou cnt	3				3	7	
a-afr	4				4		
a-autre	1				1		
a-gas	61		1		62		1 fd entier
a-gaul	1				1		
a-ital	4				4		
a-tar pate blanche	1				1	73	
cl-eng ox	1				1		
cl-rec	6				6		
cnt	6	3	2		11		1p décorée, 1 bd C2, 2 bd U5
kaol ox	2				2		
kaol r	5				5		
r pomp	1				1		
sabl-o	28	2			30		1 bd de jatte, 1 bd A6
sabl-r	26	2	1		29		2 bd indet
sabl-r med	1				1		1p avec decor à la molette.
vern mod	10	3			13	99	1p avec applique, 3 bd indet.
camp a	3				3		
sig sg	1	2			3	6	1 bd Drag 33, 1 bd Drag 35-36
	169	12	4	0	185		

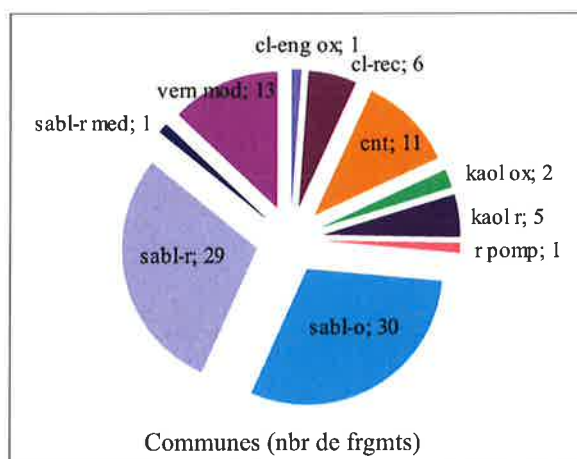
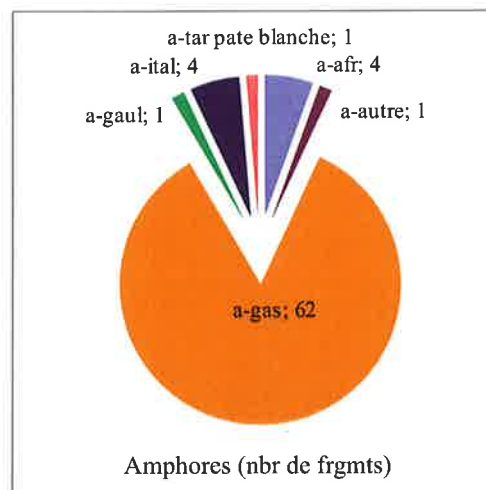
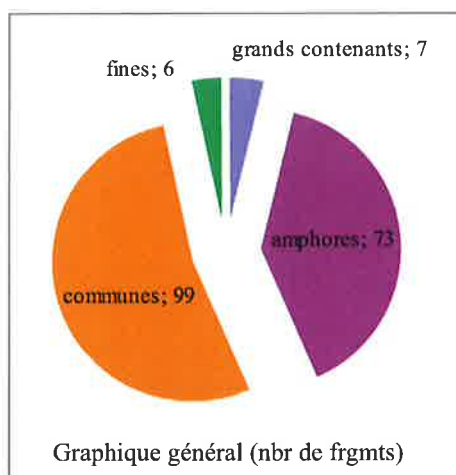


Fig.8 tableau et graphiques du mobilier céramique de la tranchée 5

La tranchée 6

Les US 2000 se situent en tranchée 6 avec 8 US pour 1310 fragments (fig. 10, 11). Quatre US concernent des niveaux de remblais (2018, 2019, 2037, 2041), deux sont des comblements de fosses (2006, 2016), l'US2003 est un niveau de démolition et l'US2026 appartient au comblement d'une tranchée de récupération.

Le mobilier recueilli appartiendrait à deux périodes : Le Haut-Empire (I^{er}-II^e siècle ap. J.-C.) et l'Antiquité Tardive (IV^e-V^e siècle ap. J.-C.). Cependant, on note la présence de mobilier ancien avec les amphores italiques, les amphores de Tarraconaise, la céramique modelée et la céramique campanienne.

Quatre catégories ont été recueillies. Les grands contenants comptent 37 fragments, les amphores contiennent 576 fragments. Les céramiques communes totalisent 709 fragments et les céramiques fines 25 fragments.

Parmi les sept catégories d'amphores, ce sont les amphores gauloises à pâte sableuse qui dominent avec 481 fragments, la forme représentée étant les bords G1 avec 8 individus. Viennent ensuite les amphores gauloises à pâte calcaire avec 38 fragments, les amphores de Bétique avec 24 fragments et les amphores africaines avec 16 fragments.

Parmi les 13 catégories de céramiques communes, ce sont les céramiques sableuses réductrices qui se détachent avec 169 fragments, les céramiques modelées avec 138 fragments, les céramiques sableuses oxydantes et les céramiques kaolinitiques réductrices avec 118 fragments chacune. Les formes recueillies sont très diversifiées.

Parmi les 7 catégories de céramiques fines, ce sont les céramiques de Campanie qui ressortent avec 8 fragments, puis les céramiques sigillées sud-gauloises avec 6 fragments.

TR6

categorie	p	bd	fd	a	total	typologie
dolium	34	1			35	1 fgt de bd
dolium ou cnt	2				2	
a-afr	15		1		16	
a-autre	7				7	
a-bet	21	1	1	1	24	1 bd Dr20f
a-gas	437	11	9	12	469	2p avec marque?, 8 bd G1, 3 bd G5
a-gas ancienne	11	1			12	1 bd G1
a-gaul	38				38	
a-ital	5	2			7	1 bd Dr1B, 1 bd indet cassé
a-tar	1				1	
a-tar pate blanche		1		1	2	1 bd Pa1
cct indet	8	1			9	1 bd de jatte
claire eng blanc ext	1				1	
cl-eng ox	19	4	2		25	3 bd indet, 1 bd C2
cl-eng r	3				3	
cl-rec	51	7	4	2	64	1 bd 7, 1 bd 16g ou 16f, 1 bd 17a, 1 bd 18a, 1 fgt de mortier 18, 1p de mortier, 1 bd 4, 1 bd 3, 1 bd 9e2
cnt	124	13	1	0	138	4 bd indet, 1 bd C1, 5 bd U5, 3 bd V2
dsp gr		3			3	1 bd 1 ou 2 cassé, 2 bd 16
kaol ox	34		1	1	36	1 bouton de préhension
kaol r	95	13	6	4	118	1 bd E8, 2 bd E3, 1 bd C10?, 1 bd 17, 1 bouton de préhension, 1 bd C10, 3 bd indet, 3 bd gobelet indet, 1 bd A22,
piso ox	17	5			22	1 bd C2c, 1 bd A2, 1 bd B5f, 1 bd indet, 1 bd B5c
r pomp	3				3	
sabl-o	94	16	8	0	118	5 bd indet, 2 bd E5, 2 bd A33, 1 bd A6, 1 bd B7, 4 bd indet, 1 bd proche piso C2
sabl-r	130	28	9	2	169	2p décorées, 1p de passoire, 3 bd F1, 1 bd E3, 4 bd A2, 1 bd E5, 1 bd cruche indet, 3 bd urne indet, 8bd indet, 1 bd gobelet indet, 1 bd B1, 2 bd B8, 3 bd A4, 1 bd couvercle indet, 1 fd entier
camp a	5	1	1	1	8	1 bd cassé
cl-d	3	3			6	1 bd 67, 1 bd 93b, 1 bd 58B, 1 colerette de 91 (A?)
p fine calc ox	1				1	
p fine sabl-o	1	1			2	1 bd 33a
sig ital		1			1	1 bd indet
sig sg	6				6	1p de Drag 27
unguent		1			1	1 bd proche D2
	1130	113	43	24	1310	

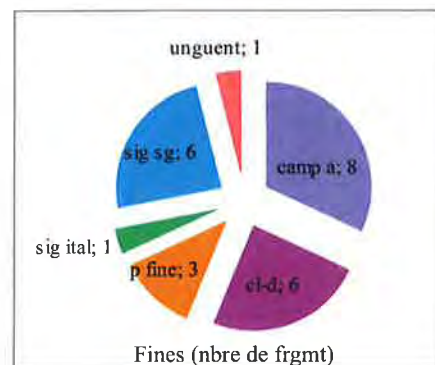
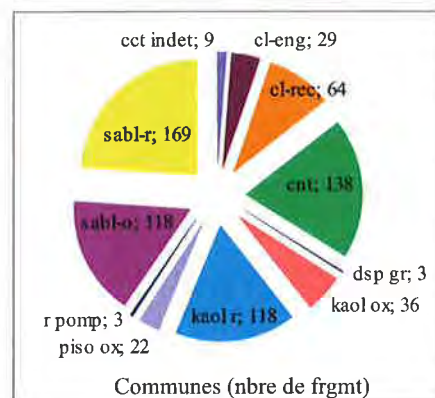
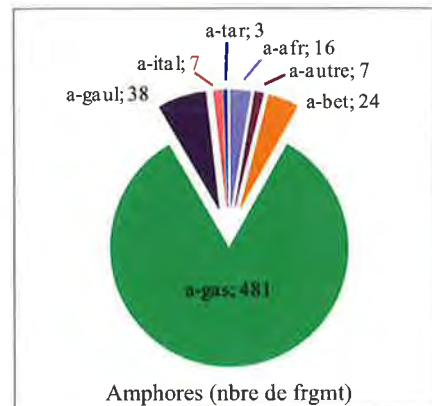
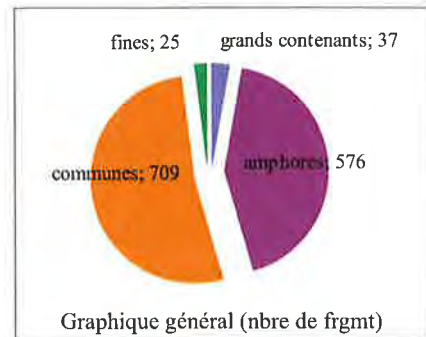


Fig.10 tableau et graphiques du mobilier céramique de la tranchée 6

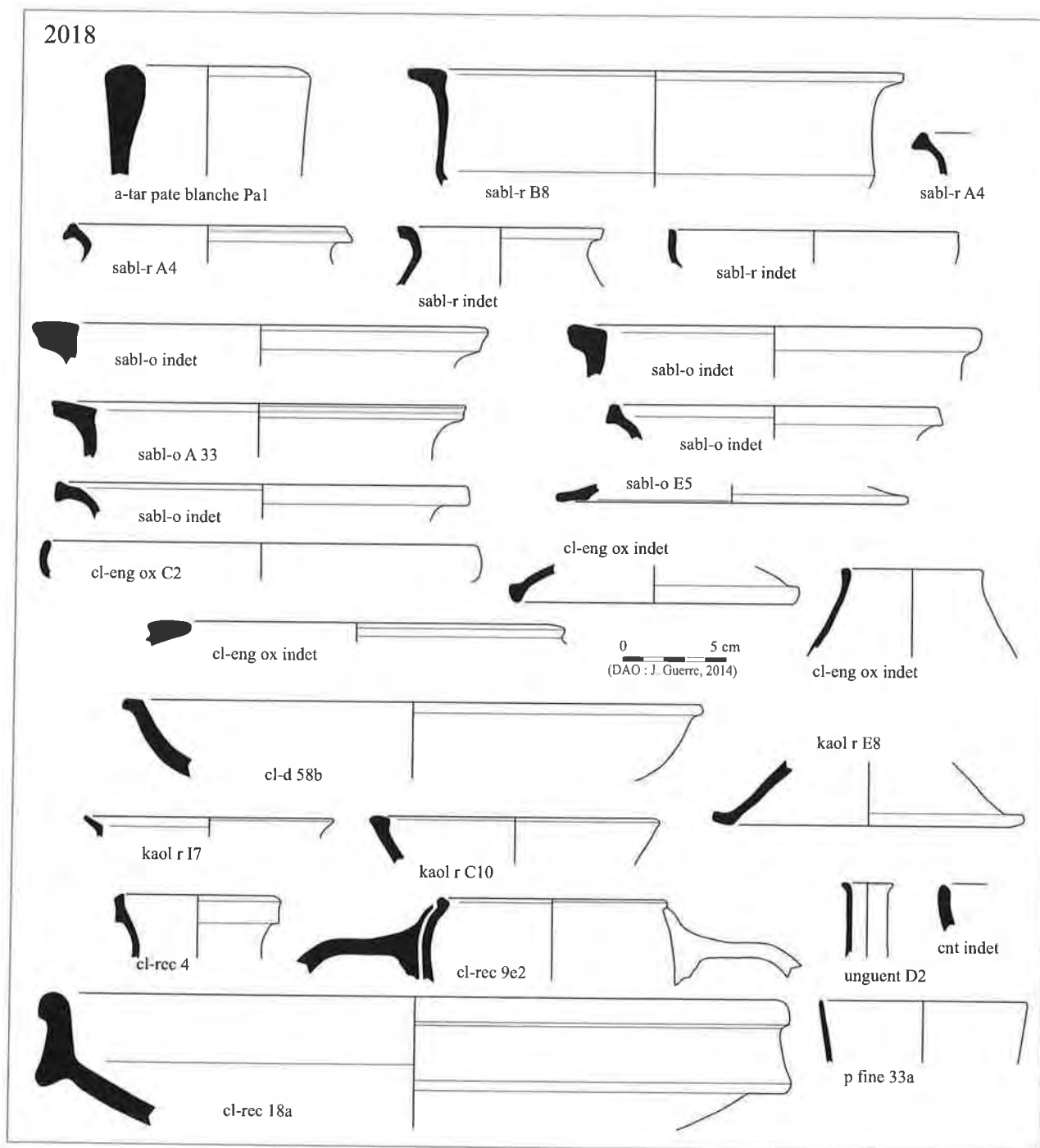


Fig.11 dessin du mobilier céramique de l'US2018. Dessin et DAO J. Guerre

La tranchée 7

Les US 3000 se situent en tranchée 7 avec 25 US pour 1434 fragments (fig.12, 13). Treize US appartiennent à des niveaux de démolition (3008, 3014, 3019, 3030, 3031, 3032, 3035, 3045, 3046, 3047, 3048, 3055, 3057), une US concerne un sol (3009), deux US sont des arases de mur (3007, 3013). Trois US se rapportent à des niveaux d'occupation (3037, 3038, 3058), deux sont des remblais (3040, 3060). L'US3042 est un niveau de récupération, l'US3051 est une tranchée, l'US3052 est le comblement d'un mur médiéval, et l'US3001 est niveau contemporain.

La datation de l'ensemble du mobilier recueilli serait essentiellement du I^{er}-II^e siècle ap. J.-C. Cependant, on note la présence de mobilier ancien avec les amphores italiques, les amphores de Tarraconaise, la céramique modelée et la céramique campanienne, mais également des éléments de l'Antiquité Tardive et un petit lot de céramiques d'époque médiévale.

Quatre catégories ont été recueillies. Les *dolia* comptent 6 fragments, les amphores contiennent 517 fragments. Les céramiques communes totalisent 873 fragments et les céramiques fines 38 fragments.

Parmi les sept catégories d'amphores, ce sont les amphores gauloises à pâte sableuse qui dominent avec 490 fragments. Viennent ensuite les amphores gauloises à pâte calcaire avec 15 fragments, les amphores de Bétique et les amphores italiques avec 4 fragments chacune.

Parmi les 13 catégories de céramiques communes, ce sont les céramiques sableuses réductrices qui se détachent avec 398 fragments, les céramiques kaolinitiques réductrices avec 240 fragments, et les céramiques kaolinitiques oxydantes avec 90 fragments. Les formes recueillies sont très diversifiées.

Parmi les 7 catégories de céramiques fines, ce sont les céramiques sigillées-sud gauloises qui ressortent avec 30 fragments dont 4 bords Drag 35/36, 1 bd drag 33, 2 bd drag 18/31.

TR7

categorie	p	bd	fd	a	total	typologie
dolium	6				6	
a-afr			1		1	
a-autre	1				1	
a-bet	4				4	
a-gas	471	0	7	12	490	
a-gaul	15	0	0	0	15	
a-ital	4				4	
a-tar	2				2	
cl-eng o	5	1	1		7	1 bd E2
cl-eng r	5				5	
cl-rec	24	10	5	1	40	2p de mortier, 1 bd 4 ou 7, 1 bd 18a, 1 bd 18, 1 bd 20a, 3 bd indet, 2 bd mortier indet (cassés), 2 fd de mortier, 1 bd 16g ou 16f, 1 colerette de mortier 17
cnt	18	10	1	0	29	10 bd indet
dsp gr		1			1	1 bd 1a
dsp ox		3			3	1 bd 2, 2 bd indet à marli décoré.
fum	7				7	
kaol ox	65	11	9	5	90	4 bd indet, 2 bd de jatte indet, 1 bd cruche indet, 2 bd B8, 2 bd indet
kaol r	186	31	18	5	240	2 carene, 1 bd D3, 2 bd A30, 3 bd E3, 3 bd F1, 1 bd cruche indet, 3 bd gobelet indet, 1 bd A18, 2 bd C3, 7 bd indet, 3 bd couvercle indet, 2 bd d'urne triangulaire, 2 bd A10, 1 bd C9
r pomp	1				1	
sabl-o	23	6	3	1	33	1 bd B7, 2 bd (1) C5, 3 bd indet, 1a applique
sabl-r	313	46	37	2	398	1p décorée, 1p decor peint, 1 bouton de préhension, 9 carenes, 1 bd C6, 11 bd indet, 1 bd E5, 3 bd E3, 2 bd E4, 1 bd A1, 1 bd G2?, 1 bd urne indet, 6 bd C5, 1 bd A6, 4 bd C3, 1 bd A12, 1 bd C1, 1 bd F4, 1 bd C2, 1 bd urne indet, 1 bd gobelet indet, 1 fd entier, 1 bd A4, 3 bd F1, 1 bd indet, 1 bd cruche entier indet, 1 bd A33, 1 bd B8
sabl-r med	10	9	0	0	19	1p cannelée, 5 bd cath 4a, 1 bd cath 4b, 2 bd cath 6a, 1 bd cath 4b, 1p décorée à la molette
camp a	1				1	
cl-b/luis	2				2	
cl-d		1			1	1 bd 61b
p fine calc eng o	2				2	
p fine calc o			1		1	
fine calc ox	1				1	
sig sg	16	10	4		30	1p de Drag 35-36, 4 bd Drag 35-36, 1 bd Drag 33, 2 bd Drag 18/31, 3 bd indet, 1p avec marque partielle illisible
	1182	139	87	26	1434	

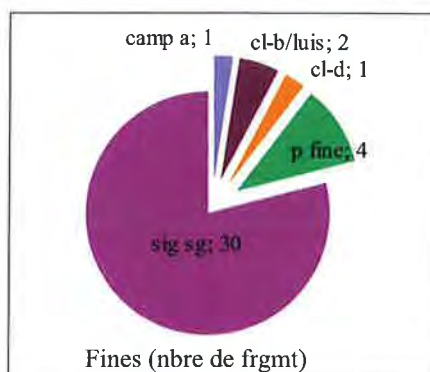
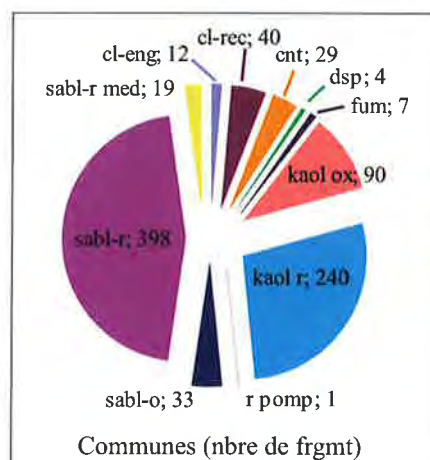
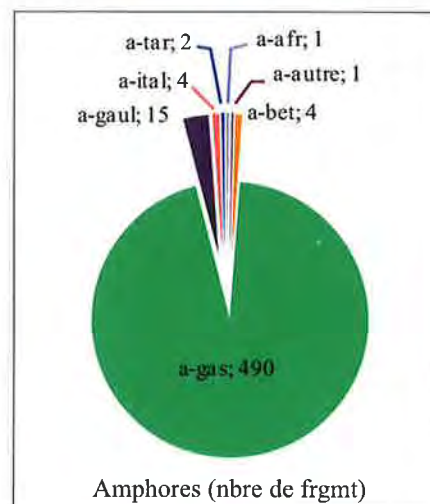
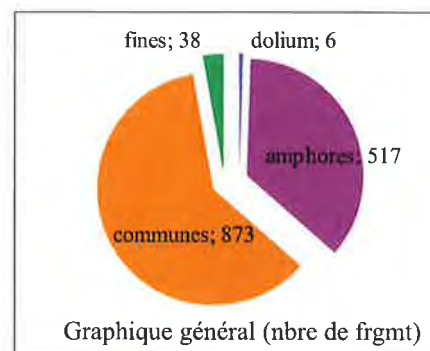


Fig.12 tableau et graphiques du mobilier céramique de la tranchée7

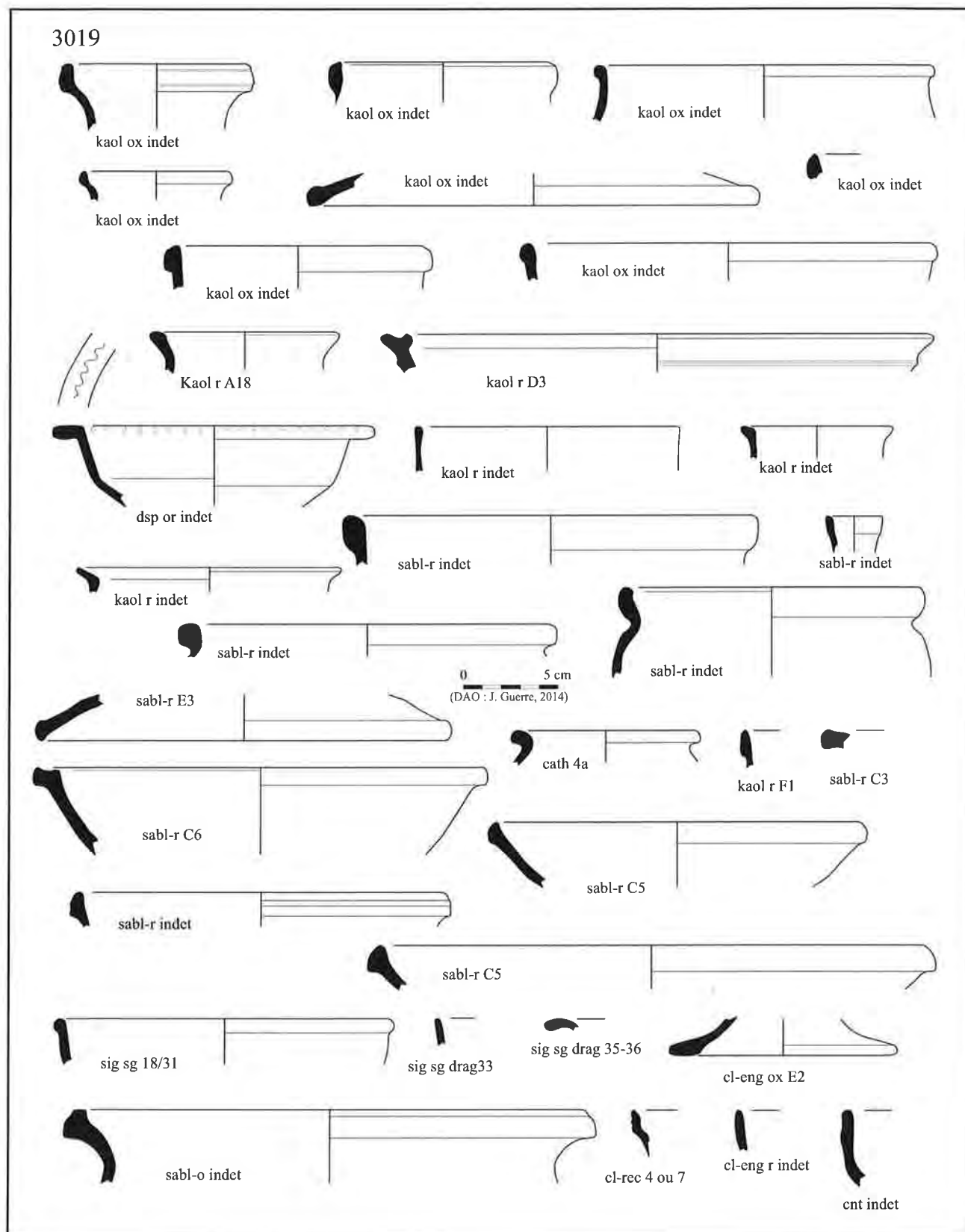


Fig.13 dessin du mobilier céramique de l'US3019. Dessin et DAO J. Guerre

La tranchée 8

Les US 3000 se situent en tranchée 8 avec 3 US pour 91 fragments (**fig.14**). L'US3023 appartient au comblement de sépulture, l'US3108 est un remblai moderne. Enfin, l'US3114 se situerait sur un niveau d'arase antique.

La datation de l'ensemble du mobilier recueilli serait de la période médiévale (VII^e- X^e siècle). Cependant, on note la présence de mobilier antique et du mobilier plus récent avec les céramiques d'époque moderne.

Quatre catégories ont été recueillies. Les *dolia* comptent 1 fragment, les amphores contiennent 12 fragments. Les céramiques communes totalisent 76 fragments et les céramiques fines 2 fragments.

Parmi les quatre catégories d'amphores, ce sont les amphores gauloises à pâte sableuse qui dominent avec 4 fragments. Viennent ensuite les amphores gauloises à pâte calcaire et les amphores africaines avec 3 fragments chacune.

Parmi les 9 catégories de céramiques communes, ce sont les céramiques sableuses réductrices qui se détachent avec 32 fragments, les céramiques à pâte claire avec 15 fragments, les céramiques vernissées avec 10 fragments et les céramiques sableuses d'époque médiévale avec 9 fragments.

Seulement 2 catégories de céramiques fines ont été reconnues et concernent les céramiques campaniennes et les céramiques fines avec 1 fragment chacune.

TR8

categorie	p	bd	fd	a	total	typologie
dolium	1				1	
a-afr	3				3	
a-gas	3		1		4	
a-gaul	3				3	
a-ital	2				2	
cl-rec	15				15	
sabl-o	4				4	
sabl-r	26	3	2	1	32	
sabl-r med	7	2			9	1 bd cath5c, 3p carneekées, 1 p décorée, 1 bd cath 6a
vern med	1				1	
uzege	1				1	
cct med ou mod	2		1		3	
cct mod		1			1	1 bd indet
vern mod	4	4	1	1	10	4 bd indet
camp a	1				1	
fine calc ox			1		1	
	73	10	6	2	91	

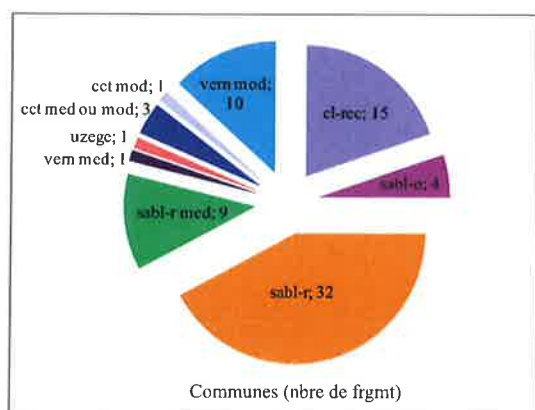
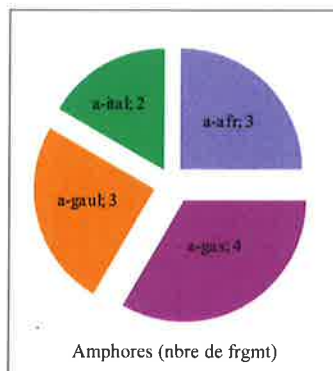
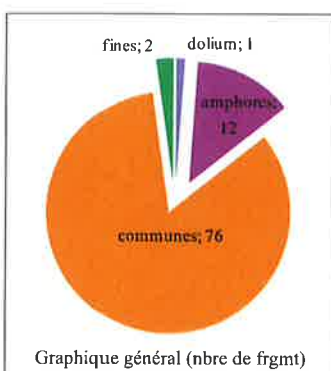


Fig.14 tableau et graphiques du mobilier céramique de la tranchée 8

Conclusion :

Le site d'Uzès «Ancienne Gendarmerie» présente une longue occupation humaine comprise entre les II^e-I^{er} s. av. J-C et le XVI^e-XVII^e s.

Le mobilier des périodes les plus anciennes (II^e-I^{er} s. av. notre ère) est présent sur la totalité du site même s'il n'apparaît que de manière résiduelle. Il semble toutefois «n'être en place» que dans la tranchée 6.

La grande majorité du mobilier recueilli appartient surtout au Haut-Empire qui se situe sur la totalité du terrain, de même pour les niveaux de l'Antiquité tardive.

Le mobilier céramique de la période médiévale se trouve plutôt dans les tranchées 7 et 8 mais est également présent dans les tranchées 3 et 4.

Enfin, la céramique moderne a été recueillie sur l'ensemble de la parcelle, et correspondrait à la dernière occupation des lieux (à savoir la mise en place d'un jardin)

Le mobilier céramique est constitué des quatre grandes familles : grands contenants, amphores, céramiques communes et céramiques fines. Dans ce mobilier, on peut remarquer la dominance de trois catégories : les amphores gauloises sableuses, les céramiques sableuses réductrices et les céramiques kaolinitiques réductrices.

Les amphores gauloises, amphore vinaire, sont largement dominantes sur l'ensemble des tranchées. Elles présentent essentiellement un seul type de forme les G1. Deux timbres positionnés sur le col ont été identifiés. Le premier est la marque MARL. Le second est MAI. Ce dernier a déjà été retrouvé dans un dépotoir à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Bonnet Chr., Laubenheimer F, 1998).

La catégorie de céramique commune est importante (en nombre de fragments et en diversité) et le vaisselier la concernant est très varié. On note la présence d'urnes, de marmites, plats, jattes, mortiers, gobelets et cruches.

En revanche, les céramiques fines ont peu de catégories différentes mais elles sont bien représentées, en particulier dans les tranchées 3, 6 et 7.

L'ensemble du mobilier antique et sa variété (diversité des contenants et diversité des formes) marque la présence de ce qui semble correspondre à un habitat voire, au vu des vestiges conservés, à un quartier. L'importance des amphores gauloises en particulier dans la tranchée 2, laisse penser à l'existence d'un lieu de stockage à proximité.

Inventaire du mobilier (J. Guerre)

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.

Autre mobilier. Us 1000-

nouvelle us	ancienne us	autre	nbr	remarques	n° carton
tr1.1004	1004 tr1	coquillage	1		
		faune	17		
		terre cuite carreau	1		
		fer clou	1		
		fer scorie	1		
		tuile courbe	1		
		teg rebord	1		
		teg taillée	1		
		four a pain	1		
tr1.1006	1006 tr1	faune	3		
		enduit peint	4		
		four à pain ?	1		
tr1.1007	1007 tr1	faune	1		
		tuile courbe	1		
tr1.1010	1010 tr1	faune	18		
		coquillage	1		
		verre transp	1		
		enduit peint	5		
		fer scorie	4		
		tuile plate	1		

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.

Us 1000-

us	categorie	p	bd	fd	a	total	typologie	datation proposée	n°carton
tr1.1004	dolium	2				2			
	a-bet	2		1		3			
	a-gas	43	3	3	1	50	3 bd G1		
	a-tar pate blanche	1				1			
	cnt	2				2			
	kaol ox	2		1		3			
	kaol r		1	1		2	1 bd d'urne triangulaire		
	piso		1			1	1 bd A13		
	sabl-o	1				1			
	sabl-r	2		1		3			
	vern mod			1		1			
	camp a	1				1			
	p fine calc ox	1				1		moderne	
tr1.1006	a-gas	5				5			
	cl-eng r			1		1			
	sabl-r		1			1	1 bd F1	Ier (-IIe) s. ap.	
tr1.1007	a-bet	1				1			
	a-gas	33				33			
	cl-rec	1				1			
	sabl-r	1				1			
	p fine calc ox		1			1	1 bd 33	Ier s. ap.	
tr1.1010	dolium	2				2			
	a-autre	1				1			
	a-gas	14				14			
	a-ital	2				2			
	cnt	3	1	1		5	1 bd U5		
	com indet	1				1			
	fum	1				1			
	kaol ox	1				1			
	kaol r	6	3	1		10	1 bd C2, 2 bd indet		
	piso	1				1	Intrusion		
	r pomp	2	1			3	1 bd indet		
	sabl-o	3				3			
	sabl-r	3				3			
	sig ital		1			1	1 bd 33	Ier s. ap.	
Total		138	13	11	1	163			

nouvelle us	ancienne us	autre	nbr	remarques	n° carton
tr2,2003	2003 tr2	faune	14	2 brûlés	
		fer clou	1		
		informe	4	non conservés	
		tegula	3		
		terre cuite pate garoise	1	brique?	
		tuile courbe antique	2		
		tuile courbe peignée	3		
tr2,2005	2005 tr2	a-gas rondelle	1		
		bloc	1		
		cl-eng r rondelle	1		
		cl-rec rondelle	1		
		coquillage	3		
		enduits peints	16		
		faune	29		
		fer scorie	1		
		four à pain	1		
		informe	3	non conservés	
		monnaie	1		
		tegula	7	1 rebord	
		terre cuite archit	8	dont 1 brique, 1 récente	
		torchis?	2		
		tuile courbe peignée	6		
		tuile courbe recente	1		
		tuile courbe antique	1		
		tuile plate peignée	16	2 rebords, 5 non conservées	
		verre	2		
		verre bleuté	1		
		verre transp	1	1 bd	
		verre verdatre	1		
tr2,2006	2006 tr2	bronze objet	2		
		bronze scorie	1		
		coquillage	1		
		enduit peints	1761		
		faune	26		
		fer clou	4		
		fer scorie	8		
		four à pain	2		
		informe	7	5 non conservés	
		lampe calc eng ox	1		
		silex bloc	1		
		tubulure	1		
		tuile courbe antique	2		
		tuile courbe peignée	12	5 non conservées	
		tuile plate peignée	8	3 non conservées	
		tuile surcuite ?	5		
		verre blanc	1		
tr2,2009	2009 tr2	coquillage	1		
		faune	5		
		informe	3	non conservés	
		tuile courbe peignée	2	1 non conservée	
tr2,2010	2010 tr2	bronze anneaux	3		
		bronze objet	1		
		bronze petits clous	12		
		cailloux	1		
		coquillage	2		
		faune	14		
		fer anneau	1		
		fer clou	1		
		fer objet	8	7 figmt, 1 enûier	
		fer scorie	1		
		fer tige	2		
		informe	4	non conservés	
		tuile courbe antique	2	1 non conservée	
		tuile courbe peignée	1		
		verre transp	1		
tr2,2011	2011 tr2	fer scorie	20		
tr2,2012	2012 tr2	faune	2		
		fer clou	1		
tr2,2013	2013 tr2	coquillage	1		
		faune	18		
		fer clou	1		
		mortier	1		
		terre cuite archit	2		
		tuile courbe peignée	5	3 non conservées	
		tuile plate peignée	4	2 non conservées	
tr2,2014	2014 tr2	coquillage	2		
		fer scorie	2		
		fer tige	1		
		tubulure	1		
		tuile courbe peignée	1		

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.
Autre mobilier. Us 2000-

tr6.2003	2003 tr6	archit	1	decor de palme
		cailloux	1	
		faune	1	
		fer clou	2	
		fer objet	2	
		terre cuite archit	1	
		tuile bouchon	1	
		tuile courbe peignée	8	5 non conservées
		tuile plate peignée	1	
		verre	1	
TR6.2006	2006 tr6	bronze plaque	1	
		bronze plaque	1	
		cailloux	3	
		coquillage	2	
		faune	18	4 brûlés
		fer plaque	1	
		fer score	18	
		fer tige	3	
		informe	47	non conservés
		schiste micacé plaquette	1	
		tegula	20	15 non conservées, 2 rebords
		terre cuite	2	1 bd
		terre cuite archit	6	
		terre cuite peson	1	
		tesselles	10	
		tuile courbe antique	2	1 non conservée
		tuile courbe peignée	32	25 non conservées
		tuile plate peignée	2	
tr6.2016	2016 tr6	basalte	1	frgmt de meule
		calcaire coquillier	24	
		faune	10	
		informe	4	non conservés
		terre cuite	3	
		tesselle quartz	29	
tr6.2018	2018 tr6	bronze indet	3	
		coquillage	5	
		faune	108	1 avec trace de bronze, 4 brûlés
		fer clou	3	
		fer plaque	1	
		fer tige	1	
		four à pain	18	4 bd, 1 prehension
		lampe calc eng ox	4	
		quartz	1	
		terre cuite	1	
		tuile courbe antique	1	
		tuile courbe peignée	24	15 non conservées
		tuile plate peignée	1	1 non conservée
tr6.2019	2019 tr6	faune	3	
		quartz plaquage	16	
tr6.2026	2026 tr6	enduits peints	1	
		faune	12	
		fer clou	1	
		terre cuite archit	1	decorée
tr6.2041	2041 tr6	enduit peint	2	
		faune	8	
		fer clou	1	
		terre cuite peson	1	

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.

Autre mobilier. Us 2000-

us	catégorie	p	bd	fd	a	total	typologie	datation promise	n°carton
tr2 2003	a-autre	1				1			
	a-gas	32	1	1	1	35	1 bd G1		
	a-gaul	1				1			
	cl-eng r			1		1			
	cam-w-m	1				1			
	kaol ox	1				1			
	kaol r	4	2	1		7	1 bd d'urne triangulaire, 1 bd F1		
	sabl-o	2				2			
	sabl-r	5	2	1		8	1 bd indet, 1 bd E3	1er Ile s.	
tr2 2005	dolium	12				12	2 jetés		
	a-afr	1	1	1	1	4	1 bd 3/5. Intrusion		
	a-autre	3				3			
	a-bet	7				7			
	a-gas	12	5	30	43	52	1p avec nige en fer (réparation?), 1p avec marque cassée _ RL, 1col avec marque MARL, 22 bd G1, 2 bd G1 avec anse, 5 bd G1 entier, 1 bd entier avec marque MARL, 8 fd entier, 1 fd avec marque, 1 p avec		
	a-gaul	52	1	1	1	55	1 bd entier G4 et anse, 1 fd entier		
	a-ital	2				2			
	a-tar	2				2			
	a-tar pale blanche	1				1			
	cl-h/ha		1			1	1 bd 37a. Intrusion		
	cl-eng o	2				2			
	cl-eng r	2				2			
	cl-rec	7	2	1	1	11	1p de mortier, 1 bd entier 4, 1 bd 18c, 1 bouton de préhension forme 16f ou 1 bd indet		
	ent	1	1			2			
	kaol ox	13	2		2	17	1 bd jatte décorée, 1 bd gobelet indet, 2 boutons de préhension		
	kaol r	17	7	1	1	26	1 bd indet, 3p avec depot bleu, 1 bd A30, 4 bd d'urne triangulaire, 1 bd F1		
	r pomp	1				1			
	sabl-o	4	1	1		6	1 bd de mortier indet		
	sabl-r	38	1	1		40	1p décor poli, 2p avec dépôt bleu, 1 bd indet		
	cct cip			1		1	pot de fleur? intrusion		
	camp c		1			1	1 entier archeo 20		
	sig sg		3			3	1 bd Drag 15-17, 1 bd Drag 35-36, 1 bd Drag	1er-mil Ile s.	
tr2 2006	dolium	1				1			
	a-afr	2				2	intrusion		
	a-bet	13				13			
	a-gas	788	21	11	31	851	18 bd G1, 3 bd entier G1, 4 fd entier		
	a-gaul	39				39			
	a-rom			1		1	1 fd Dr7/11		
	cl-eng o	3		1		4			
	cl-eng r	3	2			5	1p de B1, 2 bd B1		
	cl-rec	7	2	1		10	1 bd indet, 1 bd cassé 18, 1 fd entier de mortier		
	ent	3				3			
	kaol ox	23	5	4	1	33	1 bd 17, 1 bd de jatte indet décoré, 2 bd sabl-o A2, 1 bd indet, 1 fd entier		
	kaol r	5		1		6			
	piso ox	1				1	intrusion		
	sabl-o	6	4			10	2 bd indet, 1 bd A2, 1 bd 1 bd A2, 2 bd A4, 1 entier archeo C3, 1 bd A13, 1 bd F1, 1 bd A6, 1 bd E5, 2 bd C3, 1 bd gobelet indet, 1 bouton de préhension		
	sabl-r	49	11	4	3	67			
	camp a		1			1	1 bd 36		
	p fine calc ox	1				1			
	p fine sabl-o	1				1	1 bd indet		
	sig sg	2		1		3		mil 1er-Ile s. ap.	
tr2 2008	a-autre	1				1			
	a-gas	6	1			7	1 bd entier G1		
	kaol r	1	1			2	1 bd indet		
	sabl-r	1				1			
	sig sg	1				1		1er (Ile) s. ap.	
tr2 2009	a-afr	2				2			
	a-gas	6		2	1	9			
	a-gaul	1				1			
	sabl-o		1			1	1 bd de jatte indet		
	sabl-r	9	3	1		13	2 bd d'urne triangulaire, 1 bd indet	IVe-Ve s. ap.	
tr2 2010	a-gas	100			5	105			
	a-gaul	9				9			
	cl-rec	1				1			
	ent	1				1			
	kaol ox	14	5			19	2 bd jatte indet, 1 bd sabl-o F4, 1 bd sabl-o A4, 1 bd		
	p fine sabl-o	1				1			
	sig sg	1				1		1er-Ile s. ap.	

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.

Us 2000-

tr2 2011	a-afr	2				2			
	a-gas	6		1		7			antique
tr2 2012	a-gas	6				6			
	cl-rec	1				1			
	kaol r		1			1	1 bd d'urne triangulaire		
	sabl-r	6		1	1	8			
	p fine calc ox					1			1er (Ile) s. ap.
tr2 2013	a-gas	103	2	3	4	112	1 bd G1, 1 bd G5		
	a-gaul	5				5			
	a-ital	2				2			
	cl-eng ox	1				1			
	cl-eng r	1	1			2	1 bd B1		
	kaol ox	8	2	1		11	1p avec décor peint, 1 bd cruche indet, 1 bd jatte		
	sabl-r	15	1	5	1	22	1p décorée, 1 bd gobelet indet	mil 1er-mil Ile s. ap.	
tr2 2014	a-gas	75		1	3	79			
	cl-eng ox	1				1			
	cl-eng r		1			1	1 bd B1		
	cl-rec	2				2			
	kaol ox	1	1	1		3	1 bd couvercle indet		
	sabl-r	6	1			7	1 bd A4	mil 1er-mil Ile s. ap.	
tr2 2017	a-autre	1				1			
	a-gas	20				20			
	cl-rec		1			1	1 bd 18a		
	kaol ox	1				1			
	sabl-r	1				1			1er (Ile) s. ap.
Total tr2		2792	##	95	##	3121			
tr6 2003	dolium	1				1			
	a-afr	12				12			
	a-autre	1				1			
	a-bet	2				2			
	a-gas	56	3	2	1	62	2p avec marque?, 3 bd G1		
	a-gaul	6				6			
	cl-d		2			2	1 bd 67, 1 bd 93b		
	cl-eng r	2				2			
	cl-rec	3	1			4	1 bd 17a		
	ent	1	2			3	1 bd U5, 1 bd V2		
	kaol ox	2				2			
	kaol r	25	2	2		29	1 bd A22, 1 bd gobelet indet		
	r pomp	1				1			
	sabl-o	9	3	2		14	2 bd indet, 1 bd proche piso C2		
	sabl-r	26	9	4	1	40	1 bd E3, 1 bd A2, 1 bd E5, 1 bd cruche indet, 3 bd urne indet, 1 bd indet, 1 bd gobelet indet		
	camp a	1				1			
	sig sg	1				1			Ve-VIe s. ap.
tr6 2006	dolium	8				8			
	a-afr	2		1		3			
	a-autre	2				2			
	a-bet	7	1	1	1	10	1 bd Dr20f		
	a-gas	245	4	3	4	256	4 bd G1		
	a-gaul	12				12			
	a-ital		1			1	1 bd Dr1B		
	a-tar	1				1			
	cl-d	2				2	1 coulerette de 91 (A?)		
	cl-eng o	4				4			
	cl-eng r	1				1			
	cl-rec	13	2	1		16	1 bd 7, 1 bd 16g ou 16f		
	ent	10				10			
	disp gr		3			3	1 bd 1 ou 2 cassé, 2 bd 16		
	kaol ox	19			1	20	1 bouton de préhension		
	kaol r	35	6	3	1	45	1 bd C10, 3 bd indet, 2 bd gobelet indet		
	piso ox	11	5			16	1 bd C2c, 1 bd A2, 1 bd B5f, 1 bd indet, 1 bd B5c		
	sabl-o	18	6			24	1 bd E5, 1 bd B7, 4 bd indet		
	sabl-r	30	4	1		35	2p décorées, 1p de passoire, 1 bd F1, 3 bd indet		
	camp a			1		1			
	sig ital			1		1	1 bd indet		
	sig sg	3				3			fin IVe-Ve s. ap.
tr6 2016	dolium	2				2			
	dolium informe	14				14			
	dolium ou ent	2				2			
	a-autre	2				2			
	a-gas	1				1			
	a-gaul	5				5			
	a-ital	2				2			
	cct indet	2				2			
	cl-rec	6		1	2	9			
	ent	77	5			82	3 bd U5, 2 bd indet		
	kaol r	5				5			
	sabl-r	4	1			5	1 bd B1		
	camp a	3	1		1	5	1 bd cassé		1er s. ap.

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014,

Us 2000-

tr6 2018	doium	7	1			8	1 jeté, 1 fgt de bd	
	a-autre	1				1		
	a-bet	11				11		
	a-gas	110	3	3	2	118	3 bd G5	
	a-gas ancienne	11	1			12	1 bd G1	
	a-gas mme vase	8		1		9		
	a-gaul	9				9		
	a-ital	1	1			2	1 bd indet cassé	
	a-tar pate blanche		1		1	2	1 bd Pa1	
	chaie eng blanc ex	1				1		
	cl-eng ox	15	4	2		21	3 bd indet, 1 bd C2	
	cl-rec	21	3	1		25	1 bd 18a, 1 fgt de mortier	
	cl-rec mme vase	6	1	1		8	18, 1p de monier, 1 bd 4, 1	
	cnt	18	6			24	1 bd 9c2	
	ect indet	6	1			7	2 bd indet, 1 bd C1, 1 bd	
	kaol ox	9		1		10	US, 2 bd V2	
	kaol r	28	5	1	3	37	1 bd de jatte	
	r pomp	2				2	1 bd E8, 2 bd E3, 1 bd	
	sabl-o	62	7	6		75	C10?, 1 bd 17, 1 bouton de	
	sabl-r	49	13	3		65	3 bd indet, 1 bd E5, 2 bd	
	camp a	1				1	A33, 1 bd A6	
	p fine calc ox	1				1	3 bd indet, 2 bd B8, 3 bd	
	p fine sabl-o	1	1			2	A2, 1 bd F1, 3 bd A4, 1 bd	
	sig sg	1				1	concrete indet, 1 fd entier	
	unguent		1			1		
tr6 2019	doium	1				1	1 bd proche D2	1er-11e s. ap.
	cnt	9				9		
	sabl-r	13	1			14		
	sabl-o	3				3		1er (-11e) s. ap.
tr6 2026	a-bet	1				1		
	a-gas	7	1		4	12		
	a-gaul	6				6	1 bd G1	
	sabl-r	5		1		6		
	sig sg	1				1	1p de Drag 27	1er debut 11e s.
tr6 2037	piso ox	6				6		
	cl-d	1	1			2	1 bd 58B	fin 11e-fin 1Ve s.
tr6 2041	doium	1				1		ap.
	a-autre	1				1		
	a-gas	10			1	11		
	a-ital	2				2		
	cl-rec	2				2		
	cnt	9		1		10		
	kaol ox	4				4		
	kaol r	2				2		
	sabl-o	2				2		
	sabl-r	4			1	5		1er s. ap.
Total tr6		1166	##	43	24	1347		
Total général		3958	##	##	##	4468		

nouvelle us	ancienne us	autre	nbr	remarques	n° carton
tr3.3004	3004 tr3	a-afr rondelle	1		
		faune	21		
		fer scorie	4		
		informe	10	non conservés	
		sabl-o rondelle	1		
		tegula	7	6 non conservées	
		terre cuite indet	1		
		tuile courbe antique	2	1 non conservée	
		tuile courbe peignée	1		
		tuile plate peignée	2	1 non conservée	
tr3.3006	3006 tr3	faune	13		
		four à pain	1		
tr3.3007	3007 tr3	a-afr rondelle	1		
		bronze indet	2		
		faune	67		
		fer clou	1		
		fer scorie	3		
		four à pain	1		
		monnaie	1		
		tuile courbe peignée	2	1 non conservée	
		tuile plate peignée	1		
		verre	1		
		verre scorie	3		
		verre transp	1		
		verre verdâtre	1	1 pieds	
tr3.3009	3009 tr3	coquillage	24		
		faune	132	1 brûlé	
		fer clou	4		
		fer scorie	5		
		fer tiges	4		
		four à pain	1		
		informe	9	non conservés	
		os objet	1	aiguille	
		tegula	5		
		tuile bouchon	1		
		tuile courbe antique	1		
		tuile courbe peignée	21	11 non conservées	
		tuile plate peignée	6		
		vase plastique eng?	1		
		verre	4		
		verre transp	3		
tr3.3015	3015 tr3	tuile courbe peignée	1		
tr3.3016	3016 tr3	faune	2		
tr3.3017	3017 tr3	faune	8		
		fer scorie	1		
		informe	5	non conservées	
		tegula	1		
		tuile courbe peignée	1		
tr3.3019	3019 tr3	tuile courbe peignée	1		
tr3.3022	3022 tr3	coquillage	2		
		faune	4		
		torchis	1		
		tuile courbe peignée	2	1 non conservée	
tr3.3023	3023 tr3	faune	1		
		verre transp	1	1 bd	
tr3.3024	3024 tr3	bronze applique	1		
		coquillage	5		
		faune	5		
		fer clou	1		
		tegula	1		
		verre blanc	1	1 fd	
tr3.3028	3028 tr3	verre transp	1		
		faune	14		
tr3.3030	3030 tr3	bronze plaque	1		
		bronze tete de clou	1		
		bronze indet	1		
		coquillage	1		
		faune	32		
		fer scorie	1		
		mortier	1		
		terre cuite indet	1		
		tuile courbe peignée	1		
		vase plastique?	1		
		verre	25		
		verre transp	2		
		verre verdâtre	1	1 bd	
		verre scorie	2		
tr3.3031	3031 tr3	faune	2		
tr3.3034	3034 tr3	a-gas rondelle	1		
		faune	9		
		fer scorie	1		

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.
Autre mobilier. Us 3000-

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.
Autre mobilier. Us 3000-

tr3.3035	3035 tr3	ent rondelle	1	
		faune	17	
		plomb?	1	
		sabl-o rondelle	1	
		tesselle quartz	3	
		tuile plate peignée	2	1 non conservée
		verre scorie	1	
tr3.3037	3037 tr3	verre verdâtre	1	
		faune	2	
tr3.3038	3038 tr3	tuile courbe peignée	3	2 non conservées
		coquillage	1	
		faune	13	
		fer clou	1	
		informe	2	non conservés
		tuile courbe peignée	2	1 non conservée
		tuile plate peignée	1	
tr3.3039	3039 tr3	faune	1	
		informe	3	non conservés
tr3.3040	3040 tr3	cailloux	1	
		faune	10	
		fer clou	3	
		sabl-r rondelle	1	
		verre	1	
tr7.3001	3001 tr7	verre transp	2	
tr3.3003	016-1017 (2013) tr3	bronze indet	1	
		tuile mécanique	1	
tr3.3006-3007	1022	tuile courbe surcuite med?	1	
		fer tige	1	
tr7.3008	3008 (2013)	caillou	1	
		coquillage	1	
		enduit peint	9	
		faune	1	
tr7.3009	3009	tuile courbe peignée	1	
tr7.3013	3013 (2013)	faune	9	
tr7.3019	3019 tr8	basalte	1	frgmt de meule
		bronze anneau	1	
		bronze lame	2	fgmt
		bronze objet	1	petit pied
		coquillage	1	
		enduit peint	1	
		faune	35	
		fer clou	5	
		fer objet	9	fgmts
		fer scorie	4	
		fer tige	11	
		informe	11	
		lampe calc red	3	
		monnaie	1	
		mortier	1	
		plomb	1	
		terre cuite archit	3	1 décorée
		tesselle	2	
		tesselle en ceram	2	1 en a-gas, 1 en cl-rec
		tubulure	3	
		tuile courbe antique	1	
		tuile courbe peignée	46	39 non conservées
		tuile courbe vernissé int	1	
		tuile plate pate dolium	5	1 rebord, 4 non conservées
		tuile plate peignée	16	12 non conservées
		verre	4	
		verre bleuté	4	
		verre transp	2	
tr8.3023	3023 (2013)	indiv humain	1	
		tuile courbe (récente?)	1	
tr7.3030	3030 (2013)	tuile mécanique	1	
tr7.3031	3031 tr7	informe	1	non conservé
		terre cuite archit peignée	2	
		tuile courbe peignée	6	4 non conservées
tr7.3032	3032 (2013)	faune	1	
		os objet percé	1	
		tuile bouchon	1	
tr7.3035	3035 tr7	a-gas rondelle	1	
		terre cuite archit	1	
		verre transp	1	fd
tr7.3037	3037 tr7	fer tige	1	
		verre	1	
tr7.3038	3038 tr7	verre vert	1	fd
tr7.3044	3044 tr7	faune	92	
		fer clou	1	
		os objet	1	peigne
		verre	2	
tr7.3045	3045 tr7	enduit peint	25	
		faune	9	
		lampe calc eng o	1	
		tuile courbe peignée	2	1 non conservée
		tuile plate peignée	1	

tr7.3046	3046 tr8	tesselle	1	
tr7.3047	3047 tr8	bronze indet	1	
		faune	17	6 brûlés
		fer clou	3	
		fer indet	1	
		informe	2	non conservés
		mortier	3	
		tuile courbe peignée	5	3 non conservées
		verre bleuté	1	
		verre transp	2	1 bd
tr7.3048	3048 tr8	enduit peint	1	
		faune	17	
		fer clou	1	
		fer plaque	4	fgmt
		fer tige	4	
		informe	2	non conservés
		monnaie	1	
		tuile courbe peignée	4	3 non conservées
		tuile plate peignée	1	
		verre	1	
tr7.3051 surf	3051 tr1 surf	faune	1	
		fer objet	1	
tr7.3052	3052 tr7	enduit peint	1	
		fer tige	1	
tr7.3055	3055 tr8	faune	5	
		informe	2	non conservés
		mortier	1	
		tuile courbe peignée	2	1 non conservée
		tuile plate peignée	2	1 non conservée
tr7.3057	3057 tr7	tuile courbe	1	
tr7.3058	3058 tr7	informe	2	
		os brûlés	4	
		os humain ?	41	
tr7.3060	3060 (2013)	cale coquillier	19	éclats de taille
		faune	3	
		four à pain	6	
		quartz tesselles	2	
		tuile courbe peignée	1	
		tuile plate peignée	1	
tr8.3108	7008 tr7	faune	1	
		fer clou	1	
		fer fils torsadés	2	
		informe	10	8 non conservés
		silex	1	
		terre cuite peignée	1	
		tuile courbe recente	1	
tr8.3114	7018	os humain	22	

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.
Autre mobilier. Us 3000-

us	categorie	p	bd	fd	a	total	typologie	date proposée	n°carton
tr3.3003	a-gas	1				1			
	a-gaul	1				1			
	sabl-r	1	2			3	2 bd indet	1er s. ap.	
tr3.3004	a-afr	5				5			
	a-autre	2				2			
	a-bet			1		1			
	a-gas	42			2	44			
	a-gaul	1				1			
	a-ital	1				1			
	a-lar	1				1			
	cnl	1				1			
	cl-b?		1			1	1 bd indet		
	cl-d	1				1			
	kaol ox	1				1			
	sabl-o	1				1			
	sabl-r	20	3	3		26	1 bd indet, 2 bd de mortier		
	sabl-r med		1			1	1 bec verseur	medieval	
tr3.3006-3007	a-gas	6	1	1		8	1 bd entier G1, 1 fd entier		
	a-gaul			1		1	1 fd entier G4		
	sabl-r	1	1			2	1 bd indet	1er-11e s. ap.	
tr3.3006	dolium	1				1			
	a-gaul	2				2			
	a-autre	1				1			
	a-gas	6				6			
	sabl-r	1				1		1er-11e s. ap.	
tr3.3007	a-afr	15			2	17			
	a-autre	1				1			
	a-bet	1				1			
	a-gas	76	4	2	2	84	4 bd G1		
	a-ital	2				2			
	cl-rec	6		1		7	1 p de mortier		
	cl-b?			1		1			
	cl-d		1			1	1 bd 61 A		
	kaol ox	3				3			
	kaol r	2	8	3		13	5 bd A29, 1 bd A19, 2 bd indet		
	piso ox		1	1		2	1 bd B5b		
	sabl-o	1	1			2	1 bd C2		
	sabl-r	27	3	7	1	38	1 bd plat indet, 1 bd mortier indet, 1 bd indet		
	sig sg		3	1		4	1 bd Drag 33, 1 bd Drag 27, 1 bd indet	fin IVe-mil Ve s. ap.	
tr3.3008	a-gas	37	1	4		42	1 bd entier G1		
	a-bet	1				1			
	kaol r	2				2		1er-11e s. ap.	
tr3.3009	dolium	4				4	1 jeté		
	a-afr ?	1				1			
	a-bet	9	1			10	1 bd Dr20		
	a-gas	###	22	27	32	1307	1 col avec marque MA I, 20 bd G1, 2 bd entier G1, 4 fd entier		
	a-gas precoce		3			3			
	a-gaul	20				20			
	cl-a	1				1			
	cl-d			1		1			
	cl-eng o	5				5			
	cl-eng r		3			3	3 bd B1		
	cl-rec	38	3	4		45	3 p de mortier, 1 fd entier, 1 bd 21a, 2 bd 7, 2 p de forme 16f		
	col	3	1			4	1 bd C2		
	kaol ox	72	4	4	7	87	1 bd indet, 1 bd bassin ou mortier, 1 bd proche sabl-o A2, 1 bd gobelet indet, 1 bouton de 3 bd 17, 1 bd indet, 1 bd C10, 2 bd B2, 1 bd F1, 2 fd entier		
	r pomp	1		1		2	1 pulvé		
	piso ox	2	1	1		4	1 bd indet		
	sabl-o	16	12	5	1	34	1 p cannelée, 1 bd A2, 1 bd A6, 2 bd A33, 2 bd A12, 3 bd A4, 3 bd indet, 1 fd entier		
	sabl-r	36	13	4		53	2 bd F1, 2 bd A2, 1 bd couvercle indet, 2 bd gobelet indet, 2 bd B7, 1 bd E5, 3 bd		
						0			
	sig sg	15	4	3		22	4 bd he 90 S		
	p fine calc ox	3				3			
	p fine calc eng ox	4				4			
	p fine sabl-o	2	1		2	5	1 bd 40?		
	fine autre	1				1		fin IVe-mil Ve s.	
tr3.3012	a-afr	1		1		2			
	a-gas		1	1	3	5	1 bd G1		
	kaol r		2			2	1 bd d'urne triangulaire, 1 bd indet marmite	IVe-Ve s. ap.	
tr3.3015	a-ital	1				1			
	a-gas	16				16			
	kaol r	1				1			
	sabl-o	3				3			
	sig sg	1				1	1 p de Drag 27	1er-debut 21e s. ap.	
tr3.3016	a-gas	12				12		1er-11e s. ap.	
tr3.3017	a-gas	5			1	6			
	cl-d	1				1			
	sabl-o	1		1		2			
	sabl-r	5	2			7	1 bd A2, 1 bd indet cassé		
	sabl-r med		1			1	1 départ de bec verseur	medieval	
	ccto indet	1				1			

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.

Us 3000-

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.

Us 3000-

tr3.3017	a-gas	5			1	6			
	cl-d	1				1			
	sabl-o	1		1		2			
	sabl-r	5	2			7	1 bd A2, 1 bd indet cassé		
	sabl-r med		1			1	1 départ de bcc verseur		
	ceilo indet	1				1		mediéval	
tr3.3019	a-gas	7				7			
	a-bet	1				1			
	sabl-r	4				4		1er s. ap.	
tr3.3022	a-gaul	1			1	2			
	a-afr	2				2			
	a-bet	1				1			
	a-gas	33	2	1	2	38	2 bd G1		
	cl-eng o	1				1			
	kaol r	2				2			
	piso ox	2	3	1		6	1 bd A3, 2 bd indet		
	piso ox mme vase	11	3			14	3 bd A4		
	sabl-r	3				3			
	cl-d		1			1	1 bd 104A	Ve-VI c s. ap.	
tr3.3023	a-gas	11			1	12			
	a-bet	1				1			
	kaol ox	3	2			5	1 bd indet, 1 bd A6		
	cl-rec	1				1		1er s. ap.	
tr3.3024	a-gas	67	4	2	4	77	4 bd G1		
	a-bet	2				2			
	claire eng micacé	1				1			
	cl-eng o	2				2			
	cl-eng r	3	1	1		5	1 bd B1		
	cl-rec	7	1	1		9	1 bd 3 (n7)		
	kaol ox	23	6	3		32	1 bd C1, 4 bd (1) A22 1 bd		
	kaol r	2	3	9		14	1 bd A19, 2 bd A18		
	kaol r decor poli	6				6			
	sabl-o	6	1			7	1 bd A4		
	sabl-r	15	2	1	1	19	1 bd indet, 1 bd B6		
	sig sg	1		1		2		IVe-Ve s. ap.	
tr3.3028	a-gas	5			1	6			
	a-afr	5				5			
	a-autre	2				2			
	kaol ox		1			1	1 bd indet		
	kaol r		1			1	1 bd C10		
	piso ox	1	1			2	1 bd A2		
	sabl-o	1				1			
	sabl-r	2	1	4		7	1 bd indet	mil Ve-VIe s.	
tr3.3030	a-afr	13		1		14			
	a-gas	31	1	3		35	1 bd G1		
	a-bet	2				2			
	a-autre	5				5			
	cl-rec			1		1	1 rd de mortier		
	cl eng o		1			1	1 bd couvercle indet		
	cl-d	11	1			12	1 bd 63		
	cl-d mme vase	5	3			8	3 bd 69		
	dsp gr	2	2			4	1 bd 18, 1 archéo entier indet		
	dsp or	1				1			
	kaol ox	2			1	3	1 bouton de préhension		
	kaol r	3	2			5	2 bd D3		
	piso ox	13	7			20	1 bd A3, 3 bd indet, 1 bd A15, 2 bd A13		
	sabl-o	1				1			
	sabl-r	16	6	5		27	3p de mortier, 6 bd indet, 4 rd de mortier		
	vern mod		1			1	1 bd indet. Intrusion	fin IVe-Ve s. ap.	
tr3.3031	a-gas	3				3			
	sabl-r	1				1		1er s. ap.	
tr3.3034	a-gas	5			1	6			
	a-afr	1				1			
	cl-eng o	1				1			
	sabl-r	4	1			5	1 bd indet	IIIe-VIe s. ap. ?	
tr3.3035	dolium	1				1			
	a-autre	1				1			
	a-bet	1				1			
	a-gaul	4				4			
	a-gas	7				7			
	a-ital		1			1	1 bd Dr1A		
	ent	91	6	1		98	3bd C2, 2 bd US, 1 bd U7		
	cl-rec	9	2			11	1 bd 1, 1 bd 3		
	cl-eng r		1			1	1 bd B1		
	kaol ox	1				1			
	sabl-o	5	1			6	1 bd A13		
	sabl-r	3	2			5	2 bd A6		
	camp a	2	3			5	1 bd 25, 1 bd 33, 1 bd indet		
	fine sabl-o	1				1		mil Ier-mil IIe s. ap.	
tr3.3037	a-gas	18		1	1	20			
	cl-rec		1			1	1 bd 17b		
	sabl-o	1	2	1		4	1 bd indet, 1 bd A33		
	sabl-r	1				1		1er (IIe) s. ap.	

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.

Us 3000-

tr3.3038	a-gas	28	3		30	2 bd G1		
	a-autre	1			1			
	a-bet	2			2			
	a-ital	2			2			
	cl-d	1	1	1	3	1 bd 58		
	cl-eng o	1			1			
	cl-rec	2	2		4	1 bd 18c, 1 bd 10e		
	cnt	3			3			
	kaol ox	5	1		6	1 bd cruche indet		
	kaol r	7	1	1	9	2 p décorée, 1 bd F1		
	piso ox	1		1	2			
	sabl-o	15	3		18	1 bd A5, 1 bd A33, 1 bd indet		
	sabl-r	9	1		10	1 bd F1		
	camp a		1	1	2	fragments brûlés, 1 bd 31		
	p fine calc ox	1		1	2	1 bd 2		IVe s. ap.
tr3.3039	dolium	3			3			
	a-bet	2			2			
	a-gaul	2			2			
	a-autre	1			1			
	cl-rec	3			3			
	cnt	1			1			
	cnt polie	4	1		5	1 bd indet, 1 p décorée de		
	sabl-o	5	1	2	8	1 bd indet		
	camp a	1			1			Ier (-Ile) s. ap.
tr3.3040	dolium	3			3			
	a-ital	8			1	9		
	cnt	16	3		19	1 bd U5, 1 bd V2, 1 bd J1b		
	cl-rec	1			1			
	p fine calc eng o	1			1			Ier s. ap.
Total tr3		###	##	##	68	2975		
tr7.3001	sabl-r	1			1			antique
tr7.3008	a-gas	2			2			
	a-air			1	1			
	cnt		1		1	1 bd indet		IIIe-Ve s. ap.
tr7.3009	a-gas	49		1	5	55		
	a-bet	1			1			
	cl-rec	1			1			Ier (-Ile) s. ap.
tr7.3013	sabl-r	2			2			antique
tr7.3014	a-gas	2			2			
	sabl-r	2			2			
	sig sg			1	1			Ier (-Ile) s. ap.
tr7.3019	dolium	2			2			
	a-gas	220		4	7	231		
	a-bet	2			2			
	a-gaul	7			7			
	a-ital	2			2			
	cl-eng o	4	1	1	6	1 bd E2		
	cl-eng r	5			5			
	cl-rec	14	9	2	1	26	2p de mortier, 1 bd 4 ou 7, 1 bd 18a, 1 bd 18, 1 bd 20a, 3 bd indet, 2 bd mortier indet (cassés), 2 bd de mortier	
	cnt		1		1	1 bd indet		
	dsp ox	3			3	1 bd 2, 2 bd indet à marli décoré		
	fum	1			1			
	kaol ox	39	10	7	3	59	4 bd indet, 2 bd de jarre indet, 1 bd cruche indet, 2 bd B8, 1 bd 1 carene, 1 bd D3, 1 bd A30, 2 bd E3, 3 bd F1, 1 bd cruche indet, 2 bd gobelet indet, 1 bd A18, 2 bd C3, 5 bd indet, 3 bd	
	sabl-o	6	2	3		11	2 bd indet	
	sabl-r	168	33	26	2	229	1p decor peint, 1 bouton de préhension, 9 carenes, 1 bd C6, 10 bd indet, 1 bd E5, 2 bd E3, 1 bd E4, 1 bd A1, 1 bd G27, 1 bd ume indet, 4 bd C5, 1 bd A6, 4 bd C3, 1 bd A12, 1 bd C1, 1 bd F4, 1 bd C2, 1 bd ume indet, 1	
	sabl-r med	1	4			5	1p cannelée, 3 bd cath 4a, 1 bd cath 4b, intrusion	
	sig sg	13	10	3		26	1p de Drag 35-36, 4 bd Drag 35-36, 1 bd Drag 33, 2 bd Drag 18/21, 3 bd indet	
	p fine calc eng ox	2				2		IVe-Ve s. ap.
tr7.3030	a-gas	2		1		3		
	kaol ox			1		1		
	kaol r	3				3		
	sabl-o	1			1	2	1a applique	

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.
Autre mobilier. Us 4000-

nouvelle us	ancienne us	autre	nbr	remarques	n° carton
tr4.4004	4004 tr4	caillou	2		
		faune	3		
		verre transp	2		
		verre verdatre	1		
tr4.4010	4010 tr4	bronze objet	1		
		faune	25		
		terre cuite archit	1		
tr4.4011	4011 tr4	faune	3		
		fer clou	1		
		tegula	2	1 non conservées	
		tuile courbe peignée	1		
		verre verdatre	1		
tr4.4015	4015 tr4	os humain	42		
		faune	1		
tr4.4016	4016 tr4	enduit peint	3		
		faune	7		
		four à pain	1		
		informe	1	non conservés	
		tuile courbe peignée	1		
tr4.4017	4017 tr4	coquillage	1		
		faune	4		
		four à pain	1		
		tegula	1		
		tuile courbe peignée	2	1 non conservée	
tr4.4019	4019 tr4	faune	5		
		fer scorie	3		
		tuile courbe peignée	1		
tr4.4020	4020 tr4	fer clou	1		
		terre cuite	1		

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.
Us 4000-

us	categorie	p	bd	fd	a	total	typologie	datation proposée	n° carton
tr4.4004	a-gaul	4				4			
	a-gas	16	2			18	2 bd G1		
	cl-eng ox		1	1		2	1 bd indet		
	kaol r	1	4			5	1 bd C3, 1 bd B8, 1 bd A26, 1 bd indet		
	piso ox	3	2			5	1 bd C2c, 1 bd indet		
	sabl-o	4				4			
	sabl-r	25		4		29			
	vern med			1		1			
	vern mod	7	5	1		13	5 bd indet		
	cct mod	1				1			
	porcelaine		1			1	1 bd indet		
	sig sg		1			1	1 bd Drag 24-25	moderne	
tr4.4010	a-afr	2				2			
	a-gas	5				5			
	cnt	2				2			
	cl-eng ox	1				1			
	kaol ox	5				5			
	sabl-o	4				4			
	sabl-r	8	1	1	1	11	1 bd gobelet indet		
	vern med	1				1		medieval	
tr4.4011	a-afr	1				1			
	a-gas	9				9			
	a-gaul	1				1			
	cl-rec		1			1	1 bd 21a		
	sabl-r	5		2		7		IIIe-Ve s. ap.	
tr4.4015	a-gaul	2				2			
	kaol r	1				1			
	sabl-o	1				1		Ier-IIe s. ap.	
tr4.4016	a-autre	1				1			
	a-bet	2				2			
	a-gas	12		1		13			
	a-gaul	1				1			
	cl-rec	1				1			
	cnt		1			1	1 bd U5		
	kaol ox	2				2			
	kaol r	3				3			
	sabl-o	3				3			
	sabl-r	3				3		Ier-IIe s. ap.	
tr4.4017	a-bet	2				2			
	a-gas	13	1			14	1 bd G1		
	a-ital	1				1			
	cl-eng ox	2		1	1	4			
	cl-rec	3	1			4	1 bd 1		
	cnt	4		1		5			
	kaol ox	2		1		3			
	kaol r	4	1			5	1 bd cruche indet		
	sabl-o	5				5			
	sabl-r		4			4	1 bd A2, 2 bd A4, 1 bd indet		
	sig sg	1				1		Ier-IIe s. ap.	
tr4.4019	a-autre	1				1			
	a-gas	14		1		15			
	a-tar	1				1			
	cl-eng ox	2				2			
	cl-rec	6		1		7			
	cnt	1	1			2	1 bd U5		
	kaol ox	3				3			
	kaol r	7	1			8	1 bd F1		
	sabl-o	6				6			
	sabl-r		1			1	1 bd couvercle indet		
	fine calc ox	1				1			
	sig sg	1	1			2	1 bd Drag 24-25	Ier -debut IIe s. ap.	
tr4.4020	a-ital	2				2			
	cl-rec	2				2			
	cnt	6	4	1		11	1 bd U5, 1 bd J2c, 1 bd C4, 1 bd indet		
	sabl-o	2		1		3			
	camp a	2	1			3	1 bd indet	Ier s. av.	
Total		231	35	18	2	286			

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.

Autre mobilier. Us 5000-

nouvelle us	ancienne us	autre	nbr	remarques	n°carton
tr5.5005	5005 tr5	informe	2	jétés	
tr5.5006	5006 tr5	enduits peints	65		
		tubulure	7		
		tuile plate peignée	2	1 non conservée	
tr5.5010	5010 tr5	enduits peints	61		
		faune	9		
		fer clou	2		
tr5.5015	5015 tr5	faune	1		
tr5.5016	5016 tr5	informe	1	non conservé	
		tubulure	3		
		tuile plate peignée	4		
tr5.5017	5017 tr5	faune	1		
		tegulae	1		
		tuile plate peignée	1		
tr5.5029	5029 tr5	terre cuite archit	1		
		tuile plate peignée	1		
tr5.5035	5035 tr5	faune	10		
		tuile plate peignée	1		
tr5.5036	5036 tr5	faune	1		
tr5.5037	5037 tr5	terre cuite archit	1		
tr5.5039	5039 tr5	tuile courbe peignée	1		

Uzes Ancienne Gendarmerie 2013-2014.

Us 5000-

us	categorie	p	bd	fd	a	total	typologie	datation proposée	n° carton
tr5.5005	a-afr	4				4			
	a-gas	6				6			
	a-tar pate blanche	1				1			
	kaol ox	2				2			
	sabl-o	1				1			
	sabl-r	15	2	1		18	2 bd indet		
	sabl-r med	1				1	1p avec decor à la molette. Intrusion ?		
	vern mod	10	3			13	1p avec applique. 3 bd indet. Intrusion ?		
	sig sg		1			1	1 bd Drag 35-36	moderne	
tr5.5006	a-gas	23				23			
	a-ital	1				1			
	sabl-r	2				2		Ier s. av. - Ier s. ap.	
tr5.5010	a-gaul	1				1			
	a-gas	32		1		33	1 fd entier		
	cnt	1	1	1		3	1 bd U5		
	kaol r	4				4			
	sabl-o		1			1	1 bd A6		
	sig sg	1	1			2	1 bd Drag 33	Ier-mil IIe s. ap.	
tr5.5015	dolium	1				1			
	a-ital	1				1			
	cl-eng ox	1				1			
	sabl-o	2				2		Ier (-IIe) s. ap.	
tr5.5016	sabl-o	1				1		antique	
tr5.5017	cnt	1				1			
	sabl-o	1				1			
	sabl-r	1				1		Ier (-IIe) s. ap.	
tr5.5029	dolium	1				1			
	cl-rec	3				3			
	kaol r	1				1			
	r pomp	1				1		Ier s. av. - Ier s. ap.	
tr5.5035	dolium	1				1			
	dolium ou cnt	3				3			
	a-ital	2				2			
	cl-rec	3				3			
	cnt		1			1	1 bd U5		
	sabl-o	1				1			
	sabl-o mme vase	22	1			23	1 bd de jatte	Ier s. av. - Ier s. ap.	
tr5.5036	dolium	1				1			
	a-autre	1				1			
	camp a	1				1		IIe-Ier s. av.	
tr5.5037	cnt	2	1	1		4	1p decorée, 1 bd C2		
	sabl-r	2				2			
	camp a	1				1		Ier s. av. - Ier s. ap.	
tr5.5039	cnt	2				2			
	sabl-r	6				6			
	camp a	1				1		Ier s. av. - Ier s. ap.	
Total		169	12	4	0	185			

Inventaire du mobilier numismatique (R. Pellé)

TR6 US 2003

Maiorina de Constantin II, Constant Ier, Constance II ou usurpateurs

Avers :

Légende illisible

Buste à droite, diadémé

Revers :

[FEL TEMP-REPARATIO]

atelier illisible

Un soldat casqué s'avance vers la gauche, bouclier au bras gauche et frappant de la lance un cavalier à terre, tendant le bras et tête nue.

Frappé entre 347 et 360.

Billon, module 14,59 mm, épaisseur 1,81 mm, poids 1,54 gr, axe du coin 12 h

cf. RIC tome VIII

Flan très altéré, rogné. Poids théorique de la maiorina au 1/132° de livre 2,46 g et au 1/144° de livre 2,26 g. On peut privilégier la période de 355-360 où l'on voit l'apparition de la division majeure de la livre au 1/144° plus proche de notre type.

Nettoyage manuel

TR2 US 2005

As de Claude

Avers:

[TI CLAUDIVS C]AESAR AVG [P M TR P IMP (P P)]

Tête nue à gauche

Revers :

Légende et iconographie illisible

Frappé à Rome en 41-50 ou 50-54 ap. J.-C.

Cuivre, module 28,22 mm, épaisseur 2,74 mm, poids 9,62 gr, axe du coin 6 h ?

RIC tome I, p. 127-128 ou 129-130, n° 95, 97, 100, 111, 113 ou 116

Flan altéré et bien usé.

Nettoyage manuel

TR8 US 3019

As d'Antonin le Pieux

Avers:

[ANTONINVS AVG PI]-VS P P TR P XIX

Tête laurée à droite

Revers :

COS [I]II[I]

SC dans le champ

Pax debout à gauche, tenant une branche et une corne d'abondance

Frappé à Rome en 155-156 ap. J.-C.

Cuivre, module 26,42 mm, épaisseur 3,94 mm, poids 12,08 gr, axe du coin 6 h

RIC tome III, p. 144, n° 955

Flan court et peu usé.

Nettoyage manuel

Inventaire des unités stratigraphiques

Tranchée TR1

Us 1001 : niveaux contemporains : couche de limon organique, chargé de plaques de goudron recouverte par un apport de gravillons compactés
sous = sol actuel – sur us 1002

Us 1002 : couche de limon brun organique homogène chargée de petits cailloux, fragments de tuiles, charbons de bois
sous us 1001 – sur us 1004

Us 1003 : structure enterrée et effondrée – observée sur une hauteur de 1,20 m et une largeur comprise entre 0,40 m à la base et 1,20 m au sommet - comblement non colmaté de briques moulées contemporaines et de blocs portant des traces de ciment
sous us 1001 – coupe us 1002 et us 1003

Us 1004 : apport de limon brun hétérogène, meuble, chargé de quelques blocs de calcaire, fragments de *tegulae* et nodules de mortier de chaux – faune, coquillage, scorie de fer, clou en fer, four à pain, amphores et céramiques – mise en culture ? - surface à 139,70 m NGF
sous us 1002 - sur US 1005 – us 1007 – us 1006

US 1005 : bloc parallélépipédique de calcaire coquillier – dégagé sur une hauteur de 0,42 m pour une longueur de 0,80 m et une profondeur de 0,13 m
sommet à 138,84 m NGF.
sous us 1003 – us 1004 –

Us 1006 : dépôt de petits blocs, moellons et pierres de calcaire coquillier, fragments d'enduits peints en vrac pris dans une matrice de limon brun clair, meuble et hétérogène – fragment de four à pain, faune, amphores et céramiques
sous 1004 –équivalent à 1019 – sur us 1010 – us 1011-us 1013- US 1009- us 1008- us 1007

Us 1007 : apport de limon ocre orange, compacté en surface, contenant de rares éclats de calcaire et fragments de tuiles – localisé au sud du mur US 1009 – tranchée us 1014 -tessons d'amphores et de céramiques, faune - équivalent à TR2 : US 2005 ?
sous us 1004 – sur us 1008 – US 1009

Us 1008 : niveau de petits éclats de calcaire coquillier observé sur une largeur de 0,55 m et une longueur de 1,20 m, débordant ainsi d'une vingtaine de centimètres de l'axe du parement sud de US 1009 : radier de pose d'un bloc ou d'une dalle ?
sous us 1006 – équivalent à US 1009

US 1009 : mur à parements de gros blocs de calcaire coquillier équarris, disposés sans liant, longueur observée (mur et tranchée de récupération) : 3,40 m, largeur 1,20 m, hauteur 0,25 m - axe à 81° ouest
sous us 1006 – équivalent à us 1014- us 1008

Us 1010 : apport de nombreux moellons et de petites pierres de calcaire coquillier pris dans une matrice de limon argileux ocre orange, épaisseur de 0,10 à 0,15 m, surface très chargée en petites pierres et poudre de recoupe et très compacte : niveau de sol : 138,53 m NGF au nord-est et 138,46 m NGF à l'ouest- enduits peints, tuiles, scories de fer, faune, coquillage, verre, amphores, céramiques
sous us 1006 – sur us 1017-1018-us 1016 – us 1011 – US 1009
compacte

Us 1011 : banc rocheux dégagé sur une longueur de 1,90 m dans le sens sud-ouest – nord-est et une largeur de 0,90 m, traces d'outil visible sur le bord sud dressé verticalement (hauteur observée 0,30 m) lignes parallèles à environ 45° espacées de 2 cm en moyenne - surface : au sud-est à 138,68 m NGF, au nord à 138,58 m NGF et à l'ouest à 138,44 m NGF
sous us 1006 – us 1010

Us 1012 : bord de creusement, observé sur une longueur 0,45 m dans l'axe du front de taille us 1011
sous us 1006 – us 1013

Us 1013 : comblement de la tranchée de récupération des blocs limon brun foncé compact homogène petits éclats de calcaire
sous us 1006 - sur us 1014 – us 1011

Us 1014 : tranchée de récupération de blocs – dans l'axe et de largeur équivalente à US 1009 comblée par us 1015
sous us 1015 - sur us 1010

Us 1015 : apport de petits blocs, moellons et pierres de calcaire coquillier pris dans une matrice de limon brun clair, meuble : comblement de la tranchée us 1014
sous us 1006 -sur 1014

Us 1016 : limon très sableux orangé, très compact, hétérogène : quelques fragments de mortier et éclats de calcaire nodules d'argile : sol de chantier lié à la construction du mur US 1009 - surface plane et compacte homogène – surface entre 138,37 m NGF au nord-ouest et 138,30 m NGF au sud
coupé au nord par 1013 et 1014 –sous us 1017-us 1018 –us 1010

US 1017 : tegulae 0,70 m de long sur 0,40 m de large, d'encoches de 5,5 cm de long sur 3,5 cm de large pour une profondeur de 1,5 cm aux angles nord-est et nord-ouest posée à plat et à l'envers sur le sol us 1016
sous us 1010 - sur us 1016 – équivalent à us 1018

US 1018 : surface rubéfiée, noire, chargée de cendres, observée sur une longueur de 0,90 m et une largeur de 0,40 m : foyer sur sol us 1016
sous us 1010 - sur us 1016 – équivalent à us 1017
US 1019 : poche cendreuse au sein du remblai us 1006 équivalent à 1006 – sur 1007

Tranchée TR2

US 2001 : niveaux de remblais de plaques de goudron et sol de gravillons : aménagements contemporains de la cour de la caserne de gendarmerie : sol actuel à 140,80 m NGF sur US 2002

US 2002 : couche de terre limoneuse brune, meuble, homogène rares petites pierres et fragments de tuiles. surface à 140,25 m NGF
sous US 2001 – sur US 2003- US 2004 – US 2009

US 2003 : couche de limon sableux brun foncé, meuble, chargé de rares petits éléments de démolition : pierres, fragments de tuiles, nodules de mortier de chaux, tessons amphores et céramiques, fer, faune épaisseur moyenne de 0,55 m - surface irrégulière entre 140,17 m NGF au nord et 139,45 m NGF au sud.
sous US 2002 – sur US 2004- US 2009 – US 2005- US 2008

US 2004 : mur observé sur 4,60 m de long et 1 m de haut-axe (3,5° ouest) - maçonnerie de moellons de 0,60 m à 0,20 m de long, de petites pierres de 0,10 m de long et quelques fragments de tuiles, disposés en assises irrégulières, liés à joints gras avec de la terre limoneuse brun clair - superposition de moellons, en carreaux et boutissesangle sud-ouest - quatre assises de fondation observées dans la tranchée US 2017 sommet de l'arase à 139,90 m NGF au sud - dénivelé de 20° vers le nord : bord d'un creusement d'époque Moderne ?
sous US 2002 - US 2003 – US 2018 – sur US 2005 – US 2017 – équivalent à US 2009 ?

US 2005-a : déblais de démolition de maçonnerie : petits moellons, pierres, nodules de mortier de chaux, fragments de tuiles pris dans une matrice de limon sableux gris clair et associés à une grande quantité de tessons d'amphores et de céramiques - surface très compacte marquant un niveau de sol à 139,25 m NGF
sous US 2003 – US 2009 – sur US 2005- b – US 2005-c, US 2006 a – US 2010- US 2016 – équivalent à US 2015 – us 2007

US 2005-b : poche à fond concave de poudre minérale jaune clair associée à quelques petites pierres - longueur : 2,55 m - profondeur maximale : 0,40 m

US 2005-c : couche de limon sableux gris clair - déblais de démolition de maçonnerie : petits blocs, moellons, pierres, nodules de mortier de chaux, dalle terre cuite et fragments de tuiles -grande quantité de tessons de verres, d'amphores et de céramiques, faune coquillage, scorie de fer- monnaie -épaisseur comprise entre 0,50 m à l'est (surface horizontale à 139,05 m NGF) et 0,15 m vers l'ouest (pente jusqu'à la cote 138,30 m NGF)
sous US 2005 a, US 2005 b -US 2006 a US 2013 – surUS 2006 b – US 2014

Us 2006 -a : déblais de démolition d'architecture de terre crue, limon argileux ocre, chargé de fragments d'enduits peints, de quelques moellons et blocs de grand appareil en calcaire coquillier, tessons de verre, de céramiques et d'amphores, objets en bronze, coquillage, faune, silex- investi sur une longueur de 6 m et une épaisseur de 0,50 m
sous US 2005 a – US 2005 b – sur US 2015 – US 2013 – US 2016

Us 2006-b : déblais de démolition d'architecture de terre crue, limon argileux ocre jaune, chargé de fragments d'enduits peints et de moellons de calcaire coquillier – épaisseur maximum : 0,20 m
sous US 2005 - sur US 2014 – US 2022

US 2007 : fosse de plan circulaire, profonde de 0,89 m, ouverture de 2,06 m de diamètre et fond plat 0,68 m de diamètre : parois obliques
sous US 2008 – sur US 2005

US 2008 : comblement de la fosse us 2007 - limon argileux brun clair chargé de petites et moyennes pierres de calcaire coquillier, de petits cailloux et fragments de tuiles –tessons amphores et céramiques
sous US 2003 - sur us 2007

US 2009 : sol compact large de 2 m et dégagé sur une longueur de 3,40 m dans le sens est-ouest, lit irrégulier de moellons et des dalles de calcaire coquillier posées à plat sur une couche de limon argileux brun, chargée de petites pierres, fragments de tuiles et de moellons en vrac –faune, coquillage, tessons d'amphores et de céramiques - épaisseur moyenne de 0,30 m- surface à 139,54 m NGF
sous US 2003 – sur US 2005 – équivalent à US 2004

US 2010 : couche de limon sableux brun foncé, chargé de petits éclats de calcaire, fragments de tuiles et de nodules de mortier de chaux, amphores, céramiques, verre, faune, coquillage, fer, bronze
épaisseur moyenne de 0,25 m.
sous US 2005 – sur US 2011

US 2011 : limon sableux gris foncé, meuble, fortement chargé de cendres, de charbons de bois et d'oxyde de fer pulvérulent,

scories de fer – tessons d'amphores - épaisseur comprise entre 0,14 m au nord et 0,02 m au sud
sous US 2010 – sur US 2012

US 2012 : sol sur une couche de limon argileux brun clair, chargé ponctuellement de lentilles de poudre minérale et petits éclats de pierre dans mortier de chaux maigre ? - un clou de fer, os animaux et tessons amphores et céramiques, longueur de 6,30 m, largeur de 3 m entre 138,83 m NGF au nord-est, surface à 138,75 m NGF au sud-est et 138,65 m NGF au sud-ouest
sous US 2011 – US 2019

US 2013 : couche de limon argileux gris foncé, chargé de cendres et de charbons de bois, petits fragments de tuiles et terre cuite architecturale, observée sur une épaisseur comprise entre 0,06 m à l'est et à 0,29 m vers l'ouest, pente vers l'ouest – faune, clou en fer, mortier, amphores - céramiques
soUS 2005 a – US 2005 b –US 2006 a – sur US 2005 c

US 2014 : couche de limon sableux, gris foncé, fortement chargé de cendres et de petits charbons de bois, fragments de tuiles et tubuli, coquillages, scorie de fer, tige de fer, amphores, céramiques .
sousUS 2006 b - sur US 2021

US 2015 : lentille de limon gris très foncé, chargé de cendres et de petits charbons de bois, quelques fragments de tuiles - longueur : 2,60 m – épaisseur : maximum 0,17 m

US 2016 : mur axe est –ouest, observé sur une longueur de 4,60 m pour une largeur maximale de 0,30 m et sur une hauteur de 0,50 m, arase entre 138,65 m NGF et 138,85 m NGF
assises irrégulières de moellons, peu épais et de petits blocs avec un blocage interne de pierres de calcaire coquillier liés à la terre de couleur brune.
sous US 2005 –US 2006

US 2017 : tranchée de fondation aux parois verticales, observée ponctuellement sur une hauteur de 0,72 m) - base non atteinte – amphores, céramiques
sous US 2018 – sur US 2005 – équivalent à US 2004

US 2018 : remblai de limon argileux brun - gris, chargé d'éléments de démolition, comblant espace large de 0,28 m de la tranchée US 2017
sous US 2009 – sur US 2017 – équivalent à US 2004

US 2019 : bord irrégulier d'un creusement recoupant le sol US 2012 à l'ouest, observé sur une longueur de 1,10 m
sous US 2020 - sur US 2011

US 2020 : remblai de limon brun gris, chargé de petites pierres, de moellons et de fragments de tuiles
sur US 2019 – équivalent à US 2010

US 2021 : couche de pierres et de petits éclats de calcaire coquillier et de nodules de mortier de chaux, pris dans une

matrice de limon sableux brun clair entre 138,42 m NGF et 138,38 m NGF
sous US 2014

Tranchée TR3

US 3001 : couche de gravier du sol actuel
sur US 3002

US 3002 : ensemble des remblais contemporains, plaques de goudrons, dépotoir contemporain (plastique), tranchée de câble électrique
sous US 3001 – sur US 3003 - US 3004 – US 3005

Us 3003 : couche de limon brun, meuble, d'aspect organique (terre de jardin)
épaisseur moyenne : 0,50 m
sous US 3002 – sur US 3004 – US 3005 - us 3018

US 3004 : couche de limon gris, petits éclats de calcaire, fragments de tuiles
scorie de fer, objet en fer non identifiable, ossements d'animaux, amphores – céramiques
épaisseur moyenne 0,20 m - surface max : 140 m NGF
sous US 3003 – US 3002 – équivalent à US 3005 – sur 3006

US 3005 : couche de limon sableux brun, meuble, chargé de cailloutis de calcaire coquillier et accumulée à l'est, sur une épaisseur moyenne de 0,20 m - - surface max : 140 m NGF.
sous US 3003 – US 3002 – équivalent à US 3004– sur 3006

US 3006 : couche de limon sableux brun foncé, épaisseur moyenne 0,20 m - chargée de quelques éléments de démolition -os d'animaux - un fragment de dolium - fragment de four à pain - tessons d'amphores et de céramiques.
surface à 139,80 m NGF au nord-est et 139,50 m au sud
sous US 3004 – US 3005 – sur US 3007

US 3007 : couche de limon sableux brun foncé, épaisseur comprise entre 0,20 m au nord et 0,50 m au sud – nombreux moellons, pierres, nodules de mortier de chaux, fragments de tuiles - scories de fer, fragments de paroi de four vitrifié, objet en bronze indéterminé, clou en fer, os d'animaux, tessons d'amphores, de céramiques et de verre - fragment de four à pain
sous US 3006 – sur US 3021 – US 3009 – us 3008

Us 3008, couche de limon argileux ocre brun, tessons d'amphores et de céramiques, fragments d'enduits peints observée sur une longueur de 1,20 m dans le sens est-ouest et une largeur de 0,20 m pour une épaisseur maximale de 0,12 m à l'est
sous US 3007- sur US 3009

US 3009, couche de limon sableux brun foncé, chargé de quelques petits blocs de calcaire, d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles, ainsi que d'une grande quantité de tessons d'amphores et de céramiques, sept tessons de verres, un fragment de four à pain et quatre fragments de dolium, associés à de nombreux coquillages et os d'animaux, à quatre clous, des fragments informes et un petit morceau de scorie de fer et un fragment d'aiguille en os
épaisseur de 0,40 m.
sous us 3008 – US 3007 – US 3010 - sur US 3023 – US 3024 – US 3020

US 3010 : alignements de moellons : gros moellon de 0,40 m de long sur 0,30 m de large et de haut constituant un angle - mur est, deux parements de moellons, liés à la terre, conservé sur une longueur maximale de 0,65 m, assise large de 0,42 m – mur nord deux assises de moellons, longueur observée 0,35 m, largeur 0,38 m et haut 0,30 m - ressaut de 0,05 m entre les deux assises - moellons liés à la terre
structure : fondation de l'angle nord-est d'un bâtiment - orientation à 10° ouest.
sous US 3002 – sur US 3009 – US 3021 - recoupe US 3009 et 3007

US 3011 : mur de moellons de calcaire coquillier, de différentes tailles, disposés en assises irrégulières et agencés à joints gras - blocage interne de petites pierres et de fragments de tuiles pris dans un mortier de chaux blanchâtre - longueur observée 6 m, largeur de 0,50 m hauteur de l'élévation comprise entre 0,40 m et 0,70 m - axe à 3,5° ouest - massif de fondation réalisé dans une tranchée étroite d'une hauteur de 0,73 m : première assise de moellons disposés sur chant - 4 à 5 assises de moellons et de petites pierres disposés à joints gras, liées par du mortier de chaux blanchâtre - ressaut de 0,10 m au pied de l'élévation situé à 138,30 m NGF au sud et 138,46 m NGF au nord - parement oriental recouvert par un enduit pariétal de mortier.
sous US 3012 – US 3019 – sur US 3035 –équivalent à US 3017 – US 3013

US 3012 : couche de limon sableux marron clair - petits blocs, de moellons, éclats de calcaire coquillier, fragments de tuiles, tessons d'amphores et de céramiques - épaisseur comprise entre 0,70 m, au nord et 0,20 m au sud, a livré de rares.
sous US 3007- sur US 3013, US 3030, US 3025, us 3034 - équivalent à US 3031

US 3013 : sol : radier de petites pierres de calcaire coquillier disposées en hérisson, épaisseur de 0,10 m et couche de mortier de chaux chargé de cailloutis, épaisseur de 0,10 m - surface à 138,36 m NGF
sous US 3007, US 3030 - sur US 3035- équivalent à US 3011, US 3020

US 3014, négatif de creusement, paroi verticale- large de 0,58 m et haut de 0,60 m
sous US 3015 - sur US 3016

US 3015, couche de limon sableux ocre brun, moellons, petites pierres de calcaire coquillier, nodules de mortier de chaux, fragments de tuiles, tessons d'amphores et de céramiques
sous US 3007 - sur US 3014

US 3016 : couche de limon argileux ocre brun, charbons de bois, os d'animaux, scorie et objets de fer, tessons d'amphores et de céramiques
surface à 139,20 m NGF
sous US 3014 – US 3015 – sur US 3017 –équivalent à US 3019

US 3017 : grande dalle de calcaire froid, de couleur grise, dégagée sur 0,84 m de long et 0,47 m de large (0,17 m en saillie vers l'est par rapport au parement) - épaisseur comprise entre 0,12 m pour la partie centrale et 0,17 m pour les 0,40 m de l'extrémité nord : cette partie est taillée en angles droits décalés - seuil
sous US 3016 sur US 3011

us 3018 : niveau de petites pierres liées au mortier de chaux maigre (sol aménagé ?)
longueur de 2,10 m - épaisseur de 0,07 m - surface à 139,60 m NGF
sous US 3003 – sur US 3006 – US 3007

US 3019 : couche de limon sableux brun clair, petites pierres de calcaire coquillier, nodules de mortier de chaux, fragments de tuiles, tessons de céramiques.
sous US 3007 – sur US 3011 – équivalent à US 3016
surface à 139,20 m NGF

US 3020 : mur appuyé et perpendiculaire à mur US 3011 - maçonnerie de moellons de calcaire coquillier disposés en assises irrégulières, à joints gras, blocage interne de pierres et d'éclats de calcaire liés au mortier de chaux jaunâtre - sans massif de fondation – large de 0,70 m, conservé sur une longueur de 1,05 m et une hauteur maximale de 0,77 m
sous US 3021 – sur US 3038

US 3021, tranchée dans l'axe de US 3020, observée sur une longueur de 1,70 m, largeur 0,10, hauteur 0,77 m - fond plat à 138,16 m NGF
sous us 3022 - sur US 3038- US 3011 – équivalent à US 3013

Us 3022 remblai de limon sableux marron, large de 0,65 m hauteur 1 m observé sur 1,60 m de long - éclats de calcaire coquillier, nodules de terre crue rubéfiée, fragments de tuiles petits charbons de bois, coquillages, os d'animaux, tessons d'amphores et de céramiques.
large de 0,65 m et de 1 m de haut, observée sur 1,60 m de long
combement de la tranchée US 3021
sous US 3007 – sur US 3021 –équivalent à US 3012

US 3023 : apport de limon sableux jaune, éclats de calcaire, fragments de tuiles, tessons de céramiques et de verre, os

d'animal, épaisseur maximale de 0,10 m - surface située à 138,90 m NGF

sous US 3009 - sur US 3037 – équivalent à US 3024

US 3024 : apport de limon sableux brun avec de petits charbons de bois, fragments de tuiles, de nodules de terre crue rubéfiée, tessons de céramiques et de verres, os d'animaux, coquillages, clou en fer, plaquette de bronze épaisseur 0,20 m surface en pente vers le nord - surface située à 138,90 m NGF

sous US 3009 - sur US 3037 – équivalent à US 3023

US 3025 : assise de gros moellons de calcaire coquillier et un moellon de calcaire froid disposés en parements avec un blocage interne de petites pierres liées par de la terre argileuse ocre brun et alignés - large de 0,56 m, hauteur conservée de 0,30 m et longueur observée de 2,80 m – assise repose sur un lit, d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, de limon argileux ocre brun, chargé de petits éclats de calcaire, de nodules d'argile rubéfiée - parallèle au mur US 3020 et perpendiculaire au mur US 3011
sous US 3012 sur US 3035

US 3026 : mur est - moellons de calcaire coquillier, exceptionnellement de calcaire froid, disposés en assises irrégulières pour former les parements avec un blocage interne de petites pierres mais sans liant longueur 1,20 m largeur 0,68 m hauteur 0,55 m – lié à US 3027 :
grands blocs de calcaire coquillier, de 0,65 m de long sur 0,30 m de haut et 0,22 m d'épaisseur, soigneusement taillés et disposés en carreaux et boutisses - orientation à 3° ouest sous US 3003 – sur US 3017 – US 3024 – équivalent à US 3027

US 3027 : mur nord - moellons de calcaire coquillier, exceptionnellement de calcaire froid, disposés en assises irrégulières pour former les parements avec un blocage interne de petites pierres mais sans liant - assise inférieure de moellons posés de manière oblique - longueur de 2,90 m, largeur : 0,68 m hauteur maximale de 0,42 m
sous US 3003 – sur US 3017 – US 3024 – équivalent à US 3027

US 3028 : couche de moellons et de pierres pris dans une matrice de limon sableux brun foncé, hauteur de 0,30 m, os d'animaux - surface à 139,50 m NGF
sous US 3003 – sur US 3033

US 3030 : apport de limon argileux gris, épaisseur de 0,30 m, moellons, (dont gros moellons : 0,40 m de côté), pierres, fragments de tuiles, charbons de bois, tessons d'amphores, de céramiques et de verres une tête de clou, plaquette de bronze, paroi de four vitrifié, os d'animaux comblant la partie détruite du sol US 3013
sous US 3012 - sur US 3013, US 3035

US 3031 : poche de limon argileux ocre brun, chargé de blocs et éclats de calcaire coquillier, ossements d'animaux - tessons d'amphores et de céramiques - observée sur une longueur de 2,45 m - épaisseur maximale de 0,20 m
sur US 3025 – équivalent à US 3012

US 3033 : couche de limon sableux brun foncé, chargée de nombreux fragments de tuiles - surface partiellement dégagée à 139,20 m NGF

sous US 3028 – sur US 3027

US 3034 : couche de limon argileux gris observée sur une largeur comprise entre 0,27 m à l'est et 1 cm à l'ouest - tessons d'amphores et de céramiques, os d'animaux et scorie de fer.

sous US 3003

US 3035 : couche de limon sableux beige, compact, chargé de moellons, petits éclats de calcaire coquillier, fragments de tuiles, petits charbons de bois, tesson de dolium, trois tesselles de quartz, os d'animaux, tessons de céramiques et de verre, fragment de paroi de four vitrifiée - épaisseur de 0,69 m : surface à 138,24 m NGF
sous US 3030 - sur US 3036

US 3036 : strate de calcaire coquillier compact, débarrassé de sa couche de découverte : toit du rocher, niveau supérieur 137,60 m NGF – niveau inférieur 137,56 m NGF,
sous US 3035

US 3037 : apport de limon sableux, ocre jaune, petits éclats de calcaire coquillier, fragments de tuiles, os d'animaux, tessons de céramiques – aménagement de sol ?
épaisseur de 0,40 m : surface à 138,65 m NGF.

US 3038 : couche de limon sableux brun gris, petits éclats de calcaire coquillier, fragments de tuiles peignées, tessons de céramiques, clou et fragments de fer, os d'animaux et coquillage épaisseur de 0,25 m – surface à 138,22 m NGF
sous US 3037, US 3020 - sur US 3039

US 3039 : couche de limon sableux jaune, chargé de poudre de calcaire coquillier et de petits éclats, fragments de dolium, tessons de céramiques, os d'animal, nodules informes de fer oxydé, - épaisseur de 0,10 m – surface à 137,95 m NGF
sous US 3038 - sur US 3040

US 3040 : apport de limon argileux gris, compact, homogène, petits charbons de bois, cailloux, tessons de céramiques et de verre, fragments de dolium, clous en fer, os d'animaux excavée sur 0,25 m de haut – surface à 137,85 m NGF
sous US 3039

Tranchée TR4

US 4001 : remblai de cailloutis et d'éléments de démolitions contemporains
sur US 4002 – sol actuel

US 4002 : couche de limon sableux, brun clair, quelques pierres - épaisseur 0,50 m
sur US 4003 – sous US 4001

US 4003 : couche de limon argileux ocre brun, nombreuses petites pierres de calcaire - sur la pente est du niveau US 4004 sur US 4004 – sous US 4002

US 4004 : couche de limon sableux gris foncé, meuble, épaisseur comprise entre 0,80 m à l'ouest et 0,43 m à l'est - faune et des tessons de verres, d'amphores et de céramiques sur US 4010 – US 4009 – us 4007 – sous US 4003 – US 4002

US 4005 : grande fosse - bords obliques - longueur de 3,20 m et profondeur de 0,37 m sur US 4010 – comblée par US 4006 – us 4007

US 4006 : amas de pierres dans le comblement de la fosse US 4005 sur US 4005 – sous US 4004 – équivalent à us 4007

US 4007 : remblai de limon sableux brun très foncé sur US 4005 - sous US 4004 – équivalent à US 4006

US 4008 : petite fosse, longueur de 1 m et profondeur de 0,10 m - parois verticales sur US 4010 – sous US 4009

US 4009 : comblement de limon sableux brun foncé et squelette d'un individu immature, reposant de décubitus dorsal sur US 4008 – sous US 4004

US 4010 : couche de limon sableux brun, meuble, cailloutis et de petits fragments de tuiles, faune, bronze, tessons d'amphores et céramiques - épaisseur moyenne de 0,40 m - surface à 139,18 m NGF sur US 4021- us 4013 – sous US 4005 – US 4008 – US 4004

US 4011 : couche de limon gris, meuble, nombreux petits éclats de calcaire coquillier, pierres et fragments de tuiles, faune associés à des os d'animaux, un clou en fer et des tessons de verre, d'amphores et de céramiques sur US 4015 – US 4023 – sous US 4011

US 4012 : fosse aux parois obliques, longueur de 1,12 m - profondeur maximale de 0,39 m sur US 4021 – sous us 4013

US 4013 : remblai de limon brun foncé meuble, pierres de calcaire coquillier sur us 4012 – sous US 4010

US 4014 : couche de limon gris, meuble, rares petits éclats de calcaire coquillier - quelques pierres et fragments de tuiles sur US 4011 – sous US 4021

US 4015 : couche de limon argileux rouge et d'éléments d'architecture de terre crue rubéfiés tessons d'amphores et de céramiques des Ier et IIe s après J.C - épaisseur comprise entre 0,13 m à l'ouest et 0,09 m à l'est – surface à 138,49 m NGF sur US 4016 – sous US 4011 – coupé par US 4022

US 4016 : couche de limon sableux beige chargé de petites pierres et d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles, de four à pain, chapiteau de colonne -de nodules de mortier de chaux et de fragments d'enduits peints – faune, tessons d'amphores et de céramiques - épaisseur comprise entre 0,33 m à l'ouest et 0,17 m à l'est sur US 4020 (moellon) US 4017 – sous US 4015

US 4017 : couche de limon argileux beige, quelques pierres et éclats de calcaire, fragments de tuiles et de four à pain faune tessons d'amphores et de céramiques - épaisseur de comprise entre 0,10 m à l'est et 0,05 m à l'ouest sur us 4018 – US 4019 – sous US 4016

US 4018 : fine couche de petits éclats de calcaire et de sable jaunâtre (poudre de calcaire) épaisse de 0,04 m - observée sur une longueur de 1,83 m sur l'inclinaison est de US 4019

US 4019 : couche de limon sableux gris, chargé de charbons de bois, de petits éclats de calcaire coquillier, de fragments de tuiles, faune, scorie de fer, tessons d'amphores et céramiques - épaisseur comprise entre 0,16 et 0,04 m - surface est en pente sur US 4020 sous us 4018 – 4017

US 4020 : couche de limon sableux, brun clair, chargé de petits éclats de calcaire coquillier, épaisseur de 0,35 m - clou en fer, tessons d'amphores et de céramiques - gros moellon de calcaire coquillier déposé horizontalement ; surface comprise entre 137,84 m NGF et 137,97 m NGF sur US 4024 - sous US 4019- us 4018

US 4021 : fine couche de limon sableux brun graviers et petits éclats de pierre - épaisseur maximale de 0,05 – surface (niveau de sol ?) à 138,80 m NGF sur US 4014 - coupée par us 4012 – sous US 4010

US 4022 : bord vertical d'une tranchée - hauteur de 0,47 m - longueur de 2 m sur US 4015 – sous US 4023

US 4023 : remblai limon sableux brun foncé, petits moellons, éclats de calcaire et fragments de tuiles -largeur 0,76 m -sud sur US 4022 – sous US 4011

US 4024 : substrat géologique calcaire coquillier débarrassée de sa couche d'altérite - surface, horizontale à 137,61 m NGF sous US 4020

Tranchée TR5

US 5001 : couche remblai et de gravier - épaisseur de 0,50 m maximum, sur US 5002 -sol actuel.

US 5002 : couche de terre végétale - épaisseur 0,20 m
sur US 5003 – sous US 5001

US 5003 : couche de limon sableux brun clair, briques, pierres, tuiles, épaisseur : 0,10 à 0,25 m
sur US 5004 – sous US 5002

US 5004 : couche de limon sableux homogène - épaisseur moyenne de 0,50 m
sur US 5005 – sous US 5003

US 5005 : couche de limon sableux, brun, organique, pierres et fragments de tuiles, objets en fer, tessons d'amphores et de céramiques antiques et modernes - épaisseur comprise entre 0,50 m au nord et 1,10 m au sud - surface à 139,08 m NGF
sur US 5006 – US 5028, US 5020, us 5032, US 5033 – sous US 5004

US 5006 : couche de limon argileux rouge, éclats de calcaire, moellons, petits blocs, fragments d'architecture de terre crue rubéfié, grandes plaques de mortier de chaux, des fragments d'enduits peints, fragments de tuiles et de tubulure - tessons d'amphores et de céramiques - épaisseur comprise entre 0,35 m et 0,12 m - surface à 138,30 m NGF
sur US 5010 – sous US 5005, US 5020 - coupé par US 5023, US 5027, US 5031

US 5007 : fosse circulaire de 1,30 m de diamètre, parois obliques, profondeur de 0,54 m
sur US 5006 – sous US 5009

US 5008 : couche de limon sableux, meuble, brun foncé et chargé de quelques petites pierres et fragments de tuiles - comblement supérieur de US 5007
sur US 5007 – US 5009 – sous US 5005

US 5009 : couche de limon sableux, brun rougeâtre, nodules de terre crue rubéfiée, pierres, épaisseur moyenne 0,10 m – comblement inférieur de US 5007
sur US 5007 – sous US 5008

US 5010 : couche de limon sableux ocre brun clair, moellons et pierres de calcaire, fragments de tuiles, fragments d'architecture de terre crue, nodules de mortier de chaux – enduits peints - épaisseur comprise entre 0,53 m au nord-est, 0,60 m au sud-est et 0,15 m au sud-ouest - faune, clous en fer, tessons d'amphores et de céramiques.
sur US 5014, US 5012, US 5013, US 5021, US 5022, US 5017, us 5016 - sous US 5006

US 5011 : mur, longueur : 3,70 m, largeur : 0,89 m, élévation hauteur max. : 0,30 m - axé est-ouest correspondant à une orientation à 8° ouest – fondation : assises irrégulières de moellons et de petites pierres de calcaire coquillier, base débord de 0,26 m par rapport à l'aplomb de l'élévation et fruit plus ou moins prononcé - élévation, première assise conservée à l'ouest : moellons et de petits blocs de calcaire coquillier en parements avec un blocage interne de pierres et d'éclats de calcaire liés par limon brun – arase à 137,60 m NGF

sur US 5030, US 5035 - sous us 5016 – équivalent à US 5013, US 5014, US 5022 – équivalent à US 5015 ?

US 5012 : cloison conservée sur une longueur de 2,20 m et une hauteur maximale de 0,38 m au sud - partie nord arasée jusqu'à sa base, largeur : 0,18 m - briques de terre crue sur le radier du sol ou sur un solin de pierre -, dans les sols de mortier axe : angle ouvert à 100° par rapport à US 5011 – parement est : couches de mortier de chaux 0,08 m d'épaisseur maximale au verso : traces obliques du guillochis d'accrochage - plinthe à fond rouge ponctué de taches ocre jaune et ocre brun
équivalent à US 5013 – US 5014 – sous US 5010

US 5013 : couche de mortier de chaux maigre blanchâtre, chargé de nombreux éclats de calcaire, de poudre minérale, fragments de tuiles - longueur : 1,70 m, largeur maximale : 1 m à l'ouest de la cloison US 5012 - surface à 137,52 m NGF à l'ouest et à 137,48 m NGF au nord-est
équivalent à US 5011, US 5012, US 5014, US 5022 – sous US 5010 – coupé par US 5031

US 5014 : couche de mortier de chaux maigre blanchâtre, chargé de nombreux éclats de calcaire, de poudre minérale, fragments de tuiles érodée par endroits, mortier sur moellons posés à plat : radier ? - longueur : 1,80 m, largeur : 1,60 m entre les cloisons US 5012 et US 5021 – surface à 137,50 m NGF
équivalent à US 5011, US 5012, US 5013, US 5022 – sous US 5010

US 5015 : couche de poudre de calcaire blanchâtre, compacte, mortier de chaux maigre ?, longueur : 1,50 m, largeur de 1 m, épaisseur comprise entre 0,04 m à l'ouest et 0,12 m à l'est - faune, fragments de dolium, tessons d'amphores et de céramiques - surface horizontale à 137,58 m NGF
sur US 5035, US 5018 – sous US 5017 – équivalent à US 5011 ?

Us 5016 : couche de limon sableux, meuble, brun foncé, petits éclats de calcaire et de poudre minérale, plus abondante en surface – comble dépression de la surface du US 5017.
sur US 5017 – sous US 5010

US 5017 : couche de limon sableux, compact, brun, petites pierres et d'adobes, épaisseur comprise entre 0,17 m au nord-ouest, 0,03 m au sud et de 0,04 m à l'est - dépression de la surface au sud, de 0,15 m de profondeur - surface à 137,78 m NGF.

sur US 5015, US 5018 – sous us 5016, US 5010

US 5018 : mur de maçonnerie - axe nord-sud à 8° ouest - longueur observée : 1,50 m, largeur observée : 0,42 m, hauteur conservée 0,45 m : 4 assises irrégulières de blocs, de moellons et petites pierres, en calcaire coquillier, liés limon brun - arase à 137,60 m NGF
sur US 5039 – sous US 5038, US 5037, US 5036, US 5035-US 5015 – US 5017 -- coupé par US 5030

US 5019 : fosse circulaire, au parois verticales, longueur : 0,90 m - largeur de 0,33 m

sur US 5006 – comblée par US 5020 –

US 5020 : amas de moellons de calcaire coquillier, fragments de tuiles

sur US 5019 – sous US 5005

US 5021 : cloison observée sur une hauteur de 0,35 m, dans la berme orientale : largeur : 0,18 m ? - briques de terre crue sur le radier du sol ou sur un solin de pierre – axe : angle ouverts à 100° par rapport US 5011 – parement ouest : deux couches de mortier de chaux épais de 0,05 m, plinthe à fond rouge

équivalent à US 5014 – US 5022 – sous US 5010

US 5022 : couche de mortier de chaux maigre blanchâtre, chargé de nombreux éclats de calcaire, de poudre minérale, fragments de tuiles – longueur : 1,20 m, largeur : 1 m à l'est de la cloison US 5021 et dans la continuité de US 5014 : porte – à l'est de US 5021 – surface à 137,60 m NGF
équivalent à US 5011, US 5012, US 5013, US 5014 – sous US 5010

US 5023 : négatif de récupération des matériaux de l'élévation du mur US 5011

sur US 5011 – US 5006 – sous US 5024

US 5024 : couche de limon sableux brun foncé, meuble, petites pierres, fragments de tuiles- hauteur : 0,82 m à sur US 5023, US 5011 -sous US 5007

US 5025 : fosse circulaire de 1,07 m de diamètre, parois obliques, hauteur de 0,45 m
sur US 5006 – sous US 5026

US 5026, amas de moellons pris dans une matrice de limon sableux brun clair
sur US 5025 – sous US 5005

US 5027 : excavation - profondeur totale : 0,85 m, fond plat, parois verticales sur une hauteur d'environ 0,55 m – largeur base : 1,73 m - largeur ouverture : 2,80 m
sur US 5006 – sous US 5028

US 5028 : couche de limon sableux brun, petits moellons, éclats de calcaire, fragments de tuiles
sur US 5027 – sous US 5005

US 5029 : remblai de limon sableux brun, petites poches de recoupe pierres de calcaire, fragments de terre cuite architecturale, tuiles, dolium, tessons de céramiques
sur US 5030 – US 5031 – sous US 5017 –

US 5030 : paroi septentrionale de la tranchée de fondation de US 5011- oblique - observée sur une hauteur de 0,80 m.
coupe US 5040, US 5039, US 5038, US 5037, US 5036, US 5035, US 5018 – sous US 5011

US 5031 : bord d'excavation - longueur de 2,30 m, largeur comprise entre 1,70 m à l'ouest et 0,80 m à l'est – axe rectiligne à 50° ouest. paroi oblique de 75°

sur US 5006 - sous us 5032 – coupe US 5006 – US 5010, US 5013

US 5032 : couche de limon sableux brun, pierres de calcaire coquillier, épaisseur maximale : 0,45 m - surface en pente vers le sud

sur US 5031 – sous US 5033 – équivalent à US 5005

US 5033 : couche de limon sableux beige, chargé de cailloutis et de fragments de briques
sur us 5032 – sous US 5005

US 5035 couche de limon sableux brun clair, éclats de calcaire, fragments de tuiles, petits charbons de bois, faune, fragments de dolium, tessons d'amphores et de céramiques – épaisseur : 0,15 m en moyenne
sur US 5036 , US 5018 -sous US 5015 – coupé par US 5030

US 5036 : couche de limon sableux jaunâtre, nombreux éclats de calcaire -faune, fragments de dolium, tessons de céramiques - épaisseur de 0,10 m - surface approximativement horizontale à 137,35 m NGF
sur US 5037, US 5018 – sous US 5035 – coupé par US 5030

US 5037 fine couche de limon sableux brun foncé, petits éclats de calcaire, tessons de céramiques - épaisseur moyenne de 0,05 m
sur US 5038, US 5018 – sous US 5036 – coupé par US 5030

US 5038 : couche de limon sableux, jaunâtre : poudre minérale - éclats de taille et moellons de calcaire coquillier- épaisseur comprise entre 0,12 m à l'ouest et 0,19 m à l'est
sur US 5039 – US 5018 - sous US 5037

US 5039 : couche de limon sableux, brun gris, compact, éclats de calcaire coquillier, fragments de tuiles, tessons de céramiques- épaisseur 0,03 m à 0,10 m
sur US 5040 – sous US 5018- US 5038 – coupé par US 5030

US 5040 : substratum : banc de calcaire coquillier à couche de découverte, surface est très irrégulière : creusements, circulaire et longiligne à l'ouest, parois verticales formant un angle à l'est - 137,10 m NGF
sous US 5039 – coupé par US 5030

Tranchée TR7

US 3001 : mur axé est-ouest: longueur observée : 3,20 m, largeur : 0,40 m - assise de moellons de calcaire coquillier en parements, blocage de petites pierres et fragments de tuiles lié par du limon sableux brun - verre et céramique
longueur observée : 3,20 m
surface à 138,20 m NGF
sur US 3043 - équivalent à US 3056

US 3002 : petit bloc de calcaire coquillier, de 0,45 m sur 0,37 m observé - perforation centrale, circulaire de 0,18 m de diamètre - calé dans le sol par de petites pierres et des fragments de tuiles insérés verticalement
sous US 3035 - équivalent à US 3003

US 3003 : couche de limon gris cendré, nombreux charbons de bois - épaisseur comprise entre 0,04 m à l'est et 0,18 m à l'ouest
surface à 138,30 m NGF
sous US 3035 - sur US 3040

US 3004 : mur axé est-ouest, longueur conservée : 2,40 m, largeur : 0,55 m - assise de blocs de calcaire coquillier liés par du limon sableux gris foncé - lié à US 3005
surface à 138,30 m NGF
sur US 3040 - équivalent à US 3005 sous US 3035

US 3005 : mur, longueur observée : 5 m - disposition axée à 3° est - fondation : assise de blocs de calcaire coquillier, posés sur le rocher et alignés sur l'arête apparente à l'est, hauts de 0,20 m, ressaut saillant de 0,10 m à la base de l'élévation - élévation : large de 0,55 m, hauteur conservée : 0,37 m - trois assises de moellons disposés en parements, blocage interne de pierres, lié par du limon sableux brun foncé
sous US 3035 - sur US 3041

US 3006 : enduits pariétaux sur les parements internes des murs US 3005- US 3007 - US 3013 mortier de chaux hauteur maximale de 0,28 m
sous US 3035

US 3007 : mur - longueur observée : 3 m, large de 0,55 m, hauteur : 0,42 m - grands blocs de 0,55 m de côté sur 0,42 m de haut et moellons - arase partiellement dégagée. À l'extérieur et au pied du bloc situé dans l'angle, ressaut de fondation constitué soit du rocher soit d'un bloc soigneusement taillé à angle droit et observé sur une hauteur de 0,10 m - ressaut de 0,10 m
sur US 3061 - sous us 3008 - US 3035

Us 3008 : couche, de limon sableux brun clair, éclats de calcaire - fragments de tuiles, mortier coquillages, tessons d'amphores
sur US 3007 - sous us 3046

US 3009 : mosaïque polychrome à emblème: tesselles blanches, jaunes et noires en pierres et rouges en terre cuite

- longueur : 5,50 m, largeur comprise entre 2,30 m, à l'ouest et 4,40 m, à l'est - contact US 3011 : bande de mosaïque grossière: 0,20 m, négatif d'une cloison abattue ?
surface à 138,74 m NGF
sous US 3035

US 3010, mur - longueur : 1,10 m, largeur : 0,42 m, hauteur : 0,30 m, axé nord-sud, assises irrégulières de moellons en parements, blocage de pierres liées par du limon sableux gris foncé. enduit peint - couche de mortier de chaux blanc, épaisseur de 3,5 cm sur parement oriental
sur US 3009 - sous US 3035 - US 3036

US 3011 : sol de mortier de chaux ponctué aléatoirement de tesselles noires disposées en étoiles, longueur observée, largeur observée 2 m de 2,70 m - sous US 3035
surface à 138,74 m NGF

US 3012 : mur - longueur observée : 1,70 m, hauteur observée de 0,22 m, 2 assises irrégulières : assise supérieure : largeur = 0,50 m, assise inférieure largeur de 0,56 m = ressaut à la base du parement ouest - axe à 1° ouest, parements : gros moellons à l'est et de moellons à l'ouest, blocage d'éclats de calcaire liés par du limon sableux brun foncé.
sous US 3035 - sur US 3014, US 3011, US 3013

US 3013 : mur - longueur observée : 3,80 m, large de 0,55 m, hauteur de 0,19 m maximum, moellons de calcaire coquillier en parements - blocage de pierres liées par du limon sableux brun foncé.

US 3014, remblai de limon gris foncé, moellons de calcaire, fragments de tuiles : tranchée de récupération d'un mur - bord irrégulier, largeur observée : 0,20 m au sud et de 0,37 m au nord - tessons d'amphores et de céramiques
sous US 3012, US 3035 - sur US 3011, US 3015
US 3015, sol de mortier de tuileau - longueur observée de 2 m, surface à 138,77 m NGF
sous US 3035 - équivalent à US 3013

US 3016 : mur axé est-ouest - à 3° est - longueur observée : 2,60 m, largeur : 0,45 m, hauteur conservée : 0,40 m, - moellons de calcaire coquillier en parements, blocage de pierres et de fragments de tuiles liés par du limon sableux brun foncé
arase à 139,12 m NGF
sous US 3017, US 3019 - équivalent à US 3049

US 3017 : mur axé nord-sud - moellons de calcaire coquillier disposés en assises irrégulières pour former les parements, avec un blocage interne de petites pierres liées par du limon sableux brun foncé, longueur conservée : 0,45 m, largeur : 0,36 m, hauteur : 0,32 m = 3 assises

Us 3018 : couche de cailloutis - longueur observée : 2,20 m, épaisseur maximale : 0,10 m
sous us 3034 - sur US 3019

US 3019 : couche de limon brun clair - épaisseur comprise entre 0,50 m au nord et 0,27 m au sud, lits de fragments de tuiles, moellons, pierres, fragments de tuiles et de tubulure, enduits peints, mortier, tesselles, fragment de meule en basalte, petits objets en fer et en bronze, monnaie, tessons de verres, d'amphores et de céramiques
surface se situe entre 139,53 m NGF au nord et 139,17 m NGF au sud.

sur us 3045, us 3046, us 3047, US 3016, US 3017, US 3049, us 3055 – sous us 3051, us 30.. – équivalent à US 3035
sous US 3057, US 3035 - sur US 3040

US 3030 : lot de tessons d'amphores et de céramiques ramassés lors du décapage (ouest de US 3012) = US 3035

US 3031 : lot de tessons d'amphores et de céramiques ramassés lors du décapage (est de US 3010) = US 3035

Us 3032 : lot de tessons d'amphores et de céramiques ramassés lors du décapage (est de US 3012, ouest de US 3010) = US 3035

US 3033 : remblais d'aménagement des sols extérieurs de la cour de l'ancienne gendarmerie (Époque contemporaine)
sur us 3034 – sol actuel

Us 3034 : couche de terre végétale : parterres du jardin actuel
sur US 3035, 3019, US 3053, us 3052 – sol actuel

US 3035 : couche de limon brun clair : moellons, fragments de tuiles, fragments de mortier, tessons de verres, d'amphores et de céramiques : proportion plus dense à la base
sur US 3009, US 3010, US 3011, US 3013, US 3014, US 3015, US 3013, US 3001, US 3002, US 3003, US 3004, US 3056 sous us 3034

US 3036 : couche de limon argileux ocre brun, homogène - longueur : 1,50 m, largeur : 1 m, hauteur maximale de 0,32 m
sur US 3009, US 3010 – sous US 3035
surface à 139,60 m NGF à l'ouest et 138,80 m NGF sud.

US 3037 : lentille de limon sableux gris foncé, petits charbons de bois, longueur observée : 1,40 m, largeur : 0,95 m - tessons de céramiques
surface à 138,20 m NGF
sur US 3038 – sous US 3035

US 3038, fine couche de limon sableux brun, épaisseur : 0,02 m en moyenne tessons d'amphores et de céramiques
surface à 138,30 m NGF
sur US 3040 – sous US 3035 – US 3037

US 3039 : sol négatif sur US 3040
surface à 138,30 m NGF

US 3040 : couche de limon sableux, ocre brun, compact moellons, pierres de calcaire coquillier, fragments de tuiles, tessons de céramiques - épaisseur : 0,18 m
surface à 138,30 m NGF

sur US 3041 – sous US 3039

US 3041, substrat rocheux - arête taillée, hauteur observée : 1 cm sous US 3005 à 138,23 m NGF. Surface observée à l'est : longueur de 1 m. irrégulière, débarrassée de sa couche de découverte, palier de 0,04 m de haut à l'ouest incliné vers le sud-est - 138,24 m NGF –
surface à 138,20 m NGF à l'est - surface à 138,30 m NGF à l'ouest
sous US 3056, US 3040, US 3005

US 3042 : lentille de cendres et de charbons de bois, longueur observée de 1,15 m, épaisseur maximale de 5 cm, tessons d'amphores et de céramiques
sous US 3035 – sur US 3003
surface à 138,20 m NGF

US 3043 : tranchée de fondation creusée dans le substrat rocheux à angle droit – largeur moyenne : 0,40 m, longueur observée est-ouest : 3,20 m, longueur observée nord-sud : 1 m
sur US 3041 – sous US 3001 - US 3056

US 3044 : apport de limon sableux brun foncé, longueur observée : 1 m, largeur : 0,40 m – faune, clou en fer, fragment de peigne en os, verre
sous US 3035 - sur US 3043
surface à 138,20 m NGF

Us 3045 : couche de limon sableux brun clair, éclats de calcaire, épaisseur moyenne : 0,20 m - pente vers le nord - fragments de tuiles, mortier de chaux, enduits peints, faune, tessons d'amphores et de céramiques
sur US 3060 – sous us 3046 – équivalent à us 3008

Us 3046 : couche de limon sableux brun clair, petits fragments de terre cuite et cailloux - épaisseur maximale de 0,10 m - fragments de dolium, tessons d'amphores et de céramiques
sur us 3045, sous us 3050

Us 3047 : couche, de limon sableux brun foncé, épaisseur moyenne : 0,10 m, pierres, fragments de tuiles et de dolium, mortier de chaux, petits éléments en bronze, clous en fer, faune, tessons de verres, d'amphores et de céramiques

Us 3048 : couche de limon sableux noir - épaisseur d'environ 0,15 m - charbons de bois, cendres, éclats de calcaire, fragments de tuiles, enduits peints – faune. objets en fer, tête de clou en bronze, verres, amphores et céramiques
sur us 3050, us 3055 sous us 3047

US 3049 : mur axé nord-sud, longueur conservée : 0,80 m, largeur de 0,40 m, hauteur conservée : 0,40 m - moellons de calcaire coquillier en parements, blocage de pierres et de fragments de tuiles liés par du limon sableux brun foncé – chaînage d'angle : blocs de calcaires soigneusement taillés, de 0,60 m de long des épaisseurs de 0,23 et 0,14 m
arase à 139,12 m NGF
sous us 3034 – équivalent à US 3016

Us 3050 : dépôt de blocs et de gros moellons de calcaire coquillier, petites pierres –
sur us 3046 – sous US 3019, us 3048 - équivalent à us 3055

Us 3051 : tranchée, de fondation- longueur observée : 2,60 m, largeur comprise entre 0,60 m au sommet et 0,12 m à la base, hauteur observée 0,50 m - paroi oblique
sur US 3019, US 3049, US 3017, sous us 3052, US 3053

Us 3052 : comblement de us 3051 : couche de mortier à la base, largeur comprise entre 0,25 m à 0,40 m et couche de limon brun foncé, pierres et de petits blocs, faune, objets en fer tessons d'amphores et de céramiques
sur us 3051 – sous us 3034

US 3053 : mur, axé est-ouest, longueur observée de 2,80 m, largeur maximum : 0,38 m, hauteur conservée : 0,62 m : trois assises, moellons de calcaire coquillier, 0,25 m de long, disposés en arêtes de poisson et liés à joints gras, mortier de chaux maigre, jaune clair.
arase à 139,30 m NGF
sur us 3051 – sous us 3052

Us 3055 : couche de limon sableux gris foncé, charbons de bois, cendres – englobe les blocs de us 3050 -tessons d'amphores et de céramiques
sur us 3046 – sous US 3019, us 3048 – équivalent à us 3050

US 3056 : mur axé nord-sud, longueur observée : 1 m, largeur maximale : 0,40 m - assise de moellons de calcaire coquillier en parements, blocage de petites pierres et fragments de tuiles lié par du limon sableux brun
sur US 3043
surface à 138,20 m NGF
US 3057 : lentille de limon cendré, noir, longueur : 2,30 m, épaisseur : 3 cm - tessons de céramiques
surface à 138,30 m NGF

Us 3058 : couche de limon sableux brun foncé, chargé de petits éclats de calcaire, épaisseur : 0,30 m – faune, ossements humains, tessons d'amphores et de céramiques
sous us 3051, US 3019 - sur us 3062

US 3060 : couche de limon sableux ocre brun, compact, éclats de calcaire, fragments de tuiles, fragments de four à pain, faune, tessons de céramiques - épaisseur observée : 0,25 m
surface à 138,78 m NGF au sud et 138,63 m NGF à 0,60 m plus au nord
sur US 3061 – sous us 3045

US 3061 : massif de fondation du mur US 3007, ressaut de 0,10 m à la base : bloc ou rocher retaillé verticalement et horizontalement observé sur 0,60 m de long et 0,10 m de haut
surface à 138,60 m NGF
sous US 3007, US 3060

Us 3062 : couche de limon sableux ocre brun, compact, chargé d'éclats de calcaire
surface à 138,75 m NGF
sous us 3058

Tranchée TR8

US 3020 : fosse rectangulaire - longueur observée : 1,70 m, largeur observée de 0,42 m - bord occidental = paroi verticale du rocher
dans US 3012

US 3021 : fosse rectangulaire - longueur observée : 1,60 m, largeur observée : 0,50 m
dans US 3109

Us 3022 sol de mortier de chaux blanc et petites pierres de calcaire émoussées - longueur observée : 1,70 m, largeur : 1 m, épaisseur : 0,04 m

US 3023 : fosse rectangulaire - longueur observée : 0,80 m, largeur observée : 0,40 m
parois légèrement obliques, fonds concave, squelette d'un individu adulte, décubitus dorsal, la tête à l'ouest, les bras repliés sur le ventre. Les membres inférieurs déplacés par le terrassement mécanique - comblement de limon sableux brun foncé tessons de céramiques
dans US 3109 – sur US 3028

US 3024 : fosse rectangulaire - longueur observée : 0,90 m, largeur observée : 0,45 m
dans US 3109

US 3025 : fosse rectangulaire - longueur observée : 1,30 m, largeur observée : 0,65 m
dans US 3109

US 3026 : bord sud de fosse - longueur observée : 1,40 m
dans US 3109

US 3027 : fosse rectangulaire – longueur observée : 1,60 m, largeur 0,70 m
dans US 3109

US 3028 : fosse rectangulaire - longueur observée : 0,60 m, largeur observée : 0,40 m
dans US 3109 – sous US 3023

US 3101 : terre végétale : jardin de la caserne de gendarmerie.
sur US 3103 – sol actuel

US 3102 : sol de gravillons contemporain
sur US 3103 – sol actuel

US 3103 : couche de terre végétale, épaisseur comprise entre 0,27 m à l'ouest et 0,65 m - éclats de calcaire et fragments de tuiles, tessons de céramiques
apports contemporains

US 3104 : tranchée de récupération - hauteur observée : 0,60 m
sur US 3106 – sous US 3105

US 3105 : remblai de limon sableux gris clair, éclats de calcaire, mortier de chaux quelques charbons de bois. hauteur observée: 0,60 m
comble US 3104 – sous US 3103

US 3106 : arase de mur axé nord-sud - longueur observée : 2,50 m, large de 1,10 m
apparente à 138,76 m NGF- parements de moellons de calcaire coquillier, liés à joints gras par du mortier de chaux jaunâtre
sous US 3104 – US 3105

US 3107 : fosse circulaire, parois légèrement obliques, fonds concave - 0,92 m : diamètre, profondeur : 0,35 m
sous US 3108 - sur US 3103

US 3108 : remblai de de limon sableux marron - pierres et cailloutis = comblement
sous US 3102 – sur US 3107

US 3109 : couche de limon brun, petites pierres, fragments de tuiles, épaisseur moyenne de 0,30 m, à l'est et de 0,40 m à l'ouest – équivalent à sépultures en pleine terre disposées suivant des axes est-ouest (niveau d'apparition des squelettes vers 138,75 m NGF)
surface est à 139,30 m NGF à l'ouest et 139 m NGF à l'est
sous US 3108 – sur US 3116, US 3112, us us 3022

US 3110 : surface horizontale taillée sur le substrat ?, longueur observée 0,20 m
apparente à 138,85 m NGF
sous US 3113 – us 3022

US 3111 : arêtes supérieures de grands moellons de calcaire coquillier : mur ?
sous US 3009

US 3112 : couche, de limon sableux gris clair, pierres, moellons, fragments de tuiles, sur une épaisseur observée de 0,20 m - base non atteinte
sous US 3109 - sur US 3116

US 3113, couche de limon sableux gris clair - longueur observée 0,20 m, épaisseur moyenne de 0,04 m - os humains, tessons de céramiques
sous US 3109 – sur US 3114

US 3115 : surface de limon sableux brun clair, petits charbons de bois, longueur observée : 0,15 m
sous US 3114

US 3114 : couche de limon brun clair, moellons, éclats de calcaire, fragments de tuiles épaisseur moyenne : 0,70 m
sur US 3115 sous US 3108

US 3116 : surface horizontale aménagée sur le substrat rocheux - longueur observée :1,80 m largeur observée :1,40 m, limitée à l'est par une paroi verticale, hauteur observée : 0,20 m, base non atteinte
surface à 138,60 m NGF
sous US 3112, US 3109

Inventaire des minutes de terrain

tranchée TR1 : coupe stratigraphique ouest – éch. 1/20e
tranchée TR1 : coupe stratigraphique sud – éch. : 1/20e
tranchée TR2 branche est-ouest : coupe stratigraphique sud – éch. : 1/20e
tranchée TR2 branche nord-sud : coupe stratigraphique est – éch. : 1/20e
tranchée TR3 : coupe stratigraphique ouest – éch. : 1/20e
tranchée TR3 : coupe stratigraphique nord – éch. : 1/20e
tranchée TR3 : coupe stratigraphique est – éch. : 1/20e
tranchée TR3 : coupe stratigraphique médiane /axe nord-sud – éch. 1/20e
tranchée TR4 : coupe stratigraphique sud – éch. : 1/20e
tranchée TR5 : coupe stratigraphique ouest - éch. : 1/20e
tranchée TR5 : coupe stratigraphique sud - éch. : 1/20e
tranchée TR5 : coupe stratigraphique est - éch. : 1/20e
tranchée TR6 : coupe stratigraphique est-ouest – éch. : 1/20e
tranchée TR6 : coupe stratigraphique nord-sud (paroi est)– éch. : 1/20e
tranchée TR6 : coupe stratigraphique nord-sud (paroi ouest)– éch. : 1/20e
tranchée TR7 : coupe stratigraphique sud – éch. : 1/20e
tranchée TR7 : coupe stratigraphique nord-sud : coupe stratigraphique est – éch. : 1/20e
tranchée TR8 : coupe stratigraphique sud – éch. : 1/20e

Inventaire des photographies numériques

Album 1 : enregistrement des tranchées en cours d'ouverture

(photo : F. Raynaud)

PB 260002. TR1 – vue du nord
 PB 260003. TR1 – rocher – vue de l'est
 PB 260004. TR2 – vue du nord
 PB 260005. TR2 – mur US 2004 – vue de l'ouest
 PB 260006. TR2 – partie sud – vue du nord-ouest
 PB 260007. TR2 – surface US 2005 – vue de l'est
 PB 260008. TR5 – vue du nord
 PB 260009. TR5 – vue de l'est
 PB 260010. TR5 – vue du sud
 PB 260012. TR4 – chapiteau
 PB 270013. détail mosaïque : hibou
 PB 270014. détail mosaïque : canard
 PB 270015. détail mosaïque : canard
 PB 270016. détail mosaïque : aigle
 PB 270017. détail mosaïque : cervidé
 PB 280023. TR2 – branche est-ouest – vue de l'ouest
 PB 280024. ambiance
 PB 280025. TR6 – vue du sud
 PB 280026. TR6 – partie sud – vue du nord
 PB 280027. vue de l'ouest
 PB 280028. sol de mortier – vue du sud
 PB 280029. rocher et sépulture – vue du sud
 PB 280030. vue de l'est
 PB 280031. rocher et sépulture – vue du nord
 PB 280032. vue de l'ouest
 PB 280033. mosaïque – vue du sud-ouest
 PB 280034. vue de l'est
 PB 280035. mosaïque – vue du nord-est
 PB 280036. branche nord-sud – vue du nord
 PB 280037. détail mosaïque – vue du nord-ouest
 PB 280038. TR3 – partie sud – vue de l'est
 PB 280039. ambiance
 PB 280040. TR3 – vue du nord
 PB 280041. TR3 – vue de l'est
 PB 280042. TR3 – vue du nord-ouest
 PB 280043. TR3 – vue du nord-ouest
 PB 280044. TR3 – vue du sud-ouest
 PB 280045. ambiance

(photo J. Guerre)

IMGP 0078. TR7 branche nord-sud – vue de l'ouest
 IMGP 0079. TR7 branche nord-sud – vue de l'ouest
 IMGP 0080. TR7 branche nord-sud (détail coupe est) – vue de l'ouest
 IMGP 0081. TR7 branche nord-sud (détail coupe est) – vue de l'ouest
 IMGP 0082. TR7 branche nord-sud (détail coupe est) – vue de l'ouest

IMGP 0083. TR7 branche nord-sud (détail coupe est) – vue de l'ouest
 IMGP 0084. TR7 branche nord-sud (détail coupe est) – vue de l'ouest
 IMGP 0085. TR7 branche nord-sud (détail coupe est) – vue de l'ouest
 IMGP 0086. TR7 branche nord-sud (détail coupe est) – vue de l'ouest
 IMGP 0087. TR7 branche nord-sud (détail coupe est) – vue de l'ouest
 IMGP 0088. TR7 branche nord-sud (détail limite du décapage) – vue de l'ouest
 IMGP 0089. TR7 branche nord-sud (détail limite du décapage) – vue de l'ouest
 IMGP 0090. TR7 branche nord-sud (détail limite du décapage) – vue de l'est
 IMGP 0091. TR7 branche nord-sud (détail limite du décapage) – vue de l'ouest

Tranchée TR7 (photo J. Guerre)

IMGP 0092. secteur ouest – vue de l'ouest : us 3029 – US 3013 – US 3015 – US 3014 – US 3012 – US 3009 – US 3010
 IMGP 0093. secteur ouest – vue de l'ouest : us 3029 – US 3013 – US 3015 – US 3014 – US 3012 – US 3009 – US 3010
 IMGP 0094. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0095. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0096. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0097. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0098. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0099. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0100. ambiance
 IMGP 0101. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0102. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0103. vue d'ensemble du secteur est
 IMGP 0104. vue d'ensemble du secteur est
 IMGP 0105. coupe stratigraphique sud – secteur médian ouest
 IMGP 0106. coupe stratigraphique sud – secteur médian ouest
 IMGP 0107. coupe stratigraphique sud – secteur médian ouest
 IMGP 0108. coupe stratigraphique sud – secteur médian ouest
 IMGP 0109. coupe stratigraphique sud – secteur médian ouest
 IMGP 0110. coupe stratigraphique sud – secteur médian – US 3010 – US 3009
 IMGP 0111. coupe stratigraphique sud – secteur médian – US 3010 – US 3009
 IMGP 0112. coupe stratigraphique sud – secteur médian – US 3005 – US 3009
 IMGP 0113. coupe stratigraphique sud – secteur médian – US 3005 – US 3009
 IMGP 0114. branche nord-sud : état décapage
 IMGP 0115. branche nord-sud : état décapage
 IMGP 0116. branche nord-sud : arases des murs US 3016 – US 3017 – us 3018

IMGP 0117. branche nord-sud : arases des murs US 3016 -US 3017 -us 3018
 IMGP 0118. murs US 3005 -US 3004 – vue du nord
 IMGP 0119. murs US 3005 -US 3004 – vue du nord
 IMGP 0120. coupe stratigraphique – secteur médian est et murs US 3005 -US 3004
 IMGP 0121. coupe stratigraphique – secteur médian est et murs US 3005 -US 3004
 IMGP 0122. coupe stratigraphique – secteur est - US 3002 -US 3003
 IMGP 0123. coupe stratigraphique – secteur est - US 3002 -US 3003
 IMGP 0124. coupe stratigraphique – bloc US 3002 -vue du nord
 IMGP 0125. coupe stratigraphique – bloc US 3002 -vue du nord
 IMGP 0126. coupe stratigraphique – secteur est - US 3002 -US 3003
 IMGP 0127. coupe stratigraphique – secteur est - US 3002 -US 3003 – US 3056
 IMGP 0128. coupe stratigraphique – secteur est - US 3002 -US 3003 – US 3056
 IMGP 0129. coupe stratigraphique – secteur est - US 3002 -US 3003 – US 3056
 IMGP 0130. coupe stratigraphique – secteur est
 IMGP 0131. coupe stratigraphique – secteur est
 IMGP 0132. secteur est – US 3003 – US 3040 – US 3056 – vue du nord
 IMGP 0133. secteur est – US 3003 – US 3040 – US 3056 – vue du nord
 IMGP 0134. coupe stratigraphique – secteur est
 IMGP 0135. coupe stratigraphique – secteur est
 IMGP 0136. secteur est – US 3003 – US 3057 – vue du nord
 IMGP 0137. secteur est – US 3003 – US 3057 – vue du nord
 IMGP 0138. coupe stratigraphique – secteur est
 IMGP 0139. coupe stratigraphique – secteur est
 IMGP 0140. secteur est – US 3001 - US 3003 – US 3057 – vue du nord
 IMGP 0141. secteur est – US 3001 - US 3003 – US 3057 – vue du nord
 IMGP 0142. coupe stratigraphique – secteur est
 IMGP 0143. coupe stratigraphique – secteur est
 IMGP 0144. sect. est – US 3003 – US 3001 – US 3004 – US 3005 – vue du nord-est
 IMGP 0145. sect. est – US 3003 – US 3001 – US 3004 – US 3005 – vue du nord-est
 IMGP 0146. secteur est et coupe stratigraphique – vue du nord-est
 IMGP 0147. secteur est et coupe stratigraphique – vue du nord-est
 IMGP 0148. secteur ouest – US 3009 – US 3011 – US 3012 – vue de l'est
 IMGP 0149. secteur ouest – US 3009 – US 3011 – US 3012 – vue de l'est
 IMGP 0150. ambiance

Tranchée TR8

IMGP 0151. US 3027 – vue du nord
 IMGP 0152. US 3027 – vue du nord
 IMGP 0153. US 3027 – vue du nord
 IMGP 0154. US 3027 – vue du nord
 IMGP 0155. US 3027 – vue du nord
 IMGP 0156. US 3025 – vue du nord
 IMGP 0157. US 3025 – vue du nord
 IMGP 0158. US 3025 – vue du nord
 IMGP 0159. US 3023 – vue du nord
 IMGP 0160. US 3023 – vue du nord
 IMGP 0161. sépulture US 3023 – vue du nord
 IMGP 0162. sépulture US 3023 – vue du nord
 IMGP 0163. sépulture US 3023 – vue du nord
 IMGP 0164. sépulture US 3023 – vue du nord
 IMGP 0165. sépulture US 3023 – vue du nord
 IMGP 0166. sépulture US 3023 – vue du nord
 IMGP 0167. sépulture US 3026 – vue du sud
 IMGP 0170. sépulture US 3026 – vue du sud
 IMGP 0171. sépulture US 3026 – vue du sud
 IMGP 0172. sépulture US 3026 – vue du sud
 IMGP 0173. sépulture US 3026 – vue du sud
 IMGP 0174. sépulture US 3026 – vue du sud
 IMGP 0175. sépulture US 3026 – vue du sud
 IMGP 0176. US 3024 – vue du nord
 IMGP 0177. US 3024 – vue du nord
 IMGP 0178. US 3024 – vue du nord
 IMGP 0179. US 3024 – vue du nord
 IMGP 0180. US 3024 – vue du nord
 IMGP 0181. US 3024 – vue du nord
 IMGP 0183. US 3021 – vue du nord
 IMGP 0185. US 3021 – vue du nord
 IMGP 0186. US 3021 – vue du nord
 IMGP 0187. US 3021 – vue du nord
 IMGP 0188. US 3021 – vue du nord
 IMGP 0189. US 3021 – vue du nord
 IMGP 0190. US 3021 – vue du nord
 IMGP 0191. US 3021 – vue du nord
 IMGP 0192. sépulture US 3020 – vue du sud
 IMGP 0193. sépulture US 3020 – vue du sud
 IMGP 0194. sépulture US 3020 – vue du sud
 IMGP 0197. sépulture US 3020 – vue du sud
 IMGP 0198. sépulture US 3020 – vue du sud
 IMGP 0199. sépulture US 3020 – vue du sud
 IMGP 0200. sépulture US 3020 – vue du sud
 IMGP 0201. sépulture US 3020 – vue du sud
 IMGP 0202. sépulture US 3020 – vue du sud
 IMGP 0203. coupe stratigraphique sud – vue du nord-ouest
 IMGP 0204. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0205. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0206. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0207. coupe stratigraphique sud – secteur ouest
 IMGP 0208. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0209. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0210. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0211. coupe stratigraphique sud – secteur médian

IMGP 0212. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0213. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0214. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0215. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0216. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0217. coupe stratigraphique sud – secteur médian
 IMGP 0218. coupe stratigraphique sud – secteur est
 IMGP 0219. coupe stratigraphique sud – secteur est
 IMGP 0220. coupe stratigraphique sud – secteur est
 IMGP 0221. coupe stratigraphique sud – secteur est
 IMGP 0222. coupe stratigraphique sud – secteur est
 IMGP 0223. coupe stratigraphique sud – secteur est
 IMGP 0224. coupe stratigraphique sud – vue du nord-est
 IMGP 0225. coupe stratigraphique sud – vue du nord-est
 IMGP 0226. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0227. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0228. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0229. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0230. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0231. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0232. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0233. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0234. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0235. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0236. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est
 IMGP 0237. squelette de la sépulture US 3023 – vue de l'est

Tranchée TR7

IMGP 0238. *emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0239. *emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0240. partie est de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0241. partie est de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0242. angle sud-est de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0243. angle sud-est de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0244. angle nord-est de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0245. angle nord-est de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0246. angle nord-ouest de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0247. angle nord-ouest de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0248. *emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0249. détail de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0250. détail de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0251. détail du sol US 3011
 IMGP 0252. détail du sol US 3011
 IMGP 0253. jonction sols US 3009 – US 3011
 IMGP 0254. jonction sols US 3009 – US 3011
 IMGP 0255. bordure ouest du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0256. bordure ouest du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0257. partie ouest de l'*emblema* et bordure du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0258. partie ouest de l'*emblema* et bordure du sol US 3009 – vue du sud

IMGP 0259. angle sud-ouest de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0260. angle sud-ouest de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0261. *emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0262. *emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0263. bordure est du sol US 3009
 IMGP 0264. bordure est du sol US 3009
 IMGP 0265. *emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0266. *emblema* du sol US 3009 – vue du sud
 IMGP 0267. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0268. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0269. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0270. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0271. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0272. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0273. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0274. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0275. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0276. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0277. détail de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0278. détail du bord de l'*emblema* et de la bordure est du sol US 3009
 IMGP 0279. détail du bord de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0280. détail du bord de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0281. rapace nocturne de l'angle sud-est de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0282. rapace nocturne de l'angle sud-est de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0283. canard de l'angle nord-est de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0284. canard de l'angle nord-est de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0285. aigle de l'angle nord-ouest de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0286. aigle de l'angle nord-ouest de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0287. cervidé de l'angle sud-ouest de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0288. cervidé de l'angle sud-ouest de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0289. *emblema* du sol US 3009 – vue du nord
 IMGP 0290. motif rayonnant de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du nord-est
 IMGP 0291. motif rayonnant de l'*emblema* du sol US 3009 – vue du nord-est
 IMGP 0292. détail de la bordure du motif rayonnant de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0293. détail de la bordure du motif rayonnant de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0294. centre et motif rayonnant de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0295. centre et motif rayonnant de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0296. centre de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0297. centre de l'*emblema* du sol US 3009
 IMGP 0298. détail de la bordure ouest de l'*emblema* du sol US 3009

IMGP 0299. détail de la bordure ouest de l'emblema du sol US 3009
 IMGP 0300. détail du tapis central à ouest de l'emblema du sol US 3009
 IMGP 0301. détail du tapis central à ouest de l'emblema du sol US 3009
 IMGP 0302. détail de la bordure ouest du sol US 3009
 IMGP 0303. détail de la bordure ouest du sol US 3009
 IMGP 0304. détail de la bande intermédiaire entre les sols US 3009 et US 3011
 IMGP 0305. détail de la bande intermédiaire entre les sols US 3009 et US 3011
 IMGP 0306. détail du sol US 3011
 IMGP 0307. détail du sol US 3011

Tranchée TR8

IMGP 0308. détail coupe stratigraphique sud
 IMGP 0309. détail coupe stratigraphique sud
 IMGP 0310. détail coupe stratigraphique sud
 IMGP 0311. arase du mur nord (détail)
 IMGP 0312. arase du mur nord (détail)
 IMGP 0313. détail coupe stratigraphique sud
 IMGP 0314. détail coupe stratigraphique sud
 IMGP 0315. détail coupe stratigraphique sud
 IMGP 0316. détail coupe stratigraphique sud
 IMGP 0317. détail coupe stratigraphique sud
 IMGP 0318. surface du niveau us 3046 – vue de l'ouest
 IMGP 0319. surface du niveau us 3046 – vue de l'ouest
 IMGP 0320. surface du niveau us 3046 – vue de l'ouest
 IMGP 0321. surface du niveau us 3046 – vue de l'ouest
 IMGP 0322. signalisation de sécurité
 IMGP 0323. signalisation de sécurité
 IMGP 0324. signalisation de sécurité
 IMGP 0325. signalisation de sécurité
 IMGP 0326. signalisation de sécurité
 IMGP 0327. signalisation de sécurité
 IMGP 0328. signalisation de sécurité
 IMGP 0329. signalisation de sécurité
 IMGP 0330. signalisation de sécurité
 IMGP 0331. signalisation de sécurité
 IMGP 0332. signalisation de sécurité
 IMGP 0333. signalisation de sécurité
 IMGP 0334. tranchée TR8 rebouchée
 IMGP 0335. tranchée TR8 rebouchée
 IMGP 0336. tranchée TR8 rebouchée
 IMGP 0337. tranchée TR8 rebouchée
 IMGP 0338. tranchée TR8 rebouchée
 IMGP 0339. tranchée protection de la mosaïque
 IMGP 0340. tranchée protection de la mosaïque
 IMGP 0341. tranchée protection de la mosaïque
 IMGP 0342. tranchée protection de la mosaïque
 IMGP 0343. signalisation de sécurité
 IMGP 0344. signalisation de sécurité

Album 3

photos d'enregistrement du diagnostic (J.Guerre)

IMGP 0357. arase du mur US 3016 – vue de l'ouest
 IMGP 0358. arase du mur US 3016 – vue de l'ouest
 IMGP 0359. arase du mur US 3016 – vue de l'ouest
 IMGP 0360. arase du mur US 3016 – vue de l'ouest
 IMGP 0361. arase du mur US 3016 – vue de l'ouest
 IMGP 0362. arase du mur US 3016 – vue de l'ouest
 IMGP 0363. arase du mur US 3016 – vue de l'ouest
 IMGP 0364. arase du mur US 3016 – vue de l'ouest
 IMGP 0365. arase du mur US 3016 – vue du nord
 IMGP 0366. arase du mur US 3016 – vue du nord
 IMGP 0367. arase du mur US 3016 – vue de l'est
 IMGP 0368. arase du mur US 3016 – vue de l'est
 IMGP 0369. TR7 - surface us 3048 – vue de l'est
 IMGP 0370. TR7 - surface us 3048 – vue de l'est
 IMGP 0371. TR7 - surface us 3048 – vue de l'est
 IMGP 0372. TR7 - surface us 3046 – vue de l'est
 IMGP 0373. TR7 - surface us 3046 – vue de l'est
 IMGP 0374. TR7 - surface us 3046 – vue de l'est
 IMGP 0375. TR7 - surface us 3046 – vue de l'est
 IMGP 0376. TR7 - surface us 3046 – vue de l'est
 IMGP 0377. coupe stratigraphique est – secteur sud
 IMGP 0378. coupe stratigraphique est – secteur sud
 IMGP 0379. coupe stratigraphique est – secteur sud
 IMGP 0380. coupe stratigraphique est – secteur sud
 IMGP 0381. arase des murs US 3016 et US 3049 – vue de l'ouest
 IMGP 0382. arase du mur US 3049 – vue de l'ouest
 IMGP 0383. arase du mur US 3049 – vue de l'ouest
 IMGP 0384. arase du mur US 3049 – vue de l'ouest
 IMGP 0385. arase du mur US 3004 et sol US 3039 – vue du nord
 IMGP 0386. arase du mur US 3004 et sol US 3039 – vue du nord
 IMGP 0387. arase du mur US 3004 et sol US 3039 – vue du nord
 IMGP 0388. arase du mur US 3004 et sol US 3039 – vue du sud
 IMGP 0389. arase du mur US 3004 et sol US 3039 – vue du sud
 IMGP 0390. arase du mur US 3004 et sol US 3039 – vue du sud
 IMGP 0391. vue d'ensemble du secteur est – vue de l'est
 IMGP 0392. vue d'ensemble du secteur est – vue de l'est
 IMGP 0393. arase du mur US 3001 – vue du sud
 IMGP 0394. arase du mur US 3001 – vue du sud
 IMGP 0395. arase du mur US 3001 – vue du sud
 IMGP 0396. arase du mur US 3001 – vue du sud
 IMGP 0397. arase du mur US 3001 – vue du sud
 IMGP 0398. assise de fondation du mur US 3005 – vue de l'est
 IMGP 0399. assise de fondation du mur US 3005 – vue de l'est
 IMGP 0400. arête du rocher sous la fondation de US 3005 – vue de l'est
 IMGP 0401. arête du rocher sous la fondation de US 3005 – vue de l'est

- IMGP 0402. arête du rocher sous la fondation de US 3005 – vue de l'est
 IMGP 0403. arête du rocher sous la fondation de US 3005 – vue de l'est
 IMGP 0404. tranchée us 3051 – us 3052 – us 3058 – vue de l'ouest
 IMGP 0405. tranchée us 3051 – us 3052 – us 3058 – vue de l'ouest
 IMGP 0406. tranchée us 3051 – us 3052 – us 3058 – vue de l'ouest
 IMGP 0407. tranchée us 3051 – us 3052 – us 3058 – vue de l'ouest
 IMGP 0408. tranchée us 3051 – us 3052 – us 3058 – vue de l'est
 IMGP 0409. tranchée us 3051 – us 3052 – us 3058 – vue de l'est
 IMGP 0410. tranchée us 3051 – us 3052 – us 3058 – vue de l'est
 IMGP 0411. tranchée us 3051 – us 3052 – us 3058 – vue de l'est
 IMGP 0412. murs US 3053 –US 3016 – US 3049-US 3017 – vue du sud-est
 IMGP 0413. murs US 3053 –US 3016 – US 3049-US 3017 – vue du sud-est
 IMGP 0414. murs US 3053 –US 3016 – US 3049-US 3017 – vue du sud-est
 IMGP 0415. mur US 3053 – élévation sud
 IMGP 0416. mur US 3053 – élévation sud
 IMGP 0417. mur US 3053 – élévation sud
 IMGP 0418. mur US 3053 – élévation sud
 IMGP 0419. mur US 3053 – élévation sud – fondation us 3054
 IMGP 0420. mur US 3053 – élévation sud – fondation us 3054
 IMGP 0421. tranchée us 3051 – fondation us 3054- vue de l'ouest
 IMGP 0422. tranchée us 3051 – fondation us 3054- vue de l'ouest
 IMGP 0423. tranchée us 3051 – fondation us 3054- vue de l'est
 IMGP 0424. tranchée us 3051 – fondation us 3054- vue de l'est
 IMGP 0426. murs US 3016 – US 3049 – élévation vue du nord (habitant)
 IMGP 0427. mur US 3016 - élévation vue du nord (pied et habitant)
 IMGP 0428. mur US 3016 – élévation vue du nord (habitant)
 IMGP 0429. mur US 3016 – élévation vue du nord (habitant)
 IMGP 0430. mur US 3016 – élévation vue du nord (habitant)
 IMGP 0431. murs US 3016 – US 3049 – élévation vue du nord (habitant)
 IMGP 0432. murs US 3001 –US 3056 – sol US 3057– vue du sud
 IMGP 0433. murs US 3001 –US 3056 – sol US 3057– vue du sud
 IMGP 0434. murs US 3001 –US 3056 – sol US 3057– vue du sud
 IMGP 0435. murs US 3001 –US 3056 – sol US 3057– vue du sud
 IMGP 0436. murs US 3001 –US 3056 – sol US 3057– vue du sud
 IMGP 0437. murs US 3001 –US 3056 – sol US 3057– vue du sud
 IMGP 0438. murs US 3001 –US 3056 – sol US 3057– vue du sud
 IMGP 0439. murs US 3001 –US 3056 – sol US 3057– vue du sud
 IMGP 0440. coupe stratigraphique est - us 3047 – us 4046 – vue de l'ouest
 IMGP 0441. coupe stratigraphique est - us 3047 – us 4046 – vue de l'ouest
 IMGP 0442. coupe stratigraphique est - us 3047 – us 4046 – vue de l'ouest
 IMGP 0443. coupe stratigraphique est - us 3047 – us 4046 – vue de l'ouest
 IMGP 0444. mur US 3016 - us 3047 – us 4046 – vue du nord
 IMGP 0445. mur US 3016 - us 3047 – us 4046 – vue du nord
 IMGP 0446. mur US 3016 - us 3047 – us 4046 – vue du nord
 IMGP 0447. mur US 3016 - us 3047 – us 4046 – vue du nord
 IMGP 0448. mur US 3016 - us 3047 – us 4046 – vue du nord
 IMGP 0449. mur US 3016 - us 3047 – us 4046 – vue du nord
 IMGP 0450. mur US 3016 - us 3047 – us 4046 – vue du nord
 IMGP 0451. TR7 - murs US 3016 –US 3017 US 3049 –sol us 3058 vue du nord
 IMGP 0452. TR7 - murs US 3016 –US 3017 US 3049 –sol us 3058 vue du nord
 IMGP 0453. TR7 - murs US 3016 –US 3017 US 3049 –sol us 3058 vue de l'est
 IMGP 0454. TR7 - murs US 3016 –US 3017 US 3049 –sol us 3058 vue de l'est
 IMGP 0455. mur US 3016 - blocs us 3050- us 3055 – vue de l'est
 IMGP 0456. mur US 3016 - blocs us 3050- us 3055 – vue de l'est
 IMGP 0457. mur US 3016 - blocs us 3050- vue de l'est
 IMGP 0458. mur US 3016 - blocs us 3050- vue de l'est
 IMGP 0459. ambiance
 IMGP 0460. blocs us 3050 - us 3055 –vue de l'est
 IMGP 0461. blocs us 3050 - us 3055 –vue de l'est
 IMGP 0462. TR7 - us 3059 – US 3060 – US 3061 – vue de l'ouest
 IMGP 0463. TR7 - us 3059 – US 3060 – US 3061 – vue de l'ouest
 IMGP 0464. TR7 - us 3059 – US 3060 – US 3061 – vue du nord
 IMGP 0465. TR7 - us 3059 – US 3060 – US 3061 – vue du nord
 IMGP 0466. TR7 - us 3059 – US 3060 – US 3061 – vue de l'est
 IMGP 0467. TR7 - us 3059 – US 3060 – US 3061 – vue de l'est
 IMGP 0468. coupe stratigraphique est – secteur sud
 IMGP 0469. coupe stratigraphique est – secteur sud
 IMGP 0470. vue du nord
 IMGP 0471. vue du nord
 IMGP 0472. blocs us 3050 –vue de l'ouest
 IMGP 0473. blocs us 3050 –vue de l'ouest
 IMGP 0474. secteur est –vue d'ensemble depuis l'ouest
 IMGP 0475. secteur est –vue d'ensemble depuis l'ouest
 IMGP 0476. mur US 3004 – sol US 3039 – vue de l'ouest
 IMGP 0477. mur US 3004 – sol US 3039 – vue de l'ouest
 IMGP 0478. US 3040 – US 3041 – vue de l'est

IMGP 0479. US 3040 – US 3041 – vue de l'est
 IMGP 0480. US 3040 – US 3041 – vue de l'est
 IMGP 0481. US 3040 – US 3041 – vue de l'est
 IMGP 0482. TR7 murs US 3001 – US 3056 – US 3057 – vue du sud
 IMGP 0483. TR7 murs US 3001 – US 3056 – US 3057 – vue du sud
 IMGP 0484. TR7 mur US 3001 – US 3057 – vue du sud
 IMGP 0485. TR7 mur US 3001 – US 3057 – vue du sud
 IMGP 0486. secteur est – vue d'ensemble depuis l'est
 IMGP 0487. secteur est – vue d'ensemble depuis l'est
 IMGP 0488. mur US 3056 – vue de l'est
 IMGP 0489. mur US 3056 – vue de l'est
 IMGP 0490. mur US 3056 – vue de l'est
 IMGP 0491. mur US 3056 – vue de l'est
 IMGP 0492. coupe stratigraphique est
 IMGP 0493. coupe stratigraphique est
 IMGP 0494. coupe stratigraphique est – détail secteur sud
 IMGP 0495. coupe stratigraphique est – détail secteur sud
 IMGP 0496. coupe stratigraphique est – détail secteur médian
 IMGP 0497. coupe stratigraphique est – détail secteur médian
 IMGP 0498. coupe stratigraphique est – détail secteur médian
 IMGP 0499. coupe stratigraphique est – détail secteur médian
 IMGP 0500. coupe stratigraphique est – détail secteur nord
 IMGP 0501. coupe stratigraphique est – détail secteur nord
 IMGP 0502. ambiance
 IMGP 0503. ambiance
 IMGP 0504. ambiance
 IMGP 0505. TR6 – état décapage – secteur nord - vue de l'ouest
 IMGP 0506. TR6 – état décapage – secteur nord - vue de l'ouest
 IMGP 0507. TR6 – état décapage – secteur central - vue de l'ouest
 IMGP 0508. TR6 – état décapage – secteur central - vue de l'ouest
 IMGP 0509. TR6 – état décapage – sondage profond - vue de l'ouest
 IMGP 0510. TR6 – état décapage – sondage profond - vue de l'ouest
 IMGP 0511. TR6 – état décapage – secteur sud - vue de l'ouest
 IMGP 0512. TR6 – état décapage – secteur sud - vue de l'ouest
 IMGP 0513. TR6 – vue d'ensemble depuis le sud
 IMGP 0514. TR6 – vue d'ensemble depuis le sud
 IMGP 0515. TR6 – sol US 2008, mur US 2009 – fosse US 2005 – vue de l'est
 IMGP 0516. TR6 – sol US 2008, mur US 2009 – fosse US 2005 – vue de l'est
 IMGP 0517. TR6 – sol US 2008, mur US 2009 – sol US 2010 – vue de l'est
 IMGP 0518. TR6 – sol US 2008, mur US 2009 – sol US 2010 – vue de l'est
 IMGP 0519. TR6 – sol US 2008, mur US 2009 – sol US 2010 – vue du nord-est
 IMGP 0520. TR6 – sol US 2008, mur US 2009 – sol US 2010 – vue du nord-est
 IMGP 0521. TR6 – fosse US 2016 – tranchée US 2013 – vue de l'est

IMGP 0522. TR6 – fosse US 2016 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0523. TR6 – décapage du secteur nord, vue du sud
 IMGP 0524. TR6 – décapage du secteur nord, vue du sud
 IMGP 0525. TR6 – fosse US 2005, mur US 2009 – sol US 2010 – vue du nord
 IMGP 0526. TR6 – fosse US 2005, mur US 2009 – sol US 2010 – vue du nord
 IMGP 0527. TR6 – mur US 2017 – sol US 2031 – vue de l'est
 IMGP 0528. TR6 – mur US 2017 – sol US 2031 – vue de l'est
 IMGP 0529. TR6 – murs US 2004 – 2021 2030 – sol US 2031 – vue de l'est
 IMGP 0530. TR6 – murs US 2004 – 2021 2030 – sol US 2031 – vue de l'est
 IMGP 0531. TR6 – murs US 2004 – 2021 2030 – sol US 2031 – vue de l'est
 IMGP 0532. TR6 – murs US 2004 – 2021 2030 – sol US 2031 – vue de l'est
 IMGP 0533. TR6 – sol US 2031 arase du mur us 2023 – vue de l'est
 IMGP 0534. TR6 – sol US 2031 arase du mur us 2023 – vue de l'est
 IMGP 0535. TR6 – fosse US 2005 – vue de l'est
 IMGP 0536. TR6 – fosse US 2005 – vue de l'est
 IMGP 0537. TR6 – fosse US 2005 comblement US 2006 – vue de l'est
 IMGP 0538. TR6 – fosse US 2005 comblement US 2006 – vue de l'est
 IMGP 0539. TR6 – fosse US 2005 comblement US 2006 – vue de l'est
 IMGP 0540. TR6 – fosse US 2005 comblement US 2006 – vue de l'est
 IMGP 0541. TR6 – fosse US 2005 comblement US 2006 – vue de l'est
 IMGP 0542. TR6 – fosse US 2005 comblement US 2006 – vue de l'est
 IMGP 0543. TR6 – fosse US 2005 comblement US 2006 – vue de l'est
 IMGP 0544. TR6 – secteur nord – vue du sud-ouest
 IMGP 0545. TR6 – secteur nord – vue du sud-ouest
 IMGP 0546. TR6 – secteurs médian et nord – vue du sud-ouest
 IMGP 0547. TR6 – secteurs médian et nord – vue du sud-ouest
 IMGP 0548. TR6 – murs US 2021 et US 2027 – vue de l'est
 IMGP 0549. TR6 – murs US 2021 et US 2027 – vue de l'est
 IMGP 0550. TR6 – mur US 2027 comblement US 2026 – vue du nord-est
 IMGP 0551. TR6 – mur US 2027 comblement US 2026 – vue du nord-est
 IMGP 0552. ambiance
 IMGP 0553. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0554. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0555. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0556. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0557. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est

IMGP 0558. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0559. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0560. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0561. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0562. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0563. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0564. TR6 – fosse US 2015 – tranchée US 2013 – vue de l'est
 IMGP 0565. TR6 – sondage dans comblement US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0566. TR6 – sondage dans comblement US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0567. TR6 – sondage dans comblement US 2016 – vue du sud
 IMGP 0568. TR6 – sondage dans comblement US 2016 – vue du sud
 IMGP 0569. TR6 – sondage dans comblement US 2014 – vue de l'est
 IMGP 0570. TR6 – sondage dans comblement US 2014 – vue de l'est
 IMGP 0571. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0572. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0573. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'ouest
 IMGP 0574. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'ouest
 IMGP 0575. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'ouest
 IMGP 0576. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'ouest
 IMGP 0577. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'ouest
 IMGP 0578. TR6 – sondage dans comblement US 2016 – vue de l'ouest
 IMGP 0579. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue du sud
 IMGP 0580. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue du sud
 IMGP 0581. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0582. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0583. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0584. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0585. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0586. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0587. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est

IMGP 0588. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMGP 0589. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMGP 0590. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMGP 0591. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMGP 0592. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMGP 0593. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMGP 0594. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMGP 0595. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMGP 0596. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMGP 0597. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est
 IMGP 0598. TR6 – sondages dans comblements US 2014 et US 2016 – vue de l'est

Album 4 **photos d'enregistrement du diagnostic (F. Raynaud)**

IMG 6118. TR1 - sol : us 1016, tuile us 1017 et foyer us 1018 – vue du sud
 IMG 6119. TR1 - coupe occidentale du sol us 1010, vue de l'ouest
 IMG 6120. TR1 - coupe occidentale du sol us 1010, vue de l'ouest
 IMG 6121. TR1 – mur us 1019 et tranchée us 1014, vue du nord
 IMG 6122. TR1 – mur us 1019 et tranchée us 1014, vue du nord
 IMG 6124. TR1 – mur us 1019, tranchée us 1014 et sol us 1010, vue de l'est
 IMG 6125. TR1 – surface du remblai us 1007, vue du sud
 IMG 6126. TR1 – surface du remblai us 1007, vue du sud
 IMG 6127. TR1 – surface du remblai us 1007, vue du nord
 IMG 6128. TR1 – surface du remblai us 1007, vue de l'est
 IMG 6129. TR1 – arase du mur us 1019, vue de l'est
 IMG 6130. TR1 – bloc US 1005 – vue du nord
 IMG 6131. TR1 – structure us 1003 – vue du nord
 IMG 6132. TR1 – coupe stratigraphique sud
 IMG 6133. TR1 – coupe stratigraphique ouest - secteur sud – mur US 1009
 IMG 6134. TR1 – coupe stratigraphique ouest – secteur médian
 IMG 6135. TR1 – coupe stratigraphique ouest – secteur nord
 IMG 6136. TR6 – sol US 2024 – vue du nord-ouest
 IMG 6137. TR6 – sol US 2031 – vue du sud-ouest
 IMG 6138. TR6 – sol US 2031 – vue du sud
 IMG 6139. TR6 – sol US 2031 et coupe stratigraphique nord du sondage– vue du sud
 IMG 6140. TR6 – sol US 2031, murs US 2021 US 2030– vue de l'est
 IMG 6141. TR6 – sol US 2031, murs US 2021 US 2030 US 2004– vue de l'est
 IMG 6142. TR6 – sol US 2031, murs US 2021 US 2030– vue du nord-est
 IMG 6143. TR6 – sol US 2031, murs US 2021 US 2030– vue de l'est
 IMG 6144. TR6 – aspect du sol US 2031 – vue du nord
 IMG 6145. TR6 – sol US 2031 – arase du mur US 2017 – US 2019 – vue de l'ouest
 IMG 6146. TR6 – sol US 2031, murs US 2021 US 2030– vue du sud

IMG 6147. TR6 – sol US 2031, murs US 2021 US 2030 – vue du sud-ouest
 IMG 6148. TR6 – sol US 2031 – arase du mur US 2017 – US 2019 – vue du sud-est
 IMG 6149. TR6 – arase du mur US 2020 et US 2022 – vue du sud
 IMG 6150. TR6 – mur US 2017 – sol US 2032 – remblai US 2018 – vue du sud
 IMG 6151. TR6 – sol US 2032 entre murs us 2033 et US 2035 – vue de l'ouest
 IMG 6152. TR6 - fondation du mur us 2033 – vue de l'ouest
 IMG 6153. TR6 – coupe stratigraphique ouest (détail) vue du sud-est
 IMG 6154. TR6 – coupe stratigraphique ouest (détail) vue du sud-est
 IMG 6155. TR6 – coupe stratigraphique ouest (détail) vue de l'est
 IMG 6156. TR6 – mur US 2017 sol US 2034 – vue du sud
 IMG 6157. TR6 – mur US 2017 sol US 2034 – vue du sud
 IMG 6158. TR6 – mur US 2017 sol US 2034 – vue de l'ouest
 IMG 6159. TR6 – murs US 2017 US 2035 – vue de l'ouest
 IMG 6160. TR6 – murs US 2017 US 2035 – vue de l'ouest
 IMG 6161. TR6- mur US 2030 – vue de l'est
 IMG 6162. TR6 – mur US 2017 – vue de l'est
 IMG 6163. TR6 – murs US 2017 US 2035 sol US 2032 – vue de l'est
 IMG 6164. TR6 – mur US 2021 - vue de l'est
 IMG 6165. TR6 – murs US 2021 US 2030 sol US 2031 – vue du sud
 IMG 6166. TR6 – murs US 2021 US 2030 sol US 2031 – vue du sud
 IMG 6167. TR6 – mur US 2021 – détail des trous de louve, parement sud
 IMG 6168. TR6 – mur US 2027 –US 2026 –vue du sud
 IMG 6169. TR6 – mur US 2027 –US 2026 –vue de l'est
 IMG 6170. TR6 – mur US 2027 –US 2026 –vue de l'ouest
 IMG 6171. TR6 – mur US 2035 – vue du sud
 IMG 6172. TR6 – mur US 2035 – vue du sud
 IMG 6173. TR6 – mur US 2035 – vue du sud

Album 5 : enregistrement du diagnostic (F. Raynaud)

IMG 6106. TR1 – vue d'ensemble depuis le nord
 IMG 6107. TR1 – vue d'ensemble depuis le nord-est
 IMG 6108. TR1 – sol us 1010 – sol us 1016 – tuile us 1017 – vue de l'est
 IMG 6109. TR1 – mur US 1009 –sol us 1010 – vue de l'est
 IMG 6110. TR1 – coupe stratigraphique ouest
 IMG 6111. TR1 – vue d'ensemble depuis le sud
 IMG 6112. TR1 – mur US 1009 –sol us 1010 – vue de l'ouest
 IMG 6113. TR1 – vue d'ensemble depuis le nord-ouest
 IMG 6114. TR1 – sol us 1016 – tuile us 1017- foyer us 1018, vue de l'est
 IMG 6115. TR1 – rocher et us 1013 – us 1012 vue de l'est
 IMG 6116. – sol us 1016 – tuile us 1017- foyer us 1018, vue du nord
 IMG 6117. TR1 – rocher us 1011 et us 1013 – us 1012 – vue du sud
 IMG 6123. TR1 – mur US 1009 –sol us 1010 – vue de l'est

IMG 6129. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur sud)
 IMG 6130. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur sud)
 IMG 6131. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur médian)
 IMG 6132. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur médian)
 IMG 6133. TR2 – surface US 2005 – vue de l'ouest
 IMG 6134. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur médian)
 IMG 6135. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur nord)
 IMG 6136. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur nord)
 IMG 6137. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur nord)
 IMG 6138. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur nord)
 IMG 6139. TR2 – US 2005 –état du décapage mécanique – vue du sud-ouest
 IMG 6140. TR2 – coupe stratigraphique est – vue d'ensemble
 IMG 6141. TR2 – secteur nord vue d'ensemble depuis le sud-ouest
 IMG 6142. TR2 – mur US 2004 – remblai US 2005 – vue du sud-ouest
 IMG 6143. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur sud)
 IMG 6144. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur médian)
 IMG 6145. TR2 – US 2005 –état du décapage mécanique – vue de l'ouest
 IMG 6146. TR2 – US 2005 –état du décapage mécanique – vue du nord
 IMG 6147. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur nord)
 IMG 6148. TR2 – US 2005 –état du décapage mécanique – vue du nord
 IMG 6149. TR2 – vue d'ensemble de la coupe stratigraphique est
 IMG 6150. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur médian)
 IMG 6151. TR2 – coupe stratigraphique est (secteur sud)
 IMG 6152. TR2 – vue d'ensemble de la coupe stratigraphique est
 IMG 6174. TR6 – murs US 2017 US 2035 vue de l'est
 IMG 6175. TR6 – murs US 2017 US 2035 vue du sud
 IMG 6176. TR6 – murs US 2017 US 2035 sols US 2032 US 2034 vue du sud-est
 IMG 6177. TR6 – murs US 2017 US 2035 sols US 2032 US 2034 vue du sud
 IMG 6178. TR6 – murs US 2017 US 2035 sols US 2032 US 2034 vue du sud
 IMG 6179. TR6 – murs US 2017 US 2035 sols US 2032 US 2034 vue du sud-est
 IMG 6180. TR2 – mur US 2016 remblai US 2005 vue du nord
 IMG 6181. TR2 – mur US 2016 remblai US 2005 vue de l'ouest
 IMG 6182. TR2 – mur US 2016 remblai US 2005 vue du nord-est
 IMG 6183. TR2 – coupe stratigraphique est-ouest (secteur est)
 IMG 6184. TR2 – surface US 2013 –vue de l'ouest
 IMG 6185. TR2 – surface US 2013 –vue de l'est
 IMG 6186. TR2 – secteur sud – surface US 2012 vue de l'ouest
 IMG 6187. TR2 – secteur sud – surface US 2012 vue du nord
 IMG 6188. TR2 – secteur sud – surface US 2012 US 2011 vue de l'ouest
 IMG 6189. TR2 – secteur sud – surface US 2012 US 2011 vue de l'est
 IMG 6190. TR3 – tranchée US 3014 – comblement US 3015 – coupe ouest
 IMG 6191. TR3 – tranchée US 3014 – comblement US 3015 – coupe ouest

IMG 6192. TR3 – tranchée US 3014 – comblement US 3015 – coupe ouest
 IMG 6193. TR2 – fosse us 2007 – comblement US 2008 – coupe est
 IMG 6194. TR3 – tranchée US 3014 – comblement US 3015 – coupe ouest
 IMG 6195. TR3 – tranchée US 3014 – comblement US 3015 – coupe ouest
 IMG 6196. TR3 – seuil US 3017 vue de l'est
 IMG 6197. TR3 – seuil US 3017 vue de l'est
 IMG 6198. TR3 – seuil US 3017 vue de l'est
 IMG 6199. TR3 – seuil US 3017 vue du nord
 IMG 6200. TR3 – seuil US 3017 vue de l'ouest
 IMG 6201. TR1 – sol US 2012 – vue du nord
 IMG 6202. TR1 – sol US 2012 – vue de l'ouest
 IMG 6203. TR1 – sol US 2012 – vue de l'ouest
 IMG 6204. TR1 – fosse us 2007 – comblement US 2008 – coupe est
 IMG 6205. TR1 – fosse us 2007 – comblement US 2008 – coupe est
 IMG 6206. TR1 – fosse us 2007 – comblement US 2008 – coupe est
 IMG 6207. TR3 – mur US 3011 élévation est sol US 3013 –vue de l'est
 IMG 6208. TR3 – mur US 3011 élévation est sol US 3013 –vue du sud-est
 IMG 6209. TR3 – mur US 3011 – élévation est sol US 3013 –vue du nord-est
 IMG 6210. TR3 – mur US 3011 – élévation est sol US 3013 –vue de l'est
 IMG 6211. TR3 coupe stratigraphique ouest
 IMG 6212. TR3 – mur US 3011 –seuil US 3017 vue de l'ouest
 IMG 6213. TR3 – mur US 3011 –seuil US 3017 vue de l'ouest
 IMG 6214. TR3 murs US 3010 US 3011 US 3020 vue de l'est
 IMG 6215. TR3 mur US 3020 vue du nord
 IMG 6216. TR3 murs US 3010 US 3011 US 3020 vue de l'ouest
 IMG 6217. TR3 coupe stratigraphique nord
 IMG 6218. TR3 coupe stratigraphique nord
 IMG 6219. TR3 coupe stratigraphique nord couche US 3009
 IMG 6220. TR3 surface US 3024 US 3023 – vue du nord-ouest
 IMG 6221. TR3 arase du mur US 3020 - vue du nord-ouest
 IMG 6222. TR3 arase du mur US 3010 – vue du nord
 IMG 6223. TR3 mur US 3010 – vue de l'est
 IMG 6224. TR3 coupe stratigraphique nord (secteur ouest)
 IMG 6225. TR3 coupe stratigraphique est (secteur sud)
 IMG 6226. TR3 coupe stratigraphique est (secteur sud)
 IMG 6227. TR3 coupe stratigraphique nord (secteur est)
 IMG 6228. TR3 coupe stratigraphique nord
 IMG 6229. TR3 surface US 3024 US 3023 – vue du nord-ouest
 IMG 6230. TR3 surface US 3024 US 3023 – vue du nord
 IMG 6231. TR3 coupe stratigraphique nord
 IMG 6232. TR3 coupe stratigraphique nord (secteur ouest)
 IMG 6233. TR3 – vue d'ensemble du secteur nord - vue du sud-ouest
 IMG 6234. TR3 – vue d'ensemble du secteur nord - vue du sud
 IMG 6235. TR3 – vue d'ensemble du secteur nord - vue du sud
 IMG 6236. TR3 – vue d'ensemble du secteur nord - vue de l'est

IMG 6237. TR3 – vue d'ensemble du secteur nord - vue du sud-est
 IMG 6238. TR3 – vue d'ensemble du secteur nord- vue de l'est
 IMG 6239. TR3 - mur US 3010 -vue de l'est
 IMG 6240. TR3 - mur US 3010 -vue de l'est
 IMG 6241. TR3 - mur US 3010 -vue de l'est
 IMG 6242. TR3 - mur US 3010 -vue du nord
 IMG 6243. TR3 – murs US 3027, US 3025 tranchée us 3029 –vue de l'est
 IMG 6244. TR3 – murs US 3027, US 3025 tranchée us 3029 –vue de l'est
 IMG 6245. TR3 – murs US 3011 US 3025 tranchée us 3029 –vue de l'est
 IMG 6246. TR3 – murs US 3027, US 3025 tranchée us 3029 –vue du nord-est
 IMG 6247. TR3 – murs US 3027, US 3025 tranchée us 3029 –vue du nord-est
 IMG 6248. TR3 – murs US 3011 US 3025 tranchée us 3029 –vue du nord-est
 IMG 6249. TR3 – murs US 3011 US 3025 tranchée us 3029 –vue du nord-ouest
 IMG 6250. TR3 – comblement US 3030 – vue de l'ouest
 IMG 6251. TR3 – comblement US 3030 – vue de l'ouest
 IMG 6252. TR3 – comblement US 3030 mur US 3025– vue de l'ouest
 IMG 6253. TR3 – comblement US 3030 – vue de l'est
 IMG 6254. TR3 – mur US 3025 – vue de l'est
 IMG 6255. TR3 – mur US 3025 – vue du nord
 IMG 6256. TR3 – murs US 3025 US 3026 US 3027 – vue du nord
 IMG 6257. TR3 – comblement US 3030 – vue du nord
 IMG 6258. TR5 –plaque de mortier dans US 5006 – vue du sud-est
 IMG 6259. TR5 –plaque de mortier dans US 5006 – vue du sud-est
 IMG 6260. TR5 –plaque de mortier dans US 5006 – vue du sud-est
 IMG 6261. TR5 –plaque de mortier dans US 5006 – vue de l'est
 IMG 6262. TR3 – sondage sud surface du remblai US 3035 – vue de l'est
 IMG 6263. TR3 – sondage sud surface du remblai US 3035 – vue du sud
 IMG 6264. TR3 – sondage sud surface du remblai US 3035 – vue de l'ouest
 IMG 6265. TR3 – sondage sud surface du remblai US 3035 – vue du nord
 IMG 6266. TR3 – sondage sud élévation du mur US 3011
 IMG 6267. TR5 – coupe stratigraphique ouest (secteur nord)
 IMG 6268. TR5 – coupe stratigraphique ouest (secteur médian)
 IMG 6269. TR5 – coupe stratigraphique ouest (secteur médian)

Album 6 enregistrement diagnostic

IMG 6270. TR5 coupe stratigraphique ouest
 IMG 6271. TR5 coupe stratigraphique ouest
 IMG 6272. TR5 vue d'ensemble depuis le sud
 IMG 6273. TR5 – surfaces des couches US 5005 US 5006 – vue du sud

IMG 6274. TR5 – murs US 5011 sols US 5015 – 5014 – vue de l'ouest
 IMG 6275. TR5 – surfaces des couches US 5005 US 5006 – vue du nord
 IMG 6276. TR5 coupe stratigraphique ouest
 IMG 6277. TR5 coupe stratigraphique ouest
 IMG 6278. TR5 coupe stratigraphique ouest
 IMG 6279. TR5 coupe stratigraphique ouest
 IMG 6280. TR5 – fosse US 5007 – comblement US 5008 – vue de l'est
 IMG 6281. TR5 - enduit sur le parement est de US 5012
 IMG 6282. TR5 - enduit sur le parement est de US 5012
 IMG 6283. TR5 - enduit sur le parement est de US 5012
 IMG 6284. TR5 – cloison US 5012 – vue du nord
 IMG 6293. TR5 – face interne de l'enduit sur US 5012 – vue de l'ouest
 IMG 6294. TR5 – cloison US 5012 – vue de l'ouest
 IMG 6295. TR5 – cloison US 5021 – vue de l'ouest
 IMG 6296. TR5 – cloison US 5021 – vue de l'ouest
 IMG 6297. TR5 - sol US 5014 – vue du nord
 IMG 6298. TR5 – cloison US 5012 sol US 5014 – vue du nord
 IMG 6299. TR5 – cloison US 5012 sol US 5014 – vue du nord
 IMG 6300. TR5 surface US 5014 – vue du nord
 IMG 6301. TR5 surface US 5014 – vue du nord
 IMG 6302. TR5 sol US 5015 – vue du sud
 IMG 6303. TR5 sol US 5015 – vue du sud
 IMG 6304. TR5 arase du mur US 5028 – vue de l'est
 IMG 6305. TR5 arase du mur US 5028 sol US 5015 – vue de l'est
 IMG 6306. ambiance
 IMG 6307. ambiance
 IMG 6308. TR5 coupe stratigraphique ouest (secteur nord)
 IMG 6309. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue de l'est
 IMG 6310. TR5 coupe stratigraphique ouest (secteur nord)
 IMG 6311. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue de l'est
 IMG 6312. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue du nord
 IMG 6313. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue du nord-est
 IMG 6314. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue de l'ouest
 IMG 6315. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue de l'ouest
 IMG 6316. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue de l'ouest
 IMG 6317. TR5 coupe stratigraphique nord
 IMG 6318. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue de l'ouest
 IMG 6319. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue du nord-ouest
 IMG 6320. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue du sud
 IMG 6321. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue du sud
 IMG 6322. TR5 coupe stratigraphique ouest (secteur nord)
 IMG 6323. TR5 mur US 5011 – sol US 5014 – vue du nord

IMG 6324. TR5 sol US 5014 - cloisons US 5012 US 5021 vue du nord-ouest
 IMG 6325. TR5 coupe stratigraphique est (secteur nord)
 IMG 6326. TR5 mur US 5011 – sols US 5014 US 5015 – vue de l'ouest
 IMG 6327. TR5 sol US 5014 - cloisons US 5012 US 5021 vue de l'ouest
 IMG 6328. TR5 coupe stratigraphique ouest (secteur sud)
 IMG 6329. TR5 coupe stratigraphique ouest (secteur sud)
 IMG 6341. TR3 – sondage sud moellons dans US 3035 – vue du sud
 IMG 6342. TR3 – sondage sud moellons dans US 3035 – vue du sud
 IMG 6343. TR3 – sondage sud moellons dans US 3035 – vue du sud
 IMG 6344. TR3 – sondage sud moellons dans US 3035 – vue du sud
 IMG 6345. TR3 – fondation du mur US 3011 –vue de l'est
 IMG 6346. TR3 – fondation du mur US 3011 –vue de l'est
 IMG 6347. TR5 – surface du comblement us 5029 – vue du sud
 IMG 6348. TR5 – surface du comblement us 5029 – vue de l'est
 IMG 6349. TR5 – surface du niveau US 5035 – vue du sud
 IMG 6350. TR5 – surface du niveau US 5035 – vue du sud
 IMG 6351. TR5 – surface du niveau US 5035 – vue du sud
 IMG 6352. TR5 – surface du niveau US 5035 – vue de l'est
 IMG 6353. TR5 – surface du niveau US 5035 – vue de l'ouest
 IMG 6354. TR5 - surface du sol US 5037 vue du sud
 IMG 6355. TR5 - surface du sol US 5037 vue du sud
 IMG 6356. TR5 - surface du sol US 5037 vue du sud
 IMG 6357. TR3 – sondage sud : rocher – vue du sud
 IMG 6358. TR3 – sondage sud : rocher – vue du sud
 IMG 6359. TR3 – sondage sud : rocher – vue de l'est
 IMG 6360. TR3 – sondage sud : rocher – vue du sud-est
 IMG 6361. TR3 – sondage sud – coupe nord
 IMG 6362. TR3 – sondage sud : rocher – vue du sud
 IMG 6363. TR3 – sondage sud : rocher – vue de l'ouest
 IMG 6364. TR3 – sondage sud : rocher – vue de l'ouest
 IMG 6365. TR3 – sondage sud fondation du mur US 3011
 IMG 6366. TR3 – sondage sud fondation du mur US 3011
 IMG 6367. TR3 – sondage nord surface de US 3037 - vue de l'est
 IMG 6368. TR3 – sondage nord surface de US 3037 - vue du nord
 IMG 6369. TR5 – surface du niveau US 5039 – vue du sud
 IMG 6370. TR5 – surface du niveau US 5039 – vue du sud
 IMG 6371. TR5 – surface du niveau US 5039 – vue du sud-est
 IMG 6372. TR5 – surface du niveau US 5039 – vue de l'est
 IMG 6373. TR5 – mur US 5028 – vue de l'est
 IMG 6374. TR5 – mur US 5028 – vue de l'est
 IMG 6375. TR5 – surface du niveau US 5039 – vue du sud
 IMG 6376. TR5 – surface du niveau US 5039 – vue du sud
 IMG 6377. TR5 -mur US 5028 vue de l'est
 IMG 6378. TR5 – coupe stratigraphique nord (secteur ouest)
 IMG 6379. TR5 – surface US 5040 –vue du sud
 IMG 6380. TR5 – surface US 5040 –vue du sud
 IMG 6381. TR5 – surface US 5040 –vue de l'est
 IMG 6382. TR5 – mur US 5028 – vue de l'est
 IMG 6383. TR5 – surface US 5040 –vue du sud

IMG 6384. TR5 – mur US 5028 – vue de l'est
IMG 6385. TR5 – surface US 5040 –vue de l'est
IMG 6386. TR4 - sépulture US 4015 vue du nord
IMG 6387. TR4 - sépulture US 4015 vue du nord
IMG 6388. TR4 - sépulture US 4015 vue du sud
IMG 6389. TR4 - sépulture US 4015 - vue du sud
IMG 6390. TR5 – surface US 5040 - vue du sud
IMG 6391. TR5 – surface US 5040 – vue de l'ouest
IMG 6392. TR5 – surface US 5040 – vue de l'ouest
IMG 6393. TR5 – surface US 5040 – vue de l'est
IMG 6394. TR5 – surface US 5040 – vue de l'est
IMG 6395. TR5 – fondation du mur US 5011 –vue du nord
IMG 6396. TR3 sondage nord – surface de US 3038 - vue du sud
IMG 6397. TR3 sondage nord – surface de US 3038 - vue du nord
IMG 6398. TR3 sondage nord – surface de US 3038 - vue du sud
IMG 6399. TR3 sondage nord – surface de US 3039 - vue du sud
IMG 6400. TR3 sondage nord – surface de US 3039 - vue du sud
IMG 6401. TR3 sondage nord – surface de US 3038 - vue du nord
IMG 6402. TR4 coupe stratigraphique sud
IMG 6403. TR4 coupe stratigraphique sud
IMG 6404. TR4 coupe stratigraphique sud – US 4019 US 4020 - vue du nord
IMG 6405. TR4 – US 4019 US 4020 - vue du nord
IMG 6407. TR4 - US 4019 US 4020 - vue de l'ouest
IMG 6408. TR4 – coupe stratigraphique sud (secteur ouest)
IMG 6409. TR4 – vue d'ensemble depuis l'ouest
IMG 6410. TR4 – coupe stratigraphique sud (secteur médian)
IMG 6411. TR4 – coupe stratigraphique sud (secteur médian)
IMG 6413. TR3 – mur US 3020 – vue de l'est
IMG 6414. TR3 – mur US 3020 – vue de l'est
IMG 6415. TR3 – mur US 3020 – vue du nord
IMG 6416. TR3 – mur US 3020 – vue du nord
IMG 6417. TR3 – sondage nord – coupe ouest
IMG 6418. TR3 – sondage nord – coupe ouest
IMG 6419. TR3 – sondage nord – coupe nord
IMG 6420. TR3 – sondage nord – coupe nord
IMG 6421. TR3 – sondage nord – coupe est
IMG 6422. TR3 – sondage nord – coupe est
IMG 6423. TR3 – sondage nord – coupes est et sud
IMG 6424. TR3 – sondage nord – coupe nord

Album 7

IMG 3247.TR2 –US 2006 – décor 1 : bande ocre jaune, moucheté de rouge
IMG 3248.TR2 –US 2006 – décor 1 : bande ocre jaune, moucheté de rouge
IMG 3250.TR2 –US 2006 – décor 1 : bande ocre jaune, ligne blanche – bande verte
IMG 3251.TR2 –US 2006 – décor 1 : revers de l'enduit
IMG 3252.TR2 –US 2006 – décor 1 : bande ocre jaune, ligne blanche – bande rouge
IMG 3253.TR2 –US 2006 – décor 1 : panneau blanc, ligne noire, lignes rouge clair et rouge foncé, panneau vert
IMG 3254.TR2 –US 2006 – décor 1 : bande ocre jaune, ligne blanche, panneau rouge
IMG 3255.TR2 –US 2006 – décor 1 : panneau blanc, lignes noires
IMG 3257.TR2 –US 2006 – décor 1 : panneau blanc, lignes rouges
IMG 3258.TR2 –US 2006 – décor 1 : panneau blanc, lignes ocre jaune
IMG 3259.TR2 –US 2006 – décor 1 : panneau blanc, motifs végétaux et animaliers
IMG 3262.TR2 –US 2006 – décor 1 : panneau blanc, tête d'oiseau
IMG 3263.TR2 –US 2006 – décor 2 : panneau rouge, lignes blanches et bleues – motif : cygne ?
IMG 3264.TR2 –US 2006 – décor 2 : motif cygne aux ailes déployées ?
IMG 3265.TR2 –US 2006 – décor 2 : motif cygne aux ailes déployées ?
IMG 3266.TR2 –US 2006 – décor 2 : fragments rouge, vert, blanc et ocre jaune
IMG 3267.TR2 –US 2006 – décor 2 : panneau rouge, ligne blanche, panneau vert
IMG 3268.TR2 –US 2006 – décor 2 : panneau ocre jaune
IMG 3269.TR2 –US 2006 – décor 2 : motif candélabre sur fond noir
IMG 3270.TR5 – échantillon avers US 5006
IMG 3271.TR5 – échantillon revers US 5006
IMG 3272.TR5 – fragments d'enduits US 5010

Listing des surfaces

Calcul du Taux d'ouverture

surface emprise (en m ²)	6335,567
surface ouverte (en m ²)	607
taux d'ouverture	10%

N°Tranchée	Surface (en m ²)
Tr.1	49
Tr.2	119
Tr.3	56
Tr.4	53
Tr.5	56
Tr.6	109
Tr.7	102
Tr.8	63

Listing des points topographiques

Matricule	X insertion	Y insertion	Z insertion
1	813991.039	6325049.207	140.000
2	813997.178	6325047.831	139.970
3	813997.957	6325049.457	139.970
4	814000.672	6325048.756	139.940
5	814001.580	6325050.124	139.840
6	814002.444	6325049.824	139.840
7	814003.871	6325054.334	139.790
8	814006.278	6325053.716	139.650
9	814004.869	6325048.954	139.850
10	814005.298	6325048.185	139.830
11	814006.288	6325047.831	139.840
12	814005.811	6325045.117	139.870
13	814016.866	6325041.050	139.700
14	814016.208	6325039.004	139.720
15	813995.553	6325045.784	139.980
16	813990.591	6325047.029	140.020
17	813992.913	6325047.956	138.840
18	813993.127	6325048.519	138.800
19	813994.029	6325048.382	138.800
20	813996.741	6325047.820	138.910
21	813994.829	6325046.175	138.760
22	813994.894	6325046.865	138.730
23	813994.554	6325047.036	138.750
24	813994.445	6325047.301	138.750
25	813994.554	6325047.580	138.760
26	813994.710	6325047.700	138.760
27	813994.427	6325047.935	138.760
28	813993.038	6325047.957	138.800
29	813992.738	6325046.731	138.770
30	813995.216	6325046.117	138.900
31	813995.295	6325047.798	138.860
32	813995.829	6325047.785	138.940
33	813995.748	6325045.922	138.920
34	813995.864	6325045.992	138.730
35	813996.443	6325047.716	138.750
36	813998.739	6325047.180	138.700
37	813998.536	6325045.218	138.690
38	813999.360	6325047.843	138.680
39	813999.665	6325048.460	138.690
40	814004.337	6325048.304	138.900
41	814004.283	6325047.787	138.850
42	814004.924	6325045.474	138.810
43	814004.384	6325045.426	138.800
44	814004.197	6325043.212	138.860
45	814004.761	6325043.077	138.820
46	814004.025	6325043.289	138.750
47	814004.336	6325047.717	138.740
48	813999.140	6325047.788	138.690
49	813998.703	6325047.154	138.710
50	813998.532	6325045.261	138.690
51	813999.932	6325044.664	138.690
52	814000.074	6325046.171	138.710
53	814001.789	6325046.059	138.730
54	814001.665	6325044.454	138.720
55	814000.624	6325044.372	138.940
56	814000.656	6325045.660	138.940
57	814000.305	6325045.716	138.810
58	814000.171	6325044.548	138.960
59	814004.204	6325050.446	138.790
60	814005.628	6325053.241	138.910
61	814005.540	6325052.788	138.880
62	814004.187	6325052.775	138.920
63	814005.016	6325053.246	138.880
64	814004.110	6325053.762	138.970

65	814004.123	6325054.108	139.270
66	814005.199	6325052.709	138.870
67	814004.913	6325051.733	138.830
68	814005.006	6325043.367	138.240
69	814005.356	6325042.923	138.270
70	814006.329	6325042.744	138.210
71	814006.544	6325043.190	138.190
72	814007.485	6325043.274	138.270
73	814007.606	6325042.185	138.280
74	814008.020	6325042.098	138.320
75	814008.734	6325041.680	138.360
76	814009.286	6325043.554	138.290
77	814010.032	6325042.363	138.120
78	814011.944	6325041.532	138.310
79	814011.576	6325042.229	138.260
80	814011.662	6325042.693	138.280
81	814012.457	6325042.512	138.290
82	814013.158	6325042.022	138.300
83	814014.678	6325040.806	138.290
84	814005.402	6325044.979	138.760
85	814004.354	6325045.198	138.740
86	814004.530	6325047.719	138.900
87	814001.531	6325048.665	138.830
88	813993.053	6325047.629	138.790
89	813992.482	6325046.713	139.250
90	813999.923	6325044.621	139.240
91	814007.891	6325042.083	139.220
92	814015.424	6325039.438	139.260
93	813998.118	6325066.690	140.050
94	813998.230	6325068.911	140.050
95	813998.745	6325069.073	140.030
96	813998.728	6325069.658	140.120
97	814005.938	6325070.529	139.980
98	814006.033	6325070.269	140.010
99	814008.373	6325070.643	139.960
100	814008.667	6325069.927	139.870
101	814011.636	6325069.992	139.940
102	814012.014	6325068.688	139.940
103	814016.269	6325067.601	139.940
104	814016.017	6325065.578	139.850
105	814013.261	6325066.864	138.590
106	814012.386	6325067.924	138.610
107	814011.460	6325067.720	138.600
108	814010.708	6325068.137	138.570
109	814011.664	6325068.189	138.650
110	814010.780	6325067.377	138.750
111	814009.745	6325067.329	138.860
112	814009.029	6325067.737	138.880
113	814009.837	6325067.796	138.770
114	814009.694	6325066.300	138.890
115	814008.685	6325067.429	138.920
116	814007.862	6325067.434	138.910
117	814007.881	6325066.494	138.880
118	814008.476	6325067.914	138.760
119	814008.002	6325068.050	138.750
120	814007.662	6325067.863	138.710
121	814008.009	6325067.726	138.750
122	814007.639	6325067.923	138.680
123	814007.179	6325068.100	138.680
124	814006.581	6325067.881	138.830
125	814007.222	6325067.620	138.730
126	814005.865	6325069.412	138.910
127	814006.221	6325067.536	138.920
128	814010.644	6325067.292	138.840
129	814008.989	6325067.575	138.840

130	814008.977	6325069.440	138.850
131	814008.205	6325069.746	138.990
132	814005.951	6325069.567	139.040
133	814005.834	6325069.840	139.110
134	814007.128	6325069.983	138.960
135	814005.666	6325067.684	138.910
136	814005.178	6325067.474	138.900
137	814004.766	6325067.631	138.940
138	814005.137	6325067.904	138.910
139	814004.864	6325069.142	138.920
140	814004.305	6325068.782	138.970
141	814003.572	6325069.089	138.990
142	814004.185	6325069.480	139.010
143	814004.407	6325070.158	139.000
144	814005.053	6325070.092	138.970
145	814005.736	6325070.143	138.990
146	814003.740	6325068.443	138.990
147	814002.914	6325068.213	138.990
148	814002.109	6325068.484	138.930
149	814002.946	6325068.868	139.000
150	814001.453	6325068.367	138.860
151	814000.298	6325068.299	139.090
152	814004.775	6325066.917	138.920
153	813999.629	6325066.819	139.550
154	814007.558	6325066.317	139.560
155	814014.786	6325065.737	139.450
205	813993.674	6325077.864	140.260
205	813993.674	6325077.864	140.260
206	813971.617	6325078.854	140.270
207	813961.658	6325050.380	140.090
208	813961.433	6325048.416	140.030
209	813961.891	6325048.429	140.260
210	813961.823	6325042.907	140.160
211	813961.300	6325035.232	140.050
212	813959.528	6325034.231	140.030
213	813959.042	6325031.155	140.310
214	813956.879	6325031.303	140.260
215	813956.697	6325034.147	140.330
216	813954.804	6325034.474	140.290
217	813956.080	6325048.387	140.350
218	813955.381	6325048.657	140.290
219	813955.521	6325051.256	140.330
220	813956.719	6325049.808	139.430
221	813958.368	6325050.277	139.420
222	813956.685	6325049.828	139.420
223	813956.961	6325049.374	139.440
224	813961.082	6325049.546	139.350
225	813961.159	6325050.195	139.260
226	813960.836	6325048.749	139.240
227	813960.659	6325048.065	139.220
228	813959.014	6325048.277	139.340
229	813959.079	6325048.726	139.270
230	813957.977	6325048.491	139.380
231	813956.638	6325048.449	139.510
232	813956.498	6325047.788	139.520
233	813957.939	6325047.851	139.340
234	813956.788	6325047.721	139.320
235	813956.816	6325046.874	139.180
236	813956.586	6325046.927	139.290
237	813960.754	6325047.247	139.580
238	813959.380	6325034.434	139.540
239	813959.717	6325038.496	139.500
240	813961.184	6325038.905	139.670
241	813960.394	6325037.223	139.510
242	813960.682	6325040.442	139.270
243	813957.957	6325045.400	139.150
244	813957.095	6325034.404	139.700
245	813956.710	6325038.056	139.250
246	813956.455	6325038.987	139.230
247	813957.419	6325038.941	139.170
248	813957.056	6325040.117	139.020
249	813959.160	6325042.377	138.750

250	813958.522	6325042.571	138.770
251	813958.441	6325043.778	138.850
252	813958.871	6325043.937	138.860
253	813959.845	6325042.445	138.840
254	813957.943	6325042.541	138.780
255	813958.773	6325040.821	137.970
256	813957.570	6325038.749	138.730
257	813959.441	6325038.576	138.720
258	813957.472	6325037.718	138.730
259	813958.476	6325037.970	138.780
260	813958.501	6325038.562	138.710
261	813957.529	6325038.245	138.790
262	813958.399	6325036.564	138.630
263	813959.069	6325034.765	138.960
264	813957.298	6325034.805	138.930
265	813932.384	6325065.570	140.590
266	813929.842	6325064.941	140.580
267	813929.363	6325067.118	140.630
268	813927.331	6325066.858	140.610
269	813927.481	6325063.871	140.560
270	813924.465	6325061.136	140.530
271	813926.017	6325058.253	140.510
272	813933.081	6325058.945	140.510
273	813927.464	6325061.119	139.460
274	813928.425	6325058.721	139.600
275	813927.503	6325063.588	139.510
276	813927.573	6325064.843	139.320
277	813929.385	6325065.325	139.330
278	813931.389	6325063.328	139.490
279	813930.005	6325062.975	139.450
280	813929.637	6325064.685	139.560
281	813930.656	6325064.081	139.510
282	813929.037	6325062.954	138.680
283	813929.953	6325061.842	138.450
284	813929.842	6325060.440	138.590
285	813927.333	6325057.277	140.670
286	813929.572	6325039.436	140.710
287	813925.009	6325039.590	140.610
288	813923.691	6325046.836	140.620
289	813918.578	6325046.982	140.680
290	813918.023	6325048.560	140.690
291	813916.735	6325048.839	140.750
292	813917.657	6325052.861	140.860
293	813920.642	6325053.904	140.780
294	813923.623	6325053.804	140.640
295	813923.464	6325055.649	140.780
296	813925.261	6325055.957	140.820
297	813925.254	6325057.000	140.810
298	813927.618	6325054.172	139.090
299	813927.911	6325050.514	139.230
300	813927.903	6325049.477	139.370
301	813924.769	6325048.889	139.480
302	813925.207	6325046.884	139.390
303	813928.379	6325047.444	139.660
304	813926.734	6325044.754	138.770
305	813922.582	6325050.175	138.880
306	813924.773	6325049.533	138.960
307	813924.439	6325051.364	138.840
308	813919.731	6325051.299	140.030
309	813923.927	6325051.599	139.890
310	813923.913	6325053.131	140.000
311	813921.998	6325052.476	140.010
312	813918.875	6325048.522	140.160
313	813924.218	6325048.818	139.930
314	813919.287	6325043.332	140.700
315	813918.971	6325040.184	140.680
316	813919.872	6325040.377	140.720
317	813920.602	6325033.496	140.640
318	813916.934	6325032.502	140.610
319	813914.711	6325035.414	140.630
320	813915.536	6325036.140	140.510
321	813914.142	6325037.805	140.490

322	813915.131	6325044.718	140.620
323	813917.585	6325044.543	140.610
324	813917.684	6325043.761	140.600
325	813915.233	6325043.522	139.560
326	813916.956	6325043.210	139.420
327	813918.481	6325042.682	139.170
328	813918.633	6325040.954	139.100
329	813915.860	6325042.971	139.090
330	813915.373	6325042.706	139.110
331	813915.070	6325041.281	139.090
332	813915.583	6325041.206	138.990
333	813918.198	6325041.970	138.500
334	813916.271	6325041.900	138.610
335	813916.210	6325041.218	138.610
336	813918.159	6325041.367	138.560
337	813915.880	6325041.175	138.720
338	813916.123	6325036.610	138.570
339	813915.469	6325039.052	138.640
340	813915.446	6325039.660	138.690
341	813917.093	6325040.346	138.550
342	813918.027	6325039.958	138.530
343	813916.042	6325039.432	138.530
344	813916.236	6325037.406	138.160
345	813918.559	6325037.797	138.120
346	813918.016	6325039.621	138.160
347	813916.116	6325039.040	138.160
348	813918.738	6325036.459	138.290
349	813916.316	6325036.416	138.310
350	813918.066	6325035.783	138.390
351	813916.375	6325035.752	138.810
352	813916.369	6325035.039	138.940
353	813918.388	6325035.331	138.690
354	813919.411	6325035.213	139.020
355	813918.567	6325039.296	139.120
356	813919.292	6325038.391	139.140
357	813916.114	6325035.573	138.900
358	813915.682	6325038.764	138.940
359	813915.133	6325038.895	139.150
360	813915.026	6325039.794	139.140
361	813915.372	6325039.894	139.020
362	813915.612	6325041.661	139.050
363	813914.927	6325040.368	139.110
364	813921.647	6325025.845	140.390
365	813921.098	6325021.811	140.470
366	813909.148	6325024.106	140.580
367	813909.486	6325025.924	140.520
368	813908.606	6325026.298	140.560
369	813908.989	6325028.507	140.560
370	813910.572	6325027.166	139.080
371	813919.069	6325025.301	139.080
372	813918.525	6325023.071	138.970
373	813910.113	6325025.013	139.080
374	813914.909	6325023.299	139.020
375	813916.444	6325023.436	138.870
376	813912.434	6325026.865	139.070
377	813912.341	6325024.695	138.060
378	813912.697	6325026.515	138.070
379	813912.117	6325025.605	138.060
380	813914.431	6325024.877	137.600
381	813916.576	6325012.295	140.710
382	813912.324	6325014.305	140.580
383	813911.519	6325012.687	140.350
384	813910.290	6325013.577	140.500
385	813906.503	6325006.080	140.380
386	813908.439	6325005.111	140.380
387	813908.805	6325005.633	140.430
388	813912.178	6325003.940	140.380
389	813907.683	6325006.807	139.440
390	813910.454	6325012.377	139.470
391	813909.365	6325010.662	139.280
392	813908.811	6325006.567	138.700
393	813911.131	6325011.810	138.500

394	813909.966	6325010.305	138.350
395	813910.060	6325007.646	137.910
396	813912.742	6325009.778	137.730
397	813911.291	6325009.696	137.760
398	813910.790	6325010.193	137.700
399	813911.711	6325010.334	137.720
400	813913.002	6325008.713	138.400
401	813912.476	6325008.836	138.140
402	813910.781	6325005.702	138.360
403	813911.828	6325006.806	138.410
404	813911.417	6325005.134	139.170
405	813913.870	6325008.375	139.210
406	813914.350	6325010.696	139.200
407	813912.188	6325012.074	139.160
408	813914.432	6325011.774	139.120
409	813910.653	6325006.969	137.930
410	813910.686	6325008.432	138.090
411	814013.049	6325041.781	138.280
412	814009.816	6325042.142	138.080
413	814009.662	6325041.121	138.150
414	814010.854	6325042.573	138.040
415	814009.818	6325042.680	138.070
416	814009.235	6325041.219	138.150
417	814008.284	6325041.551	138.300
418	814008.695	6325043.428	138.290
419	814008.559	6325042.598	138.080
420	814008.734	6325043.210	138.070
421	814005.603	6325042.700	138.200
422	814004.847	6325042.855	138.240
423	814005.967	6325043.168	138.170
424	814004.359	6325043.399	138.210
425	814004.346	6325043.011	138.230
426	814004.708	6325044.865	138.260
427	814003.954	6325048.346	138.860
428	814003.342	6325048.339	138.790
429	814003.929	6325048.460	138.420
430	814003.456	6325048.459	138.420
431	814003.711	6325048.370	138.460
432	814003.394	6325049.032	138.680
433	814004.061	6325048.940	138.630
434	814002.506	6325050.299	138.760
435	814003.794	6325050.129	138.660
436	814004.594	6325052.761	138.800
437	814005.345	6325052.745	138.870
438	814003.897	6325052.809	138.840
439	814005.120	6325053.217	138.870
440	814005.111	6325053.362	138.870
441	814005.543	6325053.386	138.870
442	814003.628	6325053.882	138.720
443	814003.882	6325053.879	138.650
444	814004.353	6325054.060	139.210
445	814003.673	6325054.082	139.180
446	814004.458	6325054.363	139.320
447	814003.795	6325054.562	139.620
448	814004.081	6325048.342	139.130
449	813956.932	6325050.342	139.610
450	813958.349	6325050.658	139.550
451	813958.340	6325050.157	139.500
452	813956.904	6325049.979	139.570
453	813956.739	6325049.412	139.590
454	813961.300	6325049.738	139.430
455	813959.369	6325050.681	139.370
456	813958.344	6325050.659	139.550
457	813956.256	6325048.427	139.710
458	813957.037	6325048.473	139.650
459	813958.251	6325048.530	139.480
460	813958.101	6325047.869	139.350
461	813957.206	6325047.844	139.280
462	813957.839	6325047.939	139.490
463	813957.123	6325047.929	139.700
464	813956.359	6325047.875	139.720
465	813958.323	6325048.587	139.460

466	813958.993	6325048.777	139.440
467	813959.423	6325048.624	139.390
468	813959.814	6325048.852	139.400
469	813961.208	6325048.971	139.460
470	813960.760	6325048.113	139.430
471	813958.110	6325047.772	139.230
472	813958.080	6325047.846	139.270
473	813956.614	6325047.874	139.500
474	813956.926	6325045.053	139.240
475	813956.423	6325045.066	139.380
476	813959.653	6325047.869	139.330
477	813959.734	6325046.727	139.200
478	813960.339	6325046.973	139.290
479	813960.231	6325048.084	139.390
480	813959.211	6325046.728	139.220
481	813957.950	6325046.839	139.220
482	813958.159	6325045.543	139.190
483	813960.151	6325045.611	139.110
484	813960.303	6325046.680	139.130
485	813960.084	6325045.271	139.230
486	813959.889	6325045.255	139.210
487	813959.978	6325043.305	139.200
488	813957.958	6325045.059	139.200
489	813959.913	6325045.040	139.170
490	813957.923	6325046.788	139.200
491	813958.009	6325046.285	139.210
492	813958.387	6325046.743	139.200
493	813958.542	6325045.811	139.190
494	813958.212	6325045.029	139.070
495	813958.472	6325043.266	138.910
496	813958.373	6325043.226	138.890
497	813958.673	6325045.026	139.120
498	813959.075	6325042.686	138.840
499	813958.454	6325042.732	138.910
500	813959.480	6325044.993	138.890
501	813959.933	6325044.926	138.990
502	813959.924	6325044.468	138.990
503	813959.608	6325043.979	138.800
504	813959.823	6325043.975	138.830
505	813959.866	6325043.401	138.810
506	813959.008	6325043.245	138.770
507	813959.791	6325042.732	138.920
508	813958.065	6325042.496	138.640
509	813958.357	6325042.972	138.620
510	813958.376	6325043.102	138.890
511	813957.809	6325043.109	139.090
512	813957.763	6325042.403	138.620
513	813959.783	6325042.323	138.610
514	813959.294	6325037.451	138.680
515	813958.422	6325037.504	138.700
516	813958.400	6325038.774	138.780
517	813958.811	6325038.910	138.500
518	813959.425	6325038.498	138.660
519	813957.430	6325037.781	138.850
520	813958.352	6325038.119	138.850
521	813958.865	6325038.683	138.570
522	813958.207	6325038.588	138.840
523	813957.435	6325038.290	138.880
524	813958.938	6325038.172	138.470
525	813957.819	6325039.570	138.120
526	813957.965	6325039.387	138.130
527	813958.367	6325039.387	138.110
528	813959.495	6325039.423	138.320
529	813957.873	6325039.784	138.130
530	813958.345	6325039.769	138.120
531	813959.508	6325039.745	138.310
532	813957.573	6325039.923	138.250
533	813958.579	6325039.995	138.220
534	813958.793	6325040.360	138.160
535	813958.805	6325040.580	138.130
536	813958.575	6325040.479	137.750
537	813957.659	6325040.426	137.690

538	813957.891	6325041.550	138.080
539	813958.643	6325041.350	138.060
540	813927.601	6325055.168	140.050
541	813929.210	6325040.983	140.050
542	813928.856	6325042.355	138.720
543	813925.603	6325041.861	138.680
544	813925.345	6325042.291	138.710
545	813926.040	6325042.491	138.650
546	813926.135	6325043.209	138.730
547	813928.841	6325043.363	138.780
548	813928.444	6325043.343	138.770
549	813928.798	6325042.822	138.730
550	813928.435	6325042.401	138.740
551	813928.038	6325042.713	138.720
552	813927.787	6325043.276	138.730
553	813926.853	6325043.295	138.730
554	813926.758	6325042.720	138.620
555	813926.374	6325042.351	138.680
556	813926.412	6325042.007	138.650
557	813928.572	6325045.787	138.770
558	813928.186	6325046.224	138.730
559	813928.031	6325046.731	138.830
560	813928.377	6325047.411	139.330
561	813927.993	6325049.476	139.250
562	813918.619	6325049.027	139.230
563	813918.640	6325049.265	138.890
564	813918.528	6325048.849	138.960
565	813922.958	6325049.235	138.400
566	813918.578	6325049.735	139.200
567	813927.887	6325050.819	138.960
568	813928.055	6325050.563	139.360
569	813927.898	6325050.550	139.040
570	813927.594	6325054.718	138.900
571	813915.146	6325043.607	139.710
572	813917.082	6325043.158	139.450
573	813918.457	6325042.611	139.300
574	813918.445	6325041.080	139.280
575	813918.711	6325041.044	139.360
576	813914.792	6325042.572	139.280
577	813915.260	6325042.519	139.260
578	813915.227	6325041.772	139.210
579	813915.059	6325041.273	139.240
580	813915.300	6325041.189	139.250
581	813915.367	6325041.680	139.190
582	813915.703	6325041.863	139.290
583	813915.833	6325042.837	139.230
584	813914.951	6325042.897	139.150
585	813916.071	6325042.409	138.730
586	813918.210	6325042.646	138.560
587	813916.169	6325041.937	138.720
588	813916.916	6325041.940	138.640
589	813916.894	6325041.296	138.690
590	813915.794	6325041.239	138.810
591	813916.938	6325041.955	138.610
592	813918.291	6325042.009	138.650
593	813918.254	6325041.201	138.630
594	813916.929	6325041.303	138.560
595	813915.335	6325041.004	138.780
596	813915.431	6325039.151	138.770
597	813915.528	6325037.459	138.860
598	813915.776	6325036.704	138.710
599	813916.100	6325036.679	138.720
600	813916.079	6325037.672	138.350
601	813915.958	6325039.693	138.400
602	813917.105	6325037.454	138.140
603	813917.269	6325036.464	138.120
604	813916.031	6325036.512	138.370
605	813915.994	6325036.369	138.380
606	813915.910	6325036.342	138.420
607	813915.950	6325036.151	138.420
608	813916.168	6325035.780	138.380
609	813916.288	6325035.790	138.350

610	813916.345	6325036.469	138.370
611	813916.386	6325035.971	138.270
612	813916.599	6325036.401	138.420
613	813919.203	6325036.016	138.480
614	813919.102	6325036.490	138.390
615	813919.312	6325035.677	138.750
616	813919.214	6325035.163	138.720
617	813917.019	6325035.187	138.650
618	813916.984	6325034.930	138.640
619	813916.323	6325034.748	138.970
620	813916.345	6325035.878	138.930
621	813915.832	6325034.544	138.730
622	813916.251	6325034.716	138.820
623	813916.165	6325036.572	138.240
624	813916.123	6325037.464	138.250
625	813915.638	6325036.960	139.080
626	813915.417	6325037.051	139.100
627	813915.301	6325038.610	139.140
628	813915.227	6325041.036	139.280
629	814005.055	6325053.222	138.540
629	814005.055	6325053.222	138.540
630	814005.075	6325053.570	138.680
630	814005.075	6325053.570	138.680
631	814005.025	6325054.098	138.620
631	814005.025	6325054.098	138.620
632	814003.862	6325053.262	139.120
632	814003.862	6325053.262	139.120
633	814003.848	6325053.814	138.650
633	814003.848	6325053.814	138.650
634	814003.557	6325054.089	139.040
634	814003.557	6325054.089	139.040
635	814004.564	6325054.016	138.590
635	814004.564	6325054.016	138.590
636	814005.776	6325054.002	138.650
636	814005.776	6325054.002	138.650
637	813969.712	6325079.077	140.510
637	813969.712	6325079.077	140.510
638	813969.184	6325078.788	140.290
638	813969.184	6325078.788	140.290
639	813947.423	6325035.294	140.410
639	813947.423	6325035.294	140.410
640	813947.002	6325034.811	140.440
640	813947.002	6325034.811	140.440
641	813910.265	6325009.444	137.660
642	813910.498	6325010.265	137.690
643	813913.899	6325010.767	137.580
644	813913.816	6325009.949	137.540
645	813910.780	6325010.739	137.690
646	813912.778	6325010.921	137.710
647	813911.343	6325011.874	137.840
648	813911.374	6325011.899	137.810
649	813911.184	6325010.792	137.620
650	813910.739	6325010.765	137.710
651	813911.427	6325011.817	137.820
652	813911.273	6325011.279	137.710
653	813911.645	6325010.880	137.690
654	813912.279	6325010.879	137.750
655	813912.480	6325010.934	137.730
656	813912.692	6325011.335	137.730
657	813910.446	6325009.473	137.680
658	813910.436	6325008.713	137.750
659	813910.410	6325007.021	137.750
660	813910.563	6325007.103	137.780
661	813910.579	6325009.494	137.710
662	813910.608	6325008.599	137.730
663	813910.648	6325006.989	137.840
664	813909.410	6325007.967	137.850
665	813911.164	6325006.523	138.010
666	813911.687	6325007.700	137.990
667	813910.632	6325007.975	137.950
668	813912.290	6325008.517	138.030
669	813912.202	6325008.898	137.730

672	813930.004	6325062.970	138.630
673	813928.430	6325062.433	138.370
674	813928.192	6325062.746	138.440
675	813928.312	6325063.214	138.470
676	813929.133	6325063.434	138.580
677	813928.418	6325062.412	138.390
678	813928.097	6325062.229	138.450
679	813929.080	6325062.622	138.460
680	813929.613	6325061.232	138.480
681	813928.621	6325060.971	138.480
682	813929.934	6325061.298	138.410
683	813930.836	6325061.501	138.400
684	813931.362	6325061.547	138.380
685	813930.831	6325060.164	138.410
686	813929.422	6325059.902	138.430
687	813930.461	6325062.875	138.530
688	813931.910	6325059.316	139.110
689	813927.721	6325064.844	139.750
690	813928.924	6325061.880	138.310
691	813928.569	6325061.768	138.315
692	813928.770	6325061.099	138.283
693	813929.112	6325061.264	138.302
694	813939.062	6325066.458	141.140
695	813915.187	6325043.646	139.790
696	813918.914	6325042.608	139.740
697	813919.485	6325034.602	139.720
698	813917.400	6325034.447	139.210
699	813916.281	6325043.432	139.710
700	813916.204	6325034.328	139.240
701	813919.114	6325037.717	139.220
702	813914.959	6325037.394	139.100
703	813916.189	6325035.497	138.770
704	813915.846	6325041.177	138.630
705	813916.221	6325036.959	137.400
709	813938.943	6325062.228	146.950
710	813938.792	6325058.174	147.310
3003	813969.891	6325037.185	148.060
3004	813969.842	6325036.685	148.070
3005	813970.059	6325036.669	148.060
19000	813925.939	6325057.729	140.860
19000	813925.911	6325057.755	140.890
19000	813925.939	6325057.729	140.860
19001	813912.919	6325055.495	140.870
19001	813912.919	6325055.495	140.870
19001	813912.919	6325055.495	140.870
19001	813912.919	6325055.495	140.870
19002	813924.131	6325038.160	140.650
19002	813924.093	6325038.103	140.640
19002	813924.113	6325038.119	140.630
19003	813946.741	6325037.179	140.380
19003	813946.741	6325037.179	140.380
19004	813955.444	6325033.135	140.490
19005	813947.325	6325067.998	140.610
19006	813989.476	6325067.890	140.240
19007	813989.593	6325045.834	140.080
19008	814015.170	6325043.531	139.910
19009	813929.218	6325020.575	140.620
19009	813929.218	6325020.575	140.620
19010	813916.547	6325007.648	-10.020
19011	813920.757	6324999.353	140.380
19011	813920.757	6324999.353	140.380
S.1	813990.039	6325045.439	140.080
S.2	813989.348	6325067.531	140.280

Chronologie

Antiquité romaine
République romaine
Haut Empire
Bas Empire
Antiquité tardive
Epoque médiévale
Haut Moyen-Âge
Temps modernes

Sujets et thèmes

Edifice religieux
Edifice militaire
Bâtiment
Enceinte urbaine
Foyer
Sépulture
Artisanat

Mobilier

Céramique
Faune
Objet métallique
Monnaie
Verre
Mosaïque
Peinture

Réalisé sur l'espace disponible de la parcelle d'une surface totale de 6401 m², le diagnostic archéologique a permis l'observation des différents espaces par des sondages relativement disséminés et où la profondeur d'enfouissement des strates archéologiques réduisait la surface d'observation. Le substrat a pu être atteint en différents points permettant de restituer une topographie en pente vers le sud et le sud-ouest, présentant en plusieurs endroits des fronts de taille et surfaces aplanies.

Si quelques vestiges, localisés au sud-ouest, appartiennent à la période du I^{er} siècle avant, l'ensemble du terrain a révélé la présence de constructions occupées et pour certaines aménagées, aux I^{er} et II^e siècles ap. J.-C.. L'organisation des différents bâtiments ne semble pas correspondre à un plan urbanisme orthonormé, mais doit certainement être adapté à la topographie, il n'est cependant pas possible de déterminer si l'on est dans un quartier de la ville antique ou en présence d'une grande *villa* établie à sa périphérie. Une pièce se singularise par son sol décoré d'une mosaïque polychrome retrouvée dans un excellent état de conservation. Une occupation de l'Antiquité tardive semble attestée par la présence de céramiques et de quelques murs. La présence d'un espace consacré à des sépultures en pleine terre, sans marque de surface et un mur de maçonnerie en arêtes de poisson renvoie certainement à l'environnement et éventuellement à l'église Saint Paul, édifiée au milieu du VI^e siècle et détruite au milieu du XII^e siècle. Fondée par le bienheureux évêque d'Uzès, Ferréol qui y fût inhumé. Une importante excavation et de puissants murs de maçonnerie correspondent sans doute aux fortifications bastionnées du XVII^e siècle.

Code Inrap	FA11155201
Numéro de l'opération	n° 9238
Numéro de l'arrêté de prescription	n° 13/208-9238
Numéro de l'arrêté de désignation du responsable	n° 3/510-9238
Code INSEE	30334

Inrap

Méditerranée

561. rue Étienne Lenoir, Km Delta, 30900 Nîmes
Tél. 04 66 36 04 07 - Fax 04 66 36 29 13

www.inrap.fr